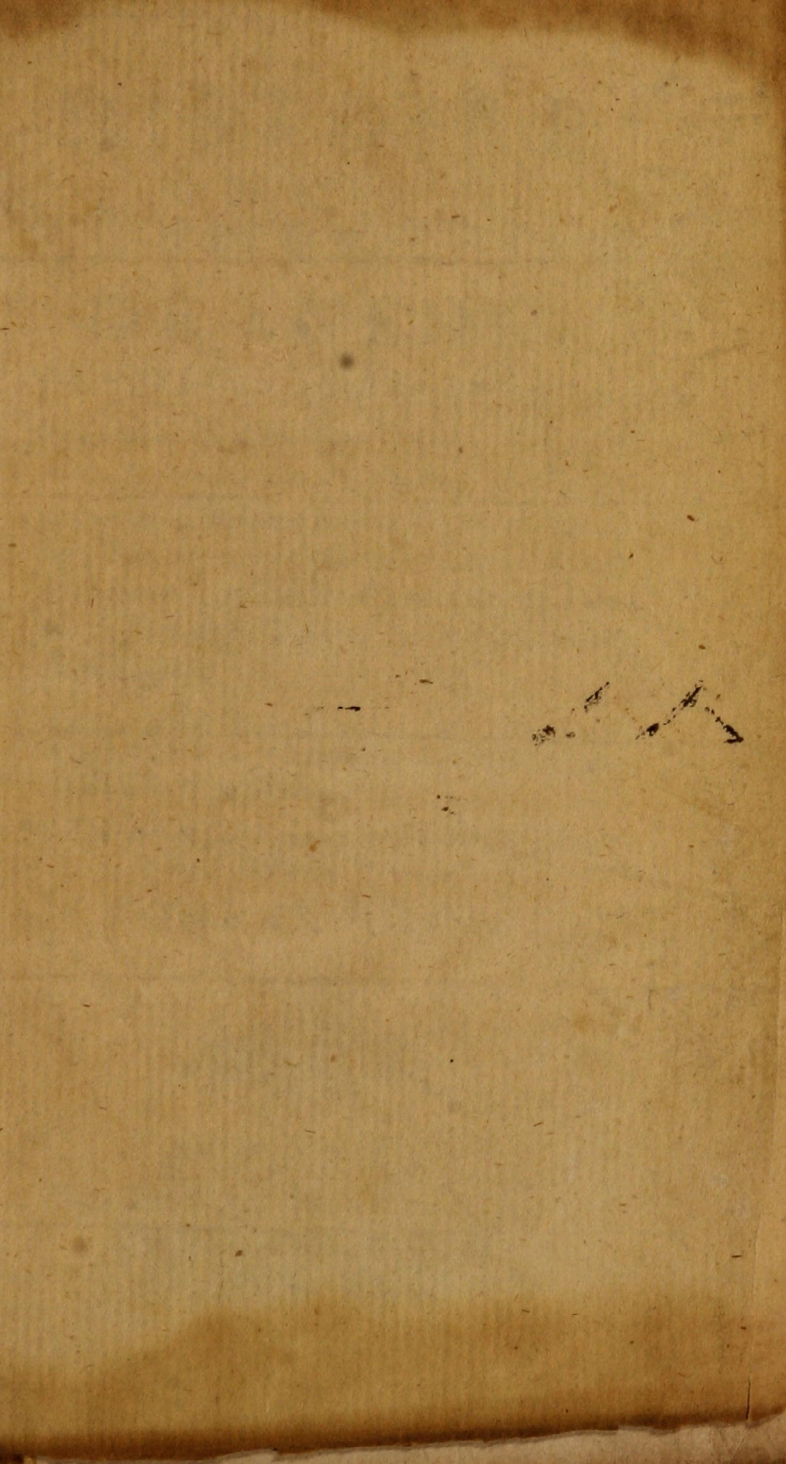


HISTOIRE
DE LA DERNIERE
RÉVOLUTION
DE SUEDE,

ARRIVÉE LE 19 AOUST 1772;

Contenant le récit de ce qui s'est passé dans les trois dernieres Dietes, & un précis de l'Histoire de Suede, dans lequel on développe les véritables causes de cet événement; précédée d'une Introduction sur le sort de la Liberté civile & politique en Europe;

Traduite de l'Anglois de CHARLES-FRANÇOIS SHÉRIDAN, Secrétaire de l'Envoyé de la Grande-Bretagne en Suede.

Pour servir de suite aux deux premiers Volumes de l'Abbé DE VERTOT.

TOME TROISIEME.



A PARIS,
Chez les LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. XCIV.

AVERTISSEMENT.

L'EXCELLENT Ouvrage dont on offre la traduction au Public, contient une grande leçon pour les Rois & les Peuples, ou plutôt pour les personnes placées entre le Monarque & les Sujets. On a cherché, en le publiant en françois, à répandre plus universellement ce sentiment profond d'amour & d'admiration que la lecture de l'Ouvrage ne sauroit manquer d'inspirer pour les vertus & les talens sublimes du Roi régnant de Suede. Si un Monarque éclairé, juste & humain, pénétré de la grandeur de ses devoirs & capable de les bien remplir, est le plus beau présent que le Ciel puisse faire au monde, l'hommage du Monde entier est aussi

la récompenſe la plus belle & la plus douce qu'on puiſſe ſouhaiter au Prince qui réunit & poſſede ces précieuſes qualités.

On pourroit penſer, au premier moment, que l'objet que l'on s'eſt propoſé dans cette Traduction a déjà été rempli ; il a paru en 1781, à Paris chez Moutard, une *Hiſtoire de la derniere Révolution de Suede, par M. le Scene Deſmaiſons.* Pour peu qu'on la compare avec la Traduction que nous donnons, & qui étoit prête à livrer à l'impreſſion, lorſque l'Ouvrage annoncé par *M. Deſmaiſons* a paru, on verra que tout ce qu'il a publié ſous ſon nom appartient à l'Auteur Anglois : mais, quoiqu'il ait tout puiſé dans Shéridan, il s'en faut bien que Shéridan ſe trouve en entier dans ſon Livre. S'il ne s'eſt

fait aucun ſcrupule de s'attribuer le travail d'un autre, il n'en a pas mis davantage dans les nombreux retranchemens qu'il s'eſt permis, & ce ſont préciſément les morceaux les plus intéreſſans & les plus précieux qu'offroit l'Ecrivain Anglois, qui ont été le plus griévement mutilés. Il a omis en entier l'Introduction que Shéridan a mis à la tête de ſon Ouvrage, morceau également profond & philoſophique ; & dans le reſte de l'Hiſtoire, ce ſont bien moins les traits de l'original, que ſon ſquélette décharné & ſans vie, qu'il préſente aux Lecteurs François. Cette infidélité qu'il nous importe bien plus de relever aux yeux du Public éclairé, que le plagiat odieux qu'on s'eſt permis, offroit un nouveau motif pour publier une Traduction

exacte & complette de l'estimable & judicieux Historien de ce grand événement. Nous espérons que le Public nous saura gré d'avoir cherché à le dédommager de tout ce que l'Abréviateur François lui laissoit à desirer, & de lui avoir présenté sous ses traits naturels, un Auteur tout-à-la-fois exercé à penser, & distingué par son jugement & par la profondeur de ses vues.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA DERNIERE RÉVOLUTION DE SUEDE.

INTRODUCTION.

LE renverſement de la liberté publique, actuellement preſque univerſel en Europe, eſt une preuve également triſte & frappante, qu'il y a des cauſes nombreuſes, &, à ce qu'il ſembleroit, irréſiſtibles, qui conduiſent les hommes à l'eſclavage politique.

Comme ces cauſes n'ont agi que par degrés, & que l'introduction du deſpotiſme chez un peuple libre a été juſqu'à préſent l'ouvrage du temps

auſſi-bien que celui d'une politique adroite & inſidieuſe, il eſt poſſible que cette conſidération ait ſouvent endormi une Nation, ſur la conſervation de ſes libertés, & qu'elle en ait regardé la perte comme un événement trop éloigné pour s'en inquiéter dans le moment, quoiqu'inſtruite par le ſort d'autres Nations elle sût qu'il falloit s'y attendre quand les choſes étoient parvenues à un certain point. Elle a pu ſe flatter de n'être pas dans le même danger qu'elles, tant qu'elle ne s'eſt pas trouvée dans des circonſtances de la même nature, & tant qu'elle n'a pas vu ſuivre le même ſyſtême de politique par ceux qui la gouvernoient. Oubliant par combien de moyens, tous différens, on parvient quelquefois au même but, elle a pu conſidérer avec l'indifférence d'un ſpectateur étranger, des meſures qui étoient réellement de la plus dangereuſe conſéquence, mais dont elle ne pénétroit pas, ou ne vouloit pas prendre la peine de découvrir l'objet; & trompée par des égards apparens pour les formes de ſa conſtitution, elle a

pu ſe relâcher de cette attention jalouſe & indiſpenſable à veiller ſur ſes droits & ſes privileges, & en laiſſer perdre l'eſprit au point de ſe réveiller enfin comme d'une léthargie, peut-être à temps pour pleurer ſa folie, mais trop tard pour corriger ſon erreur.

Et il n'eſt pas ſurprenant que le gros du peuple ne ſoit pas fort alarmé des invaſions ſucceſſives, faites ſur ſa conſtitution en des temps différens & probablement éloignés. Les atteintes portées aux libertés politiques, tant qu'on ne touche pas aux libertés civiles, n'affectent point aſſez les individus pour exciter leur reſſentiment, & faire naître cet eſprit d'oppoſition ſi néceſſaire pour arrêter les nouveaux progrès des uſurpations du pouvoir ; & cependant un Prince qui aura du jugement, attendra que le peuple ſoit réconcilié avec les innovations déjà introduites, pour tenter d'en introduire d'autres. Ainſi à meſure qu'il ſe fait des changemens dans le Gouvernement, il s'en fait auſſi dans les diſpoſitions du peuple : les deſſeins de ceux qui gouvernent & les inclinations

de ceux qui ſont gouvernés vont de pair, & la tyrannie ſe gliſſe, pour-ainſi-dire, imperceptiblement dans une Nation avant qu'elle reconnoiſſe le danger dont elle eſt menacée.

Mais ſi l'on conſidere que la derniere révolution de Suede a produit en un jour un changement auſſi complet que ſoudain & inattendu; que d'un Gouvernement qu'on ſuppoſoit être le plus libre qu'il y eût en Europe, un ſeul jour en a fait une Monarchie abſolue; que tout s'eſt arrangé avec une facilité auſſi étonnante que la promptitude de l'exécution, & qu'en apparence il n'y avoit aucune proportion entre les moyens & l'importance de l'entrepriſe; cet événement, qui a renverſé ſi promptement les fondemens ſur leſquels un peuple libre avoit établi juſqu'à préſent ſa ſécurité par rapport à ſes libertés, doit empêcher toute Nation libre de regarder la perte des ſiennes comme un objet dont l'éloignement comporte le moindre relâchement dans la vigilance avec laquelle elle doit pourvoir à leur conſervation.

Cet vigilance eſt d'autant plus né-

ceſſaire, qu'il en eſt de la liberté comme de l'honneur : une fois perdue, on ne la recouvre preſque jamais.

Si nous jettons les yeux ſur l'hiſtoire de l'Europe, nous y trouverons pluſieurs exemples d'Etats libres ſe ſoumettant par degrés au joug du deſpotiſme ; mais on ne trouvera que rarement, & peut-être jamais, d'exemple d'une Nation qui après avoir été une fois entiérement réduite en ſervitude, ait recouvré ſa liberté. Ainſi l'axiome ordinaire en politique, que tous les Gouvernemens renferment en eux-mêmes le principe de leur deſtruction, ſemble ne ſe vérifier malheureuſement que par rapport à ceux d'une nature populaire ; tandis que ceux où le pouvoir arbitraire eſt établi, ſont en quelque ſorte exempts des viciſſitudes qu'éprouvent généralement les inſtitutions humaines, & que le temps ſemble n'agir ſur eux que pour augmenter leur ſtabilité en proportion de leur durée.

La raiſon de cette différence eſt ſi facile à trouver, qu'à peine eſt-il beſoin de la montrer. Un Gouvernement libre doit tenir le juſte milieu entre les deux

extrêmes du deſpotiſme & de la licence, & éviter également l'oppreſſion de l'un, & le tumulte & les déſordres qui accompagnent l'autre. Mais par la pente preſque naturelle de l'eſprit humain vers les extrêmes, il eſt auſſi difficile d'atteindre ce juſte milieu, que de s'y maintenir quand on y eſt arrivé. Cette eſpece de Gouvernement formant un ſyſtême compoſé d'une variété de parties qui doivent être exactement adaptées & proportionnées les unes aux autres, autant le maintien de l'équilibre entre ces parties eſt un point eſſentiel à ſon exiſtence, autant il eſt mal-aiſé de l'obtenir. Il faut pour cela qu'un peuple libre ait tout-à-la-fois l'intelligence & l'amour de ſa conſtitution; qu'il ſache en quoi la vraie liberté conſiſte, & qu'il ait en même-temps le courage de la défendre quand elle eſt attaquée; il faut que les eſprits ſoient ſuffiſamment éclairés, pour diriger & modérer ce zele & cette ardeur qui doivent animer les cœurs dans la cauſe de la liberté, & qui, s'ils ne ſont pas contenus, peuvent l'emporter ſi loin au-delà du but, qu'ils le met-

tront plutôt en danger de la perdre qu'ils ne lui en aſſureront la poſſeſſion.

D'un autre côté, le deſpotiſme, plus ſimple dans ſa nature, plus uniforme dans ſes opérations, n'eſt point ſujet à ces déſordres intérieurs qui entraînent ſi ſouvent la ruine des Gouvernemens libres. Tous les devoirs de ceux qui ſont obligés de vivre ſous lui ſe réduiſent à l'obéiſſance ; & la crainte, l'ignorance & le préjugé, qualités qui ne ſont nullement rares parmi les hommes, ſont peut-être auſſi propres à faire de bons ſujets dans un tel Gouvernement, que les qualités contraires de l'eſprit patriotique, de la réſolution, de l'élévation de l'ame & de la liberté de penſer, paroiſſent néceſſaires parmi ceux qui ſont aſſez heureux pour avoir une conſtitution dont la liberté politique eſt l'objet.

Ce n'eſt donc pas ſeulement à la nature compliquée d'un Gouvernement libre, ou à la ſimplicité du Gouvernement deſpotique, que nous devons attribuer le peu de ſolidité de l'un, & la ſtabilité de l'autre. Il faut les attribuer encore au nombre des

qualités requifes dans les fujets du premier pour qu'il fe conferve, tandis que le fecond reftera ferme fur fa bafe, foit que les fujets poffedent ou qu'ils ne poffedent pas ces qualités.

Si ces raifons peuvent fervir à expliquer les révolutions auxquelles les Gouvernemens libres ont été de tout temps fi particuliérement expofés, elles peuvent auffi nous donner lieu d'être furpris que la liberté ne s'étende pas avec les lumieres. Il femble en effet, que dans un fiecle où les principes conftitutifs de la liberté même ont été confidérés comme une fcience, où la nature du Gouvernement eft analyfée, déterminée, & en quelque forte réduite en fyftême, & où par conféquent, en proportion que cette fcience a fait des progrès & que les connoiffances politiques fe font augmentées & répandues, on doit être mieux & plus univerfellement inftruit, nonfeulement fur les avantages qui réfultent de la liberté, mais fur les moyens de l'acquérir & de la conferver; il femble, dis-je, que dans un fiecle femblable il faudroit s'attendre à lui voir

quelques autels érigés dans des pays où elle étoit oubliée ou inconnue auparavant, & qu'elle devroit être doublement affermie dans ceux où sa possession en faisoit déjà sentir le prix : mais un coup d'œil sur l'état présent de l'Europe, suffit pour nous convaincre qu'il est arrivé précisément tout le contraire. Nous y voyons la liberté chassée du petit nombre d'asyles qui lui restoient ; nous y voyons que dans la plupart des pays où la Monarchie s'est établie, la puissance royale a, dès le commencement du quinzieme siecle, marché constamment vers ce despotisme qui regne si généralement en Europe ; de sorte que le pouvoir arbitraire paroît avoir rivé d'autant plus fortement les chaînes dans lesquelles il tient les habitans de l'Europe, qu'ils ont mieux connu les avantages de la liberté ; & qu'en conséquence, réduits actuellement à une admiration stérile du peu de monumens qu'elle conserve encore, ils sont forcés de courber la tête sous un Gouvernement à qui la folie ou l'ignorance de leurs ancêtres a laissé jetter de si profondes racines,

qu'il n'y a plus moyen de s'en délivrer.

L'Italie, autrefois remplie de villes peuplées & indépendantes, qui étoient le siege du commerce, des richesses & de la liberté, est généralement gouvernée par la main du despotisme. Dans le peu d'Etats qui y portent encore le nom de Républiques, le grand corps du peuple est plus opprimé que dans les pays où il ne reconnoît qu'un seul Maître.

A la vérité, jusqu'à présent les Suisses ont été redevables de leur liberté à leurs montagnes, à leur pauvreté, à leur bravoure.

Les vains efforts que les Cours d'Espagne ont faits pour la liberté au commencement du regne de Charles-Quint, n'ont abouti qu'à fournir à ce Monarque une occasion de jetter les fondemens du pouvoir absolu que ses Successeurs ont acquis depuis.

Le Portugal a eu le même sort que l'Espagne. La derniere révolution arrivée dans ce Royaume lui a donné seulement un nouveau Maître, & n'a produit aucun changement en faveur de la liberté.

En

En France, le Miniſtre le plus capable & le plus entreprenant, ſous le regne du Monarque le plus foible & le plus timide qu'elle ait eu, détruiſit malheureuſement les reſtes des libertés de ce Royaume, échappés à la politique adroite & artificieuſe de Louis XI, qui fit de leur anéantiſſement un des principaux objets de ſa longue adminiſtration, & qui ne réuſſit que trop bien dans ſon projet. Ce que Richelieu n'avoit pu faire à cet égard, fut enſuite complétement achevé par Colbert.

A voir le peu de ménagement que gardent aujourd'hui les Rois de France envers leurs Parlemens, & la nullité réelle de ces Corps qui ſont devenus plutôt les inſtrumens du Souverain que les gardiens des droits du peuple, on auroit peine à concevoir que ces mêmes Parlemens étoient autrefois les Repréſentans des États-Généraux en qui réſidoit le pouvoir ſuprême, & qu'ils poſſédoient une autorité preſque ſemblable à celle dont jouiſſoient les États eux-mêmes.

La prodigieuſe ſupériorité des Mai-

ſons d'Autriche & de Brandebourg ſur toute autre Puiſſance de l'Empire, met dans la ſituation la plus précaire les libertés de l'Allemagne, ou plutôt l'indépendance des Princes Allemands. L'Empereur, abſolu dans ſes Domaines héréditaires, (l'eſprit généreux des Hongrois ayant été ſubjugué depuis long-temps), paroît n'avoir d'autres barrieres à l'accroiſſement de ſon autorité que celles que ſa modération peut lui preſcrire. Il eſt certain que ſi Leurs Majeſtés Impériale & Pruſſienne ſe réuniſſoient ſur quelque objet particulier, les forces combinées du reſte de l'Allemagne ſeroient à peine capables de leur réſiſter.

A en juger par le partage de la Pologne, il paroît que la balance du pouvoir entre les différens États de l'Europe, regardée autrefois par eux comme ſi importante, n'eſt plus enviſagée du même œil. Ainſi la crainte de trouver de l'oppoſition de la part de quelque Puiſſance étrangere, ne ſeroit pas un obſtacle aux vues des deux Monarques dont je viens de parler, ſi l'ambition les portoit eux

ou leurs ſucceſſeurs à partager les dépouilles de ce grand nombre de petits Princes qui ſont dans l'Empire.

Le ſort de Dantzig peut ſervir auſſi de leçon aux Villes libres, & leur montrer à quoi elles doivent s'attendre.

Il eſt vrai qu'en Hollande le Gouvernement retient à-peu-près ſa forme, mais il ſemble avoir perdu en grande partie ſon eſprit, depuis que l'office de Stathouder eſt devenu héréditaire. Uniquement occupés de leurs intérêts mercantiles, & comptant pour leur ſûreté plutôt ſur les diviſions de leurs voiſins que ſur leur propre force, les Hollandois ne paroiſſent plus animés de cet eſprit martial & indépendant qui diſtinguoit leurs ancêtres. Leur attachement à la liberté, attachement qui n'eſt jamais plus vif que quand il eſt perſécuté, doit s'être affoibli en proportion, de maniere que l'autorité d'un Stathouder a beau jeu pour s'élever au niveau de celle de tout autre Souverain de l'Europe.

La Pologne, où du moins la Nobleſſe étoit la plus libre qu'il y eût au

monde, eſt tombée entre les mains des deux Princes les plus abſolus qui exiſtent, & dans celles d'un troiſieme qui peut le devenir quand il voudra.

Il y a cent ans que le Danemarck a remis ſes libertés entre les mains de ſon Monarque. On connoît bien le terrible deſpotiſme de la Ruſſie.

Et nous voyons aujourd'hui un peuple, dont le gouvernement paſſoit pour le plus libre qu'il y eût jamais, privé en un ſeul jour de ce gouvernement, & contraint de recevoir à ſa place une Monarchie abſolue. C'eſt ainſi que, pareil à une épidémie dangereuſe, le pouvoir arbitraire ſemble s'être répandu ſur preſque toute la face de l'Europe, des côtes de la Méditerranée à celles de la Mer Glaciale, tandis que la liberté trouve encore un ſanctuaire dans nos Iſles, comme ſi la mer eût été une barriere au progrès de la contagion.

Tel eſt l'état préſent de l'Europe, & tels ſont les progrès qu'a fait le deſpotiſme parmi ſes habitans juſqu'à préſent, il eſt vrai, d'un pas lent, quoique ferme & ſoutenu, mais dans ce

dernier exemple, ſubitement & de plein ſaut; tandis que notre ſiecle paroît diſtingué par une connoiſſance de la nature du gouvernement, une liberté de penſer & une élévation d'ame qu'on ne trouveroit dans aucun autre.

C'eſt, d'un autre côté, dans un temps de ténebres & d'ignorance par comparaiſon avec le nôtre, que la liberté politique s'eſt le plus univerſellement répandu en Europe ; dans un temps où les hommes, plus accoutumés à agir qu'à réfléchir, avoient plus de courage pour défendre leur indépendance, que de jugement pour prendre les moyens de la conſerver; où ils n'avoient jamais ſongé à étudier le gouvernement comme une ſcience, où ils ignoroient la nature & les principes du pouvoir & de la liberté, & où ſans être inſtruits du ſort des Nations, qui d'un état libre avoient paſſé ſous le joug de l'eſclavage, ils ne pouvoient prévoir les mêmes conſéquences pour eux, ni avoir la moindre idée de s'en garantir.

Le temps dont je parle eſt depuis le commencement du treizieme juſ-

qu'à la fin du quinzieme ſiecle (1).
Si on conſidere les formes de Gouvernement établies dans tous les Royaumes de l'Europe, dans ce temps où les Eſpagnols diſoient à leur Souverain, en lui jurant fidélité : « Nous » qui valons chacun autant que toi, & » qui tous enſemble ſommes plus puiſ- » ſans que toi, nous promettons l'o- » béiſſance à ton Gouvernement, ſi » tu maintiens nos droits & nos » privilèges ; ſinon, non ». Où le Roi de France (2) diſoit dans le préambule d'une de ſes Ordonnances : « Que comme tous les hom- » mes naiſſoient tous libres par na- » ture, & que le Royaume étoit ap-

(1) Monteſquieu dit en parlant de l'origine du gouvernement gothique : » Il fut d'abord mêlé de » l'ariſtocratie & de la monarchie. Il avoit cet in- » convénient, que le bas peuple y étoit eſclave. C'é- » toit un bon gouvernement qui avoit en ſoi la ca- » pacité de devenir meilleur. La coutume vint d'ac- » corder des Lettres d'affranchiſſement ; & bientôt » la liberté civile du peuple, les prérogatives de la » Nobleſſe & du Clergé, la puiſſance des Rois, ſe » trouverent dans un tel concert, que je ne crois » pas qu'il y ait eu ſur la terre de gouvernement ſi » bien tempéré que le fut celui de chaque partie de » l'Europe tant qu'il y ſubſiſta ». *Eſprit des Loix, Liv. XI, chap. 8.*

(2) Ordonnances de Louis X, *Tom. I, pag.* 583.

» pelé le Royaume *des Francs*, il » vouloit qu'il le fût de fait comme » de nom ». Si on confidere, dis-je, les formes de Gouvernement établies alors en Europe, & qui durerent l'efpace de plus de deux cents ans, on pourra demander avec étonnement comment il eft poffible que des Nations une fois remplies de l'efprit le plus indépendant & du grand enthoufiafme de la liberté, ayent dégénéré enfuite au point de devenir des fujets paffifs du pouvoir arbitraire.

Qu'on me permette de hafarder quelques réflexions, pour rendre raifon de cet abâtardiffement. J'efpere qu'elles ne paroîtront pas étrangeres au principal deffein de cet ouvrage, attendu qu'elles pourront fervir à jetter du jour fur ce que j'ai à dire dans la fuite, relativement au Gouvernement de Suede & aux diverfes révolutions qu'il a fubies.

Si les différens Souverains de l'Europe avoient acquis une autorité fur leurs fujets refpectifs durant le cours des onzieme & douzieme fiecles, il y a plufieurs raifons qui, au premier

coup d'œil, ſembleroient expliquer la choſe fort naturellement.

Dans ces ſiecles, & long-temps auparavant, le ſyſtême du gouvernement féodal établi preſque univerſellement en Europe, avoit dégénéré dans la plus inſupportable de toutes les tyrannies. Les uſurpations des Barons féodaux avoient dépouillé leurs Souverains de preſque toute prérogative, & les avoient réduits à ne pouvoir ni protéger le pleuple qui gémiſſoit ſous le joug de la ſervitude, ni punir les petits Tyrans qui dominoient ſur lui avec autant de rigueur que d'autorité (1). Dans ces circonſtances au moins n'eût-il pas paru extraordinaire que les rangs inférieurs d'une Nation ſe fuſſent réunis pour tranſporter l'autorité des mains de leurs Maîtres reſpectifs dans celles du Souverain commun, & qu'ils euſſent donné à celui-ci l'aſſiſtance dont il avoit beſoin pour ſe faire obéir. Par ce moyen ils ſe ſeroient délivrés de l'oppreſſion immé-

(1) Comme en Danemarck, au milieu du dernier ſiecle.

diate des Barons, (la tyrannie étant toujours d'autant plus inſupportable, qu'on eſt plus près de ſa ſource); & ils auroient goûté une ſecrete ſatisfaction inſpirée par la vengeance, en réduiſant leurs oppreſſeurs dans un état en quelque maniere ſemblable au leur. Cependant lorſque l'eſprit humain eſt avili juſqu'à un certain degré par l'abjection de la ſervitude, non-ſeulement il eſt incapable d'exécuter aucun plan pour ſe tirer d'un état ſi miſérable, mais même d'imaginer un remede aux maux dont il eſt accablé. Heureuſement pour les générations qui ſuccéderent à celles-là, & peut-être auſſi pour le petit nombre des Nations qui jouiſſent encore de la liberté, l'expédient dont je viens de parler ne ſe préſenta point alors à l'eſprit du peuple; & c'eſt par d'autres cauſes qui n'y ont aucun rapport, qu'il ſortit enfin du malheureux état d'obſcurité & d'anéantiſſement où il avoit été plongé ſi long-temps.

Parmi ces cauſes, l'une des principales, ainſi que l'expoſe le plus élégant & le plus judicieux des Hiſto-

riens (1), fut la formation des villes en communautés, corporations ou corps politiques, & la conceſſion des privilèges d'une juriſdiction municipale.

Par la nature de leur ſituation, les habitans des villes, ſoit artiſans, ſoit marchands, devoient être plus indépendans de leurs Seigneurs, que les payſans de la campagne qui cultivoient la terre. Comme ils avoient des moyens de s'enrichir, & de s'unir enſemble, pour-ainſi-dire, en un ſeul corps, leur force & leur importance devoient s'accroître avec leur commerce; & les Monarques Féodaux ne purent manquer de voir qu'ils pourroient tirer dans l'occaſion grand parti d'eux, pour réprimer l'eſprit licencieux des Barons.

Ce fut dans cette vue que Frédéric Barberouſſe en Allemagne, Louis le Gros en France, & Henri II en Angleterre, adopterent le plan de conférer certains privileges aux habitans des villes de leurs juriſdictions reſpectives. Sous les Monarques qui ſuccéderent, ces habitans obtinrent

(1) Robertſon, dans ſon Tableau de l'état de l'Europe.

dans la perſonne de leurs Députés, le droit de ſéance au Conſeil de la Nation, & par conſéquent une part dans la Légiſlation de leur pays.

Il s'éleva donc dans l'Etat un troiſieme pouvoir, qui, dans ces commencemens, dut naturellement contribuer à ce que la puiſſance royale acquît un degré de poids & d'autorité ſuffiſant pour arrêter la violence & l'oppreſſion des Barons, mais auquel, ce point obtenu, les Barons pouvoient s'adreſſer à leur tour, pour s'oppoſer à de grandes uſurpations de la part de leurs ſouverains. Ainſi, en Angleterre, comme Henri II éleva le peuple pour abaiſſer l'ariſtocratie des Nobles, de même les Nobles qui ſe révolterent ſous Henri III, appellerent le peuple à leur ſecours pour aſſurer leurs ſuccès contre le Monarque.

Il y eut ainſi trois pouvoirs dans l'Etat, qui, alternativement oppoſés l'un à l'autre, formoient une eſpece de balance d'où réſulta pour la plupart des Nations de l'Europe, la portion aſſez conſidérable de la liberté dont elle jouirent pendant plus de deux cents

ans. Mais comme cette balance fut plutôt l'ouvrage du hafard que d'un deffein formel, comme l'objet du Souverain dans les mefures dont elle fut l'effet étoit uniquement d'augmenter fon propre pouvoir, & non d'établir la liberté parmi les fujets, il arriva delà qu'elle fe maintint plutôt par les jaloufies mutuelles qui fubfiftoient entre les différens Ordres de l'Etat, que par la conviction de fon utilité & de fon importance.

Au lieu de concourir à former un fyftême pour l'avantage commun de toute la fociété, ces trois pouvoirs agirent plutôt comme des rivaux qui fe propofoient moins de conferver leurs droits & leurs privileges que de fe les envahir mutuellement. Ces droits n'étant pas déterminés avec exactitude, & ne pouvant être connus avec précifion, la jufte proportion qui doit régner entre les parties conftituantes d'un Etat libre ne s'y trouvoit pas; & par cette raifon la balance du pouvoir d'où dépend l'exiftence même de ces fortes d'Etats, ne pouvoit être de longue durée.

Par la nature même des choſes, un de ces trois pouvoirs avoit évidemment pluſieurs avantages ſur les deux autres. Celui du Souverain, aidé par le concours de quelques autres circonſtances, s'éleva par degrés tellement au-deſſus d'eux, qu'il finit en quelque ſorte par les anéantir & ſe mettre à leur place.

1°. La premiere différence & la plus ſenſible entre le pouvoir du Monarque & ceux des Nobles & du peuple, étoit l'unité du premier; c'eſt-à-dire qu'il n'étoit point partagé, & qu'il n'appartenoit qu'à un ſeul homme.

Dans une aſſemblée populaire où l'on ne ſe doutoit pas des vrais principes du Gouvernement, il étoit naturel que le choc des intérêts & la diverſité d'opinion parmi les individus, quoique revêtus d'une autorité égale à celle du Souverain, fît avorter les projets les plus ſages, & dérangeât les meſures les mieux concertées. Le Prince n'avoit qu'à concevoir & exécuter. Il n'avoit qu'un ſeul but devant les yeux, celui d'agrandir ſon pouvoir; & quoique les mains qui tenoient les rênes

du Gouvernement puſſent changer, le même eſprit devoit toujours le conduire, quoiqu'avec des ſuccès différens, ſelon le plus ou le moins de talent dans les Monarques.

Il falloit au contraire un concours de circonſtances diverſes, pour donner de la vigueur & de l'effet aux opérations des deux autres Ordres de l'Etat. Il étoit difficile que des hommes flétris ſous le joug de la ſervitude, & dont les bleſſures étoient encore récentes, ne conſervaſſent pas une inimitié ſecrete contre leurs anciens Tyrans ; ils devoient être naturellement plus portés à s'unir avec leur Souverain, auquel ils étoient redevables de leur nouvel état, pour abattre les Nobles, qu'à ſe joindre aux Nobles pour arrêter les uſurpations du Prince.

Cependant quoique le peuple dût originairement ſa liberté à cette ſupériorité du Roi ſur les Nobles à laquelle il avoit contribué, il n'en étoit pas moins néceſſaire, pour la conſerver, d'empêcher le trop grand abaiſſement des Nobles, qui ne pouvoit manquer d'être la ſuite d'un accroiſſement exceſſif dans le pouvoir du Prince.

Il y avoit un point au-delà duquel ſon autorité auroit dû ceſſer de s'augmenter aux dépens des privileges de la Nobleſſe. Il y avoit un point où le Peuple auroit même dû prendre le parti des Barons contre le Souverain, ſi celui-ci avoit porté ſes prétentions trop loin.

Mais indépendamment de la difficulté de déterminer ce point, ce qui demandoit peut-être plus d'intelligence & plus de connoiſſance de la nature du Gouvernement qu'il n'y en avoit alors ; pour qu'une telle oppoſition ne fût pas vaine, il eût fallu la réunion de deux Ordres d'hommes diviſés par beaucoup de haine & de jalouſie d'un côté, & par autant de mépris de l'autre. On ne pouvoit raiſonnablement attendre de l'unanimité dans une pareille aſſemblée, & l'unanimité ſeule pouvoit les rendre puiſſans. Les meſures des Nobles & du peuple étoient donc néceſſairement flottantes, leur objet incertain, & la pourſuite de cet objet pleine d'inquiétude & de méfiance.

Rien au contraire n'empêchoit le

Monarque de s'unir avec l'un ou l'autre de ces deux pouvoirs , selon ce qui convenoit le mieux à ses vues & à son intérêt.

Ses mesures étoient non-seulement fixes & toujours tendantes au même but , mais par la grande variété des moyens qu'il avoit entre les mains , l'exécution en devenoit facile & certaine. Le maintien d'une balance intérieure du pouvoir dont on ne connoissoit guere la nature auroit dû être l'objet des Nobles & du peuple ; le renversement de cette balance étoit l'objet du Monarque : il n'est pas mal-aisé de déterminer laquelle de ces deux tâches étoit la plus difficile.

2°. Quoiqu'une des conséquences de l'établissement de la Religion Chrétienne en Europe ait été l'affranchissement des paysans auparavant esclaves & attachés à la terre à laquelle ils appartenoient , cependant la corruption de cette Religion (1) , par les abus du

---

(1) » Quand la Religion Chrétienne , dit » Montesquieu , souffroit, il y a deux siecles , ce » malheureux partage qui la divisa en Catholique » & en Protestante, les peuples du Nord embrasse-

Papiſme, contribua probablement plus que toute autre cauſe à faciliter aux Monarques Européens l'exécution du deſſein qu'ils avoient formé d'acquérir un pouvoir abſolu. Selon l'obſervation du Lord Bolingbroke, » l'idée » concernant l'inſtitution divine & le » droit des Rois auſſi-bien que le pou- » voir abſolu qui appartient à leurs fonc- » tions, n'eſt fondée ni ſur les faits, ni » ſur la raiſon. Elle eſt née de l'an- » cienne alliance entre la politique » eccléſiaſtique & civile ».

Cette alliance avoit ſa ſource dans la nature même de la Religion Catholique. Une Religion qui prétendoit & obtenoit l'empire le plus abſolu ſur les conſciences, ne pouvoit manquer d'être, dans les mains du Prince, un

---

» rent la Proteſtante, & ceux du Midi garderent » la Catholique. C'eſt que les peuples du Nord ont » & auront toujours l'eſprit d'indépendance & de » liberté que n'ont pas les peuples du Midi, & » qu'une Religion qui n'a pas de Chef viſible con- » vient mieux à l'indépendance du climat que celle » qui en a un ».

La raiſon par laquelle Monteſquieu explique pourquoi la Religion Proteſtante eſt plus favorable à la liberté que la Catholique, n'eſt pas la ſeule; mais peut-être n'oſoit-il en donner d'autres.

excellent inſtrument pour établir ſon autorité, en gouvernant par les Miniſtres de l'Egliſe. Ceux-ci, d'un autre côté, durent concevoir que le moyen le plus ſûr de conſerver leurs dignités, leurs richeſſes & leur puiſſance, étoit de donner au Prince, ſur la perſonne de ſes ſujets, la même autorité qu'ils avoient uſurpée ſur leurs ames.

En retour des immunités, des privileges & des richeſſes accordés par le Souverain aux Eccléſiaſtiques, ceux-ci prêcherent les doctrines de l'obéiſſance paſſive, de la non-réſiſtance, &c. aux ſujets de leur bienfaicteur, auquel ils attribuerent un droit divin de gouverner, ſans être comptable de ſa conduite à d'autre qu'à Dieu.

Peut-être les Prêtres eurent-ils encore un autre motif. Cet eſprit de recherche & cette liberté de penſer qui regnent toujours plus ou moins dans un Etat qui jouit de la liberté civile, pouvoient s'étendre des matieres politiques à celles de la Religion; & ils comprenoient qu'elles ſapperoient les fondemens du ſyſtême qu'ils avoient cherché à élever.

Les Monarques & les Prêtres agiſſant ainſi d'intelligence, ils réuſſirent à dénaturer les idées ſur ce qui paroît former les droits inaliénables du genre humain ; ſi la réformation n'avoit pas eu lieu, ou ſi les Princes qui gouvernoient alors en Europe & qui la favoriſerent, avoient ſu combien il étoit de leur intérêt de fermer aux nouvelles doctrines l'entrée de leurs Royaumes reſpectifs, il eſt probable qu'il n'y auroit pas aujourd'hui un ſeul Etat en Europe qui jouît de la plus petite portion de liberté civile. Henri VIII en Angleterre & Guſtave Vaſa en Suede, ne virent point qu'en encourageant la réformation, ils privoient leurs Succeſſeurs d'un des principaux moyens d'acquérir & de maintenir ce pouvoir abſolu dont ils avoient eu tant de peine à jeter eux-mêmes les fondemens. Charles I. n'eût jamais fait une fin ſi tragique, Sigiſmond de Suede n'eût pas perdu ſa couronne, & les Etats de Hollande n'euſſent pas ſecoué le joug de l'Eſpagne, ſi la Religion Catholique avoit continué d'exercer ſon empire ſur les eſprits avec autant

d'autorité qu'elle l'avoit fait pendant les ſiecles qui précéderent ces événemens.

Les perſécutions violentes qu'eſſuyerent les Proteſtans de la part de quelques Monarques Européens, & les fréquentes tentatives de ceux-ci pour les exterminer entiérement, vinrent peut-être moins du fanatiſme & d'un attachement aveugle au Catholiciſme, que de ce qu'on prévoyoit que la nouvelle doctrine, en faiſant goûter la liberté religieuſe, pourroit inſpirer également du goût pour la liberté civile ; comme les Prêtres avoient prévu que la chûte des préjugés en Politique, ſeroit probablement l'avant-coureur de celle de la ſuperſtition en fait de Religion.

Auſſi voyons-nous que c'eſt dans les Royaumes où les Monarques avoient le plus de pouvoir, que la Réforme éprouva la plus violente oppoſition ; & qu'au contraire elle s'établit dans d'autres avec d'autant plus de facilité, que le pouvoir du Prince y étoit plus limité.

3°. L'introduction des armées ſur pied en Europe établit enfin l'autorité des Souverains ſur une baſe ſi ſolide,

qu'elle rendit abſolument vaine toute réſiſtance de la part des Nobles & du peuple.

On devoit s'attendre que le luxe & l'amour de l'aiſance amenés en Europe par le commerce, les arts & les ſciences, affoibliroient beaucoup cet eſprit martial par lequel s'étoient diſtingués auparavant ſes habitans, & qui leur avoit fait dédaigner toute autre occupation que celle de la guerre. Des hommes qui avoient goûté les douceurs de la paix, appris l'uſage des richeſſes & conçu du goût pour les jouiſſances qu'elles procurent, devoient naturellement perdre en grande partie leur ardeur pour les expéditions militaires; mais comme par les inſtitutions féodales ils étoient obligés de ſuivre les étendards du Souverain toutes les fois qu'ils en étoient requis, c'eſt-là probablement ce qui fit imaginer l'expédient de lui payer une certaine ſomme pour qu'il levât des troupes mercenaires & pour s'exempter du ſervice perſonnel.

Les Monarques féodaux ne pouvoient être ennemis d'une innovation, qui en rendant leurs troupes plus ſubordonnées & plus immédiatement dé-

pendantes d'eux, les mettoit non-ſeulement en état d'agir avec plus vigueur contre les ennemis du dehors, mais qui plaçoit auſſi dans leurs mains une force qu'ils pouvoient employer au-dedans au maintien de leurs dignités & à l'augmentation de leur autorité.

J'ai tâché de montrer dans ce qui précede, les gradations naturelles, par leſquelles la puiſſance royale s'eſt élevée juſqu'à nos jours au point où nous la voyons dans la plupart des Royaumes de l'Europe. Il eſt clair, par cet expoſé, que l'ignorance des vrais principes & de la nature de la liberté, ignorance générale parmi les habitans de l'Europe, au temps où leurs Souverains reſpectifs jetterent les premiers fondemens du pouvoir abſolu dont jouiſſent à préſent leurs ſucceſſeurs, donna beaucoup de facilité à ces Princes pour l'exécution de leurs deſſeins. Si les eſprits avoient été auſſi éclairés alors qu'ils l'ont été depuis par les progrès de la culture des Lettres; ſi leurs idées ſe fuſſent portées du côté des principes de la ſociété, & qu'ils euſſent bien connu la nature d'un gouvernement libre, il eſt probable que,

pour le bonheur des hommes, la douce influence de la liberté se feroit sentir aujourd'hui sur toute la face de l'Europe, au lieu d'être confinée au petit espace qu'elle y occupe, & qui est si peu de chose en comparaison du reste. Malheureusement cette connoissance est venue trop tard, pour que la plus grande partie de ses habitans pût en tirer avantage. Le pouvoir arbitraire étoit déjà établi sur des fondemens trop solides pour être facilement ébranlés, trop bien défendus pour être attaqués impunément. Elle n'a peut-être abouti qu'à leur faire connoître les défauts d'un Gouvernement, auquel ils sont néanmoins forcés de se soumettre.

Il en est tout autrement d'un peuple déjà possesseur de la liberté. Une profonde connoissance de la nature & des principes d'un Gouvernement libre, lui est non-seulement utile, elle est indispensable pour le mettre en état de prévoir & d'écarter les dangers auxquels une constitution libre doit être continuellement exposée.

On ne peut acquérir cette connoissance que par une observation détaillée des faits que l'Histoire nous apprend,

par un examen exact des diverses sortes de Gouvernemens qui ont fleuri à différentes époques en différentes parties du globe, & de la destinée qu'elles ont eue. Il faut qu'une multitude de faits forment la base sur laquelle s'élevera le systême qui doit réduire la science des lois & du gouvernement à quelques principes fixes. Ainsi tout événement politique qui tend à jetter un nouveau jour sur cette science, qui montre une nouvelle source de dangers pour un Gouvernement libre, & indique par conséquent en même temps les précautions nécessaires pour s'en garantir, mérite certainement le dernier degré d'attention de la part d'un peuple où une telle constitution est en vigueur ; il y a plus d'instruction réelle à puiser dans un événement de cette nature, que dans toutes les théories des Politiques les plus habiles ; car quelque probabilité qu'ils apperçoivent dans les effets des causes particulieres ou dans les conséquences futures de telles mesures données, leurs conjectures doivent toujours être accompagnées d'incertitude. Au contraire, lorsque

l'événement

l'événement a eu lieu, il eſt aiſé de remonter des effets juſqu'aux cauſes; & autant il étoit difficile auparavant de voir leur dépendance, autant il devient facile de la ſaiſir.

C'eſt ſous ce point de vue que nous devons ſans doute conſidérer la derniere révolution de Suede. Un changement ſi important dans ſon objet, produit par d'auſſi petits moyens; une entrepriſe ſi difficile en apparence dans la ſpéculation, & dont l'exécution cependant s'eſt trouvée ſi facile; qui préſente d'une part une uſurpation ſi hardie, & de l'autre une ſoumiſſion ſi complette, eſt un fait peut-être ſans exemple dans aucune hiſtoire ancienne ou moderne (1)

(1) Le Danemarck, il eſt vrai, fournit un exemple approchant de celui-là, tant par rapport à l'objet du changement, qu'à la facilité & la promptitude avec leſquelles il s'eſt fait; mais à d'autres égards il étoit fort différent. Là le projet venoit du peuple, & il fut propoſé & réaliſé par la plus grande partie de la Nation. Ici le Prince en étoit l'auteur, & ſes ſujets bon gré mal gré furent obligés d'y acquieſcer. Là on s'étonne uniquement de ce que la plus grande partie d'un peuple qu'on ſuppoſoit libre ait pu être conduit à former une réſolution auſſi extraordinaire que celle de ſe démettre de ſes libertés; mais cette réſolution une fois formée, la facilité & la promptitude dans l'exécution devoient ſuivre. Ici il étoit naturel de croire que l'entrepriſe

Lorſque l'objet d'une révolution a été de changer ſeulement de Souverain & non la conſtitution, il a quelquefois été rempli, comme celui dont je parle, ſans difficulté & ſans oppoſition. La dépoſition d'un Prince, & ſon remplacement par un autre, peuvent en général affecter vivement ceux qui entourent leurs perſonnes; mais pour le gros de la Nation, il eſt aſſez indifférent que ce ſoit tel ou tel Monarque qui porte la couronne.

Lorſque le changement a pour objet le renverſement de la conſtitution même & l'établiſſement d'un Gouvernement d'une nature oppoſée qu'on veut mettre à ſa place, la queſtion ne regarde plus les intérêts particuliers de quelques individus. La proſpérité d'une Nation eſt en danger; l'Etat éprouve des convulſions du centre aux parties qui en ſont le plus éloignées, & toute la ſociété reçoit une ſecouſſe qui s'étend depuis les plus grands juſqu'aux plus petits de ſes membres. — Mille obſtacles ſemblent s'élever

---

rencontreroit de l'oppoſition, au lieu qu'il étoit moralement impoſſible qu'elle en trouvât aucune dans l'autre cas.

contre une entreprise si importante dans ses conséquences & si étendue dans ses effets ; le pouvoir de l'opinion, la force de l'habitude, & cette prédilection si puissante parmi les hommes pour les choses auxquelles ils ont été accoutumés depuis long-temps, peuvent porter le pleuple, même sous le plus mauvais Gouvernement, à s'opposer à toute innovation dans ce qu'il a appris à respecter depuis son enfance, & qui l'attache parce qu'il le regarde comme sa propriété (1).

Mais cette prédilection pour la forme de Gouvernement établie, vient du préjugé, & se soutient par l'ignorance dans les sujets soumis au pouvoir despotique ; au lieu que parmi les habitans instruits d'un Etat libre, elle est fondée en principe, & se conserve par la conviction de la supériorité de leur

(1) Lorsque Schwiskoi fut élu Czar de Russie par les Boyards (ou les Nobles), il offrit, de son propre mouvement, de s'engager par serment à ne mettre aucun Boyard à mort sans le consentement de ses Pairs. Sur cette proposition les Boyards se jetterent tous à ses pieds, & le supplierent de ne pas priver la Couronne Impériale d'un droit si légitime.

Gouvernement ſur tout autre. Leur attachement pour la conſtitution, s'unit au zele néceſſaire pour la préſerver ; l'amour de la liberté produit chez eux ce degré d'enthouſiaſme, dont ne ſont & ne peuvent être ſuſceptibles les cœurs dociles & foibles de ceux qui vivent ſous un pouvoir arbitraire.

Si donc le changement ſubit d'une forme de Gouvernement en une autre d'une nature différente, eſt par lui-même une entrepriſe aſſez difficile, pour s'attendre à la voir éprouver de l'oppoſition de la part même des ſujets d'un Etat deſpotique auxquels un pareil changement ne pourroit être qu'avantageux ; combien les difficultés ne ſe multiplient-elles pas, quand l'objet de la révolution tend à priver un peuple de ce qu'il eſt à préſumer que ſes intérêts, ſes inclinations, ſa raiſon & ſes paſſions le porteront à la fois à défendre ? On imagineroit qu'une telle entrepriſe ne peut être tentée que par une force ſupérieure aux forces unies de la Nation dont on voudroit attaquer les libertés, & qu'elle ne pourroit réuſſir que par la dévaſtation & le carnage.

Comment eût-on donc pu regarder d'avance comme poſſible un événement qui a ſi promptement produit un pareil changement ? Concevra-t-on qu'il ait été poſſible de détruire en un jour la conſtitution établie d'un pays, & de lui en ſubſtituer une oppoſée ; d'anéantir la conſtitution qui paroiſſoit le plus à couvert de la poſſibilité d'un événement de cette eſpece, dans un temps où les branches populaires de la légiſlation étoient en pleine poſſeſſion de leurs pouvoirs, dans un temps où celui de la main qui frappoit le coup étoit le plus borné, où la conſtitution même lui ôtoit le moyen des richeſſes pour corrompre, l'autorité pour en impoſer, & l'influence qu'elle eût pu acquérir par la diſpoſition des emplois. Cependant nous voyons un jeune Prince, âgé de vingt-ſix ans, entreprendre, à la tête de deux Compagnies de Gardes ſeulement, de détruire la conſtitution & les libertés de ſon pays, & d'y ſubſtituer le Gouvernement même contre l'introduction duquel ſes ſujets avoient élevé toutes les barrieres dont peut s'aviſer la ſageſſe humaine,

pris toutes les précautions que la prévoyance pourroit juger les plus sûres: nous le voyons réussir à l'aide de moyens si peu proportionnés en apparence à la grandeur de l'objet, avec des forces si petites en comparaison de l'opposition à laquelle il y avoit lieu de s'attendre, qu'on seroit confondu de la hardiesse du projet, & de l'adresse qui en a dirigé l'exécution d'une part, si la docilité & la soumission qu'on apperçoit de l'autre ne devoient nous étonner encore davantage.

Quoique l'autorité royale en Suede eût certainement été trop limitée dans le principe par la forme de Gouvernement qui s'y établit en 1720, cependant, par un vice frappant dans cette forme, le Roi n'avoit aucun moyen constitutionnel pour conserver le peu de pouvoir qu'on lui avoit accordé.

Aussi par l'effet des changemens & des innovations qui s'introduisirent dans la suite, le pouvoir du roi de Suede fut presque réduit à rien. On seroit tenté de croire que les Suédois avoient voulu se venger sur la dignité royale, de l'insulte que leur avoit fait Charles XII, en les menaçant de leur

envoyer une de ſes bottes pour les gouverner. Ils ſemblent en revanche avoir voulu réaliſer eux-mêmes la menace ironique de Charles, en ne laiſſant à leur Monarque aucune eſpece de puiſſance.

Sans argent, ſans pouvoir & ſans influence, les vains honneurs qu'on rendoit à Sa Majeſté Suédoiſe, en lui donnant un air de conſéquence momentanée, ne ſervoient qu'à lui faire mieux ſentir dans d'autres temps tout ce qu'il y avoit de mortifiant dans ſon impuiſſance réelle.

Poſſédant une Couronne ſans autorité, le titre de Roi lui donnoit à peine les privileges d'un ſimple ſujet; le premier, en apparence dans le Conſeil de la Nation, il n'en étoit pas moins le dernier dont les ſentimens fuſſent conſultés. Expoſé à toute la dériſion d'une ſoumiſſion inſolente qui lui dictoit des loix à genoux, il ſe voyoit forcé d'obéir aux plus humbles requêtes; revêtu de toutes les marques extérieures de la royauté, entouré des ſignes du pouvoir, il ne devoit ſentir que plus vivement toutes les mortifications auxquelles l'expoſoit ſa foibleſſe réelle. Si d'une part cette pompe extérieure ne pou-

voit manquer d'éveiller l'ambition dans une ame qui en étoit susceptible, comment, de l'autre, le sentiment d'une impuissance absolue, n'auroit-il pas excité le plus ardent desir de rompre des chaînes d'une nature aussi humiliante?

Tel étoit l'état du Roi de Suede. Sa situation n'offroit rien qui ne dût le pousser vivement à une entreprise, dont le mauvais succès ne pouvoit lui faire perdre qu'un vain titre, mais dont la réussite assuroit la récompense la plus propre à flatter une ame ambitieuse.

Ce n'étoient donc ni les richesses dont il pouvoit espérer la possession, ni le desir du pouvoir, ordinairement si actif dans les Princes, qui l'excitoient à entreprendre une tâche si difficile. Non, il étoit mu par l'envie de s'affranchir d'une servitude à laquelle un simple sujet dans un Etat libre auroit eu peine à se soumettre; son but a été de se délivrer des chaînes les plus cruelles qu'ait jamais pu forger le dernier excès de la méfiance de la part des sujets, & qu'un Prince n'auroit jamais souffertes, si l'entiere impuissance de l'autorité royale ne l'eût

obligé

obligé de les ſupporter ; il a voulu ſe dégager des entraves qui lui ôtoient à la fois & le pouvoir de faire du bien & celui d'empêcher le mal.

On ceſſera donc de s'étonner que S. M. Suédoiſe ainſi aiguillonnée par tout ce qui peut animer un cœur généreux ou enflammer une ame ambitieuſe, ait oſé faire une tentative auſſi hardie.

Mais comment ſe rendre raiſon du ſuccès qui a couronné ſes efforts ? comment concevra-t-on que ſes ſujets n'ayent pas fait la moindre réſiſtance ? qu'ils ayent cédé, ſans ombre d'oppoſition, ce qu'ils étoient accoutumés à regarder comme le plus ineſtimable de tous les biens ? C'eſt ce qu'il paroît, au premier coup d'œil, impoſſible d'expliquer.

Qu'on ne regarde donc pas cet événement comme un pur objet de ſpéculation & de curioſité : la recherche des cauſes qui l'ont produit, le développement des principes ſecrets de l'étonnante facilité avec laquelle tous les obſtacles ont été vaincus, l'examen des vices de la derniere forme du Gouvernement Suédois qui de loin ont préparé ſa chûte, & les conſéquences

qui doivent résulter de ces recherches, ne peuvent manquer de répandre de nouvelles lumieres sur la science du Gouvernement, sur la vraie nature & sur les principes de la liberté, objets qui doivent incontestablement former l'étude particuliere d'un peuple libre. Elles pourront servir à redresser plusieurs méprises dans lesquelles des Politiques, plus zélés que judicieux, sont sujets à tomber; & tandis qu'elles nous apprendront de quel côté le danger réel est à craindre, elles nous tranquilliseront sur les appréhensions mal fondées de ceux qui n'étant pas capables d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'un systême, s'alarment des vices partiels qu'offrent celles de ses parties isolées & souvent peu importantes qui fixent leurs observations. Enfin, nous apprendrons qu'avec quelque justesse qu'ait été calculée originairement la forme d'un Gouvernement, pour atteindre aux grandes fins de la liberté politique & civile, les plus sages institutions ne sauroient y parvenir, à moins qu'on n'ait en même-temps l'esprit de les conserver & le courage de les défendre.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
Arrivée en Suede, le 19 Août 1772.

PARTIE I.

Contenant un précis de l'Histoire de Suede, avant l'établissement de la derniere forme de Gouvernement en 1720 : précis où l'on verra ce qui a rapport aux changemens faits dans la constitution du Pays.

DE tous les événemens que l'Histoire nous présente, les révolutions dans le Gouvernement & les mœurs, sont ce qu'il y a de plus intéressant & de plus instructif. Les vies des Princes, la chronologie de leurs regnes, le détail des batailles qu'ils ont livrées, de leurs victoires ou de leurs défaites, sont des objets plus curieux

qu'utiles. Pour tirer quelque fruit de l'étude de l'Hiſtoire, le Philoſophe & le Politique s'appliqueront à pénétrer la nature des grands événemens, qui dans les annales de différens pays, ont produit quelque changement conſidérable dans leur conſtitution, leurs coutumes ou leur légiſlation.

Plus un changement de cette eſpece eſt prompt, plus l'exemple en devient frappant, & plus il eſt difficile de développer les cauſes qui l'ont amené. On prévoit la deſtruction totale d'un bâtiment qui dépérit par degrés, & lorſqu'à la fin il vient à s'écrouler, on le voit tomber ſans ſurpriſe.

C'eſt ainſi que les altérations ſucceſſives qu'éprouve la conſtitution d'un Etat, fixent à peine notre attention. Quelquefois la progreſſion des cauſes & des effets ſe montre d'une maniere ſenſible, & on s'attend à l'événement: quelquefois on y eſt conduit par des degrés ſi peu ſenſibles, que quoique le changement puiſſe à la fin devenir total, il ſeroit ſouvent difficile de déterminer le point précis auquel il a commencé. Mais la deſtruction d'un Gou-

vernement opérée avec tant de promptitude qu'on n'apperçoit aucun des degrés successifs qui devoient amener ce changement & qui pouvoient annoncer une pareille révolution, ressemble à la chûte soudaine d'un édifice dans lequel on ne voyoit aucune marque de décadence. Incapables d'appercevoir à la premiere vue les véritables causes d'une révolution si surprenante, nous sommes portés à conclure qu'elle est entiérement l'ouvrage de la politique & de la conduite de ceux qui en étoient les auteurs apparens; nous attribuons volontiers à leurs vues profondes & à leurs talens, ce qui, dans le fait, étoit la conséquence nécessaire d'une situation particuliere des choses, ou le résultat naturel de causes secretes, qui pour être cachées & souvent éloignées, n'en agissoient pas moins puissamment.

Cependant un examen plus approfondi nous prouvera qu'il est impossible au plus habile Politique de produire un changement de cette nature, s'il n'est aidé par un certain concours de circonstances qu'il peut bien faire

ſervir à ſes deſſeins, mais qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de faire naître. S'il peut, à la vérité, en hâter les progrès & en devancer les effets, il n'ira pas au-delà ; &, en général, il n'eſt rien de plus qu'acteur dans un événement dont il paroît être l auteur.

Si Sa Majeſté le Roi de Suede actuel eût porté la couronne pendant les premieres années du nouveau Gouvernement établi dans ſon pays, il eſt probable que ni ſes talens, ni ſa popularité, ni ſon éloquence, n'auroient obtenu les ſuccès qu'il a eus depuis.

Ce que je dis ne déroge en rien au mérite de ceux qui, animés par une noble paſſion pour la liberté, ont été les principaux inſtrumens de la délivrance de leur pays ; ni aux talens de ceux qui, pouſſés par une coupable ambition & invités par l'occaſion, ont ſu aſſervir le leur. Le choix éclairé du moment le plus propre à une entrepriſe ; l'habileté à tirer parti des circonſtances, qui en apparence n'ont aucune liaiſon avec le but qu'on ſe propoſe ; la ſagacité à ſe garantir des obſtacles qui peuvent ſurvenir dans

l'exécution, & le courage contre les dangers qui l'accompagnent, sont sans doute des qualités nécessaires à ceux qui jouent un rôle dans des révolutions de cette nature. Mon observation tend uniquement à montrer que pour découvrir les vraies causes d'un changement subit de Gouvernement dans un pays, il ne suffit pas d'examiner les mesures immédiates qui l'ont produit, mais qu'il faut encore rechercher la nature, l'origine, les principes & les vices du Gouvernement détruit, savoir à quel point il tenoit aux inclinations du peuple, à ses opinions, à ses préjugés; enfin connoître le génie & le caractere national de ceux qui ont souffert si patiemment d'en être privés.

Ainsi pour rendre raison d'un événement aussi récent que la derniere révolution de Suede, nous sommes obligés de remonter dans l'Histoire de ce Royaume beaucoup plus loin qu'on ne le croiroit d'abord nécessaire, & de recueillir dans ses différentes parties ce qui peut avoir trait aux divers points dont je viens de parler.

Le ſort de ce pays a ſinguliérement varié, ſoit par ſes révolutions intérieures, ſoit par le rôle qu'il a rempli au-dehors à différentes époques.

Le Gouvernement des robuſtes habitans de cette région du Nord, a, comme leur climat, toujours admis les extrêmes; tantôt on l'a vu libre jusqu'à la licence & tantôt voiſin du deſpotiſme. Dans un temps l'amour de la liberté ſemble être le caractere diſtinctif des Suédois; dans d'autres circonſtances ils ne ſont pas moins remarquables par leur ſoumiſſion ſervile envers leurs Monarques. Ennemis de la contrainte, jaloux à l'excès de l'autorité royale, attachés avec force à leurs propres droits, nous les voyons quelquefois s'élever tumultuairement, ſemblables à un torrent, abattre tout ce qui s'oppoſoit à eux, & renverſer à la fois leur Souverain & toutes les barrieres élevées pour défendre le peu de pouvoir qu'ils lui avoient laiſſé.

Dans un autre temps, comme ſi la violence de leurs efforts les eût épuiſés, toute étincelle de patriotiſme ſemble éteinte parmi eux; ils ſe ſoumet-

tent patiemment à toute eſpece d'oppreſſion, & paroiſſent auſſi réſignés à l'eſclavage que s'ils n'avoient jamais goûté les douceurs de la liberté.

En un mot, parmi ceux qui examineront leur hiſtoire, il n'eſt perſonne qui, ſur ces contradictions apparentes dans leur caractere national, ne ſoit tenté de croire que deux races d'hommes diſtinctes ont habité le même pays tour-à-tour.

On ne ſera pas moins frappé de la variation qu'on obſerve dans les degrés d'importance & de conſidération, dont ont joui les Suédois à différentes époques parmi les Puiſſances étrangeres. Tantôt on les voit, ſortis tout-à-coup de l'obſcurité, preſcrire des lois aux premiers Potentats; à l'imitation des Goths leurs ancêtres, leurs armées parcourent les Royaumes & les Empires; on les voit dépoſer les Monarques, & donner des Couronnes; bientôt ils tombent, ſinon dans le mépris, au moins dans l'oubli; leurs conquêtes leur échappent, leurs forces diſparoiſſent, & l'importance qu'ils avoient acquiſe devient auſſi momen-

tunée que leurs progrès avoient été rapides.

Le génie ſupérieur de quelques-uns des Monarques de la Suede, la bravoure, l'endurciſſement aux fatigues, & ſur-tout la diſcipline de ſes ſoldats, ont aſſuré à ſes armes, dans pluſieurs occaſions, des ſuccès dont on connoît peu d'exemples dans les hiſtoires des autres pays. Ses efforts, dans les époques que nous citons, ont été violens, & ſouvent irréſiſtibles; mais comme ils excédoient ſes reſſources, ils ont plus ſervi à l'épuiſement de ſes forces au-dedans, qu'à l'accroiſſement de ſon Empire au-dehors.

Elle n'a preſque recueilli des plus brillantes victoires, que la gloire qui les a ſuivies; & après les plus importantes conquêtes, elle a été ſouvent obligée de ſe borner à la poſſeſſion de ſes rochers.

L'Hiſtoire de Suede peut être diviſée en trois périodes. La premiere finit à la révolution qui plaça Guſtave Vaſa ſur le Trône en 1523; la deuxieme s'étend depuis cet événement jusqu'à la mort de Charles XII en 1718;

& la troisieme, depuis cette époque jusqu'à la derniere révolution en 1772.

Section I.

Contenant un exposé du Gouvernement, des coûtumes & des mœurs des Suédois durant la premiere période.

DAns le tems où la plupart des Gouvernemens de l'Europe avoient commencé à acquérir un certain degré de stabilité, celui de la Suede n'en avoit aucune. Le Royaume déchiré par des dissensions civiles, dévasté par des guerres intérieures, étoit successivement en proie aux usurpations des Etrangers, à l'ambition de ses Nobles, & à la tyrannie de ses Souverains.

Les abus du systême féodal avoient été corrigés ou supprimés dans d'autres pays. La naissance & les progrès du commerce y avoient procuré à la masse du peuple une importance & une considération qui leur donnoit la facilité de secoüer le joug des Barons féodaux, & d'acquérir, dans la société,

le rang dont ils ont été ſi long-temps & ſi injuſtement privés. A meſure que les droits du peuple furent aſſurés, l'autorité royale s'affermit ſur un fondement plus ſolide : d'élective, la Couronne devint héréditaire, & les eſprits continuant de s'éclairer, les idées du bien public, le ſentiment de la juſtice & l'amour de l'ordre, commencerent à prendre le deſſus.

Mais ces grands changemens, qui, dès le commencement du douzieme ſiecle, s'étoient introduits dans la politique & les mœurs de la plupart des Nations de l'Europe, ne furent admis en Suede que vers le milieu du ſeizieme; de ſorte que, même à cette époque ſi tardive, elle n'offroit au reſte de l'Europe qu'une peinture frappante des déſordres, de la confuſion & de l'anarchie auxquelles tous les habitans de cette partie du monde avoient été anciennement expoſés.

Toute l'Hiſtoire de la période que nous avons devant les yeux, ne fournit donc autre choſe qu'un détail continuel de troubles domeſtiques, de révoltes & de révolutions accompa-

gnées de toutes les calamités qui en ſont néceſſairement la ſuite.

Quoique ce ſoit une tâche pénible de ne revenir ſur ſes pas, que pour fixer ſes regards ſur un tableau ſi peu ſatisfaiſant, c'eſt cependant au milieu de la confuſion & des déſordes de ces temps, que nous avons à chercher l'origine de la derniere forme du Gouvernement de la Suede. C'eſt-là que nous découvrirons le génie & le caractere national des Suédois, & que l'un & l'autre nous montreront la véritable ſource des révolutions auxquelles leur pays a toujours été ſujet : c'eſt-là que nous trouverons auſſi, tout éloignées qu'elles puiſſent paroître, quelques-unes des cauſes de l'étonnante facilité avec laquelle s'eſt opérée celle dont nous nous occupons.

Lorſqu'on jette les yeux ſur la forme du Gouvernement de la Suede pendant la période que nous examinons, on eſt diſpoſé à lui donner, à la premiere vue, la préférence ſur tous les Gouvernemens alors connus.

Au lieu de la rigueur d'une ariſtocratie oppreſſive qui ſe montre par-

tout où régnoit le ſyſtême féodal, nous y voyons une conſtitution dans laquelle le Corps du peuple avoit une autorité aſſez conſidérable, pour le rendre en grande partie indépendant de ſes ſupérieurs.

Nous y voyons que le pouvoir ſuprême ne réſidoit pas dans les mains d'un ſeul, & qu'il n'étoit point diviſé entre le Souverain & un petit nombre de Barons hautains, pour ne laiſſer en partage au reſte de la Nation que la dépendance la plus abjecte; il y étoit placé, comme il doit l'être, dans les États-Généraux du Royaume.

Tous les rangs étoient admis dans ces États, & le dernier Payſan, par ſon Repréſentant, participoit à la légiſlation comme le Noble le plus fier. Ils étoient compoſés de quatre Ordres, de la Nobleſſe, du Clergé, des Bourgeois, & des Payſans. Tandis qu'ils étoient aſſemblés, le pouvoir Souverain étoit comme ſuſpendu, ou paroiſſoit confondu dans le leur: après leur ſéparation, un Sénat revêtu d'une grande autorité, reſtoit commis à la garde de la liberté publique.

Tels étoient les dehors de cette conſtitution qui, vue dans l'éloignement, reſſemble à un palais dont il n'y a que les murs de finis, & préſente la plus belle perſpective; mais qui, examinée de plus près, ne répond plus à ce que promettoient les apparences; car, comme je l'ai déjà obſervé, le Gouvernement intérieur de la Suede étoit plus turbulent, plus expoſé au déſordre, à l'anarchie, à la confuſion, que celui de tout autre pays de l'Europe.

Pluſieurs circonſtances concouroient à produire ces effets en Suede, & y empêchoient les mœurs de ſe civiliſer à ce point qui doit néceſſairement précéder toute amélioration dans le Gouvernement. 1°. Avant l'établiſſement de la communication qu'ouvre le commerce entre les Nations les plus éloignées, la Suede, par ſa ſituation au Nord, étoit comme ſéparée du reſte du monde; & ſi par cette raiſon les Suédois étoient exempts de prendre part aux querelles qui agitoient ſans ceſſe le reſte de l'Europe, ils étoient également privés des avantages qu'ils auroient pu tirer de la fréquentation des

autres Nations qui, en se poliçant, les avoient si fort devancés dans leurs progrès. D'un côté, les Russes ne pouvoient certainement pas contribuer à les civiliser, & de l'autre, leurs guerres continuelles avec les Danois, peuple aussi barbare qu'eux, ne servoient qu'à augmenter leur férocité naturelle. 2°. La nature du pays qu'habitent les Suédois, aussi-bien que celle de leur climat, étoient d'autres causes sensibles du caractere sauvage & indisciplinable qui les distinguoit.

Lorsque le climat est tempéré & le sol fertile, ils invitent à l'agriculture par les agrémens & l'utilité de la vie champêtre. L'agriculture contribue beaucoup à l'adoucissement des mœurs; elle appelle naturellement parmi les hommes l'amour de l'ordre & de la tranquillité; elle les dispose à la paix, sans laquelle ceux qui cultivent la terre ne peuvent espérer de recueillir les fruits de leurs travaux; elle doit par la même raison introduire parmi eux toutes les idées relatives à la sûreté des propriétés particulieres & aux droits des individus, qui sont la base des sociétés civiles.

civiles. La lenteur des progrès d'une Nation qui commence à se civiliser, sera donc, comme en Suede, en raison de la rigueur du climat & de la stérilité du sol.

Ces deux causes au contraire endurcissoient les Suédois aux fatigues, & leur formoient des ames hardies & des corps vigoureux. De-là naissoit leur amour pour l'indépendance, & de la vigueur de leur tempérament résultoient les moyens de la conserver. Découragés par la nature du climat ils négligeoient l'agriculture ; & les immenses forêts qui couvroient leur pays, abondant en gibier, la chasse leur fournissoit des moyens de subsistances plus analogues à leur génie que l'occupation paisible de cultiver la terre.

On sent combien cette maniere de vivre étoit propre à les retenir dans leur barbarie primitive. Cet amour du changement, & cette inquiétude d'esprit qui en sont les suites naturelles, se font remarquer dans la conduite des Suédois dès les premiers temps de leur histoire, & n'ont pas été la moindre cause des convulsions qui ébranlerent si souvent l'État.

Il eſt vrai que les Provinces méridionales de la Suede, n'étoient ni ſtériles, ni entiérement incultes, mais elles changeoient continuellement de Maîtres; appartenant tantôt aux Suédois, & tantôt aux Danois, elles étoient conſtamment un ſujet de querelle entre les deux Nations; elles étoient auſſi conſtamment le théâtre de la Guerre, ce qui dût former un grand obſtacle à cet adouciſſement des mœurs que l'exercice de l'agriculture tendoit à établir parmi leurs habitans. Cet heureux effet ne pouvoit être ni général ni conſtant, dans un pays où le Payſan étoit ſoldat, & obligé de faire plus d'uſage de l'épée que de la charrue.

3°. Par ce qu'on vient de dire, il eſt évident que les Payſans de la Suede poſſédoient le plus haut degré d'indépendance.

Si nous jugeons comparativement de l'état de la ſociété en Europe avant les treizieme & quatorzieme ſiecles, nous trouverons que la condition des Payſans en Suede étoit totalement différente de celle du même ordre d'hommes dans tous les autres pays de l'Europe, où ils étoient réduits à la ſervi-

tude la plus abjecte, où non seulement ils n'avoient ni poids ni influence dans le Gouvernement, mais où la plupart étoient dépouillés des droits naturels de l'homme.

En Suede, au contraire, les Paysans ne se contentoient pas de leur indépendance & du privilege particulier d'envoyer des Députés de leur Corps aux États-Généraux du Royaume, ils prenoient encore souvent la direction des affaires publiques; ils se mettoient à la tête de toutes les révolutions; ils paroissoient agir dans toutes les occasions comme un Corps distinct, qui avoit des vues & des intérêts à part ou séparés de ceux de tous les autres membres de l'Etat.

Tant de poids & d'influence de la part de la masse du peuple, devoit naturellement promettre les plus grands avantages pour la liberté, & conséquemment pour la société. Mais les mêmes causes auxquelles le peuple fut redevable de son importance, le rendirent non-seulement incapable d'en bien user, elles le pousserent la plupart du temps à en abuser.

Leur maniere de vivre étoit le principe de ce courage avec lequel ils s'opposoient à toute invasion de leurs droits; & si les Monarques Suédois semblent avoir rarement respecté des privileges que la férocité de leurs sujets leur rendoit si difficiles à attaquer, c'est au moins ce qui les a fait presque toujours échouer quand ils ont voulu leur porter atteinte. Mais cette maniere de vivre inspiroit en même-temps au peuple une impatience à souffrir la moindre contradiction, & une férocité de mœurs également incompatibles avec toute espece de Gouvernement régulier (1), & contraires à tous les principes d'une liberté réelle. Si dans un temps elle faisoit naître dans

(1) L'ancienne loi de Suede, qui ordonnoit d'abattre & de brûler, en tout ou en partie, la maison de celui qui avoit fait une injure à quelqu'un, selon la gravité du délit, est une preuve frappante du peu de confiance d'un Gouvernement obligé de recourir à un pareil expédient. Cette Loi n'a été regardée que comme une marque de la simplicité & de l'ignorance du siecle où elle a été faite. Mais on peut l'attribuer, avec plus de justice, à la difficulté de saisir l'offenseur parmi des gens si peu accoutumés à l'ordre & à la subordination. En conséquence, la punition tomboit sur la partie de ses propriétés, qu'il ne pouvoit soustraire à la vengeance publique.

le peuple l'eſprit de réſiſtance qu'exigeoit la conſervation de ſa liberté, dans un autre elle l'expoſoit à la perdre, parce qu'elle le plongeoit dans l'anarchie. En ſe délivrant de l'oppreſſion d'un petit nombre, il s'abandonnoit à la licence de la multitude; & flottant continuellement entre les deux extrêmes, il ne s'arrêta jamais à ce point intermédiaire qui devoit établir un juſte équilibre entre ſes droits & la prérogative de ſon Souverain. Ignorant parfaitement quelle étoit la nature de la liberté auſſi-bien que celle du Gouvernement, les Suédois ne concevoient pas la néceſſité de cet équilibre, & n'étoient pas aſſez habiles pour le former, quand ils l'auroient conçue. Incapables de prévoyance & mus uniquement par l'impreſſion du moment, ils s'oppoſoient au Monarque, ſans ſavoir comment limiter l'autorité royale. On eût dit que tous leurs débats étoient plutôt des querelles perſonnelles entre le Roi & le peuple, que des diſcuſſions entre les branches populaires de la Légiſlation & la Couronne.

Ce n'étoit pas de pareils hommes qu'on pouvoit attendre des mesures efficaces d'opposition aux efforts constans de leurs Souverains pour acquérir le pouvoir absolu. On voit aisément qu'ils étoient également incapables d'union pour concerter, de vues pour les projetter, & du jugement nécessaire pour les mettre en exécution.

Lorsqu'ils demandoient le redressement de leurs griefs, ils le faisoient avec ce zele emporté & cette impétuosité aveugle, qui caractérisent les assemblées tumulteuses & irrégulieres, & qui ne manquent guere d'éloigner le but même qu'elles se proposent. A la vérité, l'oppresseur devint souvent la victime de leur ressentiment; mais comme ils négligeoient de se garantir de l'oppression, les Princes qui succédoient étoient presque sûrs de leur donner les mêmes sujets de plainte, & de les forcer à recourir aux mêmes voies pour se faire justice.

On trouve dans une de leurs anciennes coutumes une preuve frappante de l'instabilité de leur Gouvernement, & de la violence à laquelle le Roi &

le peuple étoient ſouvent obligés d'avoir recours. Toutes les fois que leur Monarque avoit occaſion de paſſer dans une province, les habitans, avant de ſouffrir qu'il y entrât, le forçoient de leur donner des otages pour la ſûreté de leurs privileges ; à ſon tour il en recevoit d'eux pour la ſûreté de ſa perſonne (1).

Tant que cette méfiance réciproque ſubſiſta entre le Monarque Suédois & ſon peuple : tant que ſes prérogatives & leurs privileges reſterent indéterminés, & que la force ſeule décida de leurs différends, il ne faut pas s'étonner que la conduite de l'un fût marquée par l'eſprit d'oppreſſion, & celle de l'autre par un penchant continuel à la révolte.

Il eſt naturel de demander ici d'où venoit, durant cette période, la ſupériorité ſinguliere de la condition des Payſans Suédois ſur celle du grand

---

(1) Les Suédois étoient tellement attachés à cette coutume, que Ragwald qui régnoit vers le commencement du treizieme ſiecle, perdit la Couronne & la vie, pour s'en être écarté. *Bodin*, *pag.* 246.

Corps du peuple dans tous les autres pays de l'Europe.

La nature du ſol & du climat de Suede en rend en partie raiſon; mais elle n'en étoit ni la ſeule, ni la principale cauſe.

Après la deſtruction de l'Empire Romain par l'invaſion des Barbares du Nord, ceux-ci s'étant établis ſur ſes ruines, & ayant pris poſſeſſion des pays qu'ils avoient ſubjugués, s'aſſocierent les anciens habitans, au lieu de les exterminer, & partagerent même dans certaines proportions les terres avec eux (1).

Si nous jetons donc les yeux ſur l'état de l'Europe en ce temps-là, nous verrons que les Goths ou Vandales, les Huns ou Saxons, s'y répandirent par-tout.

Mais les pays ſitués au Nord où étoient ces Barbares, étoient encore habités par leurs compatiotes ſans mélange d'aucun autre peuple; au lieu que les parties méridionales de l'Europe qui avoient été auparavant ſous

(1) Monteſquieu, *Liv.* 30. *chap.* 7 & 8.

la

la domination des Romains, étoient occupés conjointement par les Nations barbares & leurs anciens habitans. On découvre donc dans celles-ci deux peuples distincts, les vainqueurs & les vaincus ; au lieu que dans les autres nous ne trouvons que le restant des habitans, qui peut-être moins entreprenans que ceux qui en sortirent pour aller chercher de nouveaux établissemens, se contenterent de vivre dans leurs forêts comme ils avoient fait auparavant.

Cette importante distinction expliquera, je pense, suffisamment pourquoi le gros du peuple en Suede continua d'être libre, tandis que dans les autres pays les classes d'hommes inférieures tomberent dans la servitude.

Il est à présumer que les parties des Nations septentrionales qui resterent chez elles garderent leurs anciennes coutumes & leur Gouvernement, mais celles qui avoient acquis de nouvelles possessions dans lesquelles les anciens habitans continuerent de résider, furent dans la nécessité de trouver quelque expédient pour se garantir contre

les ſurpriſes, & pour ſe mettre à l'abri des attaques imprévues auxquelles les expoſoit naturellement leur ſituation.

C'eſt de-là que prit naiſſance le ſyſtême féodal que nous voyons établi par ces hardis uſurpateurs, par-tout où ils ſe fixerent.

Un ſyſtême ſi particulierement adapté aux circonſtances où ils ſe trouvoient alors, tire manifeſtement ſon origine de ces circonſtances mêmes, & il n'eſt pas probable que le ſyſtême féodal fût connu d'aucun de ces peuples avant leur émigration.

Quoique ce ſyſtême ne réduiſît pas immédiatement les vaincus à ce miſérable état d'eſclavage où le grand Corps du peuple fut bientôt plongé par-tout où il fut adopté, il avoit cependant une tendance inévitable à produire cet effet.

Ses principes étant fondés ſur la conquête, l'objet de tous ſes réglemens fut de la conſerver. Il eût été ſouverainement imprudent aux nouveaux propriétaires de laiſſer les anciens habitans, qui étoient peut-être en plus

grand nombre qu'eux, en état de les troubler. Tout ce que le peuple conquis pouvoit eſpérer, c'eſt qu'on lui permît de cultiver les terres qui lui avoient été accordées; & comme on lui refuſa certainement l'uſage des armes, l'agriculture devint ſon unique occupation.

Si nous conſidérons donc que l'eſprit d'uſurpation eſt inſéparable de la poſſeſſion du pouvoir, & qu'il y avoit, d'un côté, un corps d'hommes néceſſairement ſans défenſe, tandis que, de l'autre, leurs fiers conquérans étoient toujours armés & préparés à combattre; ſi nous enviſageons le mépris attaché durant ces temps belliqueux à la condition de tout homme qui n'étoit pas ſoldat, au point que parmi les anciens Germains qui dédaignoient toute autre profeſſion que celle des armes, l'agriculture étoit totalement abandonnée à leurs eſclaves (1), il ne nous paroîtra pas extraordinaire qu'ils ayent bientôt regardé & traité comme tels ceux qui cultivoient la terre.

---

(1) Tacit. *de mor. Germ.*

les ſurpriſes, & pour ſe mettre à l'abri des attaques imprévues auxquelles les expoſoit naturellement leur ſituation.

C'eſt de-là que prit naiſſance le ſyſtême féodal que nous voyons établi par ces hardis uſurpateurs, par-tout où ils ſe fixerent.

Un ſyſtême ſi particulierement adapté aux circonſtances où ils ſe trouvoient alors, tire manifeſtement ſon origine de ces circonſtances mêmes, & il n'eſt pas probable que le ſyſtême féodal fût connu d'aucun de ces peuples avant leur émigration.

Quoique ce ſyſtême ne réduiſît pas immédiatement les vaincus à ce miſérable état d'eſclavage où le grand Corps du peuple fut bientôt plongé par-tout où il fut adopté, il avoit cependant une tendance inévitable à produire cet effet.

Ses principes étant fondés ſur la conquête, l'objet de tous ſes réglemens fut de la conſerver. Il eût été ſouverainement imprudent aux nouveaux propriétaires de laiſſer les anciens habitans, qui étoient peut-être en plus

grand nombre qu'eux, en état de les troubler. Tout ce que le peuple conquis pouvoit eſpérer, c'eſt qu'on lui permît de cultiver les terres qui lui avoient été accordées ; & comme on lui refuſa certainement l'uſage des armes, l'agriculture devint ſon unique occupation.

Si nous conſidérons donc que l'eſprit d'uſurpation eſt inſéparable de la poſſeſſion du pouvoir, & qu'il y avoit, d'un côté, un corps d'hommes néceſſairement ſans défenſe, tandis que, de l'autre, leurs fiers conquérans étoient toujours armés & préparés à combattre; ſi nous enviſageons le mépris attaché durant ces temps belliqueux à la condition de tout homme qui n'étoit pas ſoldat, au point que parmi les anciens Germains qui dédaignoient toute autre profeſſion que celle des armes, l'agriculture étoit totalement abandonnée à leurs eſclaves (1), il ne nous paroîtra pas extraordinaire qu'ils ayent bientôt regardé & traité comme tels ceux qui cultivoient la terre.

---

(1) Tacit. *de mor. Germ.*

Il y a plus : ſi quelques-uns de ces Barbares, invités par la fertilité des terres qu'ils avoient nouvellement acquiſes, s'écartoient des idées généralement reçues parmi eux, pour s'appliquer à l'agriculture, & qu'au lieu de tenir leurs terres à titre de ſervice militaire, ils les tinſſent à la condition d'une redevance à leurs Seigneurs en blé ou en bétail, ils ne tardoient pas à être réduits dans un état peu différent de l'eſclavage (1).

Ainſi en France, » dans le commencement de la premiere Race, » on voit un nombre infini d'hommes » libres, ſoit parmi les Francs, ſoit » parmi les Romains ; mais le nombre des ſerfs augmenta tellement, » qu'au commencement de la troiſieme, tous les laboureurs & preſque tous les habitans des Villes ſe » trouverent ſerfs (2) ». Comme ceux-ci étoient Romains pour la plupart, c'eſt encore une preuve que quoique

(1) Dalrymple, ſur la propriété féodale, *chap.* 2, *pag.* 28.

(2) Monteſquieu, *liv.* XXX, *chap.* 11.

les vaincus n'eussent pas été immédiatement réduits en esclavage par leurs vainqueurs, ils le furent ensuite insensiblement par leur situation.

Mais, comme en Suede le climat & le sol n'étoient nullement favorables à l'agriculture, comme ses habitans ne composoient qu'un seule Nation où il n'y avoit ni vainqueurs ni vaincus, les causes qui contribuerent dans d'autres pays à mettre la plus grande partie des habitans dans la dépendance du reste, n'existerent point parmi eux.

Il est vrai que les Nations du Nord avoient leurs esclaves avant l'invasion de l'Empire Romain; mais ces esclaves étoient en petit nombre, & ce nombre étoit composé de ceux d'entre le peuple qui étoient déchus de leur liberté, de différentes manieres; de ceux qui avoient été faits prisoniers dans une bataille, ou qui avoient commis certains crimes, ou qui s'étoient vendus eux-mêmes, pratique qui n'étoit point rare parmi ces Barbares. De-là vient, qu'à proprement parler, ils ne formoient pas une race d'hommes distincte, comme il doit arriver lorsqu'une

Nation eſt aſſervie par une autre ; & conſéquemment, la ligne de ſéparation entre eux & leurs Maîtres n'y étant pas auſſi marquée, il leur étoit moins difficile de recouvrer leur liberté. D'ailleurs, comme ils étoient principalement employés à la culture des terres, il y en avoit d'autant moins, que le ſol ſe prêtoit peu à ce genre d'occupation. Auſſi furent-ils affranchis en Suede, peut-être plutôt que dans toute autre partie de l'Europe. Vers le milieu du treizieme ſiecle, Birgis Jarl défendit à tout Suédois de ſe vendre ; & en 1335, l'eſclavage fut entierement aboli par une Ordonnance de Magnus Ladulas.

4.° Le défaut de grandes Villes en Suede, fut encore une des cauſes principales du déſordre & de la confuſion qui régnerent ſi long-temps dans ce Royaume.

Le commerce eſt un grand moyen d'adoucir les mœurs d'un peuple belliqueux, & de corriger la férocité de cette ardeur militaire, qui le rend auſſi paſſionné pour les armes qu'ennemi de toute autre occupation. Le

commerce présente de nouveaux objets aux inclinations & aux passions des hommes. En mettant les productions de différens climats à leur portée, il leur inspire du goût pour ce qu'ils ne connoissoient pas auparavant ; ils en prennent en même-temps pour des arts qu'ils ignoroient, & à mesure qu'ils s'y appliquent, leur attachement à leur ancienne maniere de vivre s'affoiblit & s'éteint : mais le commerce produit un effet plus important encore. En rassemblant les hommes dans un même lieu, il sollicite la construction & l'accroissement des Villes ; il devient l'un des moyens les plus puissans d'introduire parmi eux une forme réguliere de Gouvernement. Sans elle il est impossible que beaucoup d'hommes vivent ensemble ; & voilà pourquoi, dès qu'ils sont rassemblés, le sentiment de la justice, l'amour de l'ordre & le desir de la tranquillité publique, commencent à prendre le dessus. On voit par-là combien le défaut de grandes Villes a dû retarder en Suede le progrès des améliorations dans tous les genres. Ce défaut qu'entraîne

l'abſence du commerce, peut être mis au nombre des déſavantages qui réſultent pour la Suede de ſa poſition au Nord, ainſi que de la ſtérilité de ſon ſol & de l'ingratitude de ſon climat. Comme c'eſt par l'Italie que le commerce s'eſt d'abord introduit en Europe, il étoit naturel qu'il ſe répandît dans les autres contrées de l'Europe à proportion qu'elles étoient plus voiſines de ſa ſource. Ce n'eſt pas encore tout : ces contrées, jouiſſant d'un climat plus tempéré, étoient auſſi plus propres par la nature de leurs productions à l'établiſſement & à la culture du commerce. La rigueur du climat & la ſtérilité du ſol de Suede, ne pouvoient au contraire leur être favorables.

A la vérité, le produit de leurs mines leur fourniſſoit des objets de commerce; mais cette branche, la ſeule dont ils s'occupoient, eſt peut-être auſſi la ſeule qui n'a pas une tendance directe à produire les bons effets qui peuvent être attribués en général à la culture du commerce, j'entends l'amélioration des mœurs & du Gouverne-

ment. La vie d'un Mineur n'eſt pas propre, comme le ſont les occupations des Villes, à conduire à ce but. Les métiers & les manufactures appellent les hommes dans les Villes ; le travail des mines les en tient néceſſairement éloignés, & conſéquemment ils ne participent point à ces idées de ſubordination & d'ordre qui doivent régner juſqu'à un certain point dans les Villes. Conformément à cette obſervation, les Mineurs de Suede étoient la partie de la Nation la plus turbulente, la plus indiſciplinable, & toujours la premiere à ſe révolter. Les Suédois étoient tellement étrangers à toute eſpece de Manufactures, que juſques vers la fin du ſeizieme ſiecle ils ne ſavoient pas comment travailler leur fer, & qu'on tranſportoit le minérai de chez eux à Dantzig & dans d'autres parties de la Pruſſe pour le forger en barres. Les privileges exorbitans accordés par Guſtave Vaſa aux Marchands de Lubeck (1), peuvent faire juger à quel point de

(1) Qu'ils ne payeroient point de droits de Douane pour les marchandiſes qu'ils apporteroient en Suede,

misere & de pauvreté se trouvoit réduit le commerce de la Suede.

J'ai déjà eu occasion de parler des effets salutaires qu'a produits pour le Gouvernement l'admission des Représentans des Villes dans la législation. Mais quoique les Villes Suédoises ayent eu de bonne heure le privilege d'envoyer des Députés à la Diete, leur nombre étoit proportionnellement très-petit & leur influence fort légere. Comme le peu de commerce qu'il y avoit en Suede étoit pour la plus grande partie entre les mains des Etrangers (1), ils n'avoient pas le même intérêt que les naturels du pays à tout ce qui a rapport au Gouvernement, & on ne pouvoit s'attendre qu'ils donnâssent la même attention à ce qui les intéressoit moins.

Les Répréséntans des Paysans, qui siégeoient à la Diete, n'étoient nulle-

---

qu'ils auroient seuls tout le commerce du Royaume, & enfin qu'ils pourroient trafiquer à Stockholm, à Suderkoping, Calmar & Abo, non-seulement avec les Citoyens, mais avec les Paysans.

(1) Dans le treizieme siecle, les habitans des Villes Suédoises étoient la plupart Germains, & la moitié des Magistrats même pouvoit être composée d'Etrangers. *Botin, page* 319.

ment l'équivalent de ce qui manquoit dans le nombre des Députés des Villes, & il n'étoit pas possible qu'ils produisissent les mêmes effets.

Lorsque les Bourgeois ont acquis le droit de voter dans le Conseil de la Nation, ils ont dû y apporter dans leur nouvelle qualité de Législateurs, les mêmes idées qui dominoient dans les Communautés auxquelles ils appartenoient.

Or, ces idées étoient sans doute très-pacifiques, puisque les Marchands sont plus intéressés que tout autre ordre d'hommes au maintien de la tranquillité publique. Accoutumés à la subordination & au Gouvernement régulier établis dans les Villes, il étoit naturel qu'ils communiquâssent à la Législation, dont ils faisoient partie, un esprit approchant du leur.

Mais plus les Paysans Suédois avoient d'influence dans l'Etat, plus ils ont dû apporter dans le Gouvernement de trouble & de désordre. Leur conduite, en qualité de Législateurs, devoit se ressentir de l'indiscipline & de l'esprit d'indépendance qui les distinguoient dans toutes les autres occasions.

5°. Les Nobles Suédois n'étoient pas, à beaucoup près, aussi capables d'en imposer à leurs Rois, que les Barons féodaux l'étoient auprès des autres Monarques.

Les premiers n'avoient ni les vastes possessions en terres, ni les richesses, ni les privileges excessifs qui mettoient les derniers en état de faire la loi à leurs Princes. Le génie du systême féodal conduit naturellement à l'aristocratie. Il avoit accoutumé les hommes à voir des domaines étendus, de grandes richesses & une autorité considérable entre les mains du petit nombre; & comme avant qu'il se corrompît il n'y avoit point de vassal qui pût diminuer légalement la contenance d'un fief qui, à sa mort, devoit retourner à son Seigneur, il arriva de-là ce qu'on a observé dans plusieurs cas où les coutumes ont continué à être suivies longtemps après que les raisons qui les avoiens établies n'existoient plus; les fiefs étant devenus héréditaires, on garda les mêmes idées de les conserver en leur entier.

De-là les substitutions, invention

qui priva la postérité de ceux qui possédoient ces sortes de fiefs, du pouvoir d'aliéner aucune partie de ce qu'on regardoit comme nécessaire pour soutenir la dignité du chef de la famille.

En Suede, au contraire, on ne connut point de titres jusqu'au milieu du treizieme siecle, où Eric, fils de Gustave Vasa, créa des Comtes & des Barons. Les Suédois ne connurent donc pas davantage les substitutions. Ils avoient constamment suivi la coutume de partager également entre les enfans les biens du pere (1); le fils aîné n'avoit pas plus de droit que ses freres, à raison de sa primogéniture; & on ne voit pas, en effet, pourquoi il eût été privilégié à cet égard, puisque le titre que possédoit le pere passoit à tous ses enfans. Ce principe fut poussé si loin, qu'il s'étendit jusqu'au Trône, & que souvent le Royaume fut divisé entre les fils du Roi défunt; ce qui ne contribua pas peu à augmenter le désor-

(1) Les fils étoient partagés également entr'eux ainsi que les filles. Mais les garçons avoient une part double de celle des filles.

dre & la confusion auxquels il n'étoit déjà que trop sujet en tout temps.

Il est évident que cette égalité de partage entre les enfans empêchoit nécessairement les grandes richesses de s'accumuler, & les vastes domaines de rester long-temps dans les mêmes mains. Elle occasionna certainement une distribution plus égale de la propriété dans tout l'Ordre des Nobles ; mais laissant peu de pouvoir à chacun de ses individus, elle peut être comptée parmi les principales sources de l'instabilité du Gouvernement,

Le même pouvoir qui faisoit ailleurs d'un Baron un petit tyran dans ses domaines, servoit de barriere à l'autorité de son Souverain. Trois ou quatre Barons féodaux, à la tête de leurs vassaux & des gens de leur suite, suffisoient pour battre tout ce que le Roi pouvoit mettre de monde en campagne : comme il étoit de l'intérêt de ces Chefs puissans de faire cause commune contre la Couronne, toute atteinte portée à leurs privileges rencontroit infailliblement la plus prompte & la plus forte opposition.

Par cette raiſon les monarques féodaux étoient obligés de ſe contenter, ſinon réellement, du moins en apparence, du degré de pouvoir dont la conſtitution les avoit inveſtis ; & s'ils vouloient étendre leur autorité, ils avoient recours à une politique indirecte & cachée qui n'alarmât point la jalouſie de leurs Barons, & qui par conſéquent n'excitât aucun ſoulevement.

Il en étoit tout autrement des Monarques de Suede. Lorſqu'ils ſe diſpoſoient à violer les droits de leurs ſujets, ils ne trouvoient aucun obſtacle immédiat à leurs deſſeins. Il n'y avoit aucun pouvoir déjà formé, qui pût veiller ſans ceſſe, qui pût à tout inſtant leur tenir tête, comme le faiſoient ailleurs les Barons féodaux. Il exiſtoit bien dans la Nation un eſprit général de liberté ; mais il eût été difficile de le diriger. Les Payſans, pour la plupart indépendans des Nobles, n'étoient pas, comme les vaſſaux des Seigneurs, dans l'obligation de ſuivre des étendards levés contre leur Souverain. Parmi les Nobles, le pouvoir & l'influence des individus étoient ſi bornés, comme on

l'a vu plus haut, que l'union d'un grand nombre d'entr'eux pouvoit ſeule les mettre en état de défendre leurs droits contre les uſurpations de la Couronne (1). Il devoit être fort difficile de former une confédération bien cimentée, lorſqu'elle exigeoit un concours auſſi nombreux, & compoſé de perſonnes ſi peu accoutumées à l'ordre & à la ſubordination. D'ailleurs, par la nature de leur pays, couvert de rochers, & par conſéquent peu peuplé, les Nobles étoient obligés de vivre à une ſi grande diſtance les uns des autres, qu'il leur eût été impoſſible de s'aſſembler promptement dans un cas urgent.

Ce n'eſt pas tout encore; les Nobles Suédois n'avoient ni ne pouvoient avoir à la permanence de leur Gouverne-

(1) Le pouvoir des Nobles Suédois ſemble avoir été à ſon plus haut point vers la fin du ſeizieme ſiecle. Suivant un acte d'aſſurance de Chriſtien I. en 1476, chaque Noble devoit être Roi de ſes Payſans ou Tenanciers. (Vara Konung öfver ſina egna landt bönder). *Botin, page* 572. Mais à en juger par le caractere des Payſans Suédois & par l'indépendance à laquelle ils avoient toujours été accoutumés, on ne peut ſuppoſer qu'ils ayent été des ſujets fort obéiſſans.

ment

ment cet intérêt vif qui attachoit les Barons féodaux, dont les poſſeſſions étoient très-conſidérables, à la conſervation d'une conſtitution qui leur donnoit une ſi grande exiſtence.

La pauvreté des Nobles en Suede les portoit peut-être autant à rechercher les changemens dont ils auroient pu tirer quelque avantage, que l'opulence & les privileges des Barons les rendoient ennemis de toute innovation de cette eſpece; auſſi les Monarques Suédois qui tenterent d'acquérir un pouvoir plus abſolu, ne trouverent-ils pas dans le principe cette réſiſtance, que ne pouvoient manquer d'éprouver les Rois féodaux qui faiſoient de ſemblables efforts. Pour que les premiers rencontrâſſent de l'oppoſition, il auroit fallu que la Nation entiere y eût été excitée, ce qui arrivoit rarement, à moins que leurs Rois n'euſſent perſiſté long-temps dans la même conduite. D'ailleurs, les guerres qui diviſoient ſi Souvent la Suede & le Danemarck, mettoient preſque toujours leurs Princes à la tête d'une armée, & d'une armée qui n'étoit pas compoſée, comme celle

du Monarque féodal, de ſoldats, tous vaſſaux de leurs Chefs reſpectifs auxquels ſeuls ils ſe croyoient obligés d'obéir, mais d'hommes qui ne reconnoiſſoient d'autre ſupérieur que leur Roi, & qui conſéquemment devoient être bien plus entierement voués à ſes ordres.

Voilà pourquoi les Monarques Suédois, non-ſeulement ne ſe déſiſterent jamais de leurs efforts pour s'emparer du pouvoir abſolu, mais y perſiſterent encore ouvertement, ſans qu'aucun exemple fût capable de les en détourner, ſans qu'aucun danger pût les intimider, ſans être même effrayés par la deſtinée de leurs Prédéceſſeurs immédiats, qui peut-être venoient d'y perdre la Couronne, ou même la vie. Depuis le commencement de l'Hiſtoire de Suede juiſqu'à l'élévation de Guſtave Vaſa au Trône, l'objet eſſentiel de preſque tous les Souverains ſemble avoir été d'augmenter leur pouvoir aux dépens des libertés du peuple, & de groſſir leurs revenus par des taxes arbitraires impoſées contre la diſpoſition formelle des lois du Royaume. Quoique tôt ou tard ils ayent preſque tous

été la victime de leur ambition, cependant comme plusieurs avoient joui pendant long-temps de leurs usurpations, jusqu'à ce que le peuple aigri se fût mis en devoir de s'affranchir par la force, du joug qui lui avoit été imposé ; chacun d'eux séduit par les avantages momentanés de ses Prédécesseurs, oublioit volontiers la catastrophe qui avoit terminé leur destinée, & se flattoit ou qu'il seroit plus heureux, ou qu'avec plus de talent il réussiroit où ils avoient échoué.

Mais si plusieurs circonstances sembloient inviter chaque Monarque Suédois, à son avénement à la Couronne, à attaquer les privileges du peuple qui resserroient son autorité dans des bornes si étroites, plusieurs causes s'opposoient à ce que le fruit de ces attaques fût de longue durée.

L'une des principales est, que durant toute la période dont nous nous occupons, le Royaume continua d'être électif.

Lorsque la Couronne est élective, il est impossible de suivre long-temps un systême régulier, pour étendre ses

prérogatives & humilier une Noblesse turbulente.

L'espace d'un regne suffit à peine pour exécuter un changement de cette nature quand il déplaît au peuple ; & quelque bien concertées que soient les mesures du Souverain pour établir son autorité sur des fondemens plus solides, elles sont nécessairement interrompues par la mort d'un Prince qui n'a point de Successeur désigné.

A son élection, le nouveau Roi étoit obligé de souscrire à des articles qui détruisoient, en un moment, ce que son Prédécesseur avoit cherché à faire, quelquefois pendant le cours de sa vie, & qui ne laissoient plus, en quelque sorte, aucune autorité au nouveau Monarque.

Les Suédois étoient si jaloux de la puissance royale, qu'ils croyoient ne pouvoir trop la limiter : politique fausse, qui va contre son but ; car si les limitations du pouvoir excedent un certain point, elles deviennent insupportables, elles portent bientôt ceux même qu'on avoit prétendu lier, à aspirer à l'objet qu'on avoit voulu éloigner d'eux par des précautions outrées.

Le peu de revenu des Monarques Suédois n'étoit pas un moindre obſtacle à tous leur projets.

Hors d'état de trouver les moyens de récompenſer leurs adhérens, dans le revenu ordinaire de la Couronne, ils la dépouillerent, pour cet effet, de tout ſon patrimoine territorial. Après s'être ainſi appauvris, ils furent en quelque ſorte obligés d'employer des méthodes extraordinaires pour lever de l'argent, ſans quoi ils n'auroient pu ſoutenir leur dignité dans un degré médiocre de ſplendeur. En même temps leurs favoris, avides en proportion de l'inſtabilité de leur pouvoir, n'avoient d'autre objet en vue que de s'enrichir le plus promptement qu'il ſe pouvoit.

Ils ne ſe faiſoient donc aucun ſcrupule d'engager leur Souverain dans toutes ſortes de démarches oppreſſives & contraires aux intérêts de ſes ſujets, pourvu qu'elles lui rapportâſſent de quoi ſatisfaire leur ambition & leur avarice. Le Monarque, de ſon côté, ſouffrant avec impatience la contrainte où le tenoit la méfiance de ſon peuple, n'étoit déjà

que trop enclin à ſuivre des conſeils qui le flattoient de l'eſpérance de rompre ſes chaînes.

Mais l'ardeur des Monarques Suédois à pourſuivre leur objet, trahiſſant prématurément leurs deſſeins, ne pouvoit manquer de les faire avorter. La Nation s'alarmoit à temps pour ſe mettre en garde contre des attaques dont une conduite plus meſurée & une politique adroite euſſent mieux aſſuré le ſuccès ; conduite qui, au reſte, auroit demandé plus de temps & de patience qu'on ne pouvoit l'attendre d'un Roi éleſtif, toujours preſſé de profiter du moment. Lorſqu'un Monarque eſt aſſuré que ſes enfans lui ſuccéderont, il ſera probablement ſatisfait de réuſſir ſeulement à jeter les fondemens de ce pouvoir dont il ſe flatte que ſa poſtérité jouira ; la conſidération de ſa famille modérera ſon ambition ; il deviendra circonſpect dans ſes démarches, & trouvera dans ce même motif des moyens plus sûrs, quoiqu'indirects, de parvenir à ſon but.

A une ou deux exceptions près, les Rois de Suede, qui n'étoient pas arrê-

tés par cette conſidération puiſſante, tinrent une conduite oppoſée. A peine étoient-ils aſſis ſur le Trône, qu'ils commençoient à enfreindre ouvertement les lois; mais leurs plans étoient dreſſés ſans jugement, & conduits ſans habileté. Ils avoient recours à la violence lorſqu'il falloit employer l'adreſſe, & ils ne manquoient jamais de réveiller dans la Nation cet eſprit ombrageux qu'il falloit endormir.

Leurs ſuccès furent tels qu'on devoit l'attendre de la témérité de leurs entrepriſes. Quoique les libertés de la Nation ayent été ſouvent en danger durant cette période, avant le regne de Magnus Ladulas, elles ne furent jamais renverſées par des attaques trop peu cachées & trop directes, pour qu'on n'en vît pas clairement l'intention, & trop mal ſoutenues en même temps pour triompher de cet eſprit d'oppoſition qu'elles étoient ſi propres à mettre en action.

6°. Cet ordre d'hommes, dont le miniſtere particuiler eſt de prêcher la paix & la concorde au genre humain, furent ſouvent en Suede les principaux

auteurs des révoltes, & les fauteurs constans des dissensions civiles. Pendant les premiers âges du Christianisme, le Clergé avoit usurpé par-tout une autorité & des pouvoirs absolument incompatibles avec ses fonctions: l'ignorance & la superstition de ces temps avoient rendu leurs personnes sacrées; la vénération qu'on avoit pour eux, leurs immenses propriétés, toujours susceptibles de croître & jamais de diminuer, les avoient rendu le corps le plus puissant de l'Etat dans tous les Royaumes de l'Europe. Les mêmes causes qui leur donnoient par-tout tant de puissance, leur en donnoient encore plus en Suede. Ailleurs, par l'effet des substitutions, une grande partie des terres appartenantes aux Laïques, n'étoient pas moins inaliénables que celles que possédoit le Clergé. Quoique les Evêques fussent, la plupart, Seigneurs temporels de leurs Evêchés, ils n'étoient donc pas plus puissans, à cet égard, que plusieurs Séculiers nobles; il en résultoit une sorte d'équilibre entre les propriétés ecclésiastiques & les propriétés temporelles.

En

En Suede, au contraire, les terres de l'Eglise étoient seules inaliénables : celles qui étoient entre les mains des Laïques se divisoient & se subdivisoient en portions séparées, selon que les familles étoient plus ou moins nombreuses. On voit aisément quelle supériorité cette seule circonstance devoit donner au Clergé.

Aussi les prélats Suédois affectoient l'état de petits Souverains ; ils fortifioient leurs châteaux & y entretenoient garnison ; ils étoient toujours suivis d'un nombreux cortege de Gentilshommes & de soldats ; ils étoient à la tête de toutes les factions, & oublioient quelquefois leur caractere jusqu'à se mettre à celle de leurs troupes.

Cet Ordre renfermoit bien un pouvoir capable de s'opposer avec succès à toute entreprise des Rois sur les droits de la Nation ; pouvoir non-seulement considérable, mais permanent, toujours prêt à recevoir & à faire une attaque, & qui seul auroit suffi pour rompre toute mesure qui eût porté atteinte à la constitution de l'Etat, ou pour traverser le dessein d'introduire le

Gouvernement arbitraire. Cependant les Evêques Suédois ne se montrerent que comme d'ardens protecteurs de ce qu'ils appeloient les droits de l'Eglise; on les a vus souvent favoriser la tyrannie, jamais on ne les vit défendre la liberté publique.

Le Clergé Catholique, à raison du célibat qu'il professe, forme dans l'Etat un Ordre plus distinct & plus séparé du reste de la Nation, que la classe de ceux qui suivent la profession des armes. Un Militaire peut tenir à la société par des liens de famille; il peut avoir un intérêt commun à la prospérité publique, indépendamment de ses intérêts particuliers en qualité de soldat. Mais parmi les Ecclésiastiques de cette Communion, le Citoyen se perd dans le Prêtre, & les intérêts de la Nation dans ceux du Corps. Lorsque les Evêque Suédois s'opposerent à leur Souverain, ils ne prirent seulement pas le prétexte du bien public.

Leur résistance provint quelquefois de cet esprit licencieux & turbulent qui caractérisoit tous les Nobles; & les Prélats Suédois pouvoient s'y livrer d'au-

tant plus aiſément, que leur pouvoir & leurs richeſſes leur en fourniſſoient des moyens particuliers : d'autres fois elles ſe fonda ſur la crainte que le Roi ne voulût rentrer dans des terres appartenant proprement à la Couronne, & qu'ils avoient uſurpées ; mais tant qu'ils ſe crurent en ſûreté, & que le Roi eut la politique de cultiver leur amitié, il auroit pu, ſans aucune oppoſition de leur part, ſuivre tous les projets d'oppreſſion que ſes talens ou ſa bonne fortune euſſent pu faire réuſſir.

Pour nous faire donc un tableau de l'état de la Suede pendant cette premiere période, peignons-nous cette Nation dont tous les Ordres aſpiroient ouvertement à l'indépendance ; qui, par ſon caractere féroce & intraitable, n'étoit pas ſuſceptible d'aucune eſpèce d'union politique, & qui ne tiroit, d'une conſtitution dont le grand objet étoit la liberté politique, aucun des avantages qui ſeuls pouvoient donner du prix à cette conſtitution. Le ſeul but de la liberté politique étant d'aſſurer la liberté civile, les lois ſur leſquelles ſe fonde la ſûreté perſonnelle des indi-

vidus, & qui protegent les propriétés particulieres, doivent être les fruits d'un Gouvernement libre : ces avantages étoient inconnus en Suede. Les branches monarchique, aristocratique & populaire de la constitution étant mal adaptées les unes aux autres, les limites de chacune d'elles étant indéfinies, & leurs droits indéterminés, ce concours de l'ensemble, indispensable pour donner de l'effet aux résolutions d'une partie, ne pouvoit presque jamais avoir lieu ; il devenoit donc impossible de pourvoir à l'ordre & à la tranquillité intérieure de la société.

Représentons-nous des Rois saisissant toujours violemment un pouvoir dont la possession leur étoit aussi constamment & aussi violemment disputée par leurs sujets ; des Nobles inquiets & turbulens, trop jaloux les uns des autres pour souffrir que le titre & la dignité de Roi fussent anéantis, & trop ennemis de la contrainte pour rendre cet important office de quelque utilité ; un Clergé riche & puissant, alternativement fauteur de la tyrannie, ou

promoteur des ſéditions & des révoltes, ſelon qu'il convenoit à ſes intérêts ; des Payſans féroces & indépendans, ſans union entr'eux, dédaignant toute ſubordination à leurs ſupérieurs, & obſtinés à défendre des privileges & des coutumes incompatibles avec tout Gouvernement régulier ; enfin des Bourgeois, ſeul Ordre d'hommes portés à favoriſer la tranquillité publique, également foibles par leur petit nombre & par le défaut de conſidération. Tel étoit, en très-grande partie, l'état de la Suede, avant & au commencement du ſeizieme ſiecle. Avec tant de déſordre & de confuſion, peut-on s'étonner que ce Royaume ait été conſtamment le théâtre des guerres civiles & des révolutions, ou le ſiege de l'anarchie & de l'oppreſſion ?

Quelque déplorable que fût la ſituation de la Suede, elle le devint bien davantage par un événement arrivé l'an 1385.

Ces maux furent les ſuites du fameux Traité de Calmar, qui, deſtiné à établir l'union la plus durable entre les trois Nations du Nord, devint au

contraire la source funeste des plus sanglantes guerres & des plus tragiques événemens dont il soit parlé dans l'histoire d'un peuple.

Pour bien saisir ce qui donna lieu originairement à ce Traité, il sera nécessaire de rappeler quelques événemens des regnes qui l'ont précédé.

Magnus-Ladulas, couronné en 1276, semble avoir suivi le premier un systême régulier pour augmenter son autorité. Il employa la politique là où la violence avoit si souvent échoué. Il comprit aisément que les bornes du pourvoir de ses prédécesseurs, n'étoient pas moins l'effet de leur pauvreté que de toute autre cause.

Magnus fit donc son premier objet de l'accroissement des revenus de la Couronne ; l'ambition eût suffi pour l'y porter ; il avoit encore d'autres raison peut-être également puissantes.

Il poussoit la générosité à l'extrême, & se distinguoit par un goût pour la magnificence qui dut paroître tout nouveau dans un Roi de Suede. Se livrant ainsi à des dépenses fort supérieures à ses revenus, mais dont le retranche-

ment eût été très-mortifiant pour un Prince de ce caractere, il prit, pour y subvenir, une autre route que ses prédécesseurs. L'écueil contre lequel ils avoient échoué, avoit toujours été l'imposition des taxes sans le consentement des sujets, & l'usage de les lever par la force. Ils ne trouvoient pas de plus court moyen de se procurer un subside passager : c'étoit en même temps celui qui convenoit le mieux au génie de Princes qui, plus accoutumés à agir qu'à penser, étoient rarement capables de former de ces plans qui exigent beaucoup d'art & de délibération. Mais si cette méthode étoit la plus expéditive, elle etoit aussi la plus dangereuse ; & généralement elle avoit occasionné la ruine des Princes qui l'avoient adoptée. Magnus, le plus habile peut-être de tous les Princes qui avoient occupé le Trône de Suede, ne manqua pas de sentir cet inconvénient & de régler sa conduite en conséquence.

Il savoit combien les Suédois avoient eu de tout temps d'aversion pour les impôts, & combien ils redoutoient cet

accroiſſement de l'influence de la Couronne, qui eût été la ſuite néceſſaire de l'augmentation de ſes revenus. Pour obvier à l'oppoſition que ſes deſſeins devoient éprouver, s'il eût ſuivi le même plan que ceux qui l'avoient précédé, il réſolut de trouver quelque expédient pour faire de l'argent ſans mettre des impôts, & d'inſpirer aſſez de confiance à ſes ſujets pour qu'ils ne priſſent aucun ombrage du nouveau revenu qu'il ſe ſeroit ainſi ménagé.

Poſſédant l'art & la politique néceſſaires pour conduire prudemment & ſecretement le plan qu'il avoit formé contre leurs libertés, il ſe rendit d'autant plus dangereux qu'il avoit en même temps aſſez de bonnes qualités pour ſe concilier leur affection. En réveillant la jalouſie de ſes ſujets, il ſut en même temps gagner leur cœur; & le jugement qu'ils porterent de ſa conduite fut dicté par leur attachement pour ſa perſonne.

Perſuadé de l'influence du Clergé ſur l'eſprit du peuple, il s'appliqua conſtamment à mettre ce Corps dans ſes intérêts. Il s'attacha les Moines en

fondant nombre de monasteres ; il se concilia les Evêques en leur montrant la plus grande confiance & en leur conférant les premieres charges de l'Etat (1).

Lorsque cet habile Monarque eut fait naître dans la Nation les dispositions qu'il jugeoit favorables à ses vues, il convoqua les Etats de Stockholm (2). Il représenta la modicité des revenus de la Couronne, & leur insuffisance pour soutenir la dignité d'un Souverain. Il avoit pris un tel ascendant sur les Membres qui composoient les Etats, qu'après trois jours de délibération l'Assemblée lui accorda unanimement toutes les mines de la Suede & du Gothland, le produit des quatre grands lacs (3), auquel elle ajouta encore, à l'expiration des baux, le revenu de tous les fiefs (4) de la Couronne aliénés par ses prédécesseurs (5). Ainsi d'un seul

---

(1) Botin, *page* 271.
(2) A. D. 1282.
(3) Le Meler, le Veter, le Vener & le Hillmer.
(4) C'étoient les fermes dont on a déjà parlé, qui avoient été accordées par Brant Amund à ceux qui en abattroient les bois.
(5) Puffendorff.

coup Magnus se rendit indépendant de ses sujets, qui, prodigues dans leurs concessions à la Couronne, négligerent de prendre des précautions pour la sûreté de leurs libertés. Ainsi furent jettés les fondemens d'un pouvoir dont le poids se fit durement sentir aux Suédois sous les Monarques qui suivirent.

Indépendamment de l'augmentation de ses revenus, Magnus avoit en vue un autre objet tout aussi important pour établir son autorité sur une base plus solide : c'étoit le projet d'abaisser les Nobles.

Quoique la nomination à la dignité de Sénateur & la disposition des autres grandes charges du Royaume appartinssent à la prérogative royale, il avoit observé qu'elles avoient peu contribué à augmenter le pouvoir de ses prédécesseurs. Ces grands offices approchoient trop de la dignité royale dans un pays où l'autorité des Rois étoit aussi bornée ; ceux qui les possédoient devenoient plutôt les rivaux que les sujets de leur Prince. Si le Roi seul pouvoit faire un Sénateur, les Etats seuls pouvoient le déposer. Il suffisoit

ainſi d'être Membre du Sénat, pour devenir indépendant du Souverain ; & les perſonnes même que le Roi avoit élevées à des poſtes de conſéquence, employoient ſouvent contre lui le pouvoir qu'il leur avoit donné : comme ils n'avoient plus rien à eſpérer ni à craindre de ſa part, aucun intérêt particulier ne les portoit à le ſeconder ; au contraire, l'eſprit d'indépendance & l'amour de la liberté qu'ils partageoient avec la Nation, les intéreſſoient à s'oppoſer avec leurs compatriotes à toutes les entrepriſes du Souverain contre les libertés du pays.

Magnus, pour écarter ces obſtacles, eut le courage de haſarder une démarche qu'un Prince moins populaire n'eût jamais oſé riſquer. Il avoit épouſé Hidwig, fille du Duc de Holſtein, & étoit le premier Roi de Suede qui ſe fût allié à une Maiſon étrangere. Comptant ſur l'aſſiſtance qu'il pouvoit en recevoir, il réſolut de conférer à des étrangers quelques-uns des grands offices de l'Etat : il alla même juſqu'à en faire entrer pluſieurs dans le Sénat. Ces nouveaux Sénateurs n'ayant dans

la Nation que le crédit & l'influence qu'ils empruntoient de leur Maître, & leur intérêt n'étant pas séparé du sien, il étoit assuré qu'ils n'emploieroient jamais l'autorité qu'il leur avoit confiée, à s'opposer à sa volonté. Cette conduite étoit une infraction directe des lois du Royaume, & ne pouvoit manquer d'exciter au dernier degré l'indignation & le ressentiment des Nobles Suédois ; mais Magnus, sûr de l'affection du peuple, & d'ailleurs puissamment soutenu au-dehors, s'embarrassa peu des murmures & du mécontentement des Nobles.

Leur hauteur ne leur permit cependant pas d'endurer patiemment ce qu'ils regardoient comme le dernier des outrages. Elle les précipita malheureusement dans une démarche qui ne servit qu'à fournir de nouveau au Roi un prétexte plausible de poursuivre avec plus de vigueur l'exécution des desseins qu'il avoit formés contre eux. Rien ne caractérise mieux la férocité de ces temps-là, que les moyens qu'employerent les Nobles Suédois pour se faire justice du grief dont ils se plaignoient.

La Reine étant allée dans le Gothland, au-devant de ſon pere, accompagnée de pluſieurs Holſtinois & de ceux d'entr'eux qui avoient le plus excité la haine des mécontens ; ceux-ci trouverent dans ce voyage l'occaſion qu'ils avoient long-temps ſouhaitée. Ils réſolurent de ſe mettre en embuſcade ſur le chemin de Sa Majeſté, & de maſſacrer tous les étrangers qui étoient avec Elle. Ils épargnerent ſeulement la vie du Duc, pere de la Reine, qui elle-même fut aſſez heureuſe pour s'échapper.

A en juger par la répugnance qu'ont toutes les Nations à voir des étrangers parvenir chez elles à des poſtes honorables & lucratifs, il eſt probable que cet attentat n'excita pas en Suede l'indignation qu'il auroit dû faire naître. Magnus réſolut de punir une action ſi atroce avec la derniere ſévérité ; mais obligé d'uſer de précaution, il employa ſon adreſſe ordinaire.

Il réuſſit, à l'aide de la plus profonde diſſimulation, à endormir dans une fauſſe ſécurité les Nobles qui avoient été les principaux auteurs du crime,

Après leur avoir ôté toute défiance, il assemble tout-à-coup la diete, & les accuse de haute trahison. Son crédit fait prononcer leur condamnation. Ils furent conduits & exécutés à Stockholm. C'étoit le coup le plus fatal qu'eussent jamais éprouvé le pouvoir & l'indépendance des Nobles Suédois. Ce trait de vigueur, qui marquoit si bien l'influence que le Roi avoit été capable d'acquérir, les contint dans la soumission pendant le reste de son regne, qui se termina dans la plus parfaite tranquillité.

Il finit trop tôt pour l'accomplissement de tous les desseins de ce Prince. Il avoit à la vérité gouverné avec beaucoup plus d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs; mais il fut redevable de l'accroissement de sa puissance à ses qualités personnelles, & non au Trône qu'il occupoit. C'étoit Magnus, & non le Roi, qui étoit respecté & obéi. Il n'eût pas été aisé de transférer une autorité de cette espece, de la personne du Monarque à la Couronne même; de l'identifier avec la constitution au point de la pouvoir transmettre à ses

fucceffeurs. Magnus y eût peut-être réuffi s'il eût vécu plus long-temps. La mort de ce Prince à la fleur de fon âge, empêcha heureufement les Suédois de porter trop loin leur complaifance pour un Souverain qu'ils chériffoient; & la grande jeuneffe de fon fucceffeur garantit leurs libertés, des conféquences funeftes qui devoient naturellement réfulter de l'adroite politique de Magnus.

Je me fuis d'autant plus attaché à ce regne, qu'il eft l'époque du premier changement important qu'ait éprouvé la conftitution Suédoife depuis le temps de fon établiffement.

Une augmentation fi confidérable dans les revenus de la Couronne, dut néceffairement accroître la puiffance royale. L'ufage vigoureux qu'en fit Magnus, l'aida à rabaiffer la fierté des Nobles, & à imprimer dans le refte de la Nation un refpect pour le Trône, auquel elle étoit auparavant peu accoutumée. En ne faifant fervir fon pouvoir qu'au bien public, il familiarifa fes fujets avec des actes d'autorité auxquels ils fe feroient oppofés avec la plus grande violence fous les regnes précédens.

Le caractere & la conduite de ce Prince purent en quelque sorte justifier leur acquiescement à sa volonté; mais ils ne prévirent pas ou ne chercherent pas à prévenir les funestes conséquences d'un exemple qui laissoit un champ libre au pouvoir arbitraire sous les Monarques à venir. Aussi, est-ce vraisemblablement dans les événemens de ce regne qu'il faut chercher les causes qui donnerent, quelque temps après, naissance au Traité de Calmar.

Les successeurs de Magnus imiterent ses efforts pour étendre l'autorité royale; mais il ne la firent pas, comme lui, servir au bien public.

Tous les Historiens Suédois s'accordent à croire que si les successeurs de ce Prince avoient eu les talens qui le distinguerent, la constitution libre de la Suede eût été convertie en une Monarchie absolue. Mais à la mort de Magnus, son fils Birger n'avoit qu'onze ans; & Terkel Canutson, nommé Régent pendant la minorité, n'étoit pas disposé à sacrifier les libertés de son pays à l'idole de l'autorité royale.

Magnus avoit commis la même

faute

faute qui avoit échappé à plusieurs de ses prédécesseurs ; il donna à ses fils cadets des portions séparées de ses domaines : ainsi quoique Birger eût le titre de Roi, ses freres Eric & Waldemar l'égaloient presque par leur puissance & l'étendue de leurs possessions.

Cette division des territoires de la Couronne produisit le même esprit de rivalité, les mêmes jalousies, & les mêmes dissensions civiles qui en avoient toujours été les suites. Le Roi engagé dans des contestations continuelles avec ses freres, ne pouvoit avoir ni le loisir, ni l'occasion de suivre cette politique adroite de son pere qui avoit menacé de sa ruine la liberté de la Suede, quand même il auroit eu tous les talens qu'exigeoit une semblable tâche.

Les plans de Magnus avoient néanmoins été trop bien assis pour ne pas entraîner après sa mort plusieurs conséquences que la sagacité de ce Prince avoit prévues.

En introduisant dans la Cour de Suede un ton de magnificence qu'on n'y connoissoit pas auparavant, non-seulement il avoit suivi son penchant

naturel, il s'étoit encore approché du but auquel tendoit son ambition. La pompe & la spendeur qu'il avoit étalées, donnerent tout à la fois une nouvelle dignité à la Couronne, & diminuerent beaucoup l'importance des Nobles dans l'opinion du peuple, qu'il est si aisé de séduire par les apparences. Ce que le Prince acquéroit en considération, les Nobles le perdoient relativement à celle dont ils avoient joui jusqu'alors auprès de la Nation. Magnus, en inspirant à ses sujets le respect pour sa personne, préparoit leur soumission à l'autorité du Roi. En cela, son exemple fut suivi par ses successeurs : ils lui furent redevables de l'augmentation des revenus de la Couronne, qui leur donnoit les moyens de l'imiter. Sa conduite leur avoit en même temps appris quels avantages ils pouvoient se promettre des alliances étrangeres, & quels secours ils pouvoient en attendre pour se soutenir contre leurs propres sujets.

Quoique plusieurs circonstances contribuassent à prolonger la durée de la liberté en Suede, c'est cependant à dater du regne de ce Prince qu'on voit le pouvoir de la Couronne s'augmenter

graduellement, jusqu'à ce qu'enfin, sous Albert de Mecklenbourg, la liberté totalement détruite fit place au despotisme, qui s'éleva sur ses ruines. On voit, à la même époque, le caractere & l'inclination des Suédois changer successivement. L'empressement de leurs Monarques à usurper l'autorité, paroît à peine l'emporter sur la soumission servile avec laquelle ils souffrirent qu'elle fût exercée.

Non-seulement Birger, mais les deux Ducs ses freres, chargerent la Nation d'impôts, qui furent supportés avec une patience dont il n'y avoit pas eu d'exemple parmi ses ancêtres. Si quelquefois il en résulta des troubles, ils furent appaisés avec une facilité extraordinaire; & les Princes persévérerent sans obstacle dans la même conduite. Les richesses qu'ils tirerent, ou plutôt qu'ils extorquerent de leurs sujets, les mirent tout à la fois en état de diviser la Nation en différens partis, & d'entretenir des corps nombreux de troupes étrangeres toujours prêtes à servir d'instrument à leur pouvoir.

Il arriva cependant bientôt une ré-

volution. Birger fut détrôné, Mathias Kettlemunſon déclaré Protecteur, & Magnus, fils du Duc Eric, enfant de trois ans, placé ſur le Trône. Mais n'attribuons point cette révolution à cet amour de la liberté qui jadis en avoit produit de ſemblables; il paroît à cette époque preſque totalement éteint parmi les Suédois, au moins étoit-il tellement affoibli, qu'il falloit à la Nation quelqu'autre motif pour la porter à la réſiſtance. Quoique Birger ſe fût rendu coupable d'oppreſſions plus criantes que celles qui avoient fait perdre la Couronne à pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, on ne laiſſa pas d'alléguer de tout autres raiſons pour prendre les armes contre lui. Il avoit fait mettre à mort ſes deux freres Eric & Waldemar, de la maniere la plus perfide & la plus barbare. Sa cruauté dénaturée envers ces Princes, qui peut-être n'avoient pas mieux mérité que lui de la Nation, fut la raiſon qu'on alléguа pour le chaſſer du Trône & du Royaume. Cette révolution fut donc plutôt l'effet du pouvoir & du nombre des partiſans des Ducs Eric & Waldemar, que la ſuite

de cet eſprit de réſiſtance que jamais l'oppreſſion n'avoit manqué d'exciter auparavant en Suede.

L'hiſtoire de Suede nous préſente bientôt une autre révolution. Magnus, guidé par le même entêtement qu'avoient eu preſque tous ſes prédéceſſeurs, tint la même conduite ; il attaqua comme eux la liberté de ſes ſujets, & foula aux pieds les droits du peuple. Sans capacité pour s'attirer le reſpect, ſans vertus pour ſe concilier le cœur de la Nation, on l'auroit néanmoins probablement laiſſé continuer ſes uſurpations, s'ils n'avoit eu la mal-adreſſe d'employer dans une expédition contre les Ruſſes, des revenus deſtinés au Pape. Hors d'état de les rendre à Sa Sainteté, il fut excommunié ; & la ſuperſtition produiſit ce que n'avoit pu faire l'amour de la liberté, dont il n'exiſtoit plus de trace. Magnus fut détrôné, & la Couronne donnée à ſon fils Eric.

A la mort d'Eric, qui garda le ſceptre fort peu de temps, le Monarque dépoſé fut rappelé ſur le Trône, après avoir promis ſolemnellement de corri-

ger les erreurs de ſa premiere adminiſtration ; peut-être ne dut-il ſon rétabliſſement qu'à ce qu'il étoit le dernier Prince du ſang royal. Sa conduite répondit mal à ſes proteſtations : il n'uſa de l'autorité qui lui étoit rendue, que pour ſatisfaire ſes reſſentimens & aſſouvir ſa vengeance ſur ceux qui avoient contribué à ſa dépoſition.

Laſſés enfin de cette tyrannie, les Nobles qui y avoient été le plus expoſés, ou qui avoient le plus à craindre, réſolurent de ſecouer le joug ; mais il étoit difficile d'y parvenir : depuis le regne de Magnus-Ladulas, le pouvoir de la Couronne s'étoit accru en proportion de l'augmention de ſes revenus.

Les Rois de Suede avoient depuis quelque temps réuſſi à ſe former un ſi grand nombre de partiſans, que le mécontentement général de leurs ſujets pouvoit ſeul leur ôter la Couronne. L'eſprit de liberté s'étoit éteint parmi le peuple, au point de n'avoir eu preſqu'aucune part aux deux dernieres révolutions Elles ne s'étoient pas faites ſans difficulté & ſans effuſion de ſang, & probablement elles n'auroient jamais

eu lieu, ſans d'autres circonſtances qui n'avoient aucun rapport aux cauſes qui antérieurement en avoient produit de ſemblables.

De pareilles circonſtances n'exiſtoient plus dans le cas préſent: d'ailleurs il ne reſtoit aucun Prince du ſang royal à qui on pût offrir la Couronne; toute idée de la part des Nobles, d'élire un Roi parmi eux, auroit été ſujette aux plus grandes difficultés: la jalouſie mutuelle des Membres de cet Ordre y formoit un obſtacle inſurmontable; & quand ils auroient été capables de le ſurmonter & de choiſir un d'entr'eux, il étoit fort douteux qu'ils fuſſent en état de ſoutenir ce choix.

Ils s'arrêterent à un expédient qui prépara les voies à l'avénement de Marguerite de Nowege au Trône, & qui conduiſit enſuite au fameux Traité de Calmar. Ils réſolurent d'offrir la Couronne à quelque Prince étranger qui, par ſes liaiſons & ſes alliances, fût aſſez puiſſant pour faire valoir le titre qu'ils vouloient lui donner. Ils penſerent qu'un Prince qui tiendroit la

Couronne d'eux ſeuls, qui n'auroit pu avoir, comme un Monarque natif du pays, l'occaſion de ſe former un corps de partiſans dangereux pour leurs libertés, & qui eût été l'objet de la méfiance du peuple, par cela même qu'il étoit étranger, n'oſeroit pas ſe haſarder à envahir les droits d'une Nation attentive à ſe tenir ſur ſes gardes contre lui.

Albert, ſecond fils du Duc de Mecklenbourg, fut celui ſur lequel ils jetterent les yeux. Il fut d'abord proclamé par les mécontens, & s'étant emparé de Stockholm, il fut enſuite reconnu par toute la Nation.

Ainſi Magnus fut dépoſé une ſeconde fois; & juſques-là les Suédois vinrent à bout de ce qu'ils s'étoient propoſé: mais les eſpérances qu'ils avoient formées, en mettant le ſceptre dans les mains d'un étranger, furent étrangement déçues. On eût dit que le Trône de Suede étoit infecté; ſemblable à une contagion, le goût du deſpotiſme s'emparoit néceſſairement de ceux qui s'y aſſeyoient. Le même pouvoir qui avoit aidé Albert à enlever la Couronne à Magnus,

Magnus, servit ensuite à l'asservissement de ses nouveaux sujets. Sûr d'être étayé par les Princes de Mecklenbourg, les Comtes de Holstein & les Villes Anséatiques, il résolut de donner à son autorité toute l'extension dont elle pouvoit être susceptible. Tous les emplois de conséquence furent donnés aux étrangers. Seuls ils possédoient sa confiance & partageoient ses faveurs. Il introduisit même nombre d'Allemands dans le Sénat, contre les lois positives du Royaume, & il entretint sur pied une armée d'étrangers mercenaires, au moyen des taxes oppressives qu'il faisoit lever militairement sur ses sujets.

Peu satisfait de les avoir accablés d'un fardeau qu'ils ne pouvoient déjà soutenir, Albert demanda tout-à-coup le tiers de tous les revenus du Royaume ecclésiastiques & civils. La Diete refusa son consentement; mais le Roi qui sembloit ne l'avoir consultée que pour la forme, n'eut aucun égard à la délibération, & s'empara tout de suite par la force, de ce qu'il n'avoit pu obtenir de gré. L'esprit des Nobles

Suédois avoit alors tellement dégénéré, que ſi Albert ſe fût contenté d'envahir les propriétés ſéculieres, il eſt probable qu'on ne l'eût pas troublé dans la jouiſſance de ſes uſurpations. Cet envahiſſement des propriétés de l'Egliſe, fut le comble de la folie & de l'avidité. Il ne pouvoit manquer de ſe faire un mortel ennemi d'un Corps auſſi puiſſant que le Clergé.

Toute la Nation parut s'être réunie cette fois pour s'affranchir de ſa tyrannie. Mais ſi la dépoſition de Magnus avoit éprouvé des difficultés, il y en avoit bien davantage à vaincre pour chaſſer Albert d'un Trône où il s'étoit ſi bien fortifié.

L'embarras dans lequel on s'étoit trouvé pour le choix d'un ſucceſſeur, ſe préſentoit encore par le défaut d'un Prince de l'ancienne famille royale, auquel on pût donner la Couronne ſans exciter des jalouſies mutuelles entre les Nobles. Albert étoit ſoutenu plus puiſſamment que ne l'avoit été Magnus; & l'amour de la liberté déjà ſur ſon déclin ſous Magnus, n'avoit pas repris de nouvelles forces ſous le regne deſ-

potique d'Albert. Appuyé d'une armée d'étrangers au-dedans, maître de tous les châteaux forts & des forteresses du Royaume, favorisé par l'exil volontaire de la principale partie de la Noblesse, qui s'étoit réfugiée en Danemarck pour y chercher de la protection, sûr des secours puissans de ses Alliés du dehors, le Roi se trouvoit dans une position qui mettoit de grands obstacles à son expulsion du Trône. Les Suédois eux-mêmes étoient trop foibles pour entreprendre de secouer un joug devenu insupportable, ou peut-être étoient-ils trop découragés pour faire usage de ce qui leur restoit de force. Déterminés cependant à se soustraire à la domination d'Albert, ils formerent la résolution inconsidérée d'offrir la Couronne à Marguerite, Reine de Danemarck & de Norwege. Cette Princesse habile, qui long-temps avoit vu avec une satisfaction secrete la situation à laquelle les Suédois étoient réduits, étoit trop ambitieuse pour n'en pas profiter. Elle accepta leur offre, mais aux conditions qu'elle voulut leur prescrire; conditions qui dans la suite

plongerent les Suédois dans l'esclavage le plus déplorable.

Cette démarche étoit certainement aussi extraordinaire que contraire à la bonne politique. D'après l'antipathie nationale qui avoit subsisté de tous temps entre les Suédois & les Danois, on eût imaginé qu'un Souverain de Danemarck étoit le dernier qui pût espérer de monter sur le Trône de Suede ; & si on considere la chose du côté de la politique, il ne falloit pas beaucoup de pénétration dans les Suédois pour appercevoir qu'une des principales sources de leur grief étoit le pouvoir anticonstitutionnel que leurs Monarques avoient si fréquemment usurpé. Ils auroient pu observer que la grande augmentation des revenus assurés à perpétuité à la Couronne, avoit mis souvent leurs Rois en état de se former au-dedans un parti assez puissant pour continuer de régner contre le vœu du reste de la Nation, & qu'ils seroient bien plus inamovibles quand ils auroient encore des ressources étrangeres, comme on ne l'avoit que trop éprouvé sous le regne d'Albert.

En donnant leur Couronne au plus puissant Souverain du Nord, qui devoit non-seulement jouir de toute l'autorité des Princes précédens, mais qui possédant déjà deux Royaumes, en tireroit un surcroît considérable de forces, ils semblent avoir choisi l'expédient le plus propre à aggraver le poids des chaînes dont ils cherchoient à s'affranchir. Ils ne pouvoient guere s'attendre qu'une Princesse aussi puissante que la Reine de Danemarck & de Norwege auroit pour leurs privileges plus de respect que n'en avoient eu les Monarques tirés de leur sein, qui, moins puissans, ne pouvoient les violer avec la même impunité. Mais telles étoient la haine des Suédois pour Albert, & leur précipitation à embrasser tout ce qui pouvoit les délivrer de ce tyran, qu'ils ne se bornerent pas à reconnoître Marguerite Reine de Suede ; pour ôter au Roi déposé tout espoir de remonter sur le Trône, ils renoncerent à celui de leurs droits dont ils s'étoient montrés le plus jaloux, celui d'élire leur Souverain ; ils souffrirent que Marguerite, peu après son accession au Trone,

nommât un Prince pour lui ſuccéder.

Tandis que les Suédois mettoient ainſi leur induſtrie à forger leurs propres chaînes, Marguerite méditoit un coup qui avoit été long-temps l'objet de ſon ambition. Peu ſatisfaite de réunir ſur ſa tête les trois Couronnes du Nord, elle cherchoit à rendre cette union perpétuelle. Ce fut-là le but du Traité de Calmar; ſes ſujets Suédois furent aſſez aveugles pour y donner leur conſentement, ou ſe ſentirent trop foibles pour s'y oppoſer. La conſéquence la moins déſavantageuſe qu'ils pouvoient attendre des meſures de Marguerite, étoit de voir leur pays devenir une Province du Danemarck : mais les demandes de leur nouvelle Souveraine étoient des ordres; &, aſſez puiſſante pour ſe faire obéir, elle étoit d'une humeur à ne pas ſouffrir de contradiction. Cet événement ouvre dans l'hiſtroire de Suede une nouvelle ſcène de confuſion, d'anarchie & de troubles provenant de nouvelles cauſes. Ils ſurpaſſerent tous les déſordres qui avoient régné auparavant, & dont les ſources

nombreuſes n'avoient déjà que trop été multipliées.

Nous avons ſuffiſamment expoſé l'état de la Suede avant le regne de Magnus-Ladulas : mais ce regne préſente une époque d'où nous pouvons dater un changement dans le Gouvernement des Suédois & dans cet attachement pour la liberté qui juſqu'alors les avoit diſtingués. Depuis lors (1) juſqu'à l'avénement de Marguerite au Trône, nous voyons le pouvoir de la Couronne faire des progrès continuels, & l'eſprit du peuple s'affoiblir en proportion. Des motifs bien différens de l'amour de la liberté, influerent viſiblement ſur ſa conduite dans les révolutions de ce temps-là : & ſi elles furent aſſez fréquentes pour prouver que dans certaines occaſions les Suédois n'avoient pas perdu leur inconſtance ordinaire, leur facilité à ſe ſoumettre dans d'autres montre aſſez que leur paſſion pour l'indépendance étoit bien affoiblie. Ce changement dans le caractere national n'eut aucune ſuite favorable pour la

(1) En 1294.

tranquillité de l'Etat. Trop turbulens auparavant pour recueillir aucun fruit avantageux de quelque forme de Gouvernement que ce fût, ils se jetterent alors dans l'extrémité opposée, & montrerent un degré de soumission aussi peu compatible avec leur ancien caractere, que défavorable à leur liberté; s'éloignant ainsi tantôt de la vraie, & tantôt travaillant eux-mêmes à la détruire entiérement.

Les Rois qui remplirent cette période, semblent n'avoir vu dans ce changement qui portoit leurs sujets à l'obéissance, qu'une disposition passagere dont ils ne pouvoient profiter assez tôt pour augmenter leur autorité & multiplier leurs exactions: aussi furent-elles énormes, tandis que leur pouvoir paroît avoir été presque sans bornes. Mais nous ne les voyons jamais suivre un systême d'un autre genre, quoique ce changement de dispositions dans la Nation les en rendît également les maîtres; j'entends un systême qui eût contribué au bonheur de la société. Nous ne trouvons aucune amélioration dans leur police intérieure, au-

cuns réglemens pour faciliter l'administration de la Justice, pour le maintien de l'ordre public, pour mettre à couvert les propriétés particulieres, ou pour établir la sûreté personnelle. Aucun d'eux ne chercha à éclairer les esprits ou à adoucir les mœurs du peuple, qui n'avoit encore ni connoissance des Lettres, ni teinture des Arts & des Sciences, & qui n'avoit fait que peu ou point de tentatives en fait de Commerce. Si telle étoit la situation de la Suede avant qu'elle eût accédé au Traité de Calmar, il paroît avoir été fort mal projeté pour la réforme des désordres qui la tourmentoient depuis si long-temps: il ouvroit au contraire une nouvelle source d'oppression & de dissension. De-là les prétentions des Rois de Danemarck à la Couronne de Suede; prétentions qu'ils firent valoir en divers temps avec plus ou moins de succès, mais qui pendant plus d'un siecle plongerent les deux Nations dans les plus sanglantes guerres qui ayent jamais pu conspirer pour la ruine d'un peuple. Ce fut ce même Traité qui divisa le Royaume en deux

factions, dont la violence avoit jusqu'alors été sans exemple ; l'une déterminée à soutenir l'indépendance de la Patrie ; l'autre également résolue à s'en tenir aux termes du Traité, ou à s'opposer sous ce prétexte, par des motifs de jalousie ou d'ambition, aux vues patriotiques de ceux qui refusoient d'admettre les prétentions du Danemarck.

Il est vrai qu'avant de donner leur consentement à l'union des trois Couronnes du Nord, les Suédois avoient pris, contre les inconvéniens qui en pouvoient résulter, toutes les précautions que la prudence pouvoit suggérer dans les circonstances. Ils avoient stipulé formellement qu'ils garderoient leurs lois, leurs coutumes & leurs privileges de toute espece ; & que les sujets du Danemarck & de la Norwege ne seroient point admis en Suede aux postes honorables ou lucratifs.

Marguerite, qui n'avoit pas fait la moindre difficulté de souscrire à ces conditions, se fit aussi peu de scrupule de n'y avoir aucun égard. Il n'y eut pas un seul article du Traité d'union qui

fut obſervé par ſes ſucceſſeurs. Maîtres de toutes les forteresſes du Royaume, ils ſemblerent n'avoir d'autre objet en vue que d'abaiſſer les Nobles, de les éloigner de toutes les affaires publiques, & de réduire le peuple à un tel degré de ſervitude, qu'il ne lui reſtât aucun moyen de s'en relever. Ils en uſerent différemment avec le Clergé, auquel ils prodiguerent toutes les marques de faveur & de diſtinction. Les Monarques Danois eurent aſſez de politique pour comprendre que s'ils négligeoient de s'aſſurer de ce Corps, ils ne pouvoient s'attendre à tyranniſer impunément le reſte de la Nation. On les vit fonder des Monaſteres & doter des Egliſes; le pouvoir & les privileges des Evêques s'accrurent de maniere à ne rien laiſſer à deſirer à leur ambition.

Gagnés par ces procédés, ils devinrent les plus zélés défenſeurs du Traité de Calmar, & les plus violens adverſaires de ceux qui vouloient dégager leur pays des fers auxquels ce Traité les avoit réduits. Ainſi, par une ſuite de cette fatale union des Couronnes du Nord, la plus grande partie des

Suédois se trouvoit exposée à la plus funeste de toutes les oppressions, celle qui vient de l'assujettissement à une domination étrangere ; & leur situation devenoit d'autant plus déplorable, qu'un grand nombre de leurs concitoyens étoient intéressés à favoriser les oppresseurs. Par-là le peuple devint la proie des Gouverneurs Danois, dont les impositions étoient d'autant plus exorbitantes qu'ils étoient assurés de l'impunité. Non contens de s'emparer des propriétés, ils se vengeoient souvent cruellement sur les malheureux, de l'impuissance où ils étoient de payer des taxes imposées avec aussi peu de jugement que d'humanité. Par-là ils ne se trouverent pas moins exposés à souffrir de leurs dissensions intestines, que de la tyrannie des étrangers. Dès que ceux-ci leur laissoient un peu de répit, ils éprouvoient toutes les horreurs des discordes civiles. Venoient-ils à bout de secouer, pour un temps, le joug des Danois, ce qui arriva assez souvent, égarés par la rage des partis, & emportés par toute la violence de l'animosité & des haines qu'inspirent

ces funeſtes diſputes, ils continuoient à verſer entr'eux des flots de ce ſang que l'épée même des Danois s'étoit laſſée de répandre.

Peu de temps après la mort de Marguerite (1), Engelbrecht & Eric Packe, s'éleverent pour affranchir leurs compatriotes de l'oppreſſion d'Eric ſon ſucceſſeur. Animés par cet enthouſiaſme de la liberté qui avoit jadis caractériſé la Nation Suédoiſe, leurs efforts furent grands & hardis. Le Sénat ſe détermine à ne plus reconnoître le Roi Eric; l'adminiſtration des affaires eſt miſe entre les mains de Charles Canutſon, Grand-Maréchal de Suede, à qui ſa naiſſance & ſon rang firent obtenir ce que la juſtice auroit dû aux ſervices d'Engelbrecht & de Packe.

Le meurtre du premier, & l'exécution du ſecond, qui avoit pris les armes pour venger la mort de ſon ami, furent les récompenſes qu'ils reçurent de Canutſon. Alors les Suédois, comme s'ils avoient déjà oublié tout ce qu'ils avoient ſouffert du Gouverne-

(1) En 1415.

ment Danois, paroiſſent deſirer le rappel d'Eric. Le peuple dégoûté par la ſévérité que mettoit le Maréchal dans l'exercice de ſon pouvoir, & la Nobleſſe jalouſe de ſe voir dominée par un de ſes égaux, réſolurent de traverſer ſes vues ſur la Couronne à laquelle il aſpiroit ouvertement. Eric ayant été dépoſé en Danemarck & en Norwege auſſi-bien qu'en Suede, ils ſe réunirent aux deux autres Royaumes pour élire Chriſtophe de Baviere, qui accepta la triple Couronne aux mêmes conditions qu'Eric & Marguerite. Chriſtophe, peu touché de l'exemple de ſon prédéceſſeur, ſuivit ſes traces, & auroit eu la même deſtinée, ſi ſa mort, en délivrant les Suédois de ſa tyrannie, n'eût épargné le ſang qu'auroit fait couler une autre révolution. Ici nous les voyons recourir à ce même homme qu'ils venoient de juger indigne de poſſéder aucune autorité.

A la mort de Chriſtophe, Charles Canutſon fut élu Roi à la grande pluralité des voix. Il ne jouit pas longtemps de ſa nouvelle dignité; les intrigues des Evêques & des autres parti-

sans du Danemarck, quelques actes de tyrannie que son caractere violent lui avoit fait commettre, occasionnerent en peu de temps parmi ses sujets une révolte universelle; elle fut suivie de sa déposition, du renouvellement du Traité de Calmar, & de l'élection de Christierne I.

On ne sait ce qui doit le plus étonner dans cet événement, ou de l'inconstance des Suédois changeant si souvent de Maîtres, ou du nouveau consentement qu'ils donnerent à cette union, dont l'expérience la plus fâcheuse leur avoit appris qu'ils ne pouvoient attendre que la plus cruelle oppression. Christierne ne tarda pas à les faire repentir de leur folie; & bientôt après nous voyons Canutson assis de nouveau sur le Trône; mais ce ne fut que pour en être renversé aussi promptement qu'il y étoit monté. On l'obligea de jurer qu'il n'aspireroit plus à la Couronne; il s'engagea même à la refuser si elle lui étoit offerte. Malgré ce serment il ne laissa pas de recouvrer le Sceptre pour la troisieme fois; & sans sa mort qui suivit de près, il est à pré-

ſumer qu'il auroit eu l'humiliation de le voir encore arracher de ſes mains la

La conduite de ce Prince fut certainement plus extraordinaire que celle d'aucun de ſes prédéceſſeurs ; elle nous fournit une preuve frappante du peu d'attention que donnoient alors les Suédois aux principes de l'ordre & de la juſtice.

Si les Princes qui régnerent avant Charles ſuivirent un ſyſtême arbitraire de politique, s'ils exigerent des ſubſides de leurs ſujets avec toute la rigueur de la rapacité, au moins leur pouvoir étoit-il établi d'avance ſur des fondemens aſſez ſolides ; au moins leur autorité n'étoit-elle pas conteſtée. Mais que Charles ait ſuivi les mêmes maximes, qu'il ſe ſoit rendu coupable des mêmes oppreſſions, lui que ſes compatriotes n'avoient appelé au Trône que pour ſe délivrer d'un tyran ; lui dont l'autorité avoit toujours été diſputée par un grand nombre de ſes ſujets ; lui qui avoit toute la puiſſance du Danemarck ſans ceſſe armée contre la ſienne, tandis que les prétentions du Monarque Danois à la Couronne étoient

étoient appuyées en Suede même par un parti considérable : que Charles, dis-je, au lieu de se concilier l'affection de son peuple, ait agi dans ces circonstances aussi tyranniquement que ses prédécesseurs ; c'est ce qu'on seroit tenté de regarder comme le comble de la folie, si la conduite générale des Suédois ne montroit que l'esprit d'anarchie s'étoit alors emparé de tous les cœurs, & si l'on devoit s'attendre à voir un Souverain respecter les droits de ses sujets lorsqu'ils ont eux-mêmes totalement perdu l'amour de leur constitution.

Rien n'est plus déplorable que l'Etat de la Suede, depuis le temps (1) où Charles se mit à la tête des troupes d'Engelbrecht jusqu'à la mort de ce Prince (2), ce qui comprend l'espace de trente-six ans. Il est aisé de s'en former une idée par l'exposé sommaire que j'ai fait de l'histoire de cette courte période, où l'on compte sept révolutions complettes, indépendamment

(1) A. D. 1434.
(2) A. D. 1470.

des soulevemens & des révoltes sans nombre qui furent appaisées avant qu'elles eussent assez de force pour avoir des effets plus marqués ; & où les esprits continuellement agités par une succession d'injures réciproques, de massacres & de tous les outrages que peut enfanter la fureur des partis, quand elle n'est restreinte par rien, semblent avoir été transportés de frénésie.

La conduite des Suédois offroit alors une inconséquence si incompréhensible, une absurdité si étrange, & une exclusion si totale de tout autre but que celui de s'entre-détruire, que dans ces jours de superstition un spectateur indifférent auroit pu croire que quelque démon acharné à la ruine du pays s'étoit emparé de tous ses habitans.

Tels furent les fruits du Traité de Calmar.

Il feroit inutile de s'arrêter plus long-temps sur des scènes si désagréables. Il suffit d'observer qu'excepté quelques intervalles, ces désordres continuerent à désoler la Suede jusqu'à ce que l'horrible massacre de la Noblesse à Stock-

holm, ſous Chriſtierne II, vint (1) mettre le comble aux malheurs de ce pays. Cette cataſtrophe, digne fruit des événemens qui l'avoient précédée, ſembloit manquer ſeule pour compléter la déſolation qu'ils avoient déjà cauſée. Cependant c'eſt à ce maſſacre qu'eſt due, en grande partie, la célebre révolution qui mit Guſtave Vaſa ſur le Trône. Avant de nous occuper de cette événement, il ne ſera pas hors de propos de faire, en paſſant, quelques remarques ſur les effets que le Traité de Calmar & ſes conſéquences durent produire par rapport aux mœurs & au Gouvernement des Suédois, durant une période qui comprend plus d'un ſiecle, & pendant le cours de laquelle ce Traité fut ſouvent adopté.

On ne devoit pas s'attendre qu'à cet égard une anarchie auſſi univerſelle, des diſſenſions civiles auſſi cruelles, & des guerres étrangeres auſſi ſanglantes, puſſent permettre aucune eſpece d'amélioration. Le caractere inquiet & la légéreté de la Nation du-

---

(1) En 1520.

rent s'accroître en raiſon de l'inſtabilité du Gouvernement. Avant l'union des Couronnes du Nord, les vices d'une Monarchie élective avoient été, en grande partie, corrigés par la préférence que donnoient conſtamment les Suédois à la ligne de leurs anciens Rois dans leurs élections. S'il s'élevoit quelquefois des diſputes au ſujet de la Couronne entre les différentes branches de la famille royale, au moins n'y en avoit-il aucune parmi les Nobles ; la Nation s'étoit fixée même à la ligne directe ; le fils etoit ſûr de ſuccéder à ſon pere, à moins qu'il n'eût donné quelque ſujet de mécontentement à ceux qui devoient l'élire. Auſſi les Rois de Suede ſemblent-ils avoir porté la Couronne à double titre, en vertu de leur élection & en vertu de leur naiſſance. Dans un Gouvernement électif, ce dernier titre, à la vérité, ne pouvoit être fondé ſur la conſtitution ; mais il l'étoit ſur l'uſage & ſur la prédilection du peuple pour la même famille.

Cet uſage, dans une Nation auſſi inquiete & auſſi turbulente que paroiſ-

ſent l'avoir été les Suédois avant le regne de Magnus-Ladulas, produiſit pluſieurs avantages. Il coupoit racine à toutes les diviſions qui manquent rarement d'éclater à la mort d'un Monarque dans les Royaumes électifs : il donnoit au Souverain qui poſſédoit la Couronne, une ſécurité qu'il n'auroit pas eue ſi ſes ſujets l'avoient regardé ſimplement comme l'ouvrage de leur choix. Toujours avides de changement & enclins à la ſédition, ils l'auroient dépoſſédé ſans beaucoup de façon au moindre ſujet de mécontentement, s'il n'avoit eu d'autre droit au Trône que celui qu'il tenoit de leurs ſuffrages.

Quel que fût l'état de fluctuation du Gouvernement Suédois, cette raiſon le rendoit plus ſtable qu'il ne l'auroit été ſans elle. Mais l'ancienne famille royale de Suede étant éteinte à la concluſion du Traité de Calmar, il étoit naturel qu'au lieu d'être portés pour les nouveaux Souverains qui la remplaçoient en conſéquence de ce Traité, les Suédois trouvaſſent, dans l'inimitié nationale qui avoit toujours

ſubſiſté entre la Suede & le Danemark, un motif d'indiſpoſition contre eux.

Ainſi ces Princes deſtitués du principal appui de l'autorité de leurs prédéceſſeurs, trouvoient encore dans le préjugé national de leurs nouveaux ſujets, une cauſe d'indocilité qui ne pouvoit manquer d'augmenter cette inquiétude & cette légéreté qui les avoient déjà rendus ſi difficiles à gouverner.

Auſſi voyons-nous qu'excepté Marguerite, à qui ſes talens ſupérieurs conſerverent le ſceptre juſqu'à ſa mort, & Chriſtophe qui mourut à temps pour prévenir une révolution, aucun des Souverains Danois qui ſuccéderent au Trône de Suede ne put s'y maintenir, quoique ſoutenu par toute la puiſſance du Danemarck & de la Norwege. Charles Canutſon étoit bien un Monarque né Suédois ; mais comme il n'avoit de droit à la couronne qu'en vertu de l'élection de ſes ſujets, il fut dépoſé & rétabli tant de fois, qu'il ſemble avoir été le jouet de leur caprice.

L'anarchie & la confusion qui suivent nécessairement d'aussi fréquentes révolutions, ne furent pas les seuls maux que produisit le Traité de Calmar. Elles avoient augmenté la turbulence naturelle des Suédois, & rappelé parmi eux cette ancienne férocité de mœurs, qui avoit commencé à s'adoucir sous les regnes de Magnus-Ladulas & de ses successeurs immédiats. Mais ce malheureux Traité eut des suites plus fatales à la liberté. Il sembloit qu'il ne fût plus question de savoir comment la Nation seroit gouvernée, mais qui la gouverneroit; si ce seroit un Danois ou un Suédois, un Roi choisi conformément ou en opposition à ce Traité. Tel étoit l'objet auquel tout le reste étoit subordonné.

L'amour de la liberté se changea bientôt en esprit de parti; le généreux enthousiasme qu'elle inspire, fit place à la violence & à la fureur des factions; & l'attachement à la constitution se perdit dans le dévouement aux individus. Pendant près de cent cinquante ans que le pays fut déchiré par des querelles intestines, il eût été impossible

de s'attacher aux formes d'un Gouvernement libre. Or dans un tel Gouvernement les formes font fi intimement liées avec fon efprit, qu'il court le plus grand danger de fe perdre, pour peu qu'elles foient mifes en oubli. Auffi le fentiment de l'oppreffion femble-t-il avoir été étouffé par la fatisfaction qu'avoient les partis oppofés, chacun à leur tour, de triompher de leurs adverfaires; ils fe laiffoient affervir par ceux mêmes dont ils avoient défendu la caufe au prix de leur fang. Sans avoir fait un feul pas pour l'avancement de l'ordre & de la tranquillité publique, feuls biens qui puiffent furvivre à la perte de la liberté, les Suédois fe trouverent privés à la fois & de la liberté même & du peu d'avantages qui peuvent être attachés au Gouvernement abfolu. Telle étoit leur condition vers le milieu du feizieme fiecle, & telles furent les caufes qui les retenoient encore à cette époque tardive, fi fort au-deffous de prefque toutes les autres Nations de l'Europe quant aux progrès de la politique & des mœurs.

SECTION II.

Contenant un précis de l'Histoire de Suede depuis la révolution opérée par Gustave Vasa en 1520, jusqu'à la mort de Charles XII en 1718.

AUcune époque ne fut plus favorable à l'établissement de la Monarchie absolue, que celle où Gustave Vasa monta sur le Trône. Pendant les contestations sanglantes qui avoient si long-temps divisé les Nobles, harassé le peuple & désolé le Royaume, nous avons vu la Nation presqu'entiérement perdre de vue la liberté; son attachement aux droits & aux privileges qui jadis lui avoient été si chers, s'étoit affoibli en proportion de la longueur du temps qu'elle en avoit été privée.

Il n'eût pas été extraordinaire que l'amour de la liberté se fût éteint dans un peuple qui, quel qu'eût été l'état de ses ancêtres, n'avoit jamais goûté aucun des biens qu'elle produit.

En effet, plus de cent ans avant la révolution que produisit Gustave, l'an-

cienne forme du Gouvernement Suédois n'avoit existé qu'en idée ; & l'ancienne liberté Suédoise laissoit à peine quelques traces dans le souvenir de la génération qui fut témoin de cet événement. Les Suédois, d'un autre côté, avoient été long-temps en proie à toutes les violences de la fureur des partis ; ils avoient contracté l'habitude de se dévouer aveuglément aux Chefs des différentes factions qui déchiroient l'Etat & dont les succès alternatifs n'empêchoient pas le peuple de se façonner, pour-ainsi-dire, à la soumission, par le despotisme de ceux qui conduisoient les affaires publiques.

Ainsi préparés pour l'esclavage, leur sort paroît n'avoir été suspendu que par l'embarras de convenir entr'eux du choix d'un Maître. Il y avoit tant d'aspirans à l'autorité, qu'aucun d'eux ne pouvoit se flatter que les autres lui permissent d'établir la sienne sur des fondemens plus solides. De là vient que la forme du Gouvernement n'étoit pas encore absolue, quoique ceux qui gouvernoient pendant un temps agissent avec une autorité purement arbitraire.

Guſtave n'eut aucune de ces difficultés à combattre. A la premiere nouvelle de ſa révolte, Chriſtierne donna ordre à tous les Officiers Danois qui étoient en Suede, de tuer indifféremment tous les Gentilshommes Suédois qui ſeroient à leur portée, amis ou ennemis. Cette horrible exécution avoit été précédée par le maſſacre de la principale Nobleſſe à Stockholm. Le Prince Danois ne penſoit guere que les meſures qu'il prenoit pour s'aſſurer le Trône de Suede, ſerviroient elles-mêmes à préparer les voies aux ſuccès de ſon ennemi. Elles laiſſerent Guſtave ſans rivaux pour la Couronne, & le peuple ſans Chef pour les factions. Elles donnerent au Prince la poſſeſſion tranquille du Royaume, & à la Nation cette unanimité ſans laquelle jamais elle n'auroit pu ſecouer le joug des Danois.

Ainſi le crime le plus noir qui jamais ait ſouillé les annales d'un Monarque, produiſit les conſéquences les plus avantageuſes à ceux mêmes dont ce tyran avoit juré la deſtruction.

Tout ce qui juſqu'alors avoit empêché l'établiſſement de la Monarchie

absolue en Suede, disparut ainsi au moment où Gustave monta sur le Trône. Ce n'est pas tout. Les Suédois voyoient dans ce Prince non-seulement leur Souverain, mais le libérateur de la Patrie. C'étoit lui qui, au moment où ils succomboient sous le poids d'un joug étranger & où ils étoient réduits à un état trop déplorable même pour espérer quelque soulagement, les avoit affranchis de ce joug & des maux qu'ils avoient soufferts ; c'étoit lui qui par la sagesse & la douceur de son Gouvernement prévenoit le retour de ces dissensions civiles qui avoient si souvent déchiré la Nation. C'étoit à lui qu'ils devoient enfin le retour de la tranquillité, de la paix & de leur indépendance.

Quelqu'attachement à la liberté qu'on puisse supposer à un peuple, sa reconnoissance envers un Prince tel que Gustave, l'auroit porté à ne voir dans une soumission sans réserve que le juste retour des services inestimables qu'il en avoit reçus. L'obéissance la plus implicite, toute contraire qu'elle eût été aux principes de sa constitution,

devoit paroître une vertu ; elle devoit paroître l'effet de ſa gratitude pour des bienfaits qu'il croyoit ne pouvoir payer autrement.

Quelle influence ne durent pas avoir ces motifs ſur un peuple déjà préparé à l'eſclavage ! Ceſſons de nous étonner que les Suédois ayent ſouffert que Guſtave jettât les fondemens d'une Monarchie abſolue ; d'autant plus que ce Prince ne ſe diſtingua pas moins ſur le Trône par ſes qualités aimables & ſes manieres conciliantes, qu'il ne s'étoit diſtingué par le courage & les talens qui l'y avoient élevé.

La ſituation du Danemarck laiſſa encore à Guſtave la liberté de pourſuivre l'exécution de ſes deſſeins. Chriſtierne avoit été chaſſé du Trône de ce pays; mais il vivoit encore, & il lui reſtoit un nombre de partiſans. Son Succeſſeur Frédéric évita ſoigneuſement de ſe faire un nouvel ennemi tandis qu'il en avoit un ancien à craindre: auſſi tint-il une conduite fort différente de celle qu'avoient conſtamment tenu ſes Prédéceſſeurs depuis le Traité de Calmar.

Depuis cette époque les Monarques

Danois avoient toujours réclamé la Couronne de Suede; prétention nécessairement injuste, puisqu'elle n'étoit fondée que sur un Traité dont ils n'avoient pas observé un seul article. Mais Frédéric, loin de se prévaloir de ce prétendu droit, s'attacha à cultiver l'amitié de Gustave : de sorte que Sa Majesté Suédoise trouva un Allié dans une Puissance qui, durant plus de cent ans, avoit été l'ennemie la plus implacable de son pays.

Diverses circonstances conspirerent ainsi à donner à ce Monaque un pouvoir supérieur à celui de tous les Princes qui l'avoient précédé. Le changement qui se fit dans la Religion de ses sujets, montre d'une maniere bien frappante combien ce pouvoir étoit solidement établi. Les Prelats Suédois, par leurs richesses, leur orgueil & leur ambition, n'avoient certainement pas peu contribué à réduire leur pays dans l'état déplorable d'où Gustave l'avoit tiré. La diminution des richesses & du pouvoir de ces redoutables Prêtres étoit donc un objet aussi naturel à desirer que difficile à obtenir. Jusqu'alors les

plus légeres atteintes aux droits du Clergé avoient souvent coûté la Couronne aux Monarques Suédois. Attaquer la Religion elle-même pour humilier ses Ministres, vouloir extirper les cérémonies de l'Eglise Romaine chez un peuple aussi superstitieux que l'étoient alors les Suédois, étoit une entreprise digne du génie hardi & entreprenant de Gustave ; elle ne pouvoit être exécutée que par un Prince aussi habile & aussi aimé de ses sujets. Il réussit. La réforme fut complette. Ces hommes autrefois les rivaux de leur Souverain, qui avoient même donné des lois à la Couronne, qui avoient soufflé le feu de la discorde au lieu de prêcher la paix, & dont l'ambition s'étoit portée avec autant de rapacité vers les richesses, que d'ardeur vers le pouvoir, furent obligés de rentrer dans leur sphere & de remplir les devoirs de leurs fonctions si long-temps négligées.

Quelque salutaire que fût cette tentative dans ses conséquences, elle étoit certainement très-dangereuse pour un Roi électif & qui ne commençoit qu'à régner.

Un politique moins hardi eût probablement jugé plus ſage de faire ſa cour au Clergé, & d'aſſurer ſon autorité ſur le reſte du peuple en mettant ce Corps dans ſes intérêts. Guſtave avoit d'autres vues. La plus grande oppoſition qu'il eût éprouvée dans ſa glorieuſe entrepriſe étoit venue des Evêques. Or, non-ſeulement il dédaignoit de diſſimuler avec des gens qui avoient certainement encouru toute ſon indignation, mais il prévoyoit que tant que ces Prélats jouiroient du pouvoir temporel (1) que leur crédit ſur l'eſprit des Laïques les avoit mis en état d'uſurper, il n'y auroit aucune durée certaine pour la tranquillité publique, & aucune ſtabilité pour l'autorité royale.

Pour diminuer donc un pouvoir ſi ſouvent exercé dans les plus mauvaiſes vues, il jugea néceſſaire de diminuer auſſi cette influence qui en étoit la ſource.

---

(1) J'ai déjà indiqué plus haut pourquoi le pouvoir des Evêques étoit plus grand en Suede que partout ailleurs.

A ſon avénement au Trône, Guſtave trouva les revenus publics totalement épuiſés. La triſte ſituation d'un pays dont les habitans, excepté le Clergé, avoient été long-temps expoſés à l'implacable rapacité des Collecteurs étrangers ſous un Tyran inſatiable, laiſſoit peu de reſſources à Guſtave pour réparer les finances du Royaume. Il crut que l'immenſe ſuperflu de l'Egliſe ne pouvoit être mieux employé qu'à cet objet.

Une entrepriſe de cette nature préſentoit cependant en apparence tant de haſards & de dangers, que ces motifs ſeuls n'auroient peut-être pas ſuffi pour déterminer Guſtave à la riſquer. On voit, il eſt vrai, par ce qu'il avoit déjà fait, qu'il n'étoit pas homme à ſe rebuter par les difficultés. Mais avant qu'il s'élevât contre Chriſtierne, ſa ſituation étoit telle que, quoi qu'il pût y gagner, au moins il n'avoit rien à perdre, quelque étrange ou déſeſpéré que puiſſe paroître au premier coup d'œil le parti qu'il prit. Les moyens qu'il employa pour vaincre tous les obſtacles qu'il eut à combattre, furent

conçus avec tant de prudence, qu'on ne peut douter qu'il ne mît autant de sang froid & de jugement à former ses projets, que de feu & de vigueur à les exécuter. Lorsqu'on voit ce Prince, qui n'étoit qu'un Monarque électif, hasarder de s'embarquer dans de nouveaux troubles au moment où il commençoit à recueillir les fruits de ses travaux, on reconnoît assez une partie de son caractere; mais sa conduite paroît contraster avec la sagesse de sa politique. Il est probable qu'un motif puissant agissoit dans cette occasion sur l'esprit de Gustave; qu'il méditoit le dessein de rendre la Couronne héréditaire dans sa famille, & qu'en conséquence il voulut donner toute la stabilité possible à un Trône qui devoit être occupé par ses descendans. Il réussit également dans ce projet (1). Les Suédois renoncerent, en faveur de sa postérité, au droit d'élire leur Souverain; & par-là s'ôterent, après la mort de Gustave, la liberté de stipuler avec son Successeur des conditions qui pussent

(1) A. D. 1542.

ramener la Conſtitution à ſes anciens principes.

Telles étoient cependant la modération, la juſtice & la ſageſſe de ce Prince, & tel avoit été l'horrible état du Royaume pendant nombre d'années avant ſon regne, que loin d'imaginer qu'ils euſſent perdu quelque choſe aux changemens introduits par Guſtave, les Suédois regardoient au contraire chaque innovation comme un avantage. Ils ne prévoyoient pas ce que leur pays auroit un jour à ſouffrir d'un Charles XI ou d'un Charles XII. Au lieu de toutes les horreurs des ſéditions & des guerres civiles aggravées par le poids d'un joug étranger, ils virent l'indépendance du Royaume recouvrée, la paix rendue, l'ordre rétabli, la Juſtice bien adminiſtrée, le Commerce protégé, les Arts & les Sciences encouragés. Leur vue ne s'étendit pas plus loin.

On ne peut pas proprement dire que Guſtave ait changé le Gouvernement de ſon pays ; dans le fait, lorſqu'il monta ſur le Trône, ſes Compatriotes n'en avoient aucun. On ne

ſauroit l'accuſer d'avoir détruit la liberté, les Suédois à cette époque ne la connoiſſoient pas, & peut-être n'étoient pas ſuſceptibles de la connoître. Il eſt très-poſſible qu'un peuple ait accidentellement des Maîtres, & qu'il ſoit en même temps ſans Gouvernement. Tel avoit été long-temps le cas de la Suede, où les formes même de la Conſtitution avoient été négligées, où ſon eſprit étoit éteint, où les lois étoient tombées en déſuétude, & où l'épée ſeule étoit l'arbitre de tous les différends.

Une Nation qui en eſt venu là doit néceſſairement tôt ou tard être ſoumiſe au pouvoir abſolu. Si nous conſidérons combien l'exercice de ce pouvoir étoit agréable dans les mains de Guſtave, nous ne ſerons pas ſurpris que les Suédois, ſi attachés à leur liberté dans les premiers temps de leur Hiſtoire, ſoient ſucceſſivement tombés, depuis le regne de ce Prince, dans l'état d'eſclavage auquel ils furent aſſujettis ſous Charles XII.

On obſerve cependant que Guſtave ne remplit pas tous ſes projets ſans op-

poſition ; mais comme elle avoit pour principe l'eſprit de ſuperſtition & non de liberté, il n'éprouva de contrariété que dans ce qui avoit rapport à la Religion.

Une circonſtance très-remarquable eſt que la réſiſtance la plus vive qu'il eut à ſoutenir de la part de ſes ſujets, vint préciſément de ces mêmes Dalécarliens qui avoient été ſon premier & ſon plus ferme appui. Il y a quelque choſe de ſi particulier dans le caractere de ce peuple, qu'on ne me ſaura pas mauvais gré de chercher à le faire connoître avant de quitter le regne de Guſtave.

Les Dalécarliens habitent la partie la plus ſtérile & la plus montagneuſe de la Suede. Des neiges éternelles couvrent le ſommet de leurs montagnes, & de longs & rudes hivers blanchiſſent leurs vallées mêmes la plus grande partie de l'année. Loin d'offrir aucune des douceurs de la vie, leur intraitable climat ne fournit pas ſeulement aux beſoins que les peuples d'Europe plus voiſins du Midi regardent comme de premiere néceſſité.

A défaut de blé, ils font du pain avec l'écorce de certains arbres, & ce rude aliment est toute leur nouriture. Chaque Dalécarlien se fait à lui-même toutes les choses de nécessité, qui sont ailleurs l'objet du travail de différens métiers, & fabrique grossiérement & à sa mode tout ce qu'il lui faut pour son habillement, dont le goût répond à la pauvreté de son régime. Ils ignorent tous les arts du second ordre destinés à fournir aux commodités de la vie; & la nature de leur sol excluant l'agriculture, ils s'adonnent principalement aux pénibles travaux des mines. Endurcis dès leur enfance à toutes sortes de fatigues, ils forment peut-être la race d'hommes la plus robuste & la plus hardie qu'il y ait en Suede. S'ils ne connoissent pas les raffinemens des Sociétés policées qui habitent des climats plus tempérés, en revanche ils ignorent leurs vices. Jamais ils ne se sont écartés de la primitive simplicité de leurs mœurs. Humbles, mais braves, ils supportent patiemment le travail & non l'oppression; soumis quand ils croient l'autorité légitime, intrai-

tables quand il la croyent uſurpée. Généreux & romaneſques dans leurs notions de l'honneur, qu'ils n'ont sûrement pas puiſées chez d'autres peuples, & remplis de cette ardeur à entreprendre qui s'unit ordinairement avec la grandeur du courage, ils ſe ſont toujours portés volontairement à redreſſer des torts qui leur étoient ou preſque ou totalement étrangers. En ſûreté dans leurs montagnes, on les laiſſoit jouir de leurs coutumes groſſieres; hors de la portée des Tyrans, ils ne ſentirent pas le joug qui en différens temps avoit accablé les autres habitans de la Suede : mais quand ceux-ci manquerent de courage pour s'oppoſer à la tyrannie, les Dalécarliens s'en chargeoient pour eux. On les a vue s'élancer impétueuſement de leurs rochers & de leurs forêts pour ſe ranger ſous l'étendard d'un Engelbrecht, répandre leur ſang pour la défenſe d'un Sture, & conquérir ſous les bannieres de Guſtave.

Telles étoient les vertus de ce peuple; mais auſſi la ſimplicité & l'ignorance s'uniſſoient chez lui à la cré-

dulité & à la superstition: des dispositions qui pouvoient être dirigées aux meilleures fins, servirent souvent, entre des mains artificieuses & entreprenantes, d'instrument aux plus mauvais desseins. Aussi les Dalécarliens semblent ils avoir été toujours les plus turbulens de tous les Suédois. Séduits dans une occasion par un imposteur qui se disoit le fils du dernier Administrateur, & dans d'autres par leurs Prêtres, il ne se révolterent pas moins de six fois contre Gustave. Trois des conditions qu'ils proposerent à ce Prince lors de leur dernier soulevement, donnent tout à la fois une idée complette de leur esprit d'indépendance, de leur superstition & de leur simplicité. Ces conditions furent, qu'il ne passeroit jamais les limites de leur Province sans leur donner des otages pour la sûreté de leurs privileges; que quiconque mangeroit de la chair un jour de jeûne, seroit brûlé; que le Roi & ses courtisans reprendroient l'ancien habit Suédois, & que jamais ils n'adopteroient dans la suite les nouvelles manieres de se mettre, & les modes

des étrangeres. Ce dernier article fut celui ſur lequel ils inſiſterent le plus.

Guſtave traita ce peuple généreux, mais ſimple & crédule, avec toute la tendreſſe qu'exigeoient la tranquillité de ſon Royaume & la sûreté de ſa Couronne. Sa ſageſſe eut le ſuccès qui devoit en être la récompenſe. Vers la fin de ſon regne il eut la ſatisfaction de les voir approuver toutes ſes meſures & lui rendre la même juſtice que tous ſes autres ſujets.

Lorſqu'Eric monta ſur le Trône de ſon pere, il ſe trouva donc le Souverain d'un peuple uni & content. Jamais Prince ne parvint à la Couronne de Suede avec de tels avantages : il étoit le premier qui en eût pris poſſeſſion en vertu d'un droit héréditaire. Le long & heureux regne d'un Prince adoré de ſes ſujets aſſuroit à ſon fils, non-ſeulement l'obéiſſance, mais en quelque ſorte l'attachement de la Nation. Laſſés des factions, & la mémoire encore remplie des horreurs des diſſenſions civiles, les Suédois n'étoient portés qu'à la tranquillité & à la ſoumiſſion. Pendant le re-

gne de Guſtave, qui avoit protégé les Sciences & le Commerce, ils avoient goûté les douceurs de la paix & appris à cultiver les Arts. La Réforme avoit entiérement tari la ſource des troubles que les richeſſes, l'orgueil & l'ambition des Prélats avoient autrefois excités. La plus grande partie de cette ancienne Nobleſſe, dont la turbulence avoit produit tant de révolutions, avoit été détruite, ou dans le maſſacre de Stockholm, ou dans le cours des guerres civiles. La race des Nobles qui lui ſuccéderent, étoit élevée dans d'autres principes & d'autres idées accommodées au temps. Les prétentions du Roi de Danemarck ſur la Couronne de Suede étoient anéanties, depuis que l'Acte qui la rendit héréditaire avoit annullé le Traité de Calmar. Pour la premiere fois, les revenus royaux ſe trouvoient non-ſeulement aſſez abondans pour maintenir la dignité d'une Tête couronnée, mais le tréſor regorgeoit des richeſſes que Guſtave avoit amaſſées par la ſuppreſſion des Monaſteres & par d'autres ſuites de la Réforme.

La tranquillité de la Suede paroiſſoit alors porter ſur une baſe ſolide. Les ſcènes orageuſes dont elle avoit long-temps été le théâtre, avoient été remplacées par une ſituation riante dont toutes les circonſtances ſembloient promettre la durée.

On ne devoit pas préſumer qu'elle retînt aucune partie de ſon ancienne liberté ; les fondemens du pouvoir arbitraire étoient trop profondément jettés, l'édifice qu'ils ſupportoient étoit trop avancé. Mais il étoit naturel d'attendre, qu'exempte de troubles, la Suede s'endormiroit au moins paiſiblement dans les bras du deſpotiſme.

L'événement en décida différemment. De nouveaux mouvemens éclaterent bientôt dans ce pays deſtiné aux révolutions ; & l'eſprit de liberté parut ſe réveiller encore une fois dans ſes habitans. La démence d'Eric produiſit les troubles qui s'éleverent, & la Réforme fut l'occaſion qui ſembla un inſtant faire renaître la liberté.

Eric, dans ſes premiers actes d'autorité, donna beaucoup de dégoût à ſes Nobles ; mais il ſemble aſſez in-

différent de quelle maniere il traita des hommes dont la fervile baffeffe l'emportoit fur toute la turbulence de leurs ancêtres. Quoique ce malheureux Prince ne fût pas dépourvu de bonnes qualités, l'aliénation de fon efprit lui fit commettre fouvent des actions également injuftes & cruelles. On ne peut concevoir avec quelle foumiffion les Suédois, jadis fi fiers & fi braves, fupporterent les fureurs d'un homme en démence (1). Des violences qui frappoient d'horreur Eric lui-même dans fes intervalles lucides, étoient sûres d'obtenir la fanction des Etats, dont les décrets renfermoient conftamment l'apologie de fa conduite.

---

(1) Deux exemples fuffiront. Nilus Sture, de la famille des anciens Adminiftrateurs, avoit été longtemps l'objet de la jaloufie & des mauvais traitemens d'Eric, quoiqu'il n'eût jamais donné à ce Prince le moindre fujet de mécontentement. Enfin le Roi s'emporta jufqu'à le poignarder de fa propre main. Sture tira le poignard de fon fein, le baifa & le préfenta à Eric, qui ne laiffa pas d'ordonner à fes Gardes de l'achever. Dans une autre occafion, il fit maffacrer à la fois vingt-fix Nobles fur des foupçons fans fondement. Après leur mort ils furent lâchement condamnés par les Etats, quoiqu'il eût été impoffible de trouver dans leur conduite matiere à les traduire en Juftice.

Cependant les Ducs Jean & Charles, freres du Roi, ne furent pas si patiens. Le premier avoit été condamné à mort par Eric, & s'étoit échappé avec peine. Ces deux Ducs convaincus qu'ils ne feroient pas en sûreté tant qu'Eric feroit fur le Trône, résolurent de le déposer. La Suede fut de nouveau plongée dans une guerre civile, mais qui ne fut pas de longue durée. La cause des Ducs intéressoit le peuple. Eric fut bientôt abandonné, déposé & emprisonné. Jean s'empara du Sceptre qui venoit d'être arraché des mains de son frere.

La tranquillité reparut en Suede. Jean succéda à tous les avantages qui avoient accompagné Eric à son avénement au Trône. La source de tous les désordres du regne de son frere étoit tarie ; & la patience que le peuple avoit montrée, prouvoit assez qu'il n'y avoit plus à appréhender que l'amour de la liberté ou l'esprit de faction produisissent de nouveaux troubles.

Il n'eût pas été facile d'imaginer que rien eût pu élever de nouveaux débats dans un pays où un peuple ainsi

difpofé étoit gouverné par un Monarque que tout favorifoit ; il n'y avoit peut-être qu'un feul moyen d'y parvenir. Jean fut bientôt le découvrir & l'employer, comme s'il avoit eu deffein de replonger fes fujets dans la confufion ; c'étoit d'attaquer la Religion que fon pere Guftave avoit pris tant de peine à établir. Ce fut cette attaque qui fournit aux Suédois une nouvelle occafion de rendre la liberté à leur pays ; occafion dont ils ne profiterent pas autant que les circonftances fembloient le permettre, mais qui retarda néanmoins pendant quelque temps l'invafion entiere du defpotifme.

Jean avoit époufé Catherine, fille de Sigifmond Roi de Pologne. Cette Princeffe aveuglément dévouée à la Cour de Rome, & qui avoit beaucoup d'afcendant fur l'efprit de fon mari, fembloit n'en vouloir ufer que pour le convertir & rétablir le Catholicifme dans fes Domaines.

Elle vint à bout du premier point. A l'égard du fecond, fes efforts ne fervirent qu'à mettre le Royaume en combuftion ; & ils aboutirent enfin

à priver ſon fils de la ſucceſſion au Trône.

Le Duc Charles prévit les conſéquences du ſyſtême embraſſé par le Roi à l'inſtigation de Catherine, & y adapta ſa conduite. Depuis la Réforme les Suédois avoient toujours eu l'Egliſe de Rome en horreur. Charles ne pouvoit donc ſe rendre plus agréable à la Nation, qu'en s'oppoſant à tout ce que faiſoit ſon frere pour le rétabliſſement du Catholiciſme. Auſſi ne manqua-t-il pas de s'y oppoſer de toutes ſes forces; & ce fut au ſuccès de ſa réſiſtance qu'il dut enſuite ſon élévation au Trône.

Sigiſmond, fils & ſucceſſeur de Jean, avoit ſucé, ſous la tutelle de ſa mere, ſes principes & ſon enthouſiaſme. Quelque temps avant la mort de ſon pere il avoit été élu Roi de Pologne. Aſſuré par-là d'avoir une Couronne à tout événement, il ſe flatta d'être aſſez puiſſant pour emporter de vive force ce que le feu Roi n'avoit pu obtenir par adreſſe. Ses tentatives furent tout auſſi infructueuſes. Les Suédois accoutumés aux douceurs de la liberté re-

ligieuſe, la chériſſoient trop pour y renoncer ; & Charles agiſſant d'après les même principes, combattit les projets de ſon neveu avec autant de courage & de ſuccès, qu'il avoit traverſé ceux de ſon frere.

Cette conteſtation préſenta la conjonĉture la plus favorable pour le rétabliſſement de l'ancienne Conſtitution de Suede. Charles qui ne perdoit pas la Couronne de vue, ſentoit que la conduite de Sigiſmond la mettroit infailliblement en ſon pouvoir ; mais il falloit uſer des plus grands ménagemens & de la circonſpeĉtion la plus délicate.

Le parti Catholique en Suede, quoiqu'affoibli, ſubſiſtoit encore. Sigiſmond y avoit un grand nombre de partiſans, & ce qui le rendoit plus redoutable, il pouvoit introduire à tout moment dans le cœur du Royaume une armée de Polonois.

La réſidence de Sigiſmond en Pologne donna cependant de grands avantages à Charles, & ſa ſageſſe ſut les mettre à profit. Il eut toute la liberté néceſſaire pour faire ſa cour aux Etats

&

& pour flatter l'orgueil du Sénat. Les Etats voyoient en lui le défenſeur de la Religion Proteſtante; & il ſut ſe concilier le Sénat en convenant avec lui de ne jamais s'engager dans aucune entrepriſe ſans avoir pris ſon avis & obtenu ſon conſentement.

Sigiſmond, de ſon côté, ſuivoit le même plan, autant que ſa ſituation pouvoit le permettre, dans la vue de renverſer les projets de ſon oncle. Il s'efforça de ſemer la méſintelligence entre le Sénat & le Duc; & voyant qu'il y avoit réuſſi juſqu'à un certain point, il ſaiſit la premiere occaſion pour faire paſſer toute l'adminiſtration des affaires entre les mains du premier, & pour en exclure entiérement le dernier, quoiqu'il eût été nommé *Régent* par les Etats. Sigiſmond jugea très-bien que le moyen le plus efficace de gagner les Sénateurs, étoit de les inveſtir du pouvoir; & quelque danger qu'il y eût pour ſon autorité à leur en confier trop, il fut forcé d'adopter ce parti, le ſeul qu'il pût oppoſer aux intrigues de ſon oncle avec quelque apparence de ſuccès. On ſent que dans

de pareilles circonſtances il étoit entiérement au pouvoir des Suédois de recouvrer leurs anciens droits. Les Etats & le Sénat, après avoir été réduits à n'être que l'écho de la volonté royale, ſe trouverent tout-à-coup arbitres de deux Princes rivaux, deſtinés, l'un ou l'autre, à ne devoir qu'à l'agrément de ces deux Corps leur ſécurité ſur le Trône, & incapables d'y parvenir à d'autres conditions. Nous ne voyons pas cependant qu'ils ayent tiré parti d'une occaſion ſi favorable pour recouvrer leur liberté. Malheureuſement le Sénat étoit trop avide de pouvoir, & les Etats trop jaloux du Sénat, pour qu'ils puſſent s'unir enſemble, dans la vue de maintenir leur commune indépendance. Auſſi quand Sigiſmond fut détrôné, & que la Couronne fut enfin placée ſur la tête de Charles, les Suédois, maîtres du droit de preſcrire des conditions à un Prince que leur choix libre élevoit ſur le Trône, ne prirent aucunes meſures pour prévenir de nouvelles uſurpations de la part de l'autorité royale.

Cependant Charles, long-temps ac-

coutumé à faire du ſentiment de la Nation la regle de ſa conduite, fut plus empreſſé peut-être d'aſſurer la Couronne à ſon fils, que d'étendre pour lui-même la puiſſance royale au-delà des limites dans leſquelles il s'étoit lui-même efforcé de la contenir pendant le regne de ſes prédéceſſeurs immédiats; il gouverna de maniere à laiſſer à ſes ſujets plus de liberté qu'ils n'avoient eu la prudence de s'en réſerver eux-mêmes.

Cette modération de Charles confirma dans le Sénat ce goût du pouvoir qu'il avoit néceſſairement contracté dans l'adminiſtration des affaires durant l'abſence du dernier Roi; & quoique les Sénateurs ne ſe fuſſent pas mis en garde contre la conduite arbitraire des Monarques à venir, ils devoient être naturellement moins diſpoſés à s'y ſoumettre.

Le naturel noble & généreux de Guſtave Adolphe, fils de Charles IX, aſſura aux Suédois la pleine jouiſſance de tout ce qu'ils poſſédoient de droits & de privileges à ſon avénement à la Couronne. Ce grand défenſeur des

libertés de l'Allemagne auroit-il pu aſpirer au deſpotiſme dans ſes Etats? Cet excellent Prince, qui réuniſſoit toutes les vertus ſociales à toutes les brillantes qualités qui forment le héros; ce Prince dans qui l'amour le plus ardent de la gloire s'unit à une piété plus grande encore, qui eut autant de jugement que de bravoure, & qui par l'une & l'autre de ces qualités ſut autant s'élever au-deſſus du commun des hommes qu'il leur étoit ſupérieur par ſon rang; ce Prince, dis-je, ſatisfait de régner dans les cœurs de ſon peuple, n'ambitionnoit rien au-delà du pouvoir qu'il tiroit de leur affection, & il ne chercha jamais à repouſſer cet eſprit de liberté qui, avant la dépoſition de Sigiſmond, avoit commencé à paroître en Suede.

Cependant la guerre de trente ans qui ſuivit l'invaſion de Guſtave dans l'Empire, tendit fortement à éloigner les effets qu'avoit produit ce retour. La paſſion des exploits militaires qui animoit le Maître, s'empara de la Nation. Certainement une paſſion de cette eſpece n'eſt pas favorable à la liberté

lorſqu'elle gagne la maſſe du peuple ; elle lui devient funeſte quand le Monarque ſe met à la tête de ſes troupes. La ſubordination & la diſcipline d'une armée ne font que trop perdre la liberté de vue. Le deſpotiſme militaire, indiſpenſable dans tous les points qui concernent les devoirs de ſoldat, fait contracter l'habitude de rendre aux perſonnes cette ſorte d'obéiſſance que les hommes libres ne croient devoir qu'aux loix. Accoutumé à ſuivre aveuglément les ordres du Général, ils ſe diſpoſent à avoir bientôt la même déférence pour les commandemens du Roi : lui obéir dans une qualité & non dans une autre, eſt peut-être une diſtinction trop délicate pour un ſoldat. Une guerre auſſi longue que celle qui fut commencée par Guſtave, & continuée par ſon ſucceſſeur, dut donc avoir un grand effet ſur les diſpoſitions de ceux qui y avoient conſumé la plus grande partie de leur vie. Cet effet fut d'autant plus général, que les Nobles Suédois dédaignoient alors toute autre profeſſion que celle des armes ; & tous étant jaloux de partager la gloire & les

dangers d'un Capitaine tel que Guſtave, il eſt à préſumer que peu d'entr'eux demeurerent ſpectateurs oiſifs des exploits de leur Souverain. D'ailleurs la Nation étonnée & charmée des ſuccès de ce Prince, fiere de ſe voir ſortie tout-à-coup de l'obſcurité, tenir le premier rang aux yeux de l'Europe, étoit enivrée de ſes progrès. Elle étoit trop éblouie de l'éclat de ces victoires qui porterent ſi haut la réputation de ſes armes, pour s'occuper de l'avantage plus ſolide d'établir une bonne Conſtitution, comme elle auroit pu le faire à la mort de Guſtave & pendant l'enfance de ſon ſucceſſeur. Il eſt vrai qu'Oxenſtiern préſenta à la Diete aſſemblée à cette occaſion, une forme de Gouvernement projetée, dit-on, par Guſtave, & qui fut approuvée, acceptée, ratifiée par les Etats. Mais depuis l'importance que le Sénat avoit acquiſe en agiſſant comme arbitre entre Charles & Sigiſmond, les efforts prétendus en faveur de la liberté n'avoit dans le fait d'autre but que celui d'établir le pouvoir ariſtocratique aux dépens de l'autorité

royale & des droits des Etats. Si Gustave eût vécu assez long-tems pour mettre lui-même en exécution cette forme de Gouvernement, il est probable qu'il eût pris des mesures pour réprimer l'esprit aristocratique des nobles & resserrer le pouvoir du sénat dans des limites qui ne lui eussent pas permis de faire désormais ombrage aux Ordres inférieurs de l'état. Mais dès que la disposition de cette forme de Gouvernement, qui devoit fixer les bornes de l'autorité du Sénat, vint, par l'événement, à dépendre des personnes mêmes qui devoient jouir de cette autorité quand elle auroit été déterminée, on ne devoit pas s'attendre qu'elles adoptassent de pareils principes.

Un seul article dans cette forme de Gouvernement démontre assez que l'objet de ceux qui en dresserent le plan, étoit plutôt de s'assurer le pouvoir, que de mettre leur pays en liberté. Cet article privoit les Etats du droit de faire ou de proposer une loi, ou de délibérer sur aucune matiere que le Roi ou la Régence ne lui au-

roient pas communiquée par écrit. L'effet de ce Réglement fut de souftraire ceux qui avoient l'adminiftration des affaires publiques à l'infpection des Etats ; & peut-être en étoit-ce le vrai but, puifque ceux qui l'imaginerent devoient être Régens durant une longue minorité.

Le pouvoir du Sénat n'excita point de murmure parmi les Nobles, parce que les Sénateurs étoient choifis parmi eux ; mais les autres Ordres de l'Etat ne le virent pas fans mécontentement. De-là naquirent entre la Nobleffe, d'une part, & les Payfans & les Bourgeois, de l'autre, ces jaloufies & ces divifions qui finirent par l'efclavage de tous. Ce furent elles qui mirent Chriftine en état de gouverner fes Miniftres avec autant d'autorité, & d'exiger de fon peuple une obéiffance auffi illimitée, que fi elle eût été le Monarque de l'Europe le plus abfolu.

Nous devons obferver encore que dans le cours des deux derniers fiecles, le caractere & les mœurs des derniers Ordres du peuple avoient fubi un changement total. On a déja montré que

ce changement avoit commencé ſous le regne de Magnus-Ladulas. Si nous en exceptons les Dalécarliens, à peine trouverons-nous depuis ce temps-là parmi les Payſans Suédois la plus légere trace de cet eſprit d'indépendance & de cet amour pour la liberté, qui les avoit diſtingués autrefois. Depuis cette époque, juſqu'à l'avénement de Guſtave Vaſa, tous les événemens que préſente l'Hiſtoire de Suede, ſemblent diſpoſés à deſſein de dégrader l'eſprit humain & d'étouffer toute eſpece de ſentiment généreux. Auſſi ces mêmes Payſans nous paroiſſent-ils, ſous Chriſtine & ſes ſucceſſeurs, une race d'hommes toute différente de ſes ancêtres Patiens, laborieux & ſoumis, ils ſemblent réunir toutes les qualités qu'un Monarque abſolu peut deſirer dans ſes ſujets; ils ſemblent étrangers à toutes celles qu'il faut pour jouir de la liberté, ou même pour être ſuſceptibles de la deſirer (1).

(1) Whitelock, Ambaſſadeur en Suede ſous le regne de Chriſtine, (& qui, à ce que m'ont aſſuré pluſieurs gentilshommes Suédois bien verſés dans l'hiſtoire de leur pays, eſt parfaitement juſte &

Un peuple dans une telle disposition eût mal secondé les efforts de ses supérieurs pour jetter les fondemens d'une liberté réelle ; comment eût-on pu se promettre qu'il appuyât des mesures qui, sans leur procurer aucun avantage, ne tendoient qu'à concentrer l'autorité dans les mains d'un petit nombre de ceux qui la lui faisoient déjà sentir avec tant d'insolence & d'orgueil ?

Aussi lorsque la vaine & capricieuse Christine, prenant la résolution fantasque d'abdiquer la Couronne, procura aux Grands l'occasion la plus favorable d'exécuter leurs desseins, ils ne furent pas en état d'y réussir. Il paroît par la réponse de cette Princesse aux remontrances que lui firent les Etats, pour la dissuader de quitter le Trône, qu'elle soupçonnoit qu'on tra-

---

exacte dans ce qu'il rapporte des Suédois), donne pour une des raisons du petit nombre de procès qu'il y avoit en Suede » que les Paysans, les Bourgeois » & les hommes de basse condition y sont tellement esclaves de leurs Seigneurs & des Grands, » qu'à peine osent-ils leur rien contester en matiere » de droits ou de titres, mais qu'ils se soumettent » à leur volonté ».

moit le projet d'introduire une nouvelle forme de Gouvernement à sa mort. Mais Charles Gustave fut nommé successeur de Christine quelque temps avant l'abdication de cette Reine : par-là toutes les intrigues furent déconcertées, & les Suédois privés encore une fois des noyens de se garantir du despotisme.

Pendant le court regne de ce Prince, la Constitution n'éprouva aucun changement. Il gouverna avec autant d'autorité, & reçut de ses sujets la même obéissance que ses prédécesseurs immédiats. Il se proposa plutôt d'imiter la conduite de Gustave par la hardiesse de ses entreprises & la rapidité de ses conquêtes au-dehors, que d'étendre ses prérogatives au-dedans. La mort de ce prince fut suivie d'une minorité qui dura près de seize ans : elle remit encore les Etats à portée de réformer le gouvernement & de garantir la Nation contre les invasions du pouvoir arbitraire. Rien ne prouve mieux combien les Suédois étoient incapables de la liberté, que l'indifférence avec laquelle ils laisserent échapper, depuis Gus-

tave Vaſa, tant d'occaſions de la recouvrer.

Les Etats montrerent, il eſt vrai, à la mort de Charles quelque courage dans leur conduite, par rapport à la Régence nommée par ſon teſtament. Ils ôterent au Duc Adolphe, frere de Charles, la tutele du jeune Roi ſon neveu; alléguant pour raiſon, qu'ils n'avoient pas eu connoiſſance du teſtament qui le nommoit à cet Office; & que de pareilles diſpoſitions, relatives au Gouvernement du Royaume, ne pouvoient être valides ſans l'approbation des Etats.

Lorſque Charles XI prit enſuite les rênes du Gouvernement, ils exigerent de lui un ferment qui ſert à faire voir comment les Suédois deſiroient d'être gouvernés, quoiqu'ils ignoraſſent les moyens de contenir leur Monarque dans les bornes qu'ils vouloient lui preſcrire, ou qu'ils n'euſſent pas la fermeté de lui réſiſter quand il viendroit à les franchir. Le ſerment étoit conçu en ces termes :

» Nous maintiendrons & obſerve-
» rons également tout ce que les lois

» de Suede exigent de nous par » rapport aux Etats en général & en » particulier : Nous nous conduirons » de la même maniere à l'égard de » tous nos ſujets & de chaque individu » dans ce qui concerne leurs droits, » leurs privileges & leurs propriétés » légitimement acquiſes ; voulant ſa- » tisfaire la Nation, autant qu'il dé- » pendra de nous. — Et dans le cas » où il ſeroit néceſſaire de faire quel- » que changement relatif à la défenſe, » à la ſûreté, à la proſpérité & aux » beſoins du Royaume, nous ne fe- » rons, ni ne ſouffrirons qu'il ſe faſſe » rien ſans l'avis du Sénat, ou ſans » la participation & le concours des » Etats ».

On auroit de la peine à croire que deux ans après que Charles eut donné cette aſſurance ſolemnelle à ſes ſujets, il devint le Monarque le plus abſolu qui eût porté le Sceptre en Suede.

Les jalouſies & les diviſions qui ſubſiſtoient entre les Nobles & les autres Corps de l'Etat pendant le regne de Chriſtine, ayant été fomentées par cette Princeſſe, ne firent que s'accroître ſous

la minorité de Charles. La Régence avoit plongé le Royaume dans une guerre diſpendieuſe & inutile. Les taxes que le Roi jugea néceſſaires d'impoſer en conſéquence, lorſqu'il prit l'adminiſtration des affaires, devinrent entre ſes ſujets une ſource de querelles qui produiſirent un événement fort approchant de ce qui étoit arrivé quelquels années auparavant en Danemarck, où le Clergé & la Bourgeoiſie, par haine pour les Nobles, s'accorderent à remettre leurs droits entre les mains du Roi, afin que la Nobleſſe perdît auſſi les ſiens.

Les Nobles Suédois ne ſupportoient pas ou ſupportoient peu le fardeau de ces impôts, qui retomboient en entier ſur les Bourgeois & les Payſans. Ils regardoient l'exemption des taxes comme un des privileges attachés à leur Ordre. Une diſtinction qui exemptoit des charges de l'État ceux qui avoient le plus de moyens d'y ſubvenir, étoit tout à la fois odieuſe & injuſte, ſur-tout quand le poids des taxes étoit devenu ſi lourd que le reſte de la Nation n'étoit plus en état de le porter.

Suivant la Conſtitution de Suede, une réſolution priſe par trois des Ordres de l'Etat lioit le quatrieme, hors certains cas particuliers ; & malgré le refus de ſon conſentement elle acquéroit la force d'un Acte émané de tous les Ordres. Cette diſpoſition donnoit à trois d'entr'eux la facilité de ſe liguer, quand ils jugeoient à propos, pour paſſer les Actes les plus préjudiciables aux intérêts de celui qui ne penſoit pas comme eux. Il eſt vrai que toutes les propoſitions relatives aux droits & aux privileges de chaque Ordre en particulier, ne pouvoient acquérir force de loi ſans le conſentement général ; mais il étoit aiſé de ne pas l'attaquer directement dans ſa qualité de Légiſlateur, & de lui porter néanmoins les coups les plus ſenſibles en ſa qualité de Membre de la Société. C'eſt ce que fit Charles : il obtint un Décret pour réannexer à la Couronne toutes les terres qui en avoient été démembrées depuis 1609. Le coup portoit entiérement ſur les Nobles, en faveur deſquels ces ſortes de conceſſions avoient été faites, & la

plupart furent réduits à la derniere pauvreté.

Les Ordres inférieurs ne s'en tinrent pas-là. L'ombrage qu'ils avoient conçu du pouvoir que le Sénat s'étoit récemment attribué, égaloit presque l'impatience du Roi. Ils resserrerent donc l'autorité de ce Corps dans des limites si étroites, qu'il cessa entiérement d'être un frein pour l'autorité royale. La résolution des Etats, à cette occasion, étoit conçue en termes si ambigus, qu'elle semble avoit laissé au Roi la pleine liberté de gouverner avec ou sans l'avis du Sénat. Il n'est pas difficile de juger lequel convenoit le mieux à un Prince tel que Charles XI. Enfin, comme s'ils avoient voulu se sacrifier eux mêmes à la satisfaction d'assouvir leur animosité contre la Noblesse, les Ordres inférieurs en vinrent à la résolution extraordinaire qui suit :

» Les Etats ont décidé que toutes les » formes de Gouvernement, avec leurs » additions, ne seroient plus considé- » rées comme liant le Roi, mais qu'il » seroit le maître de les changer selon » sa volonté & son bon plaisir ; & qu'il

sera

» sera necessaire, pour le bien du
» Royaume, qu'il ne soit pas obligé
» de suivre aucune forme de Gouver-
» nement, pourvu qu'il s'astreigne à
» gouverner selon les lois & statuts du
» Royaume; que s'il gouverne avec le
» consentement du Sénat, il ne sera
» censé le faire que comme volontai-
» rement & en vertu de son bon &
» juste discernement. De sorte que Sa
» Majesté, en qualité de Roi revêtu
» du suprême pouvoir de gouverner
» son Royaume conformément aux
» lois & aux statuts, comme d'un hé-
» ritage qu'il tient de Dieu, n'est res-
» ponsable de ses actions qu'à Dieu
» seul ».

Que ne mérite pas de souffrir de la tyrannie une Nation capable de forger ainsi ses propres chaînes, & d'établir le despotisme par ses lois!

Les deux Souverains du Nord, dont l'autorité avoit été le plus limitée, devinrent alors les Monarques les plus absolus de l'Europe. Mais les moyens qui les conduisirent à ce degré de pouvoir, quoique suivis des mêmes effets, furent directement opposés à ceux qui

ſervirent à augmenter l'autorité des Princes dans les autres pays. Là c'étoit le Monarque qui tâchoit d'élever le peuple, pour balancer le pouvoir des Nobles; en Suede & en Danemarck, c'étoit le peuple qui s'efforçoit d'abaiſſer les Nobles, pour les réduire à ſon niveau. Chez les premiers, le peuple & la Couronne gagnerent ce que perdit la Nobleſſe; chez les derniers, le Roi gagna ſeul, & la condition du peuple reſta la même.

Ceci explique pourquoi le deſpotiſme a fait en différens temps plus de progrès dans les Royaumes du Nord, que dans les pays plus voiſins du Midi.

En Suede, l'objet des Bourgeois & des Payſans avoit été de déprimer les Nobles; celui de Charles XI parut être d'avilir toute la Nation. Peu ſatisfait d'être le maître abſolu de leurs libertés, il paroît avoir cru l'être également de leur propriété. Son injuſtice & ſa rapacité ruinerent la moitié des individus du Royaume. Il eſt vrai qu'il liquida les dettes publiques, & qu'à ſa mort il laiſſa à ſon ſucceſſeur le tréſor bien garni; mais les voies dont il ſe

ſervit furent contraires à l'honneur & à l'humanité. Toute réſiſtance de la part de ſes ſujets fut vaine. Le courage de la Nation étoit abattu ; le deſpotiſme avoit jeté de profondes racines ; & Charles XII, en ſuccédant à la Couronne, ſe vit en poſſeſſion de toute l'autorité, qui s'accordoit ſi bien avec ſes inclinations.

On connoît aſſez le regne de ce Prince, & les calamités qu'il attira ſur ſon peuple : mauvais Prince, chez qui l'ambition fut démence, le courage ſévérité, & dont le principal titre à l'admiration publique ſe fonda ſur la ſingularité de ſon origaniſation, & ſur le défaut de cette ſenſibilité qui eſt la mere de toutes les vertus ſociales.

Il y avoit certainement peu d'apparence que les Suédois puſſent recouvrer ſous ce Monarque de fer aucun des droits & des privileges dont ils avoient fait volontairement le ſacrifice à ſon pere. Ils ne fuſſent probablement jamais parvenus à recouvrer une ombre de liberté, ſans un heureux haſard qui briſa les chaînes où ils étoient tenus par cet homme extraordinaire. Cet événement

eut lieu dans un temps où le plus grand mécontentement se répandoit dans la Nation, où toutes les divisions étoient éteintes, où les factions étoient étouffées par un mal plus grand encore, par le despotisme; où tous les Ordres oubliant leurs jalousies & leurs animosités, étoient réduits à ne former qu'un vœu, celui de s'affranchir des maux auxquels ils avoient été depuis quelque temps exposés; &, ce qui étoit plus important, dans un moment où il n'y avoit point d'héritier immédiat de la Couronne, & où par conséquent ils étoient les maîtres de se former un nouveau Gouvernement.

PARTIE II.

SECTION I.

État de la Suede à la mort de Charles XII. Forme de Gouvernement qui y fut établie bientôt après.

DANS les deux Sections précédentes j'ai tâché de tracer une esquisse de l'Histoire de la Suede, du caractere

national, du génie & des mœurs des Suédois, qui pût mettre le Lecteur à portée de juger jusqu'où doit s'étendre la dénomination de *peuple libre* qu'on a donnée jusqu'à présent à cette Nation, & jusqu'à quel point elle étoit réellement susceptible de liberté.

Je vais actuellement donner une idée de la forme de Gouvernement établie en Suede à la mort de Charles XII, & qui de la monarchie la plus absolue de l'Europe, en fit tout-à-coup la plus limitée. J'expliquerai en même temps les causes qui faciliterent un si grand changement.

Rien de plus déplorable que l'état où l'ambition sauvage & le caractere inflexible de Charles XII avoient réduit la Suede. Outre la plus grande partie de la Finlande, elle avoit perdu ses meilleures Provinces, celles qui sont situées au midi de la Baltique. Son Commerce étoit anéanti, ses armées & ses flottes détruites; également épuisée d'hommes & d'argent, elle eût été incapable de soutenir les guerres que l'obstination de Charles avoit persisté à renouveller, à moins d'employer ces

expédiens que le génie fertile de Goërtz pouvoit ſeul trouver, & que le cœur impitoyable de Charles XII pouvoit ſeul adopter.

Toutes les reſſources de l'oppreſſion, toutes les extorſions qu'une induſtrie cruelle avoit pu inventer, ou que la violence d'un deſpote avoit pu mettre à exécution, furent employées contre les Suédois pour procurer à Charles les moyens de pourſuivre ſes chimériques projets, inutiles à ſon pays s'ils réuſſiſſoient, capables d'entraîner ſa ruine certaine s'ils venoient à manquer de ſuccès. Il ſeroit inutile d'en entreprendre le détail; il ſuffit d'obſerver que les Suédois, admirateurs inſenſés des qualités mêmes de Charles qui avoient été la ſource de tous les maux, étoient prêts à voir échapper leur patience lorſque la mort de ce Prince le mit hors d'état de l'exercer plus long-temps. L'exécution de l'infortuné Goertz, condamné à perdre la vie pour avoir ſervi trop fidelement ſon Maître, prouve aſſez le reſſentiment caché de la Nation & les mécontentemens que le peuple avoit été forcé de diſſimuler.

Ces mécontentemens ne furent point particuliers à un Ordre de l'Etat; ils furent communs à tous. La Noblesse & le Clergé, les Bourgeois & les Paysans, tous avoient également souffert de la tyrannie. Fatigués des guerres étrangeres, capables à peine de se défendre au-dedans, ils ne soupiroient qu'après la sûreté & la paix. Mais comme leurs malheurs avoient leur source dans le pouvoir illimité de leurs deux derniers Monarques, ils étoient convaincus que pour parvenir à l'une ou l'autre de ces fins, ils ne devoient pas souffrir que ce pouvoir demeurât plus long-temps attaché à la Couronne. Exposés aux dernieres horreurs du despotisme, il avoient eu le loisir de pleurer la folie de s'être imposés eux-mêmes le joug sous lequel ils avoient si long-temps gémi.

Le Sénat avoit reçu une leçon frappante de modération : privé de toute son autorité par Charles XI, & dépouillé par Charles XII du peu de privileges qui avoient échappé à l'avide politique de son pere, il sentit que le plus sûr moyen de conserver ses pro-

pres droits, étoit que les Etats fussent maintenus dans la pleine possession des leurs. D'un autre côté, les Etats guéris de leurs jalousies contre le Sénat, sentoient combien ils s'étoient mépris en humiliant ce Corps au point de ne pouvoir plus arrêter les entreprises de la Couronne.

Ainsi disposés & favorisés par les circonstances, les Suédois se trouverent encore à portée de recourir à leur ancien usage d'élire leur Souverain. Le caractere sauvage de Charles XII avoit du moins procuré un avantage à ses sujets. Incapable d'aucun sentiment tendre, ce Prince n'avoit jamais montré la moindre inclination pour le mariage; il ne laissa point d'enfant pour héritier de son despotisme, qui, dans la situation des choses, se feroit probablement perpétué à jamais. A la mort de Charles le Sénat résolut d'appeler au Trône Ulrique-Eléonore sa sœur, épouse du Prince de Hesse; mais il voulut qu'elle n'y parvînt qu'en vertu du choix libre des Etats, & aux conditions qu'il leur plairoit de lui prescrire. On crut qu'il falloit préalablement invali-

des

der toutes les prétentions à la Couronne que cette Princeſſe pourroit faire valoir à raiſon d'un droit d'hérédité. Pour les détruire, on ſembla chercher à deſſein une objection fort éloignée, tandis qu'il s'en préſentoit une très-naturelle. Ulrique étoit la plus jeune des ſœurs de Charles, & ſi le droit de ſuccéder à la Couronne réſidoit quelque part, c'étoit dans ſa ſœur aînée, ou dans la poſtérité de cette ſœur, en ſuppoſant qu'elle n'eût pas ſurvécu à ſon frere. Mais faire uſage de cette raiſon par rapport à Ulrique, c'eût été reconnoître la validité du titre d'hérédité dans un autre. Ils jugerent donc ſagement qu'un Prince en qui ils admettroient, ou qui croiroit avoir quelque raiſon de s'attribuer un droit héréditaire à la Couronne, (tel qu'auroit pu être le Duc de Holſtein, fils de la ſœur aînée de Charles ſeroit porté à imaginer que ſes droits s'étendoient ſur toute l'autorité dont avoient joui ſes prédéceſſeurs. On décida que les fondemens ſur leſquels Ulrique ſeroit déclarée ſans titre à la Couronne, ne porteroient point ſur ce qu'elle étoit

cadette des branches qui reſtoient de la famille royale. On s'étaya de la loi, qui déclaroit expreſſément que pour qu'une Princeſſe ſuccédât au Trône, il falloit qu'elle ne fût pas mariée ; Ulrique l'étoit : cette raiſon ne lui laiſſoit ni droit ni prétexte pour conteſter les conditions auxquelles les Suédois lui offriroient le Sceptre. Auſſi déféra-t elle en tout aux avis du Sénat & à tous les changemens qu'on voudroit faire dans la Conſtitution.

Avant l'aſſemblée de la Diete elle publia une déclaration par laquelle elle renonçoit, pour elle & pour ſa poſtérité, à tout pouvoir abſolu, auſſi-bien qu'à toutes les prérogatives de la Couronne qui feroient incompatibles avec les libertés de la Nation.

La premiere opération des Etats fut de déclarer, de leur côté, qu'ils s'étoient aſſemblés volontairement pour élire un ſucceſſeur au Trône. Ils exigerent d'Ulrique l'aſſurance par écrit, qu'elle conſentiroit à porter la Couronne en vertu d'une élection libre, & non d'aucun autre titre. Ils remercierent enſuite Sa Majeſté » d'avoir témoigné,

» dans ſa précédente Déclaration, une
» averſion ſi juſte & ſi raiſonnable du
» pouvoir arbitraire ou abſolu, dont
» les ſuites, ajoutoient-ils, ont gran-
» dement affoibli le Royaume & lui
» ont fait un tort qui entraîne la ruine
» preſqu'irréparable de nous tous en
» général. Si bien que nous, les Con-
» ſeillers & les Etats du Royaume aſ-
» ſemblés, après avoir fait cette fâ-
» cheuſe expérience, avons ſérieuſe-
» ment & unanimement réſolu d'abo-
» lir entiérement un pouvoir arbitraire
» devenu ſi préjudiciable ».

Quelque ſérieuſe & unanime que fût cette réſolution, ils s'impoſoient une tâche qu'il n'étoit pas aiſé de remplir. Il ne ſembloit pas, à la verité, difficile de lier les mains d'un Souverain qui devoit recevoir la Couronne d'eux aux conditions qu'ils voudroient preſcrire. Mais de ſimples conventions avec le Prince pouvoient-elles ſuffire contre le pouvoir arbitraire? Il falloit, pour s'en préſerver ſûrement, faire un changement total dans le Gouvernement. Il falloit former une nouvelle Conſtitution dont l'objet fût de rendre

immédiatement la liberté à un peuple accoutumé depuis long-temps à une soumission servile. De pareilles vues exigeoient de la part de ceux qui se chargoient de l'office de Législateurs, des talens, une expérience & une profondeur de connoissance que peu d'hommes possedent; enfin, après avoir formé une telle Constitution, la nécessité de l'établir sur des fondemens solides ne présentoit pas moins de difficultés.

La liberté n'est pas une plante qui croisse tout-à-coup. Elle n'acquiert des forces que par le temps, & ne prend racine que dans le sol qui lui est propre; elle demande à être cultivée avec soin, elle veut être defendue avec une attention assidue contre les dangers qui l'environnent sans cesse. Or, l'expérience seule enseigne les moyens de la défendre & de la cultiver; & il n'est guere possible que ceux qui ont vécu long-temps sous une monarchie absolue ayent eu l'occasion de s'en instruire.

En vain donc établira-t-on chez un peuple une forme de Gourvernement calculée pour le rendre libre, s'il n'est

préparé à la recevoir. Comment trouver dans des hommes qui ſortent de l'eſclavage cette liberté de penſer, cette élévation d'ame, cet eſprit de vigueur & de force qu'inſpire l'indépendance, & ſur lequels ſe fondent, entre le génie du peuple & la nature d'un Gouvernement libre, cette harmonie & ce concert d'où dépend ſa ſtabilité ? Examinons à quel point les Suédois étoient préparés à recevoir la liberté lorſque la derniere forme de Gouvernement fut introduite parmi eux, & juſqu'à quel point ce Gouvernement étoit réellement prôpre à les rendre libre.

Ils avoient ſi ſouvent ſubi le joug du deſpotiſme, que le caractere, les idées & les mœurs de la Nation devoient s'en reſſentir. Les maux extrêmes auxquels ils avoient été en proie ſous les deux derniers Princes, leur avoient appris à redouter le pouvoir arbitraire, mais ſans leur donner ces qualités eſſentielles par leſquelles les hommes deviennent libres.

Les Payſans n'avoient plus cet eſprit de hardieſſe & d'indépendance qui diſtinguoit leurs ancêtres Tandis que

ceux-ci avoient souvent poussé la turbulence & la licence au dernier degré, leur postérité dégradée par la servitude, & tombée dans l'extrémité contraire, n'étoit plus distinguée que par une soumission sans bornes.

Les Bourgeois, dont le commerce étoit ruiné par une suite des guerres de Charles XII, avoient perdu l'influence dont ils devoient nécessairement jouir dans une Constitution libre.

Plusieurs causes avoient contribué à précipiter les Nobles dans la pauvreté & dans la dépendance.

La coutume de partager également entre les enfans la propriété des peres sans aucun égard pour la primogéniture, la fréquente reprise des terres de la Couronne, & la réduction des patrimoines faite dans tout le Royaume par Charles XI (1), avoient con-

(1) Lorsque Charles XI rentra en possession des terres qu'on supposoit avoir appartenues autrefois à la Couronne, prononçant lui-même sur celles qui étoient dans ce cas, il laissa aux possesseurs la valeur d'environ soixante & dix livres sterling par an ; mais à l'assemblée suivante des Etats, il retrancha encore cette petite rente aux malheureux propriétaires, & l'annexa de même à la Couronne.

couru à plonger ce Corps dans une pauvreté extrême, qui, jointe à l'orgueil absurde de dédaigner toute autre profession que celle des armes, les rendoit certainement plus propres à être les instrumens d'un Prince absolu, que les Législateurs d'un pays libre. Ce n'est pas dans les camps qu'on peut s'instruire & se pénétrer des principes de la liberté.

Mais ce qui formoit le principal obstacle à l'établissement d'une liberté réelle parmi les Suédois, étoit la division de la Nation en classes distinctes, entre lesquelles il n'y avoit jamais ni liaison ni association. Pour conserver une Constitution libre, s'il faut, selon l'expression d'un Ecrivain distingué par sa sagacité (1), qu'il y ait d'un côté un certain degré d'opposition entre les vues & les intérêts des différens Corps qui la composent, il faut aussi pour sa sûreté une réunion de vues & d'intérêts dans le Corps entier de la Nation.

Comme Membres de la Législa-

(1) Delolme, pag. 201.

tion, possédant chacun des droits & des privileges particuliers, & dépositaires du pouvoir, ces Corps doivent s'inspecter & se contenir les uns les autres.

Comme Membres de la même Société, ils n'ont dans le fait qu'un intérêt commun, celui de la prospérité générale de leur pays, & ils ne peuvent assez resserrer leur union (1).

Rien ne s'oppose tant à cette union que ces distinctions de classes dans la Société, qui, sans contribuer à y maintenir le bon ordre, ou à soutenir le Gouvernement, ne servent qu'à inspirer à une classe d'hommes l'orgueil & l'insolence, & aux autres la jalousie & la haine.

Toute distinction inutile doit donc être bannie d'un pays libre. Les seules qu'on y puisse admettre, sont celles qui peuvent faire naître un degré d'opposition entre les vues & les inté-

---

(1) Ceci n'a point de rapport à ces divisions de partis qui doivent exister dans un peuple. Elles naissent de la diversité des opinions & non de la différence des intérêts ; on n'y connoît qu'un objet, & l'on n'y dispute que sur les moyens d'y parvenir.

rêts des parties conſtituantes de la légiſlation (1).

L'on ne devroit en ſouffrir aucune tendant uniquement à favoriſer l'orgueil des individus.

L'Angleterre eſt le ſeul pays en Europe où la diſtinction de Noble & de non-Noble n'eſt pas portée plus loin que ne l'exige la nature du Gouvernement ; les Nobles, comme tels, n'y forment point une claſſe diſtincte du reſte de la Nation.

Comme il n'y a que le Chef de chaque famille Noble qui ait droit aux honneurs & aux privileges de la Pairie, ce n'eſt pas l'homme qui peut compter une longue ſuite d'ancêtres

---

(1) Par exemple, ſi de deux parties qui entrent dans la compoſition d'une Conſtitution libre, l'une eſt héréditaire & l'autre élective, cette circonſtance produira naturellement une oppoſition entre leurs intérêts : ſi elles étoient toutes deux électives, ou toutes deux héréditaires, elles pourroient s'unir dans le deſſein d'augmenter le pouvoir commun aux dépens des libertés de la Nation ; mais dans l'autre cas, les Légiſlateurs héréditaires ſeront trop jaloux de cette diſtinction, pour ſouffrir qu'elle ſoit uſurpée par les électifs ; & par cette raiſon jamais les derniers ne ſe ligueront avec les premiers pour acquérir un pouvoir anticonſtitutionnel qu'ils ſavent bien qu'ils ne garderoient pas long temps, tandis que les autres en jouiroient à perpétuité.

titrés, mais le Légiflateur héréditaire qui eft lui-même Noble.

Les branches cadettes de ces familles n'ayant aucune part à la Légiflation, jouiffent à peine de quelques diftinctions honorifiques parmi les autres fujets, & vont bientôt, ainfi que leurs defcendans, fe perdre, pour-ainfi-dire, dans la maffe générale du peuple. Elles forment entre la Nobleffe & les autres claffes de la Nation, un anneau qui lie les intérêts de ces deux Ordres, qui les empêche de fe divifer comme Membres de la même Société, & qui fait de cette Société une chaîne continue dont aucune partie ne peut être touchée fans que tout le refte n'en foit affécté comme par une forte de communication électrique.

Dans les pays où ceux qui ont été une fois ennoblis, tranfmettent également les honneurs & les privileges de la Nobleffe à toute leur poftérité, aucun lien de cette efpece n'unit les Nobles au refte de la Nation. La ligne de féparation qui les partage à jamais, interrompt fans retour la chaîne de la

Société, & les extrémités qui ſe touchoient ſe repouſſent mutuellement, plutôt qu'elles ne s'attirent. On n'y trouvera donc point, dans la Nation priſe en total, cette unité de vues & d'intérêts d'où dépend, en grande partie, la ſûreté d'une Conſtitution libre.

D'après ces principes, on ſent aiſément que le partage de la Nation Suédoiſe en trois claſſes diſtinctes, de Nobles, de Bourgeois & de Payſans, dont les intérêts ſe croiſent continuellement, n'étoit en aucune maniere favorable à la liberté; on s'en convaincra mieux encore par l'expoſé ſuccinct de la derniere forme de Gouvernement établie à la mort de Charles XII.

Elle conſiſtoit en cinquante & un articles préſentés par les Etats à Ulrique-Eléonore pour avoir ſon approbation. Sa Majeſté ne pouvoit manquer d'y ſouſcrire, puiſque ſon élection dépendoit de ſon entier acquieſcement à tout ce que la Diete jugeroit à propos d'établir. Je ne parlerai que de ceux qui devoient ſervir de barriere à l'autorité royale, ou aſſurer les libertés de la Nation.

Les Etats étoient composés, comme par le passé, des quatre Ordres; des Nobles, du Clergé, des Bourgeois, & des Paysans.

Ils devoient s'assembler tous les trois ans au milieu de Janvier, ou plus souvent si le Roi, ou (en cas d'absence, de maladie, ou de mort) le Sénat, croyoit nécessaire de les convoquer.

Si le Roi, ou le Sénat, négligeoit de les assembler au bout de trois ans, comme la loi le portoit, ou si même la convocation ne se faisoit pas pour le jour précis pris par les Etats à la derniere Diete, ils avoient le droit de s'assembler eux-mêmes; & tout ce que le Roi ou le Sénat auroient fait dans l'intervalle, devoit être regardé comme nul.

Le temps fixé pour la durée de la Diete étoit de trois mois; mais comme ses Membres avoient seuls le pouvoir de la dissoudre, il dépendoit d'eux de la prolonger autant qu'ils le jugeroient à propos.

Les Etats une fois assemblés, c'étoit en eux que résidoit, dans le fait, la

totalité du pouvoir ſuprême. L'autorité du Roi & du Sénat étoit ſuſpendue ; ils ceſſoient d'avoir part à ce qui ſe paſſoit, ou n'y participoient que pour appoſer leur ſceau & mettre leur ſignature aux déciſions de la Diete, ſoit qu'elles leur agréaſſent ou non. Les Etats avoient, indépendamment du Roi & du Sénat, les mêmes pouvoirs que les deux Chambres du Parlement d'Angleterre ne poſſedent que conjointement avec le Roi.

En tout temps le pouvoir légiſlatif leur étoit réſervé dans ſon entier. Le Roi & le Sénat, qui n'y avoient aucune part, ne jouiſſoient même pas du droit de s'oppoſer aux réſolutions de la Diete qui attaquoient directement les droits royaux & ſénatoriaux, dont la conſervation dépendoit ainſi uniquement de la modération d'une aſſemblée populaire. Les Etats poſſédoient ſeuls le pouvoir de déclarer la guerre ou de faire la paix, & de changer le titre de la monnoie. Toutes les fois qu'il venoit à vaquer une place de Sénateur, ils préſentoient au Roi trois ſujets, parmi leſquels Sa Majeſté

étoit obligée d'en choisir un (1). De sorte que si un Sénateur mouroit dans l'intervalle de deux Dietes, sa place ne pouvoit être remplie qu'à l'assemblée suivante des Etats. Enfin ils étoient les maîtres de démettre tout Membre du Sénat dont ils désapprouvoient la conduite, ou de lui accorder sa retraite s'il la demandoit.

On peut dire que pendant la tenue de la Diete le pouvoir exécutif résidoit en grande partie dans un certain nombre de personnes choisies dans les trois Ordres de la Noblesse, du Clergé & de la Bourgeoisie, qui constituoit ce qu'on appeloit le *Comité secret* (2). Il ne pouvoit plus se trouver dans le Sénat, puisque ce Corps étoit comptable aux Etats de son administration pendant l'intervalle des Dietes, & susceptible d'être congédié ou blâmé. S'il eût pu être en posses-

---

(1) Nous verrons dans la suite combien ce privilege, tout mince qu'il étoit, fut encore borné.

(2) La Diete commençoit par nommer ce Comité, qui duroit autant qu'elle. Le nombre de ceux qui devoient le composer étoit au choix de chaque Assemblée, pourvu qu'il y eût toujours deux Nobles contre un d'un autre Ordre.

ſion du pouvoir exécutif, il auroit été forcé dans ce cas de ſe détruire lui-même. Quant au pouvoir judiciaire, les Etats s'attribuoient le droit de l'exercer quand bon leur ſembleroit, en évoquant à eux les cauſes pendantes aux Cours ordinaires de Juſtice, pour les faire juger par une commiſſion qu'ils nommoient eux-mêmes, & qu'ils compoſoient de leurs propres Membres (1).

Rien ne pouvoit être plus formidable ni plus propre à anéantir toute liberté que cette Cour, qui, dans le fait, réuniſſoit tout à la fois les puiſſances légiſlative, judiciaire & exécutrice. Ce qui la rendoit plus monſtrueuſe encore, c'eſt que jugeant ſur

---

(1) Il y a trois Cours de Juſtice ſouveraines en Suede, une à Stockholm, une à Jonkoping & une à Abo. D'après la forme originaire du Gouvernement, perſonne ne pouvoit être jugé que par l'une d'elles en tout ce qui intéreſſe la vie & l'honneur. Mais les Etats dénaturoient cette diſpoſition quand il leur plaiſoit, trouvant que ces Cours n'étoient pas des inſtrumens de partis tels qu'il leur en falloit. Ils avoient donc quelquefois recours à l'érection du Tribunal momentanée dont je viens de parler. Jamais le deſpotiſme Aſiatique ne ſurpaſſa celui qu'une telle Cour peut exercer.

tous les crimes de haute trahiſon, elle étoit en général Juge & Partie en même temps (1).

A l'expiration de la Diete le pouvoir exécutif étoit partagé entre le Roi & le Senat, mais de maniere que le Prince n'y avoit que très-peu de part.

Il n'étoit diſtingué des Sénateurs que parce qu'il avoit deux voix, & qu'à égalité de ſuffrages ſon opinion prévaloit.

Les perſonnes des Sénateurs étoient ſacrées dans tout ce qui avoit rapport à leurs fonctions; la peine de mort étoit décernée à quiconque accuſeroit un Sénateur de quelque choſe de diffamant relativement aux fonctions de ſon Office, à moins que l'accuſateur ne pût prouver légalement ce qu'il avoit avancé. (*Lois criminelles de Suede. 5e. chap. 2.*) Quiconque attaquoit de vive voix ou par écrit un Sé-

(1) Cette Cour connoiſſoit auſſi de ces ſortes d'Ecrits ſur le Gouvernement, que ceux qui gouvernent trouvent bon de qualifier de libelles. La liberté de la preſſe pouvoit-elle ſubſiſter lorſque le parti offenſé devoit être Juge de l'offenſe & condamner l'offenſeur ?

nateur

nateur en qualité d'homme public ; étoit condamné à lui demander pardon publiquement & à payer une amende considérable.

Le Sénat avoit tant d'influence sur la disposition de tous les emplois au-dessous du rang de Sénateur, qu'il étoit en grande partie le maître de conférer à son gré tous ceux qui étoient vacans (1). Enfin, il étoit presque entiérement indépendant du Roi, en ce qu'il avoit le droit de s'assembler sans son ordre, & de traiter

---

(1) On disposoit de la maniere suivante de tous les emplois militaires depuis le Colonel jusqu'au Feld-Maréchal, & de ceux du même rang dans les départemens civils. Le Sénat choisissoit trois sujets qu'il présentoit au Roi, & sur lesquels il étoit obligé d'en nommer un, lors même qu'il auroit eu de bonnes raisons de les rejeter tous. Quant aux emplois inférieurs, les différens Colleges (c'est ainsi qu'on appelle en Suede les Bureaux publics) auxquels ils ressortissoient, présentoient ce qu'ils appeloient une *proposition* au Roi, en présence de deux Sénateurs. Cette proposition contenoit le nom de trois personnes, parmi lesquelles Sa Majesté devoit en choisir une pour remplir la place qui vaquoit dans un département civil. S'agissoit-il d'un emploi militaire, le College ou le Bureau de la guerre présentoit un sujet, & le Sénat un autre ; le Roi nommoit l'un des deux. Les places plus relevées de l'Etat, celles qui exigeoient le plus de confiance, étoient exceptées de ce Réglement & données à la pluralité des voix dans le Sénat.

en ſon abſence les affaires les plus importantes de la Nation.

Ils liſoient ſans le conſulter toutes les dépêches des Miniſtres étrangers, & ne lui laiſſoient rien à faire que de ſigner des ordres donnés ſans ſon conſentement.

Si tels étoient le pouvoir des Etats & l'autorité du Sénat, il eſt évident qu'il en reſtoit peu entre les mains du Roi.

Dans la réalité, il ne pouvoit être conſidéré comme Souverain lui-même; il ne pouvoit être regardé que comme le Repréſentant de la Majeſté des Etats, Repréſentant trop limité par ſes conſtituans, pour avoir une volonté à lui; ou plutôt il ſembloit n'être qu'une poupée d'Etat qui ſe montroit à certains jours de parade ornée de tout l'attirail de la Royauté, pour en impoſer au peuple & lui faire imaginer qu'il avoit un Roi.

Nous avons vu qu'on ne lui accordoit aucune part dans la Légiſlation, puiſqu'il n'avoit pas même de voix négative ſur les propoſitions des Etats. Il étoit conſéquemment deſtitué de tout moyen de conſerver en ſon en-

tier le peu de privileges qu'il avoit trouvé annexés à la Couronne.

Il ne pouvoit ni lever des troupes, ni équiper des flottes, ni bâtir des forteresses, sans le consentement des Etats. Il ne pouvoit faire ni la guerre, ni la paix, ni former des alliances & conclure des traités de sa propre autorité. Il dépendoit de chaque Diete pour les revenus nécessaires à sa dépense ordinaire, & ils étoient accordés avec tant d'épargne que le superflu de ses finances ne le mettoit certainement pas en état de regagner par son crédit ce qui lui manquoit du côté du pouvoir. Les précautions des Etats empêchoient également que la Couronne pût jouir de l'un ou de l'autre. Le Roi n'étoit pas maître de disposer des emplois les moins importans, & il y eut un temps où il ne pouvoit pas même renvoyer un domestique qui l'auroit offensé.

Telles furent les bornes prescrites au pouvoir de la Couronne que venoit de porter Charles XII; le peu de prérogatives qui restoient au Roi se réduisoient à ce qui suit :

1°. L'office de Roi étoit héréditaire; tous les autres offices ne l'étoient pas en Suede.

2°. Il avoit la ſouveraineté ou la prééminence avec toute la pompe extérieure & les décorations de la Majeſté.

3°. Sa perſonne étoit ſacrée, de maniere que quiconque lui manquoit de reſpect par écrit ou de vive voix, encouroit la peine de mort.

4°. Il étoit l'unique ſource viſible des honneurs, c'eſt-à-dire que lui ſeul pouvoit créer des Comtes & des Barons, ou introduire de nouveaux Membres dans la Chambre des Nobles; mais il étoit bien reſtreint dans l'exercice de ce droit par l'un des articles de la forme du Gouvernement.

5°. Seul il pouvoit faire grace à un criminel après que ſa ſentence avoit été prononcée. Cependant le Sénat étoit autoriſé à le diſſuader de faire uſage de ſa prérogative, & cette autoriſation ſuffiſoit pour infirmer les réſolutions de Sa Majeſté dans ces occaſions.

6°. Enfin le Roi avoit, comme on

l'a déjà obſervé, deux voix dans le Sénat.

Telle fut la forme de Gouvernement établie en Suede lorſqu'Ulrique-Eléonore y ſuccéda à ſon frere ſur le Trône.

Il eſt clair que le grand objet des Suédois qui l'etablirent, fut d'ôter à leurs Monarques tout moyen de redevenir abſolus.

Ils ſemblent ne s'être occupés que de priver la Couronne de toutes ſes prérogatives. Aveuglés par les maux qu'ils avoient ſoufferts du deſpotiſme ſous les deux regnes précédens, ils ne virent pas que la liberté peut courir d'autres dangers que ceux des uſurpations de l'autorité royale; ils oublierent qu'un Prince gêné par de trop fortes entraves, peut s'abandonner au déſeſpoir, & pour s'en dégager, recourir aux plus fatales extrémités.

Comme ils n'avoient vu en dernier lieu la monarchie que ſous l'aſpect le plus effrayant, celui du deſpotiſme, ils l'euſſent probablement abolie, ſi la maſſe du peuple n'avoit encore été prévenue en ſa faveur. En conſervant

l'Office de Roi, ils traiterent leur Souverain comme un animal dangereux & féroce qu'on ne voudroit pas détruire, mais qu'on chargeroit de chaînes pour l'empêcher de nuire.

Cette forme de gouvernement qui anéantissoit le pouvoir du Roi, en en conservant le titre, étoit-elle propre à rendre la Nation libre? Pouvoit-elle conduire à une fin si desirable & si difficile à obtenir? Etoit-elle adaptée au génie, à la disposition & à la situation des habitans? Les Suédois étoient-ils capables dans tous les cas d'en tirer quelque fruit? Je crois qu'on ne peut répondre que négativement aux unes & aux autres de ces questions.

On a pu s'appercevoir qu'il y avoit dans la contexture même de ce Gouvernement, des vices qui dans le principe en annonçoient la chûte. Ces vices infectant bientôt toute la masse de la Constitution avant que le peuple eût pu adopter les principes politiques qui convenoient à sa nouvelle situation, ne tarderent pas à faire éclorre tant de corruption, de dissen-

ſions, de confuſion & d'anarchie, que la Nation, ſans avoir à peine joui de la liberté, ſe vit expoſée à tous les déſordres & à toute la tyrannie que la violence des factions eſt généralement capable de produire.

Le vice le plus eſſentiel & le plus frappant de cette Conſtitution, qui ſeul devoit entraîner ſa chûte, étoit le défaut d'équilibre dans toutes ſes parties. Car l'exiſtence même du pouvoir exécutif dépendant du pouvoir légiſlatif, celui-ci pouvoit s'arroger l'autorité entiere.

Il pouvoit ainſi réunir en lui les deux pouvoirs, & y ajouter encore la puiſſance judiciaire. C'eſt ce qu'il avoit fait en érigeant ces tribunaux momentanés dont j'ai déjà parlé; car leurs Membres étant tirés du Corps légiſlatif même & nommés par lui, c'étoit à-peu-près comme ſi tout ce Corps fût devenu lui-même Cour de Judicature.

Cette forme de Gouvernement préſentoit un autre vice, en ce que le Roi étoit totalement deſtitué de pouvoir.

Rien de plus abſurde que l'idée de conſerver l'Office de Roi dans une Conſtitution libre, ſans tâcher de le rendre utile à la liberté.

Il étoit naturel à un peuple ſi violemment accablé par le deſpotiſme, d'être exceſſif dans ſes précautions contre l'autorité royale au moment où il ſe voyoit en état de lui preſcrire des bornes; mais il ne connoiſſoit pas aſſez les vrais principes de la liberté, pour concilier les droits du Roi avec la liberté de la Nation. Les Suédois s'attacherent tellement à reſtreindre leur Monarque, qu'ils ne ſongerent pas à garantir leur liberté des dangers qui la menaçoient d'autre part.

Ils ôterent à la Couronne toute eſpece d'influence ſur les Etats & tout moyen de les corrompre; mais, comme je le montrerai dans la ſuite, ils laiſſerent le champ libre à une corruption plus fatale en elle-même, plus ruineuſe pour le pays & plus deſtructive de la liberté. Ils n'avoient eu d'autre intention, en conſervant l'Office de la Royauté, que celle de condeſcendre au goût du peuple encore atta-

ché à la Monarchie & auquel il falloit quelqu'un dans l'Etat qui portât le titre de Roi. On n'imagine pas en effet à quelle autre vue ce titre pouvoit répondre.

Le Roi n'étoit pas en état de réprimer la puiſſance légiſlative, puiſqu'il n'y avoit aucune part; elle pouvoit s'attribuer tous les droits de la puiſſance exécutrice. Lorſque ces deux puiſſances réſident dans les mêmes mains, la tyrannie doit s'enſuivre, & le ſeul moyen de prévenir leur union eſt de ſouffrir que le pouvoir exécutif ait aſſez de part à la légiſlation pour être en état de défendre ſes prérogatives.

L'établiſſement d'un premier Magiſtrat dans un Gouvernement libre, a le grand avantage de mettre le pouvoir exécutif dans les mains d'un ſeul; mais le Roi de Suede ne jouiſſoit que fort imparfaitement de ce pouvoir, que le Sénat ſe réſervoit preſque tout entier. Le Monarque ne pouvoit donc en aucune maniere contribuer à maintenir l'équilibre entre les parties de la Conſtitution. D'un côté, il ne pouvoit

empêcher les branches ariſtocratiques d'empiéter aſſez les unes ſur les autres pour changer de Gouvernement en une Oligarchie continuelle ; de l'autre, il ne pouvoit réprimer la licence qui regne toujours dans une aſſemblée populaire qui ne reconnoît aucun ſupérieur.

Les Suédois furent alternativement expoſés à ces deux genres de maux. Pendant l'aſſemblée des Etats, ils éprouverent tous les déſordres qui naiſſent des factions & de la violence des partis ; & pendant les intervalles des Dietes, le Sénat leur fit reſſentir toute la rigueur de l'oppreſſion, qui eſt naturellement le fruit de l'Oligarchie.

Sans recueillir aucun des avantages qu'un Gouvernement libre peut tirer de la Royauté lorſque la Conſtitution lui laiſſe une portion raiſonnable de pouvoir, les Suédois furent ainſi expoſés à tous les dangers que pouvoient courir leurs libertés dans la ſituation d'un Prince qui, ne recevant d'une part que des mortifications, ne pouvoit de l'autre y voir que des motifs capables d'aiguillonner ſon ambition, ou de lui en

inſpirer quand il n'y auroit pas été porté naturellement ; tandis que le peuple habitué à reſpecter le titre de Majeſté, & conduit par l'impreſſion que la pompe & la décoration extérieure font ſur l'eſprit des hommes, continuoit à le regarder du même œil que ſes anciens Souverains. Il en réſultoit pour le Monarque un moyen d'autant plus aſſuré de ſe concilier la bienveillance du peuple, qu'on ne pouvoit lui attribuer la mauvaiſe adminiſtration des affaires publiques, à laquelle il avoit ſi peu de part.

Si nous examinons enſuite la compoſition des Etats, leur ſituation & la condition de ceux qui étoient appelés à la fonction de Légiſlateurs avec une autorité ſuprême & preſque illimitée, nous découvrirons dans cette forme de Gouvernement des vices ſans nombre qui à la premiere vue pouvoient avoir échappé.

Nous avons vu que les Etats étoient compoſés de la Nobleſſe, du Clergé, de la Bourgeoiſie, & des Payſans.

Premierement : ce Corps des Nobles formoit en Suede, ainſi que dans d'au-

tres pays du Continent, une Classe absolument distincte du reste de la Nation, Les honneurs & les propriétés de chaque famille Noble se répartissoient également dans toutes ses branches. La Noblesse, nombreuse, fiere & pauvre, devoit donc être peu propre à avoir part à la Législation d'un pays libre. Tandis que leur pauvreté les rendoit nécessairement dépendans, leur orgueil les assujettissoit dans cet état, puisqu'ils dédaignoient d'acquérir par le Commerce cette indépendance à l'égard de la fortune, qui doit entrer dans le caractere d'un Législateur. La ligne de séparation tracée entre eux & le reste de leurs Concitoyens étoit trop bien marquée pour ne pas mériter attention, & l'orgueil en étoit trop flatté pour ne pas la faire appercevoir.

Ils s'associoient rarement aux Membres d'un autre Ordre ; ils les tenoient à une très-grande distance d'eux ; & dans un Gouvernement libre ils conservoient vis-à-vis leurs inférieurs cette arrogance qui dans les Monarchies absolues semble souvent les consoler du sentiment de leur propre néant auprès de leur Maître.

Leur corps étant trop nombreux pour s'aſſembler tous à la fois, le Chef de chaque famille avoit ſeul le droit de ſiéger aux Etats ; mais ceux qui étoient revêtus de cet important privilege n'ayant pas plus de richeſſes que le reſte de leurs familles, ils ſe trouvoient ſouvent hors d'état de l'exercer. Un grand nombre de ces nobles qui avoient droit d'aſſiſter aux Dietes ne pouvoient payer la petite dépenſe qu'occaſionnoient leur déplacement & leur réſidence à Stockholm pendant le peu de temps que duroit la Diete.

Les Chefs de la plupart des plus anciennes familles de Suede, de celles mêmes qui tenoient le premier rang parmi les Nobles & qui jouiſſoient de la plus grande conſidération dans le peuple, n'avoient d'autre moyen de ſubſiſter que les émolumens des emplois qu'ils occupoient ; les Membres mêmes du Sénat n'avoient d'autres revenus que les gages de leur Office ; & comme en cas de dépoſition les Sénateurs ne pouvoient plus accepter d'emploi inférieur, ils étoient forcé de recourir à toutes ſortes de moyens pour ſe

maintenir en place. En accordant un droit héréditaire dans la Légiſlation aux Nobles dépourvus de propriétés, la Conſtitution les expoſoit à être corrompus, ou les forçoit à l'être; tandis que les Sénateurs étoient obligés eux-mêmes de chercher à corrompre, puiſque leur exiſtence même dépendoit du parti qu'ils pouvoient ſe former dans les Etats.

Si les Nobles qui avoient droit de ſiéger à la Diete, ne vouloient ou ne pouvoient point y aſſiſter en perſonne, ils avoient la liberté de donner à quelqu'un de leur Ordre, qui n'avoit pas le même droit, un plein-pouvoir d'y agir & d'y voter en leur nom.

Ceux qui recevoient ces pleins-pouvoirs exerçoient les fonctions de Membres de la Diete dans toute leur étendue, ſans être comptables de leur conduite envers leurs Conſtituans.

Les Nobles Suédois étant ſi pauvres, il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs ayent donné leurs pleins-pouvoirs pour de l'argent; & il n'en falloit pas beaucoup pour acheter un droit qui, faute de moyens pour l'exercer, ſeroit de-

meuré inutile au proprietaire (1), s'il fût resté entre ses mains.

Cet usage donnoit aux Sénateurs la facilité d'introduire dans la Chambre des Nobles autant de créatures qu'il leur en falloit pour mettre ce corps dans leurs intérêts. Comme le pouvoir du Sénat duroit trois ans, & que pendant ce tems il disposoit de presque tous les emplois civils ou militaires, il avoit de quoi se faire parmi les Membres qui devoient composer la prochaine Diete un parti qu'il n'étoit pas aisé de détruire pendant le peu de temps qu'elle étoit assemblée. Il est donc clair que, l'influence étrangere à part, ce Gouvernement tendoit naturellement à l'Oligarchie.

Secondement: à l'égard du Clergé, il n'est pas nécessaire d'examiner ici quelle part on peut lui accorder dans la Législation d'un pays libre. Par la nature de son établissement il n'avoit

---

(1) En peu de temps ces pleins pouvoirs (ou *fullmaghts*) devinrent une espece de marchandise : on les donnoit au plus offrant & dernier enchérisseur. Il falloit cependant que l'acheteur fût sur ses gardes ; il n'est pas sans exemple que les mêmes pouvoirs ayent été vendus deux fois à différens Agens de partis opposés.

pas en Suede autant d'influence qu'il peut en avoir eu ailleurs (1).

Troisiémement : quant aux Bourgeois, ils étoient choisis par la Cités & les Villes en Corps, à-peu-près comme les Membres des Communes le font en Angleterre. Mais elles ne pouvoient élire que des Bourgeois proprement dits, & non des Nobles ou des Gentilshommes (2).

Ce droit exclusif des Marchands & des Commerçans de représenter les Cités & les Villes, qui paroît assez propre à leur donner un certain degré de considération dans l'Etat, ne servoit en Suede qu'à maintenir & à perpétuer avec la plus grande précision la distinc-

---

(1) Le Clergé de Suede est peut-être le plus pauvre de l'Europe, de sorte que la grande & la petite Noblesse ne songent guere à prendre le parti de l'Eglise. Mais comme dans chaque district ce sont les Paroissiens qui élisent leurs Ministres, ceux-ci n'ont pas cet esprit servile que produit ailleurs la dépendance des Ecclésiastiques à l'égard de Patrons particuliers.

(2) Le mot de *Bourgeois* n'emporte pas en Suede la même signification qu'en Angleterre. Il ne désigne proprement que ceux qui sont ou qui ont été engagés dans le Négoce ou dans le Commerce, & il ne renferme aucun individu des autres Ordres participant des droits de Cité.

tion entre les Nobles & les Plébéïens.

Si par la Constitution les branches cadettes des familles Nobles eussent été éligibles pour siéger aux Etats parmi les Bourgeois, leurs vues se seroient tournées vers le Commerce ; par-là elles auroient acquis des propriétés qui les eussent rendues capables de devenir Membres indépendans de la Législation, au lieu de s'opiniâtrer à garder un caractere qui ne servoit qu'à faire contraster d'une maniere plus ridicule leur pauvreté avec leurs titres & leur orgueil.

Quatriémement : ce que je viens de dire de l'Ordre des Bourgeois s'applique également à celui des Paysans.

Ils ne pouvoient élire leurs Représentans que dans leur propre Corps. Il falloit à la lettre être Paysan, pour pouvoir devenir leur Député.

Il étoit absurde de donner des droits à la Législation & une voix dans les plus importantes affaires de la nation à des hommes que leur état éloigne nécessairement des lumieres qu'exigent des fonctions de cette espece ; trop ignorans pour connoître

les moyens de faire du bien à leur pays, ou pour juger ceux que les autres proposent; enfin d'autant plus sujets à être corrompus, qu'ils résisteront moins à une offre qui seroit insuffisante pour donner à des personnes d'un rang plus élevé la tentation de s'écarter de leur devoir.

S'il s'éleve tant d'objections contre les personnes qui composoient les Etats, il ne s'en présente pas moins contre leur maniere de procéder dans leurs Assemblées. Les Bourgeois & les paysans ne siégeoient pas ensemble dans la même Chambre, comme font les Chevaliers & les Bourgeois en Angleterre. Ces deux Ordres s'assembloient chacun à part. Il en étoit de même du Clergé & de la Noblesse; en sorte qu'on pourroit proprement dire, que la Législation étoit composée de quatre chambres de Parlement.

Le consentement des quatre Ordres n'étoit pourtant pas nécessaire pour donner force de loi: celui de trois suffisoit. Ainsi chaque partie constituante de la Législation, n'avoit

pas le droit d'oppoſition contre les trois autres, & étoit obligée d'acquieſcer à leur déciſion.

Il arrivoit de-là que des délibérations pouvoient obtenir la ſanction des Etats contre le gré même de la pluralité de tous les Membres pris collectivement. Suppoſons, par exemple, qu'un Ordre rejetât unanimement une propoſition admiſe dans chacun des trois autres en vertu d'une très-petite pluralité de ſuffrages, cette pluralité pouvoit n'être que d'une ou deux voix dans chaque Ordre, & ne pas s'élever au-delà d'une demi-douzaine de ſuffrages dans les trois Ordres enſemble. Il eſt évident que dans ce cas l'opinion de ſix perſonnes devoit l'emporter ſur un Ordre entier.

Par la même raiſon, un parti formé dans trois des Ordres pouvoit prendre des réſolutions ou faire des lois très-préjudiciables à l'intérêt du quatrieme, & ſe trouvoit maître de régler des points où le quatrieme ſeul étoit intéreſſé.

Ainſi les Nobles qui mépriſoient le commerce, le Clergé qui n'y avoit

aucun intérêt, & les Payſans qui n'y entendoient rien, pouvoient donner force de loi à des actes importans ſur cet objet, quoiqu'ils fuſſent rejetés unanimement par les Bourgeois. S'il paroît qu'il y ait eu quelquefois dans les quatre Ordres aſſemblés de petites altercations à vider, des reſſentimens réciproques à ſatisfaire, rien ne ſemblera plus naturel quand on conſidérera qu'ils formoient des claſſes entiérement diſtinctes, & que, les Etats une fois ſéparés, les individus ne ſe rencontroient plus dans la vie privée.

Juſqu'ici je n'ai parlé que de quelques-uns des vices de la forme du Gouvernement en elle-même, & de ce qu'on peut juſtement objecter contre les perſonnes chargées de la Légiſlation.

La grande erreur des auteurs de cette Conſtitution conſiſte, en ce qu'en donnant tant d'attention à la liberté politique & à la part que la Nation devoit avoir dans le Gouvernement, ils perdirent totalement de vue la liberté civile, ou celle des individus conſidérés comme Membres particuliers de la Société.

C'eſt la jouiſſance entiere de la liberté civile qui attache un peuple à la liberté politique. La premiere influe ſur toute la Société, & le dernier de ſes Membres participe aux biens qu'elle répand. Les avantages immédiats de la liberté politique ne ſe font ſentir qu'à une portion du peuple infiniment plus petite.

N'accuſons cependant pas de négligence les auteurs de la derniere Conſtitution de Suede, s'ils n'ont pas donné la même attention aux droits particuliers des individus qu'à la liberté politique de la Nation. La forme de Gouvernement par laquelle on ſe propoſoit de l'introduire, a été établie tout d'un coup. Peut-être les lois qui ont pour objet la liberté civile ou la ſûreté des perſonnes & des propriétés, ne ſauroient être conçues & exécutées auſſi promptement. Elles ſont en général le réſultat de l'expérience; & ce n'eſt qu'après de fréquentes épreuves, qu'elles atteignent à une perfection capable de remplir les vues de leur inſtitution.

L'introduction immédiate des lois

de ce genre chez un peuple qui n'étoit pas encore diſpoſé à les recevoir, étoit donc peut-être une tâche au-deſſus de la capacité des nouveaux Légiſlateurs de la Suede; ou, ſatisfaits de leurs travaux quant à la liberté politique, ils laiſſerent à leur poſtérité le ſoin de pourvoir à celle des individus. Le changement qu'éprouva le Gouvernement n'en produiſit preſqu'aucun dans la condition du grand Corps du peuple; il ſe trouva expoſé à la même oppreſſion qu'auparavant, & par conſéquent n'eut pas lieu de s'applaudir d'une innovation qui ne lui procuroit aucun avantage.

D'ailleurs les Suédois étoient prévenus en faveur du Gouvernement auquel ils avoient été accoutumés. D'habiles & de grands Princes avoient occupé leur Trône; en s'attachant à leurs Monarques, ils s'étoient attachés inſenſiblement à la Monarchie même. Leur vanité nationale avoit été flattée de la grande réputation que pluſieurs de leurs Souverains s'étoient acquiſe, de l'éclat qu'ils avoient donné aux armes de la Suede, & de la

gloire qui en rejaillissoit sur leur pays. Les maux qu'ils avoient soufferts par l'ambition ou le despotisme de leurs Rois furent oubliés en peu de temps; mais leur orgueil ne leur a pas permis d'oublier de même les exploits de Gustave Adolphe ou de Charles XII. La mémoire de Charles est encore profondément enracinée dans l'esprit de tous les Suédois. Il n'est connu parmi eux que sous le nom du grand Roi; & ceux qui se souviennent de l'avoir vu dans leur enfance, parlent encore de lui les larmes aux yeux.

Section II.

Progrès de la corruption : influence du Cabinet de Versailles dans les affaires de Suede : changement de systême pendant la Diete de 1738 : Actes remarquables de la Diete de 1756.

ON a vu dans la précédente Section que les derniers Réformateurs de la constitution Suédoise avoient non-seulement confiné le pouvoir de la Couronne dans les bornes

les plus étroites, mais qu'une expérience achetée bien cher leur avoit fait adopter toutes les précautions capables d'ôter à la Souveraineté l'influence qu'elle pouvoit acquérir par la corruption.

En mettant leurs libertés hors de la portée de toute attaque directe ou indirecte de la part de leurs Souverains, ils crurent les avoir suffisamment assurées; ils ne prirent pas garde qu'ils laissoient une porte ouverte à une autre espece de corruption également fatale à la liberté, & dont les conséquences étoient infiniment plus dangereuses, j'entends celle qui vient des Puissances étrangeres.

La corruption qui provient du dehors est aussi funeste à la liberté d'un peuple, que celle du dedans provenant de la part du Souverain; mais elle est plus préjudiciable aux intérêts du Royaume & en même temps sans remede. Qui la punira dans les Sénateurs, qui en arrêtera les progrès parmi eux, si le pouvoir exécutif réside dans le Sénat? Qui la punira dans les membres de l'Etat, si les Etats sont eux-mêmes

eux-mêmes corrompus? Au contraire, dans une monarchie tempérée, lorſqu'elle eſt bien conſtituée, le Prince eſt au-deſſus de la tentation de ſe vendre aux étrangers; & quelque penchant qu'il ait à corrompre ſes propres ſujets, il ne ſouffrira certainement pas que les Puiſſances étrangeres acquierent par la même voie aucune eſpece de pouvoir parmi les Membres de la Légiſlation. Or quel étoit le cas de la Suede? Le Roi n'y avoit, il eſt vrai, aucun moyen de corrompre les Membres de la Légiſlation; mais il n'étoit pas en ſon pouvoir d'empêcher la corruption étrangere de pénétrer & de gagner parmi eux. Borné dans ſes finances & dans ſon autorité, ſans participation à la direction des affaires publiques & aux avantages qui pouvoient réſulter de la proſpérité du Royaume, ſa ſituation ne préſente rien qui puiſſe lier les intérêts du Monarque à ceux de la Nation. D'autre part, la pauvreté de ceux qui avoient le pouvoir en main étoit ſi grande, qu'elle les portoit naturellement à ſe laiſſer corrompre, de quelque côté

que vinſſent les offres, & juſtifioit à leurs yeux une condeſcendance qui les eût fait rougir dans d'autres circonſtances.

Cet état des affaires de Suede ne devoit pas échapper long-temps à l'attention des Puiſſances étrangeres. Chacune d'elles chercha à en tirer parti, pour acquérir dans ce pays l'influence qui convenoit à ſes vues & à ſes intérêts politiques.

La France y joua le plus grand rôle. Quelles qu'aient été jadis ſes vues, il y avoit long-temps que les circonſtances qui rendoient ſes liaiſons avec la Suede avantageuſes aux deux Royaumes, ne ſubſiſtoient plus. Il s'étoit fait un changement total dans la face des affaires, & par conſéquent dans les intérêts politiques du Nord.

Ce fut ſous le Regne de Guſtave Vaſa que ſe conclut le premier traité entre la France & la Suede. J'en fais mention, parce qu'il n'eſt pas improbable que l'opinion d'un Prince tel que Guſtave ſur le choix d'un Allié, ait été le fondement de la préférence que ſes Compatriotes ont donnée en-

ſuite à la France dans toutes les occaſions. Il eſt aiſé d'éclaircir les raiſons qui engagerent ce Prince à s'allier avec la France, & de ſentir que n'ayant lieu que pour un temps, elles ne devoient pas produire une liaiſon qui durât plus long-temps qu'elles. Charles V avoit conçu le deſſein de placer le Comte Palatin Frédéric ſur les Trônes du Nord. Il étoit donc fort naturel que Guſtave ſe liât avec un Prince ennemi déclaré de Charles, tel qu'étoit François Ier. Il eût été dans la ſuite certainement plus avantageux pour ſon pays de s'être lié avec l'Angleterre; & tel eût été vraiſemblablement le ſentiment de Guſtave, ſi l'inconſtance du caractere de Henri VIII avoit permis de compter ſur un ſemblable Allié.

Ce Monarque étoit d'ailleurs uni étroitement avec l'Empereur dans le temps où Guſtave eut beſoin de ſe fortifier contre les attaques de la puiſſance Impériale. Selon ſon étrange politique, Henri venoit d'acheter des Villes Anſéatiques le Danemarck alors Allié de Guſtave, (quoique ces

villes ne fiſſent encore qu'en méditer la conquête), & il leur avoit avancé vingt mille écus ſur la ſomme qu'il étoit convenu de leur payer quand il en ſeroit mis en poſſeſſion. Ces conſidérations devoient ſuffire pour déterminer Guſtave à ſe tourner du côté de la France, dont l'alliance lui étoit néceſſaire dans la ſituation où il ſe trouvoit.

Les Suédois entrerent enſuite dans un traité ſubſidiaire avec la France ſous Guſtave Adolphe.

L'objet de la France étoit alors d'abaiſſer la maiſon d'Autriche ; & dans la ſituation des affaires de l'Europe, le Monarque Suédois étoit l'inſtrument le plus propre à remplir ſes vues.

Quand Guſtave fondit dans l'Empire, il étoit le plus puiſſant Souverain du Nord. La Ruſſie encore barbare n'étoit comptée pour rien, & l'Electorat de Brandebourg ne s'étoit pas encore élevé au degré de puiſſance dont il jouit aujourd'hui. Il étoit parfaitement conforme à la politique ordinaire de Richelieu de former une

alliance avec une Puiſſance qui étoit peut-être la ſeule en diſpoſition & en état de ſeconder ſes deſſeins contre l'Empereur.

Si la préférence donnée à la France par Guſtave Vaſa dans le choix d'un Allié, ſemble avoir toujours fait pencher depuis les Suédois en ſa faveur, il paroit auſſi que les ſucceſſeurs de Richelieu ont ſuivi ſon exemple dans leur conduite avec les Suédois, & probablement par la ſeule raiſon que c'étoit le plan adopté par ce grand Miniſtre; les Suédois & les François oubliant également que la différence des conjonctures & les nouveaux arrangemens du pouvoir demandoient une politique différente, & que ce qui étoit parfaitement ſage dans une ſituation pouvoit ceſſer de l'être dans une autre.

Lorſque les Suédois n'eurent rien à appréhender de la Ruſſie, & qu'ils purent ne faire aucun cas des Electeurs de Brandebourg, la France pouvoit attendre d'eux de grands ſecours contre l'eſprit entreprenant de la maiſon d'Autriche; & les ſubſides de la Fran-

ce pouvoient mettre leurs Monarques en état de ſuivre leur paſſion pour la guerre ſans qu'il en coûtât beaucoup à leur pays. Dans ce cas l'union des deux Nations étoit fondée ſur la plus ſaine politique.

Mais lorſque la ſituation du Nord de l'Europe eut été totalement changée, & que la Suede, après avoir été l'une des premieres Puiſſances du Nord, ſe vit réduite à occuper entr'elles l'une des moindres places; lorſque le petit Electorat de Brandebourg fut devenu un grand Royaume, aſſez puiſſant pour empêcher ſeul les Suédois de s'étendre en Allemagne au-delà de leur province de Poméranie; lorſque la Suede eut pour confins un Empire immenſe dont jadis elle n'avoit eu rien ou preſque rien à craindre, & qu'on a vu paſſer tout-à-coup de l'obſcurité & de la barbarie à un degré étonnant de grandeur & de puiſſance avec une rapidité ſans exemple; quand cet Empire eſt devenu pour la Suede affoiblie un ennemi trop formidable pour qu'elle pût lutter ſeule contre lui ou être effica-

cement ſecourue par la France ſon Alliée ; certainement, dans cette ſituation des choſes, les liaiſons de la France & de la Suede ne répondoient plus aux vues que l'une & l'autre pouvoient avoir eues autrefois en les formant.

L'idée que pouvoit avoir le Cabinet de Verſailles d'oppoſer la Suede à la Ruſſie étoit une erreur. Semer la diviſion entre ces deux Puiſſances, c'étoit fournir à la derniere un prétexte de faire des conquêtes ſur l'autre, & par conſéquent d'augmenter encore un pouvoir dont la diminution étoit le ſeul objet de la France dans les ſommes immenſes qu'elle répandoit ſecrétement en Suede, tandis que les ſubſides qu'elle donnoit publiquement étoient inſuffiſans pour compenſer les pertes qu'occaſionnoit aux Suédois leur rupture avec la Ruſſie (1).

(1) Quelle qu'ait été la prédilection de Chriſtine pour la France, cette Princeſſe, ainſi que Charles XI, tenoit pour maxime que la Suede ne devoit plus former d'alliance avec elle. Charles s'exprime ainſi dans une lettre écrite aux Sénateurs durant

On peut donc penser avec assurance que si l'alliance des François a nui dans plusieurs occasions aux intérêts de la Suede, la France à son tour s'étoit également méprise en se liant avec les Suédois. Cependant elle persistoit encore dans la même politique; & du moment où la derniere forme de gouvernement fut établie en Suede, tous ses efforts tendirent à s'y faire un parti assez considérable pour gouverner ce pays aussi facilement qu'elle gouvernoit ses propres Provinces.

Lorsque les auteurs de la derniere Constitution de Suede donnerent un nouveau Gouvernement à leur pays, ils adopterent un nouveau systême de politique au-dehors. Ils avoient ouvert les yeux sur le changement arrivé dans la situation de quelques-unes des Puissances qui les environnoient. Les

---

une maladie dont il ne comptoit pas revenir. » Comme je suis bien informé que parmi les Sé- » nateurs que j'ai nommé Tuteurs de mon fils le » Prince Charles, & dans le reste de ce Corps, il » y en a plusieurs qui sont entiérement dévoués à » la France, je ne puis m'empêcher de les exhorter » à demeurer fermement attachés aux alliances » que j'ai faites, comme étant les plus sûres & » les plus avantageuses pour les Suédois ».

maux

maux qu'avoient entraînés les Guerres de Charles XII, rendoient la paix indispensable. Ils sentoient que les Armées Russes n'étoient plus composées comme au temps où vingt mille soldats se rendirent à discrétion à huit mille Suédois après la bataille de Narwa; ils voyoient toute l'immensité du pouvoir que la Russie avoit tout-à-coup acquis, & jugerent que leur sécurité dépendoit du soin qu'ils mettroient à cultiver l'amitié de cette Puissance; ils durent voir enfin que la Prusse mettroit un obstacle puissant aux tentatives qu'ils pourroient faire pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu en Allemagne. Sous ce point de vue, n'envisageant dans l'alliance avec la France aucune utilité, ils appréhendoient le danger de se voir replongés dans de nouveaux embarras.

Ces vues porterent le Comte Horn (1) & ses coopérateurs à juger que la politique la plus sage & la plus nécessaire dans la détresse où se trou-

(1) Ce Comte joua le principal rôle dans l'établissement de la nouvelle Constitution.

voit leur pays, étoit d'entretenir une étroite correſpondance avec la Ruſſie, & de continuer à vivre en bonne intelligence avec tous leurs voiſins.

La Suede ſe conduiſit d'après ces principes juſqu'en 1738, temps auquel les Suédois changerent entiérement de ſyſtême.

Dans la Diete aſſemblée en 1738 un puiſſant parti s'éleva en faveur de la France. Les perſonnes qui le compoſoient furent diſtinguées par le nom de *Chapeaux*. Leur objet, vis-à-vis la Nation, étoit de recouvrer quelques poſſeſſions cédées à la Ruſſie, & par conſéquent de rompre avec cette Puiſſance & de s'allier avec la France.

Le parti oppoſé avoit à ſa tête le Comte Horn & ceux qui avoient contribué à établir la nouvelle forme de Gouvernement.

Leur objet étoit la paix & le bonheur domeſtique de la Nation, & par conſéquent de ſe lier étroitement avec la Ruſſie ſans former de nouvelles liaiſons avec la France. On les appela les *Bonnets*. Un troiſieme parti fut compoſé de ceux qui étoient en-

core indécis auquel des deux autres ils ſe joindroient ; ils furent nommés les *Bonnets de chaſſe.*

Dans cette Diete qui, contre l'ordinaire, dura onze mois, les *Chapeaux* eurent le deſſus, & mirent fin à l'adminiſtration du Comte Horn & de ſes collegues ; ils renverſerent leur ſyſtême & prirent en main la direction de toutes les affaires publiques.

Il en réſulta, comme on devoit s'y attendre, une guerre avec la Ruſſie, guerre qui dès ſon commencement ne produiſit que des pertes & des malheurs (1).

L'armée Suédoiſe fut entiérement

---

(1) Le temps que choiſit le parti dominant pour commencer les hoſtilités contre la Ruſſie, fut celui où les Ruſſes étoient dans une profonde paix, & conſéquemment en état de déployer toutes leurs forces pour repouſſer les attaques impuiſſantes de la Suede. On dit que pour faire prendre le change à la Nation ſur cette guerre, le Sénat faiſoit paſſer au Miniſtre de Suede à Péterſbourg la minute toute dreſſée des rapports qu'il devoit renvoyer en Suede, & qu'ils étoient conçus de maniere à faire croire au peuple que les armées Ruſſes étoient preſque totalement ruinées par la derniere guerre avec le Turc. On peut préſumer que le Baron Buddenbroke qui fut envoyé en Finlande pour vérifier l'état du pays, le repréſenta comme il convenoit aux vues guerrieres de ceux qui gouvernoient.

détruite en Finlande, & tout ce pays-là perdu. Le Comte Lewenhaupt & le Baron Buddenbroke, qui la commanderent, payerent de leur vie, non leur mauvaise conduite, mais la folie & l'entêtement des auteurs d'une guerre si disproportionnée, & dans laquelle les Suédois se virent bientôt forcés à demander humblement la paix aux conditions qu'il plairoit à l'ennemi de leur imposer.

Tels furent les premiers fruits de l'influence du parti des *Chapeaux* dans les Dietes de Suede après l'établissement de la derniere forme de Gouvernement.

Je me hâte d'arriver aux événemens de la Diete de 1756, pour donner au Lecteur une idée complette de la maniere dont la constitution de Suede étoit administrée, des abus qui s'y étoient glissés, & des usurpations faites par les *Chapeaux* sur l'autorité royale; autorité qui, comme on l'a déjà observé, n'étoit pas, dans le principe, suffisante pour répondre à aucune des fins utiles du Gouvernement, mais qui dans cette Diete fut presque réduite à rien.

Dès le commencement de l'Assemblée des Etats il s'éleva entr'eux & le Roi une dispute très-triviale en elle-même, mais à laquelle les Etats donnerent tant d'importance, qu'elle mérite bien d'être rapportée.

Quelque intérêt que mette un peuple libre à limiter l'autorité du Souverain dans les points qui ont rapport à la liberté, il est des objets liés à ses affaires privées dont il est peu honnête, dont il est même indécent que des sujets osent se mêler. Les Suédois semblent avoir été d'un autre avis, & ils agirent en conséquence. Dès le temps que ceux du parti des *Chapeaux* prirent les rênes du Gouvernement en 1738, ils se crurent dispensés de garder aucune mesure envers la Cour. Peu satisfaits de mettre continuellement des entraves à la puissance royale, ils résolurent de réduire le Roi à un état de tutele si absolu, qu'il ne pût plus avoir ni volonté ni propriété.

A peine la Diete fut-elle ouverte que les Etats présenterent à Sa Majesté une adresse fort singuliere. Elle portoit que, suivant le treizieme article de

l'Ordonnance de 1723, les Etats devant examiner en quoi consistoient les diamans & les immeubles appartenans à la couronne, tant ceux qui étoient dans le trésor du Roi, que ceux qui avoient été présentés à la Reine à Berlin (1) lors du mariage de Sa Majesté, ils desiroient savoir quand il conviendroit à Sa Majesté que ces diamans fussent visités par quelques Députés de leur Corps, & comparés avec les inventaires qui en avoient été faits.

Les Etats étoient, à la vérité, investis du pouvoir dont ils réclamoient l'exercice dans cette occasion; pouvoir dont jamais on n'avoit usé, & qui probablement ne devoit jamais être exercé, si ce n'est dans le cas d'une minorité, ou d'une vacance du Trône, pour empêcher la dissipation des effets appartenans à la Couronne. S'en prévaloir dans d'autres temps, c'étoit montrer les soupçons les plus désobligeans de la part des Etats, & vouloir

(1) Le feu Roi épousa la Princesse Louise-Ulrique, sœur du Roi de Prusse régnant.

humilier le Souverain : mais étendre ce droit jufqu'aux diamans qui avoient été donnés par le Roi comme un préfent de mariage (1), c'étoit tout à la fois infulter à la Reine & avilir la dignité des Etats.

Auffi la Reine refufa-t-elle de fe foumettre à une vifite » qui, difoit-» elle, fembloit fuppofer quelque » méfiance dans les Etats du Royau-» me. Je ferai connoître, ajoutoit-» elle à deux Députés du Comité fe-» cret, ma façon de penfer, qui eft de » féparer les diamans en queftion des » miens, & de les remettre aux Etats, » parce que dès ce moment je ferois » humiliée de les porter ».

Cette réponfe produifit la plus férieufe remontrance de la part des Etats. Comme elle peut fervir à faire connoître leur maniere de procéder & la

---

(1) M. Teffin, Ambaffadeur de Suede à Berlin, avoit préfenté ces diamans à la Reine au nom du Roi feul, & en conféquence elle les regardoit comme étant à elle. Il ne pouvoit certainement jamais venir dans l'efprit d'une Princeffe étrangere, qu'un préfent de cette nature dût être confidéré par la Nation comme un fimple dépôt dont on lui demanderoit compte.

ſituation du Roi, je la rapporterai preſque toute entiere.

» Les Etats ne peuvent diſſimuler » plus long-temps à Votre Majeſté » ce qu'ils n'ont pu s'empêcher d'ob- » ſerver; ſavoir, que la Reine ne re- » garde pas les Etats ſous le point de » vue dans lequel ils doivent être » conſidérés, comme poſſeſſeurs du » pouvoir, comme vos fideles ſujets, » comme ayant élevé Votre Majeſté » à un rang ſi glorieux parmi les » Rois, & comme prêts à expoſer » leurs vies & leurs fortunes pour *le* » *bien commun* de Votre Majeſté & » du Royaume toutes les fois que » l'occaſion le requerra.

» La conduite de la Reine envers » les Etats a été pareillement accom- » pagnée d'un mépris pour les Séna- » teurs & autres Officiers du Royau- » me (1), qui s'eſt manifeſté par des » actions fondées ſur le caprice, &

---

(1) Ce prétendu mépris pour les Sénateurs & les autres Officiers du Royaume, n'étoit qu'un ordre donné par le Roi, environ un an auparavant, de ne laiſſer entrer que les carroſſes de la Famille Royale dans la cour intérieure du Palais. Les pre-

» dépourvues d'égard pour la dignité
» des perſonnes; comme s'il y avoit
» d'autre fidélité & d'autre mérite
» que l'obéiſſance aux lois, ou d'au-
» tres marques de dignité & d'autres
» récompenſes que celles que la juſ-
» tice de Votre Majeſté diſtribue par-
» mi ſes fideles ſujets.

» L'aſſemblée générale des Etats eſt
» convaincue avec tout le Royaume,
» que Votre Majeſté déſapprouve
» entiérement ces procédés. Ils ne
» deſirent pas un Gouvernement plus
» heureux que celui que leur promet
» la diſpoſition bienfaiſante & pater-
» nelle de Votre Majeſté; mais lorſ-
» qu'il ſe paſſe ſi près du Trône des
» choſes contraires à cette diſpoſition,
» cela ne peut que donner matiere à
» réflexion parmi les étrangers, &
» cauſer de l'inquiétude & du trouble

---

mieres perſonnes auxquelles on en refuſa l'entrée furent des femmes de Sénateurs. Ils furent aſſez prudens pour ne pas s'en plaindre en leur propre nom, mais ils perſuaderent à l'Ambaſſadeur de France de s'expoſer au même refus, & de s'en plaindre au Sénat; ce qu'il fit. Sur ſa plainte, le Sénat décida que toutes les perſonnes d'un certain rang, qu'ils ſpécifierent, jouiroient de *cet important privilege.*

» dans le Royaume. La ſageſſe de
» Votre Majeſté ne peut manquer
» d'obſerver que ces ſortes d'exem-
» ples ſont impreſſion ſur les ames
» tendres des Princes héréditaires,
» qui, au lieu de concevoir de l'a-
» mour pour la Nation, pour un peu-
» ple libre, & de l'eſtime pour la
» fidélité & le mérite, apprennent à
» regarder les autres hommes comme
» les jouets de leur caprice. & comme
» devant être heureux ou malheu-
» reux, bien ou mal intentionnés,
» ſelon les faveurs ou les diſgraces
» qu'ils reçoivent à la Cour.

» La Reine eſt venue dans ce
» Royaume pour être l'Epouſe de
» Votre Majeſté, & non pour ajou-
» ter au poids du Gouvernement.

» Ce poids doit être porté d'autant
» plus aiſément par un Roi ſi gra-
» cieux & ſi juſte, que Votre Majeſté
» poſſede le plus haut degré de pou-
» voir & la plus sûre récompenſe dans
» les cœurs de ſes ſujets. Lors donc
» que d'autres perſonnes ſuivent une
» route qui s'écarte des engagemens
» qu'a contracté Votre Majeſté devant

» Dieu & le Royaume, & qui par
» conséquent s'éloigne de vos vues &
» de vos intentions, elles tendent, ou
» à introduire deux Gouvernemens
» dans le Royaume, l'un établi sur
» des lois, l'autre sans lois; ou à faire
» un Roi étranger à la Constitution,
» & à anéantir le pouvoir des lois.

» Rien ne paroît devoir être plus
» contraire à l'attente des Etats que
» la déclaration de la Reine donnée
» par écrit, où Sa Majesté dit qu'elle
» regarde le desir du Comité secret
» de faire la visite des diamans, com-
» me une marque de méfiance, &
» conclut en ces termes : *Qu'elle se*
» *croiroit humiliée de les porter dé-*
» *formais.*

» Il n'est ni dans la coutume ni
» dans la forme de notre Gouverne-
» ment qu'il y ait aucune communi-
» cation ou correspondance entre la
» Reine & les Etats du Royaume tou-
» chant les affaires de la Diete. Mais
» quand les Etats n'ont rien fait pour
» s'attirer de pareilles expressions de
» la part de Sa Majesté, & qu'il leur
» tombe entre les mains un Ecrit con-

» tenant un mépris si public du Gou-
» vernement, il ne convient pas à
» leur dignité de garder le silence,
» quoique ce que les Etats jugeront à
» propos de faire dans cette occasion
» ne tire pas à conséquence pour d'au-
» tres, & ne puisse devenir un exemple
» pour la suite; d'autant que l'assem-
» blée générale des Etats espere &
» *prendra soin aussi*, que ce qui occa-
» sionne aujourd'hui ces procédés n'ar-
» rive pas davantage ».

Après avoir insisté quelque temps sur leur droit à faire la visite en question, ils finissent ainsi leurs remontrances.

» Les Etats ne souhaitent pas que
» Votre Majesté change de sentimens
» à l'égard de la Reine, mais que
» la Reine en change à l'égard du
» Royaume.

» Tout ce qu'ils demandent est
» qu'on laisse vaquer tranquillement
» Votre Majesté à rendre ses sujets
» heureux & son regne glorieux, &
» partant ils desirent qu'une personne
» dont le sort est si étroitement lié à
» celui de Votre Majesté, puisse jouir

» conſtamment de tout leur reſpect
» & de tout leur dévouement.

» Toute l'Aſſemblée des Etats s'en
» rapporte humblement ſur ce ſujet
» aux ſoins paternels de Votre Majeſ-
» té, & ils ſe réjouiſſent *de n'avoir*
» *pas beſoin de recourir aux moyens*
» que Dieu & leur droit leur ont mis
» entre les mains.

» Les engagemens de Votre Ma-
» jeſté envers le Royaume ſont les
» premiers & les plus importans qu'El-
» le puiſſe avoir; c'eſt de leur obſer-
» vation qu'une Nation entiere doit
» attendre ſa proſpérité, & que dépend
» le bonheur des générations ſuivantes.

» En maintenant la Conſtitution
» comme elle doit être maintenue,
» Votre Majeſté ſera délivrée d'une
» foule de ſoins, & le pays & ſes ha-
» bitans jouiront pleinement des fruits
» du Gouvernement d'un ſi digne
» Prince ».

Des remontrances auſſi ſérieuſes demandoient, de la part du Roi, une apologie non moins formelle pour ce qui paroiſſoit avoir ſi fort offenſé les Etats. Il les aſſura des ſentimens d'amour

& d'eſtime que la Reine avoit pour la Nation. Il tâcha d'adoucir la dureté de quelques expreſſions dont elle s'étoit ſervie dans ſa lettre aux Etats, les attribuant à ce qu'elle avoit écrit dans une langue qu'elle n'entendoit pas ſuffiſamment. Il inſiſta toujours ſur ce que la Reine ayant porté les diamans de la Couronne plus de dix ans, ſans que les Etats euſſent ſongé à la viſite dont il s'agiſſoit, elle ne pouvoit regarder leur conduite actuelle que comme l'effet d'une méfiance qui intéreſſoit ſon honneur de la maniere la plus ſenſible. Il déclara de plus que les diamans donnés à la Reine à Berlin lui ayant été offerts en ſon nom, elle ne pouvoit les regarder que comme lui appartenans, conformément à un des articles du contrat de mariage.

On imagineroit que cette miſérable affaire ne pouvoit avoir d'autres ſuites; mais ſur la réponſe du Roi, les Etats lui envoyerent d'autres Remontrances, pour prouver que les joyaux préſentés à la Reine à Berlin, appartenans au Royaume, étoient par conſéquent ſujets à la viſite. On y lit ce paſſage cu-

rieux ſur l'influence ſuppoſée de la Reine. « Les Etats prient Votre Ma-
» jeſté d'être, ſans que perſonne s'en
» mêle, maîtreſſe dans ſa Cour, &
» le Roi de ſon Royaume ; & enfin
» ils la ſupplient humblement de faire
» ceſſer toute correſpondance ulté-
» rieure par rapport à ce ſujet & d'au-
» tres ſemblables (1) ».

Après avoir emporté un point auſſi mortifiant pour le Roi, les Etats ſe livrerent à des actes de pouvoir plus perſonnels & plus odieux encore.

Sa Majeſté avoit nommé un Sous-Gouverneur au Prince Royal. Elle crut que dans le ſoin de ſa propre famille elle étoit libre de choiſir les perſonnes qui devoient l'approcher ainſi que ſes enfans. Ce privilege fut jugé trop

---

(1) Voici le motif ſecret des Etats dans la viſite qu'ils ſe propoſoient de faire, & qui donna tant d'importance à cette affaire. Le parti dominant avoit appris que quelques-uns des diamans de la Reine avoient été mis en gage à Hambourg ; leur grand objet en l'obligeant de les racheter tout de ſuite, étoit de la priver par là de l'argent qu'elle auroit pu employer à ſoutenir dans la Diete le parti de la Cour

Une Dame d'honneur de la Reine trahit le ſecret, & eut pour récompenſe une penſion des Etats.

important pour être laiſſé entre les mains du Roi. Les Etats réſolurent bientôt de ſupprimer l'office de Sous-Gouverneur de ſon Alteſſe Royale. La lettre qu'ils écrivirent au Roi à ce ſujet eſt aſſez curieuſe pour l'inſérer ici. Rien ne fait mieux connoître l'humilité impérieuſe qui accompagnoit leurs Requêtes au Trône. Elle étoit conçue en ces termes :

« Très-grand & très-puiſſant Roi,

» Après avoir délibéré ſur l'éducation, qui eſt de ſi grande conſéquence pour Votre Majeſté & le Royaume, il nous a paru entre autres choſes que l'office de Sous-Gouverneur de Son Alteſſe Royale n'eſt pas néceſſaire. C'eſt pourquoi les Etats repréſentent avec ſoumiſſion qu'un tel établiſſement eſt entiérement inuſité, & que ce qui ſe pratique dans d'autres pays n'eſt point applicable à un Royaume qui a d'autres principes de Gouvernement qu'eux.

» Dans l'opinion des Etats, tant qu'un Gouverneur a aſſez de ſanté & de vigueur pour remplir la place qui lui eſt confiée, l'office de

» Sous-

» Sous-Gouverneur ne peut être d'au-
» cun avantage, & peut être ſuſcepti-
» ble de quelque inconvénient.

» Les Etats reſpectent en toute ſou-
» miſſion les vues ſages & tendres qui
» ont porté Votre Majeſté à cet éta-
» bliſſement, mais ils ſe flattent de
» montrer le même reſpect & la même
» ſoumiſſion, en l'avertiſſant avec le
» plus grand empreſſement que ledit
» office de Sous-Gouverneur peut être
» abſolument ſupprimé pour la ſuite.

» En outre, les Etats ſupplient très-
» humblement que, conformément au
» droit qui leur eſt donné par la forme
» du Gouvernement, il ne ſe faſſe
» aucun nouvel établiſſement ſans leur
» participation, dans ce qui a rapport
» à l'éducation des Princes, ni aucun
» changement dans les perſonnes,
» qui ne feroit pas conforme à ce qui
» eſt porté dans l'inſtruction du Gou-
» verneur ».

Les Etats eurent à peine aboli l'office de Sous-Gouverneur, qu'il parut une adreſſe de leur part à Sa Majeſté, contenant un ordre en forme de ſupplique, pour que M. Von Dalin fût

démis de ſon office de Précepteur de Son Alteſſe Royale. Ils n'articuloient aucun fait à ſa charge, & leur motif eſt encore inconnu; mais ils ne laiſſerent pas de lui interdire tout commerce avec Son Alteſſe Royale, & tout accès à la Cour juſqu'à nouvel ordre. Deux jours après, nouvelles remontrances au Roi ſur ſa réponſe au Comité ſecret, qui avoit choiſi le Sénateur Scheffer pour le préſenter aux Etats-généraux pour l'emploi de Gouverneur du Prince Royal.

La réponſe de Sa Majeſté portoit, que quoiqu'Elle fût auſſi intimement perſuadée que les Etats du mérite du Sénateur Scheffer, Elle ne pouvoit ni conſentir ni acquieſcer à ſa nomination, attendu que le droit de nommer à cet emploi lui étoit clairement réſervé par le troiſieme Article de la forme du Gouvernement.

Rien ne peut donner une idée plus juſte de cette forme de Gouvernement, que la réponſe du Comité ſecret.

» Les Etats du Royaume, diſent-» ils, ont la puiſſance légiſlative & » exécutrice; c'eſt par-là qu'ils ſont

» distingués dans la forme du Gou-
» vernement.

» Mais la législation & le pouvoir
» seroient sans effet, si les obstacles ou
» quelque résistance pouvoient en em-
» pêcher l'exécution, ou si les senti-
» mens des Législateurs étoient sujets
» à la censure de qui que ce fût.
» Par cette raison, Sa Majesté s'est
» engagée par un serment solemnel à
» être toujours d'accord avec les Etats
» assemblés, selon les termes du 5ᵉ.
» Article des assurances Royales; de
» maniere que leurs actes sont ou doi-
» vent être le bon plaisir de Sa Ma-
» jesté, &c. &c. ».

Ceci est traduit littéralement. Quoique conçu en termes obscurs, le sens en est assez clair pour n'avoir pas besoin de commentaire.

Les Etats procéderent donc à nommer non-seulement un Gouverneur au Prince Royal, mais encore ceux qui devoient être auprès de la personne de Son Altesse Royale. Le Roi fut obligé de céder sur ce point comme sur tout le reste.

Après ces exemples de l'étendue du

pouvoir exercé par les Etats, & de l'impuissance de l'autorité Royale, elle devoit sembler assez restreinte pour qu'on ne songeât plus à lui rien ôter. Mais les Etats firent encore une démarche qui paroissoit tendre à anéantir totalement le peu de privileges dont ils avoient souffert que la Couronne jouît jusqu'alors.

Ils présenterent une adresse à Sa Majesté dans laquelle ils demandoient, avec la soumission dérisoire qu'ils montroient ordinairement, qu'il fût remis entre les mains des Sénateurs une estampille, pour tenir lieu désormais de la signature du Roi dans certaines occasions où jusques-là elle avoit été requise.

Ils exposerent que, suivant le seizieme Article de la forme du Gouvernement, lorsque le Roi est absent ou assez malade pour ne pouvoir vaquer aux affaires publiques, les Sénateurs sont autorisés dans ce cas à signer les dépêches qui n'admettent point de délai; que par le vingtieme Article de l'Ordonnance de 1723, si le Roi différoit de signer plus long-temps que

l'importance d'une affaire ne le comporte, les Sénateurs font chargés de figner tout ce que les Etats-Généraux envoient à Sa Majefté pour qu'Elle l'exécute. Ils ajouterent qu'il y avoit *d'autres* caufes que l'abfence & la maladie qui pouvoient empêcher le Roi de figner ce qui lui étoit préfenté dans cette vue, & qu'indépendamment des affaires décidées par les États-Généraux, il en étoit d'autres affez importantes pour ne fouffrir aucun délai; ils concluoient, en difant que l'humble opinion des États étoit que » dans *tou-*
» *tes les affaires fans exception* où
» la fignature manuelle du Roi avoit
» été requife jufqu'alors, le nom de
» Sa Majefté fût appofé dorénavant
» par une eftampille toutes les fois
» que fa fignature ne fuivroit pas la
» premiere ou la feconde réquifition
» du Sénat ».

On ne doit pas oublier que les États femblent découvrir naïvement, dans une partie de cette finguliere adreffe, quel avoit été leur but en confervant l'office de Roi dans leur forme de Gouvernement. » Les Etats-Généraux,

» y eſt-il dit, ayant ſcrupuleuſement » égard à cette conſidération, que *le* » *grand nom de Roi* rend les com- » mandemens & les expéditions plus » efficaces ». Dans le fait, la maſſe du peuple étoit attachée à la Monarchie, & on eût été embarraſſé de le gouverner ſi un Roi, n'en eût-il que le nom, n'avoit paru préſider aux Etats.

Ce fut ainſi que les *Chapeaux* dépouillerent la Couronne de ſes droits conſtitutionnels, ſous prétexte de mettre les libertés de la Nation à couvert. Il eût été difficile d'imaginer alors que dans peu d'années les Chefs de ce même parti adopteroient un ſyſtême oppoſé & renverſeroient la Conſtitution pour rendre au Roi ſa portion légitime d'autorité.

On ne devoit cependant pas s'attendre que le Roi ou ſes partiſans n'oppoſeroient rien à des atteintes ſi fatales à ſon autorité. Mais le ſuccès de leurs tentatives étoit fort incertain. La force ſeule pouvoit conſerver ou faire recouvrer au Roi des droits pour la défenſe deſquels les Etats ne lui avoient laiſſé aucun moyen légal. Le Comte Brahe,

le Baron Horn, le Maréchal de la Cour & quelques autres, formerent un complot dont l'objet ſemble avoir été de remettre du moins Sa Majeſté en poſſeſſion de tout le pouvoir qu'elle avoit au premier établiſſement de la forme du Gouvernement; ils comptoient y réuſſir en excitant parmi le peuple un ſoulevement en faveur du Roi, & en corrompant les ſoldats & les matelots à Stockholm.

Cette conſpiration fut découverte au moment où elle étoit ſur le point d'avoir ſon effet. Brahe, Horn & pluſieurs autres perſonnes ſuſpectes furent arrêtées par ordre du Comité ſecret.

Le Deſpotiſme Aſiatique n'eût pas, en pareille occaſion, négligé auſſi complétement les formes de la juſtice, que le fit le parti dominant dans le procès de ces infortunés. L'affaire fut portée, comme on pouvoit le préſumer, à un de ces Tribunaux monſtrueux dont les Membres étoient choiſis par les Etats dans leur propre Corps.

Le nom même de ces Cours extraordinaires ſemble annoncer qu'on devoit les regarder comme une ſorte

d'inquiſition d'Etat. On les appeloit Hautes-Cours de Juſtice *ſecrettes*, comme ſi ces deux qualifications étoient compatibles. On ne ſouffroit pas que perſonne, hors les intéreſſés, fût préſent à leurs procédures. Elles ne connoiſſoient ni loi ni forme, & n'admettoient pas même l'autorité de l'exemple. Leur volonté arbitraire & leur bon plaiſir étoient la ſeule regle qu'elles ſuiviſſent dans des déciſions qui intéreſſoient la vie & les propriétes de leurs co-ſujets.

Ce fut devant cette Cour que comparurent le Comte Brahe, le Baron Horn & leurs complices. Ses Membres ayant été choiſis par les Etats, c'étoit comme ſi ceux du parti dominant avoient nommé des Juges parmi eux. Ainſi le Tribunal étoit compoſé de ceux mêmes contre leſquels avoit été commiſe l'offenſe dont les priſonniers étoient accuſés. Il faut peut-être avoir meilleure opinion de la nature humaine que ne le permet l'expérience, pour ſe promettre quelque impartialité de gens qui réuniſſent le double caractere de Juge & de Partie. Combien

bien doit-on moins s'attendre à voir régner la ſimple équité, lorſque la chaleur & la violence des factions s'uniſſent à l'intérêt perſonnel pour égarer les Juges? Tous les aveux des perſonnes ſaiſies à cette occaſion furent arrachés par la queſtion ; pratique horrible, qui n'étoit point admiſe dans les Cours de Juſtice ordinaires.

Le principal chef d'accuſation contre le Comte Brahe, étoit d'avoir fait amas de balles & de cartouches dans ſa maiſon de campagne. Il allégua pour ſa juſtification qu'il l'avoit fait par l'ordre immédiat du Roi, & pour la défenſe de Sa majeſté en cas d'une attaque imprévue : il fut condamné à perdre la tête avec le Baron Horn & ſix autres, & la ſentence fut exécutée.

Non-ſeulement le crime pour lequel ces infortunés perdirent la vie n'étoit pas ſuffiſamment prouvé pour autoriſer leur condamnation, il étoit encore en lui-même d'une nature fort douteuſe. Il n'a jamais paru que leur deſſein fût de rendre le Roi abſolu. Ils ſemblent n'avoir eu d'autre but que celui de lui rendre la jouiſſance de

ſes droits conſtitutionnels ; & comme dans tout Gouvernement libre, tout pouvoir uſurpé, ſoit par la Couronne, ſoit par les branches populaires de la Légiſlation, peut être également dangereux à la liberté, la réſiſtance dans un cas eſt peut-être auſſi légitime que dans l'autre.

Après les vexations multipliées que le Roi avoit eſſuyées pendant le cours de cette Diete, il eſt aiſé de concevoir combien ce dernier coup dut lui être ſenſible.

Dès le commencement de cette Aſſemblée il s'étoit vu inſulter, dans la perſonne de la Reine, par la conduite du parti dominant envers cette Princeſſe ; conduite auſſi déshonorante pour ſes auteurs, que mortifiante pour Sa Majeſté. Bientôt il vit la paix & la tranquillité de ſa maiſon troublées par ce même parti ; ſes droits de Pere & de Roi également envahis ; ſes enfans livrés à des perſonnes choiſies contre ſon gré, tandis qu'on éloignoit de ſa préſence ceux en qui il avoit mis ſa confiance : les Etats vont enfin juſqu'à détruire dans ſes dernieres racines la

foible portion de pouvoir qu'il avoit conſervée juſque là. Ils ne rougiſſent pas de rendre légale la pratique odieuſe de forger ſa ſignature & de publier en ſon nom, & comme revêtues de ſon ſeing manuel, des Ordonnances contre l'exécution deſquelles il avoit probablement proteſté de toute ſa force. Pour comble d'outrages, ſes meilleurs amis ſont conduits à l'échafaud pour avoir formé le deſſein de le tirer d'une ſituation ſi pénible.

Objet & témoin de tant de maux, il ne put tendre une main ſecourable à ceux qui avoient tout riſqué pour le ſervir. Vainement s'abaiſſa-t-il, ainſi que la Reine ſon epouſe, juſqu'à ſupplier de la maniere la plus humiliante les Juges inflexibles qui avoient porté une Sentence ſi ſévere, pour obtenir d'eux quelque adouciſſement de la peine. Ils furent refuſés avec dureté & dans un ſtyle auſſi abſolu que contraire au reſpect.

Telle étoit la condition où le parti des *Chapeaux* réduiſit le Roi dans la Diete de 1756.

SECTION III.

Du syſtême politique du Nord. Motifs qui engagerent les Puiſſances étrangeres à ſe mêler du Gouvernement de la Suede pendant les trois dernieres Dietes.

LES liaiſons de la France avec la Suede pouvoient tendre à troubler la paix du Nord. Il n'étoit pas naturel que les Puiſſances voiſines viſſent avec indifférence des meſures auxquelles elles avoient un ſi grand intérêt.

La Ruſſie avoit ſouvent éprouvé les effets de l'influence que la France avoit acquiſe dans le Gouvernement de Suede. Elle s'étoit vue engagée dans une guerre abſolument inutile contre les Suédois (1); & quoiqu'elle n'eût pas lieu d'en regretter l'événement, elle ne pouvoit voir ſans inquiétude qu'un voiſin auſſi proche que la Suede fût ſous la direction immédiate d'une Puiſſance qui, depuis que les Ruſſes étoient ſortis de la barbarie, ſembloit avoir pris à tâche de s'oppoſer à ſon élévation ou à ſon agrandiſſement.

---

(1) En 1742.

C'étoit ſur ce principe que la Suede, par la médiation de la France, avoit fait alliance avec la Porte en 1740; alliance évidemment dirigée contre la Ruſſie, puiſque c'étoit ſeulement dans le cas d'une guerre avec elle qu'il en pouvoit réſulter quelque avantage pour l'une ou l'autre des parties contractantes.

Le Roi de Pruſſe avoit également éprouvé, durant la derniere guerre, les ſuites de l'influence de la France dans les Dietes de Suede. Quoique les armées Suédoiſes n'ayent peut-être jamais paru ſous un point de vue plus déſavantageux que dans cette occaſion, Sa Majeſté Pruſſienne dut néanmoins connoître la néceſſité de renverſer le ſyſtême de la France auprès d'une Puiſſance qui avoit, par la Poméranie, la facilité de s'introduire juſque dans le cœur de ſes Etats, & de l'incommoder exceſſivement toutes les fois qu'il ſeroit en guerre avec d'autres Puiſſances.

A l'égard du Danemarck, ſes intérêts relativement à la Suede ont totalement changé dans ce ſiecle. La paix

entre les deux Nations eſt aujourd'hui également néceſſaire à l'une & à l'autre. Brouillées enſemble, elles ont tout à craindre de leurs puiſſans voiſins; unies, elles ſont, ſinon formidables, au moins reſpectables, & en état de maintenir leur indépendance.

La France avoit long-temps cherché à former entr'elles une étroite alliance pour oppoſer leurs forces réunies à la Ruſſie, qui auroit pu être attaquée d'un côté, lorſqu'elle auroit eu de l'autre une guerre à ſoutenir contre le Turc. Mais cette alliance ne pouvoit que produire les conſéquences les plus déſavantageuſes pour le Danemarck & la Suede.

Si l'antipathie naturelle, qui malheureuſement n'eſt pas encore éteinte entre ces deux Nations, s'affoibliſſoit aſſez pour permettre qu'elles s'uniſſent étroitement, le but de leur union devroit être la paix & non la guerre; ſon objet devroit être de conſerver l'amitié de la Ruſſie, & non de réveiller ſa jalouſie. Les intérêts des différens Etats de l'Europe ſont aujourd'hui tellement liés, s'entrelacent ſi fortement,

que tout changement important dans le systême politique d'un seul, ne peut manquer d'affecter plus ou moins la plupart des autres. Si le projet d'unir la Suede & le Danemarck pour causer une rupture entre ces deux Puissances & la Russie, avoit pu réussir, toutes les fois que la rupture auroit éclaté elle auroit probablement entraîné l'Europe dans une guerre générale.

C'est par la mer seule que le Danemarck & la Suede peuvent recevoir de la France des secours efficaces: or les grandes puissances maritimes ne souffriroient sûrement pas qu'une flotte Françoise donnât des lois à la Baltique. Ainsi, ou les Suédois & les Danois seroient privés de la seule assistance qu'ils peuvent recevoir de leur Allié du midi, ou il faudroit que la France, pour la leur donner, s'engageât dans une guerre avec les puissances maritimes. Dans le premier cas, ils seroient à la merci de la Russie; dans le second, leur commerce seroit nécessairement ruiné.

S'il est donc de l'intérêt du Danemarck de vivre en bonne intelligence

avec la Suede, il eſt également très-important pour lui d'entretenir la même union avec la Ruſſie. L'objet du Cabinet de Copenhague auroit donc dû être (comme on l'a vu quelque temps avant la derniere révolution de Suede) de tâcher de détruire le ſyſtême de la Cour de France à Stockholm, & de maintenir en même temps, s'il étoit poſſible, la forme de gouvernement établie en Suede.

Cette forme ne pouvoit plus admettre, de la part des Suédois, ces irruptions ſubites & violentes dont les Danois avoient ſi ſouvent & ſi cruellement ſouffert: elle étoit au contraire beaucoup plus favorable au repos du Nord, que l'autorité illimitée des anciens Monarques Suédois. C'eſt pourquoi un article ſecret d'un Traité conclu entre les Cours de Pétersbourg & de Copenhague en 1766, porte expreſſément: » D'autant qu'il eſt d'une » grande importance pour les deux » Couronnes que la liberté & la pré» ſente Conſtitution de la Suede » ſoient conſervées en leur entier; & » d'autant que, depuis peu, il s'eſt

» fait, par le moyen de l'influence
» étrangere, divers changemens dans
» ce Royaume, dont l'effet a été de
» faire déclarer une guerre & mettre
» des impôts sur le peuple sans le con-
» sentement des trois Etats de la Na-
» tion; changemens qui, soit d'un
» côté, soit de l'autre, exposent cons-
» tamment la Constitution fonda-
» mentale de l'Etat à être entiérement
» détruite : les deux hautes Puissances
» contractantes ordonneront à leurs
» Ministres respectifs à la Cour de
» Suede, d'agir de concert & en con-
» fidence dans toutes les Dietes futu-
» res pour maintenir la Constitution
» fondamentale de ce Royaume, &
» la rétablir selon le véritable esprit
» & le vrai sens des lois ».

Il reste à rendre compte des raisons qui ont engagé l'Angleterre à prendre autant de part aux affaires des trois dernieres Dietes de la Suede, & à y jouer le rôle qu'elle a rempli.

La Cour de Londres devoit certainement attacher quelque importance à détruire l'influence de la France en Suede. Mais ce point par lui-même

n'étoit pas d'une aſſez grande conſé-quence pour juſtifier la dépenſe qu'il auroit fallu néceſſairement pour y réuſ-ſir ; il tenoit néanmoins à d'autres ob-jets extrêmement eſſentiels. Il exiſtoit un plan pour former dans le Nord une grande alliance dont la Grande-Bre-tagne & la Ruſſie auroient été les par-ties principales; la Suede & le Dane-marck devoient ſuivre; & enfin la Pruſſe devoit être invitée à y entrer. Cette alliance eût été capable de balan-cer l'étroite union qui régnoit alors & qui regne encore entre les trois grandes Puiſſances du Midi.

Comme les paſſions & les inclina-tions des individus ont toujours ſur les affaires publiques plus ou moins d'in-fluence, quoique le projet de renverſer le ſyſtême de la France en Suede s'ac-cordât parfaitement avec le but que la Ruſſie s'étoit propoſé, d'acquérir plus de poids en Europe & particuliérement dans le Nord, il devoit peut-être ſon origine à la conduite de la Cour de France envers elle & quelques-uns de ſes Miniſtres. Ce plan toutefois étoit grand, & admirablement propre à

maintenir la paix en Europe. Il paroît que cette derniere vue & une étroite liaiſon avec la Ruſſie ont toujours été les deux grands objets de la politique Angloiſe depuis l'avénement de Sa Majeſté au Trône. Il étoit donc naturel que le Miniſtere Britannique entrât dans un projet qui tendoit à procurer à l'Angleterre en particulier des avantages auſſi grands que conformes en général à l'intérêt de l'humanité.

D'autres cauſes impoſoient à l'Angleterre l'obligation de ſe mettre à la tête de ce projet.

Indépendamment de l'intention d'obtenir, relativement à ſon Commerce, quelques avantages dans un pays où la balance étoit conſtamment contre elle, de toutes les Puiſſances unies contre le ſyſtême de la France par rapport à la Suede, l'Angleterre étoit la ſeule contre qui les préjugés populaires des Suédois n'étoient pas aſſez forts pour s'oppoſer à ce qu'ils s'uniſſent directement & étroitement avec elle. L'antipathie naturelle qui exiſte entre la Suede & la Ruſſie n'eſt peut-être guere moindre que celle qui

fubfifte entre la Suede & le Danemarck. Pour préparer les efprits des Suédois à un changement total de fyftême à l'égard de la politique étrangere, il étoit donc néceffaire qu'ils fe liaffent préalablement avec une Puiffance contre laquelle ils fuffent moins prévenus que contre les autres. D'autres motifs plus fecrets ont pu d'ailleurs déterminer la conduite de l'Angleterre en cette occafion.

Le parti de la France avoit gouverné la Suede d'une maniere abfolue & fans l'aide de la Cour. Le compte fommaire que nous avons rendu de la Diete de 1756, montre à quel degré d'anéantiffement le Roi avoit été réduit. L'argent étranger avoit mis les *Chapeaux* en état de venir à bout de tout ce qu'ils avoient entrepris contre le pouvoir de la Couronne; Sa Majefté Suédoife n'étoit donc pas blâmable d'avoir recours aux mêmes moyens pour recouvrer les prérogatives qui lui avoient été enlevées.

Après les énormités commifes par la Diete de 1756, la Cour de Suede demanda & obtint quelques fecours

de l'Angleterre. La ſituation du Roi & de la Reine fut miſe vers ce temps-là dans tout ſon jour par un des grands perſonnages qu'il y ait à Stockholm.

» Tous les efforts de leurs Majeſtés » Suédoiſes, diſoit-il pour l'avance- » ment du bien national, ont été ren- » dus inutiles par les puiſſans moyens » de corruption que la France avoit » fournis aux partiſans de ſon ſyſtême » politique. Elle a attiré à elle toutes » les factions de la Nation qui, ſoit » pour l'amour de l'argent qu'elle de- » voit diſtribuer, ſoit pour jouir des » revenus & des poſtes du Royaume, » avoient employé tous leurs talens à » ſoutenir leur parti; de maniere que » la France gouverne la Suede avec » autant d'aiſance qu'une de ſes Pro- » vinces. Le tréſor public a été pillé, » la deſtination des revenus changée, » la défenſe du pays négligée, & tou- » tes les branches du commerce ſont » ruinées. Les Etats ont foulé aux pieds » les droits de Leurs Majeſtés, ſe met- » tant au-deſſus des lois, même des » lois fondamentales.

» Sous la même influence, ils ont

» entrepris successivement deux guer-
» res ruineuses qui ont mis le Royau-
» me en danger de sa perte. Les ten-
» tatives de Leurs Majestés pour corri-
» ger ces abus n'ont fait que les aug-
» menter; elles avoient été prises en
» mauvaise part : on faisoit entendre
» par des insinuations malignes, qu'el-
» les cachoient quelque dessein contre
» la liberté. Des personnes innocen-
» tes, malheureuses victimes de leur
» amour pour leur pays, ont péri sur
» l'échafaud; & la Couronne a été
» dépouillée non-seulement du pou-
» voir qui lui appartenoit, mais mê-
» me des droits & des prérogatives de
» la Majesté ».

Dans cette extrémité, il étoit naturel que leurs Majestés Suédoises eussent recours à l'Angleterre, & qu'elles desirassent son interposition pour les dégager des entraves dans lesquelles elles étoient depuis long-temps retenues; une semblable entreprise n'étoit susceptible d'être exécutée ni aisément, ni sur le champ. Toute correspondance entre la Cour Britannique & le parti dominant en Suede avoit été in-

terrompue depuis nombre d'années, & comme le renouvellement d'une telle correſpondance eût été contraire aux intérêts des partiſans de la France, il étoit clair qu'ils s'oppoſeroient de tout leur pouvoir à l'admiſſion d'un Miniſtre Anglois à Stockholm. On devoit s'attendre que cette oppoſition ſeroit efficace, dès qu'elle devoit venir de ceux mêmes qui tenoient les rênes du Gouvernement.

Il étoit donc indiſpenſable ou que les *Chapeaux* ceſſaſſent d'être tout-puiſſans, ou que les amis de la Cour & le parti des *Bonnets* euſſent acquis aſſez de crédit dans le Sénat pour pouvoir lui perſuader de conſentir à l'admiſſion d'un Miniſtre Britannique.

En attendant une pareille conjoncture, l'Angleterre jugea à propos d'entretenir, par le moyen du Chevalier J. Goodricke à Copenhague, une communication indirecte avec la Cour de Suede & les Suédois ennemis du ſyſtême de la France. Cette correſpondance dura juſqu'à la fin de la guerre, le parti de la France ayant eu le crédit d'empêcher qu'on ne reçût plutôt un Miniſ-

rre de la Grande-Bretagne, ſous le prétexte de l'étroite alliance de la Suede avec le Roi de France, & celle de la Grande-Bretagne avec le Roi de Pruſſe.

Mais à la fin de 1763, au moment où le Chevalier J. Goodricke alloit quitter Copenhague par ordre de ſa Cour, mécontente de celle de Suede, il entama avec M. Faxell, chargé alors des affaires de Suede en Danemarck, une négociation d'après laquelle la Grande-Bretagne & la Suede convinrent de s'envoyer réciproquement des Miniſtres.

Le retour de la paix ne laiſſoit plus au Sénat de prétexte pour refuſer de recevoir un Miniſtre du Roi d'Angleterre. D'ailleurs la conduite impardonnable du parti des *Chapeaux* durant la Diete de 1756, avoit conſidérablement ébranlé le crédit dont ils avoient joui juſqu'alors dans la Nation. A meſure qu'ils perdirent la confiance publique, le crédit de leurs antagoniſtes s'accrut parmi le peuple. Le peu de ſuccès de la guerre contre le Roi de Pruſſe, entrepriſe à l'inſti-

gation

gation des *Chapeaux*, le défaut d'argent occasionné par le faux calcul des dépenses de l'armée, & les délais qu'on éprouvoit de la part de la France dans le paiement des arrérages dus à la Suede, avoient commencé à ouvrir les yeux à la Nation sur les pernicieuses conséquences de ses liaisons avec cette Puissance.

Soit par ces raisons, soit par la considération des avantages qu'on avoit déjà vus résulter de la résidence du Chevalier Goodricke à Copenhague, la Cour de Suede commença à reprendre le dessus dans la Diete de 1760. Les Chefs du parti dominant mirent plus de circonspection dans leur conduite; & on auroit pu porter une atteinte essentielle aux vues & au parti de la France, si une grande partie des sommes que la Cour avoit obtenues dans ce dessein, n'eût été employée à assouvir des ressentimens particuliers.

La Diete de 1762 produisit peu de changement. La situation des affaires de la Suede devint alors si critique, qu'à moins d'adopter un autre systême sa ruine devenoit inévitable. Les

arrérages des ſubſides de la France ſe montoient de dix à onze millions de livres tournois ; la guerre entrepriſe à ſon inſtigation par le Miniſtere Suédois, avoit tellement endetté la Nation, que non-ſeulement elle étoit hors d'état de continuer la guerre, mais même de faire face aux dépenſes courantes du Gouvernement.

Au lieu de ſatisfaire aux demandes de la Suede, la Cour de Verſailles ſe borna à offrir (1) d'entrer avec elle dans un nouveau Traité pour dix ans, pendant leſquels elle donneroit un million & demi par an, à condition que les Suédois lui accorderoient pendant cet eſpace de temps l'uſage de ſix vaiſſeaux de ligne & de quatre frégates complétement armés & équipés.

Un traité de cette nature devoit intéreſſer puiſſamment l'Angleterre, en ce qu'il mettoit entre les mains de la France toutes les forces maritimes de la Suede.

La Cour de Stockholm répondit qu'il étoit impoſſible d'entendre à au-

(1) En 1763.

cune propoſition de la part de la France, avant qu'elle eût payé au moins quatre millions des arrérages qu'elle devoit à la Suede. On étoit ſi indiſpoſé des délais du Cabinet de Verſailles, qu'on fit en même temps courir le bruit que ſi la France ne ſatisfaiſoit pas ſur le champ à cette demande, le miniſtere Suédois conſentiroit à recevoir à Stockholm un miniſtre Britannique.

La réponſe de Paris ne fut pas ſatisfaiſante, & la négociation avec M. Faxell ayant été heureuſement conclue avant la fin de 1763, le Chevalier J. Goodricke arriva au mois d'avril 1764 à Stockholm en qualité d'Envoyé extraordinaire de Sa Majeſté Britannique.

C'étoit avoir beaucoup gagné pour détruire la prépondérance de la France en Suede, & cet avantage préparoit les moyens d'accomplir la grande alliance projetée dans le Nord.

Le Miniſtre Britannique avoit ſans doute des obſtacles ſans nombre à combattre. Sa tâche étoit difficile, mais ſes talens répondoient à la grandeur de l'entrepriſe, & ſes ſuccès cou-

ronnerent le zele avec lequel il les employa.

La France jusques-là n'avoit rencontré dans ses vues aucune opposition en Suede : il n'étoit rien moins qu'aisé de renverser un systême qui avoit prévalu pendant vingt-huit ans, qui portoit sur les fondemens les plus solides, qui étoit étayé par des subsides, & dont la conservation se trouvoit liée à l'intérêt personnel de ceux qui gouvernoient.

Le désordre des finances de la Suede, & l'impossibilité d'y remédier sans le secours de la France, ajoutoient encore à ces difficultés. La France mécontente de voir la Suede former une alliance ou des liaisons trop intimes avec l'Angleterre, pouvoit retirer ses subsides & mettre un obstacle insurmontable aux vues de cette derniere Puissance. Le seul moyen de faciliter une tentative de cette espece, eût été d'indemniser la Suede dans le cas où le paiement des arrérages que lui devoit la Cour de Versailles eût été suspendu; mais ni l'Angleterre, ni la Russie n'étoient disposées à lui offrir ce dédommagement.

Lorſque les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie commencerent leurs opérations, quelques circonſtances cependant les favoriſerent. Ils durent cet avantage aux délais de la France dans le paiement des arrérages dus à la Suede, au défaut abſolu de reſſources dans l'intérieur du pays pour ſuppléer à la privation d'une ſomme auſſi conſidérable, & enfin à l'état chancelant des partis qui étoient diviſés entr'eux.

La premiere de ces circonſtances avoit beaucoup diminué la partialité que le gros de la Nation montroit en faveur de la France; la ſeconde rendoit indiſpenſable la convocation d'une Diete extraordinaire ; & la diviſion des partis diſpoſoit de loin les eſprits du peuple à la réforme de pluſieurs abus dans la Conſtitution, que la violence des factions y avoit introduits.

Ajoutons encore que la Cour de Suede donnoit alors à Sa Majeſté Britannique les plus fréquentes aſſurances de ſon attachement & de ſon dévouement aux intérêts de ſa Couronne: la ſeule néceſſité, diſoit-elle, pourroit la faire conſentir à continuer ſes

liaiſons avec la France. Nous verrons bientôt quel changement éprouverent ces diſpoſitions à l'égard de là Cour de Londres.

A l'arrivée du Miniſtre d'Angleterre, ſon premier ſoin fut de ſe concerter avec le Comte Oſterman, Miniſtre de la Cour de Pétersbourg. Il avoit aſſiſté à la Diete de 1762, il étoit parfaitement au fait des affaires de Suede & du caractere de ceux qui les conduiſoient. Les deux Miniſtres s'attacherent aux moyens de former un nouveau ſyſtême, & de faire convoquer une Diete extraordinaire, ſans laquelle il n'eût pas été poſſible de faire aucun changement dans l'Adminiſtration. Les Sénateurs qui étoient à la tête des *Chapeaux* ne chercherent pas à traverſer ces meſures, parce qu'ils virent que leur oppoſition ſeroit vaine, & parce qu'ils n'étoient pas unis entr'eux. Le Sénat prit une réſolution totalement contraire aux intérêts de ceux qui étoient dévoués au parti de la France, en indiquant une Diete extraordinaire pour le mois de Janvier ſuivant.

Le ſuccès des *Bonnets* dans cette occaſion fut principalement l'ouvrage des talens ſupérieurs du Comte Lowenhielm, chef de ce parti dans le Sénat, & qui appuyoit fortement la négociation qui avoit amené un Miniſtre Anglois à Stockholm.

Juſques-là les choſes avoient pris un tour auſſi favorable que les *Bonnets* pouvoient le deſirer. Mais tout dépendoit du ſuccès de leurs élections à la prochaine Diete. Malgré les ſommes répandues par la France, les Miniſtres Anglois & Ruſſe prirent encore ſi bien leurs meſures dans cette occaſion, que les *Bonnets* parurent avoir la grande pluralité dans les quatre Ordres. Auſſi lorſque les Etats s'aſſemblerent en 1765, le Maréchal de la Diete (1) & les Orateurs des trois

(1) L'Office de Maréchal de la Diete étoit de la plus grande conſéquence, non-ſeulement par rapport à la diſtinction dont il jouiſſoit dans toutes les délibérations de la Chambre des Nobles, mais encore par rapport au privilege qui y eſt attaché, d'entrer & de voter dans tous les Comités, & ſurtout parce que le Comité ſecret ne pouvoit s'aſſembler ſans lui ; c'eſt-là ce qui rendit cet Office ſi important au temps de la derniere Révolution.

Ordres inférieurs étoient-ils tous de ce parti.

Les *Bonnets* se trouvant ainsi maîtres de la Diete, ils déciderent, 1°. Que les subsides payés par la France, loin d'être avantageux à la Suede, lui avoient été au contraire très-préjudiciables, en ce qu'ils l'avoient engagée dans des dépenses qui en excédoient au moins trois fois le montant, y compris ce que la France y avoit ajouté d'extraordinaire pour la guerre. 2°. Que les douze millions d'arrérages dus par la France avoient été réduits à sept millions suivant les comptes de cette Puissance. 3°. Que ces sept millions même, qui peut-être ne seroient pas payés en sept ans, ne pouvoient être mis en parallele avec les maux qu'entraîneroient une nouvelle guerre ou l'interruption d'un commerce avantageux avec l'Angleterre; sujets d'appréhension également susceptibles l'un & l'autre de se réaliser, sur-tout si l'on acceptoit la proposition de la France pour des vaisseaux. 4°. Que la Suede avoit en elle-même des ressources suffisantes pour se tirer de son embarras actuel,

actuel, ſans l'aſſiſtance d'aucune Puiſſance étrangere, pourvu que la Couronne ne formât pas de nouveaux engagemens, ou qu'on maintînt la paix pendant un certain nombre d'années.

Quant à la réforme projettée des abus qui s'étoient gliſſés dans la Conſtitution, l'intention des *Bonnets* n'étoit pas de changer la forme de Gouvernement établie en 1720, mais ſeulement de rétablir l'autorité royale dans les droits & les prérogatives que lui donnoient les lois, de régler les fonctions & les devoirs du Sénat, & de mettre de juſtes bornes au pouvoir des Etats.

Le projet favori de la France avoit été de procurer au Sénat la conduite abſolue des affaires étrangeres. On ſuppoſoit qu'elle ſurpaſſoit en libéralité toutes les Cours de l'Europe dans la diſtribution des penſions qu'elle faiſoit à ceux qui la ſervoient dans les pays étrangers; elle pouvoit ainſi toujours compter ſur la pluralité des voix dans un Corps qui n'étoit compoſé que de ſeize perſonnes.

Les autres Cours, plus réſervées ſur

les penſions accordées aux étrangers, ſe bornant à ne répandre de l'argent qu'accidentellement pour des ſervices ſecrets, crurent qu'il étoit de leur intérêt commun de diminuer l'autorité du Sénat en faveur du Roi & des Etats. Ce but & le deſſein d'ôter l'administration des affaires au parti de la France, devinrent les principaux objets de l'attention des Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie pendant le cours de la Diete.

Mais un changement qui ſe manifeſta bientôt dans les diſpoſitions de la Cour, les obligea de changer auſſi quelque choſe à la premiere partie de leur plan.

Les partiſans de la Cour avoient voté juſqu'alors de concert avec les *Bonnets*. Ils paroiſſoient cependant n'avoir eu en cela d'autre vue que celle d'aſſurer l'admiſſion de quelques-uns d'entr'eux dans le Comité ſecret; car dès que ce Comité fut formé, les *Bonnets* ne tarderent pas à appercevoir qu'ils avoient perdu la pluralité dans la Chambre des Nobles; c'en étoit aſſez pour prouver que la Cour avoit chan-

gé de parti. Le développement de cet événement nous donnera le fil qui conduit à la Révolution arrivée ſept ans après.

Durant la Diete de 1762 & deux ans avant l'arrivée du Miniſtre d'Angleterre à Stockholm, le parti de la Cour s'étoit trouvé fruſtré d'une partie des reſſources ſur leſquelles il comptoit; parce qu'au lieu de les employer à des choſes eſſentielles, il les avoit diſſipées dans d'autres qui ne l'étoient pas. Tandis qu'il avoit encore du crédit & que ſes adverſaires ne connoiſſoient pas la foibleſſe de ſes finances, il réſolut d'entrer en compoſition, conformément au vœu de quelques-uns des Chefs du parti de la France, pour tirer de la fin de la Diete autant d'avantage qu'il ſeroit poſſible Comme ils avoient de la Ruſſie une appréhenſion extrême, les perſonnes avec leſquelles on traita à cette occaſion convinrent de payer quelques-unes des dettes de la Reine, de révoquer un acte de la Diete précédente, qui étoit très-offenſant pour Leurs Majeſtés; de rétablir le crédit de la Cour en plaçant dans

ſes poſtes les plus avantageux quelques-uns de ceux qui s'étoient montrés les plus zélés pour ſes intérêts; & enfin ils promirent de donner à la prochaine Diete leur acquieſcement à une nouvelle interprétation de pluſieurs paſſages des lois fondamentales, dont le ſens avoit été altéré dans les aſſemblées précédentes au préjudice de l'autorité royale.

Les particularités de cette convention étoient connus de très-peu de perſonnes; mais ſes conſéquences mécontenterent pluſieurs des oppoſans du parti de la France, fâchés de voir deux de ſes principaux partiſans accueillis à la Cour, &, ſelon toute apparence, fort avant dans la confiance de la Reine.

L'événement juſtifia le dégoût qu'ils avoient conçu. Depuis lors, ceux du parti de la France, qui par-là avoient trouvé accès auprès de la Reine, firent tous leurs efforts pour amener une rupture entre la Cour & les *Bonnets*; mais ce ne fut qu'au commencement de la Diete dont nous parlons que l'effet de leurs menées devint public, quoique les principaux des *Bonnets* euſſent aupa-

ſavant été avertis en ſecret qu'un des Chefs du parti contraire avoit engagé l'Ambaſſadeur de France dans un nouveau Traité avec la Reine de Suede, par lequel il devoit s'efforcer de perſuader à ſa Cour, que le ſeul moyen efficace de rompre les meſures des *Bonnets*, étoit de donner l'autorité ſouveraine au Roi de Suede ſous la condition que l'alliance de la France ſeroit conſervée.

Alors ſe dévoila dans ſon entier le myſtere que renfermoient les changemens obſervés dans la conduite de la Cour de Suede. On la voyoit alors protéger ceux qu'elle avoit autrefois voulu éloigner du timon des affaires, & appuyer le ſyſtême contre lequel elle s'étoit ſi ouvertement déclarée depuis le commencement de la guerre avec la Pruſſe.

Abandonnés par Sa Majeſté Suédoiſe, les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie, auxquels l'Envoyé de Pruſſe avoit depuis peu reçu ordre de s'unir, ſe virent obligés de former un nouveau plan.

Il ne s'agiſſoit plus pour eux d'aug-

menter la puiſſance royale aux dépens du Sénat ; tout ce qu'ils avoient à faire dans ce moment, étoit d'acquérir dans ce Corps autant d'influence que la France en avoit eu par le paſſé.

Il falloit pour cela réuſſir à faire renvoyer ceux des Sénateurs qui s'étoient montrés les plus ardens défenſeurs du parti de la France, & à les remplacer par des *Bonnets* dévoués aux Cours de Londres & de Pétersbourg.

Cependant les partiſans de la France n'étoient pas oiſifs. Pour appaiſer les clameurs de la Nation ſur le délai du paiement des arrérages dus par la France, ils engagerent la Cour de Verſailles à faire à celle de Stockholm l'offre de donner douze millions en huit ans, en paiemens égaux de quinze cents mille livres par an (1). Quoique cette ſomme fût au-deſſous des répétitions de la Suede, le Sénat jugea à propos de l'accepter. Les finances du Royaume étoient ſi délabrées, qu'ils s'attachoient avidement à tout ce qui leur paroiſſoit

(1) 22 Novembre 1764.

pouvoir les tirer de l'état de détreſſe où ils ſe trouvoient.

Par leur union avec les partiſans de la Cour, les *Chapeaux* conſervoient une pluralité conſidérable dans la Chambre des Nobles, & l'Ambaſſadeur de France n'épargna rien pour détacher les autres Ordres du parti Anglois.

Le Comité ſecret dans lequel les *Bonnets* avoient tout l'aſcendant, ſuivoit cependant le plan qu'avoient tracé les Chefs de ce parti. Dans la vue de montrer à la France qu'elle avoit perdu toute influence dans la Diete, & d'arrêter les ſecours d'argent qu'attendoit ſon Ambaſſadeur à Stockholm, le Comité décida qu'il n'étoit pas néceſſaire d'avoir un Ambaſſadeur à la Cour de Verſailles.

Dans la réſolution ſuivante il fut arrêté que ſept Sénateurs ayant abuſé de la confiance des Etats, on devoit par conſéquent la leur retirer. Ils étoient connus pour tenir à la France, & en les congédiant pour mettre à leur place un nombre égal des Membres du parti oppoſé, le Comité ſuivoit exacte-

ment les vues des Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie.

Il parut à cette occaſion un changement très-extraordinaire dans la diſpoſition de la Diete.

Lorſque la Chambre des Nobles agita ſi on devoit approuver ou non, ſans autre délibération, le renvoi des Sénateurs, l'affaire, comme on devoit s'y attendre, fut décidée contre les *Bonnets*; mais au grand étonnement de ceux-ci, qui avoit eu juſques-là une pluralité déciſive dans l'Ordre du Clergé, le nombre des voix pour & contre la même queſtion y fut égal, & on renvoya à une autre ſéance à la débattre. Les *Bonnets* avoient eu également beaucoup d'aſcendant parmi les Bourgeois, & après de longs débats leur parti ne l'emporta que de deux voix. Quand à l'ordre des Payſans, il ne s'en mêla point du tout.

Ce changement ſubit dans les Ordres en faveur du parti des *Chapeaux*, étoit auſſi alarmant qu'inattendu pour les Chefs du parti oppoſé. La Diete entiere parut bouleverſée, & tout ce que les efforts du Miniſtre d'An-

gleterre avoient produits avec tant de peine, ſembla détruit en un inſtant. Le parti François qui crut avoir recouvré la ſupériorité, déclara qu'il alloit faire un nouveau Maréchal de la Diete, caſſer le Comité ſecret, rappeler deux Sénateurs à qui la crainte des *Bonnets* avoit fait donner leur démiſſion, & annuller entiérement ce qui avoit été fait. Cet événement eſt l'exemple le plus frappant qu'on puiſſe citer de l'épouvantable corruption qui régnoit dans les Etats : ſes ſuites prouvent combien cette corruption craignoit peu de ſe montrer à découvert (1).

La veille du jour où la queſtion devoit être débattue, l'Ambaſſadeur de France n'avoit pas répandu moins de ſept mille livres ſterling. Ses émiſſaires avoient été occupés toute la nuit

---

(1) Quelque temps avant l'aſſemblée de cette Diete, on propoſa publiquement dans une coterie de Bourgeois, de prendre l'argent qu'on offriroit à chacun d'eux, en convenant néanmoins que tous voteroient ſuivant leur conſcience. On avoit en vue d'intimider la corruption, & le ſtratagême réuſſit. Le parti des *Chapeaux* crût qu'il étoit plus sûr de ſe borner à des promeſſes ; & ce fut à cette raiſon que les *Bonnets* durent leur aſcendant dans l'Ordre de la Bourgeoiſie.

à diſtribuer cet argent aux différens Ordres. On diſoit que le Clergé ſeul n'en avoit pas eu moins de trois mille pour ſa part.

L'alarme des *Bonnets* & le triomphe de leurs antagoniſtes ne furent pourtant pas de longue durée, & l'Ambaſſadeur eut la mortification de voir que malgré cette grande dépenſe il avoit manqué ſon but.

Ses adverſaires prirent ſi bien leurs meſures, que dès le lendemain ils regagnerent le Clergé, & que la queſtion ayant été remiſe ſur le tapis, il y eut en faveur de la réſolution du Comité une aſſez grande pluralité de voix dans les trois Ordres inférieurs pour renvoyer les Sénateurs déſignés.

Peu de temps après le Comte Lowenhielm, Chef des *Bonnets* dans le Sénat, fut élu Préſident de la Chancellerie ; & comme parmi les ſeize Sénateurs, douze d'entr'eux étoient cordialement oppoſés au parti de la France, il ſembloit ne rien reſter à faire pour détruire complétement l'influence que la Cour de Verſailles avoit eue ſi long-temps en Suede.

Il reſtoit aux deux Miniſtres une grande difficulté à vaincre pour ſubſtituer le nouveau ſyſtême qu'ils vouloient introduire, à celui qu'ils étoient venus à bout de renverſer. Il falloit abſolument une alliance étrangere pour donner quelque ſtabilité au nouveau Miniſtere. L'objet de l'Angleterre & de la Ruſſie étoient bien d'en contracter une avec la Suede; mais le refus que faiſoit conſtamment l'Angleterre, de donner des ſubſides, traverſoit puiſſamment leurs efforts; la Ruſſie tenoit la même conduite, & quand elle auroit voulu en donner, les *Bonnets* euſſent beaucoup haſardé en les acceptant, attendu la jalouſie qui avoit toujours ſubſiſté entre les deux Nations, & l'appréhenſion qu'avoient les Suédois de donner à la Cour de Pétersbourg aucune influence publique dans leur Gouvernement.

Le peuple étoit d'ailleurs fortement perſuadé que, ſi l'Etat étoit privé des ſubſides de la France, on ne pourroit y ſuppléer qu'en augmentant les contributions. Une alliance avec l'Angleterre qui ne devoit produire aucun

ſubſide, ne pouvoit donc manquer de contrarier ſes idées. Les Sénateurs étoient inquiets du compte qu'ils auroient à rendre de leur conduite dans une autre Diete, s'ils abandonnoient une ſomme auſſi conſidérable que celle qui leur étoit due par l'ancien ſyſtême, ſans que le nouveau leur eût aſſuré quelque ſecours. Ils regardoient comme indiſpenſable pour eux de préſenter à la Nation quelque objet qui pût entrer en compenſation des dix millions & demi tournois dus par la France, & que la Cour de Verſailles auroit probablement refuſé de payer dans le cas d'une alliance entre l'Angleterre & la Suede.

Dans de pareilles circonſtances les chefs du parti des *Bonnets* jugerent que l'expédient le plus convenable, étoit de faire un ſimple Traité d'amitié entre les deux Royaumes, dont l'intention générale ſeroit de ne porter aucun ombrage à la Cour de France, & qui cependant pût ſervir de regle au Comité ſecret dans les inſtructions qu'il donneroit au Sénat ſur la conduite à tenir entre les deux Dietes pour rui-

ner entiérement le ſyſtême de la France. Ce Traité ſouffrit beaucoup de difficultés & de délais, par l'appréhenſion du Miniſtere Suédois, qui trembloit de contrâcter une alliance qui n'apporteroit aucun ſubſide. L'habileté du Négociateur ſurmonta tout, & le Traité fut ſigné le 6 Février 1766. Le principal Article portoit, que les Sujets de chaque Nation jouiroient réciproquement dans leurs Royaumes reſpectifs, ports & havres, de tous les avantages & immunités dont jouiſſoient actuellement ou pourroient jouir dans la ſuite les Nations les plus favoriſées. La France fut également mécontente & ſurpriſe de ce que ce Traité avoit été conclu ſans ſa participation. Elle ſuſpendit le paiement d'une partie des ſubſides qui étoit échu depuis quelque temps. Elle menaça de plus que ſi la Suede contractoit une alliance défenſive (1) avec l'Angleterre, elle prive-

---

(1) Un Traité fait entre la Suede & la France en 1738, & renouvelé en 1758, portoit que les deux Royaumes s'engageoient reſpectivement à ne conclure ou renouveler aucun Traité, convention ou alliance, ſous quelque nom & avec quelque Puiſſance que ce fût, que de leur commun conſentement,

roit les Navires Suédois de tous les avantages qu'ils possédoient dans les ports de France. Un passage de la déclaration que fit à cette occasion son Ambassadeur au Ministere Suédois, montre si bien la dépendance où elle tenoit la Suede, qu'il mérite de trouver place ici.

» La véritable raison, dit-il, du
» délai du paiement des subsides, est
» que Sa Majesté Très-Chrétienne a
» fait, en conséquence des Traités
» qu'elle a observés religieusement,
» certains arrangemens politiques re-
» lativement à ses affaires intérieures;
» qu'un de ces arrangemens de Sa
» Majesté, par rapport au Nord, étoit
» que la Suede ne concluroit point de
» Traité sans le consentement de Sa
» Majesté; qu'au mépris de cet enga-
» gement, qui avoit été le motif des
» subsides de la France à la Cour de
» Stockholm, la Suede avoit fait un
» Traité avec une Puissance étrangere
» sans le consentement de Sa Majes-
» té Très-Chrétienne; que la Suede
» n'ayant point eu d'égard à cet enga-
» gement, avoit dérangé les vues po-

» litiques de Sa Majesté, comme le
» défaut de paiement des subsides
» pouvoit déranger les vues économi-
» ques de la Suede ».

Revenons à la conduite de la Cour. Après le renvoi des Sénateurs elle ne garda plus de mesures avec les *Bonnets*, & ne chercha plus à cacher les liaisons étroites où elle étoit entrée avec l'Ambassadeur de France.

Il avoit été question pendant quelque temps d'un mariage entre le Prince Royal de Suede & la Princesse de Danemarck. Cet objet tenoit fort à cœur aux Danois, & ne paroissoit nullement du goût de la Cour. Cependant elle fit faire des propositions au Ministere Danois par l'Ambassadeur de France, insinuant que si le Danemarck vouloit fournir quelque argent, la Cour seroit moins éloignée de conclure ce mariage. A peine les *Bonnets* en furent-ils informés, qu'ils se hâterent de faire le mariage eux-mêmes, afin que le Danemarck restât ferme dans les engagemens qu'il avoit pris avec eux. Mais cette démarche ne fit qu'augmenter la mésintelligence qui

régnoit entre eux & le parti de la Cour.

Celui-ci, soutenu par la France, en vint enfin à la résolution de tenter le rétablissement du pouvoir absolu dans la Suede. Le plan qu'il se proposa fut de brouiller ouvertement la Chambre des Nobles avec les autres Ordres; de hâter la conclusion de la Diete & de travailler tout de suite à en obtenir une autre; de décrier dans toutes les Provinces les opérations des *Bonnets* dans celle qui se tenoit actuellement; d'insinuer qu'ils étoient absolument voués à la Russie; que la Suede alloit devenir une Province de cet Empire; que les manufactures de la Suede seroient sacrifiées à celles de l'Angleterre; & enfin qu'il n'y avoit d'autre remede à ces désordres que l'interposition de l'autorité Royale.

On ne fut pas long-temps à acquérir des preuves de la réalité d'un pareil dessein.

Un nommé *Hoffman*, qui prétendoit agir par les ordres du Roi, excita un soulevement dans une des Provinces; mais ne pouvant montrer ces ordres

dres, il fut livré par les Paysans & mené à Stockholm. Il parut, par son procès, que sa conduite avoit été l'effet d'un plan concerté; que trois autres Provinces devoient se soulever en même temps, & qu'Hoffman avoit fait échouer l'entreprise, & s'étoit perdu lui-même par sa précipitation, qui ne lui avoit pas permis d'attendre le jour fixé pour l'exécution du projet.

Il est à regretter que les *Bonnets* ayent eu recours dans cette occasion à l'un de ces tribunaux odieux dont nous avons déjà parlé. Sa formation éprouva la plus violente contradiction de la part des *Chapeaux*, qui, oubliant ce qu'ils avoient fait eux-mêmes en 1756, crioient que c'étoit une inquisition érigée pour la persécution. On doit en même temps avouer que les *Bonnets* de leur côté se départirent de la résolution qu'ils avoient prise alors, de ne plus former dans la suite de ces tribunaux extraordinaires. Leur conduite fut néanmoins différente de celle que leurs antagonistes avoient tenues en pareille circonstance. Pour avoir moins de sang à répandre ils éviterent soi-

gneusement de pousser leurs perquisitions trop loin; Hoffman & deux autres seulement furent condamnés à être décapités.

Comme la Cour n'avoit gardé aucun ménagement avec les *Bonnets*, malgré leur grande prépondérance dans cette Diete, de même les *Bonnets* parurent déterminés à n'en garder aucun avec la Cour.

On a vu précédemment que les bornes excessives du pouvoir qui étoit entre les mains du Roi, offroient non-seulement un vice dans la constitution de l'Etat, mais qu'elles pouvoient être dangereuses pour les libertés de la Nation.

Jusques-là les *Bonnets* sembloient avoir été de cette opinion, & nous avons vu qu'au commencement de la Diete, une partie de leur plan étoit d'augmenter la puissance du Roi & de diminuer celle du Sénat.

Mais lorsque la Cour eut pris le parti de se jetter dans les bras de la France, il auroit été difficile de déterminer quelle conduite devoient tenir les partisans de l'Angleterre & de la

Ruſſie. Les offres de la France à Leurs Majeſtés Suédoiſes étoient telles, que les *Bonnets* euſſent à peine pu ſe flatter de détacher la Cour des intérêts de cette Puiſſance par quelqu'offre qu'ils euſſent pu avouer aux yeux de la Nation.

Ils crurent donc, peut-être à tort, qu'au lieu d'augmenter la puiſſance Royale, comme ils en avoient eu le deſſein, il étoit plus ſûr de lui mettre de nouvelles entraves : c'eſt ce qu'ils entreprirent dans un objet fort eſſentiel.

La forme du Gouvernement donnoit au Roi le choix ſur trois perſonnes que lui préſentoient les Etats, pour en nommer une à l'Office de Sénateur quand il vaquoit une place dans le Sénat ; ce droit l'empêchoit d'être forcé de nommer quelqu'un dont il auroit eu trop à craindre. Or le parti des *Bonnets* régla que, dans le cas où un Candidat pour l'Office de Sénateur auroit été préſenté trois fois au Roi par les Etats, & rejeté trois fois par Sa Majeſté, les Etats le préſenteroient une quatrieme & derniere s'ils le trouvoient bon, & qu'alors Sa Majeſté ne ſeroit plus en droit de le refuſer. Ce n'étoit certainement pas le

moyen de réconcilier le Roi avec la forme de Gouvernement qui avoit déjà mis à l'autorité Royale tant de restrictions capables d'épuiser sa patience.

Pour compenser cette démarche imprudente, les *Bonnets* firent passer dans la Diete une autre résolution qui montroit plus de sagesse que la précédente.

Ils résolurent qu'on ne feroit aucun changement dans les lois fondamentales, à moins qu'il ne fût proposé dans une Diete, & approuvé dans une autre par les quatre Ordres. Rien n'étoit mieux imaginé pour donner au Gouvernement Suédois un degré de stabilité qu'il n'avoit encore jamais eu.

Non-seulement cette loi mettoit la Nation à l'abri de toutes les résolutions brusques des Etats, dictées souvent par la chaleur des partis & la violence des factions, elle assuroit encore davantage les libertés de la Nation, en donnant à chaque Ordre la négative contre les trois autres, dans toutes les questions concernant la Constitution.

D'après la premiere de ces résolutions, le Baron Duben présenté pour

une place de Sénateur, ayant été rejeté trois fois par le Roi, les Etats n'hésiterent pas à le nommer eux-mêmes.

Sa Majesté refusa de signer son brevet, disant qu'ils pouvoient l'estampiller de son nom s'il leur plaisoit; & on répandit que la Reine ne souffriroit pas que le nouveau Sénateur fût admis, comme c'étoit l'usage, à lui baiser la main.

Bientôt après le Roi fit une démarche encore plus hardie. Trois personnes lui furent présentées pour l'Office de Secrétaire-d'Etat; mais, de sa propre autorité & contre les termes exprès de la forme de Gouvernement, il en nomma une quatrieme. Cette conduite de Sa Majesté indiquoit assez qu'elle comptoit secrétement être puissamment appuyée, & que ce qui s'étoit fait durant le cours de la Diete ne subsisteroit pas long-temps. Cependant le mariage du Prince Royal avec la Princesse de Danemarck fut conclu sous les auspices des *Bonnets* (1);

(1) Les États donnerent à l'occasion de ce mariage plusieurs exemples de cette petitesse d'esprit qui si souvent caractérisa leur conduite.

après quoi il fut déterminé de mettre fin à la Diete.

L'influence de la France auroit été complétement détruite pendant cette Diete, si l'Angleterre & la Russie eussent autorisé leurs Ministres à offrir un subside. Mais si on considere la multiplicité des obstacles que le défaut de cette offre dut nécessairement leur susciter, le changement qu'ils firent dans l'intérieur de la Suede quant à l'administration, au Sénat & à la disposition de la Diete, surpassoit infiniment ce qu'on pouvoit attendre d'eux dans de pareilles circonstances.

Le comte Lowenhielm, alors décidément opposé aux mesures de la France, se trouvoit à la tête des affaires. Des seize Sénateurs, douze étoient entiérement dévoués à l'Angleterre & à

Il s'éleva mille débats minutieux sur la maniere de régler les moindres cérémonies. Le Roi se proposoit de donner après le mariage une fête dans une de ses maisons de campagne ; le Comité secret le força de la donner à Stockholm.

A l'arrivée de la Princesse, les États voulurent nommer jusqu'à ses femmes. Son Altesse Royale demanda qu'il lui fût permis de nommer Elle-même à cet emploi ; & enfin il fut résolu qu'on en laisseroit la disposition au Roi.

la Russie ; les instructions du Comité secret pour la conduite du Sénat, étoient évidemment destinées à achever de détruire l'influence Françoise, & à consommer l'union de la Suede & de l'Angleterre.

Elles enjoignoient au Ministere Suédois de déclarer à l'Envoyé de la Grande-Bretagne que la Suede étoit actuellement libre d'entendre aux propositions de l'Angleterre pour un Traité défensif.

Dans le cas où il se formeroit une alliance dans le Nord en conséquence de celle des Puissances du Midi, le Ministere Suédois devoit y accéder de préférence à toute autre. Il ne devoit écouter aucune proposition de la part de la France, ni par Traité séparé, ni par Traité accessoire, jusqu'à ce que les conditions portées par les Traités de 1757 & 1758 fussent complétement remplies, & sa dette envers la Suede payée : dans ce cas même il ne pouvoit prendre avec cette Couronne aucun engagement qui pût mettre obstacle au grand plan d'union dont nous avons parlé.

Enfin par la derniere résolution du Comité, il fut pourvu aux dépenses publiques jusqu'en 1770, sans compter sur les subsides de la France; & c'est sur quoi les partisans de la France fonderent principalement l'espérance d'obliger le Sénat à convoquer une nouvelle Diete.

Tel fut le résultat de la Diete conclue le 11 Octobre 1766.

SECTION IV.

Esquisse de ce qui s'est passé avant la convocation d'une Diete extraordinaire, en 1769, & des changemens faits durant cette Diete.

DAns un Gouvernement aussi flottant que celui de la Suede, où la vénalité & la corruption étoient montées à un excès qu'on a peine à croire, & où l'indifférence des Membres de la Législation pour le bien public ne pouvoit être égalée que par leur ignorance des vrais intérêts de leur pays, on ne pouvoit guere s'attendre que le nouveau système de politique

litique produit par les travaux réunis des Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie, réſiſtât long-temps aux aſſauts qui ne manqueroient pas de lui être livrés.

La Diete fut à peine diſſoute, que les partis de la France & de la Cour mirent tout en œuvre pour embarraſſer le Miniſtere & forcer le Sénat à en convoquer une autre.

Le Miniſtere tenta de faire à Gênes un emprunt de cent cinquante mille livres ſterling; s'il les avoit obtenues, peut-être auroit-il pu conclure une alliance défenſive avec l'Angleterre en ſe paſſant de ſubſides; mais la France non-contente de perſiſter dans ſon dernier refus de payer les dix milions & demi qu'elle devoit à la Suede, traverſa encore ſes deſſeins. Le Duc de Choiſeul dit au Miniſtre de Gênes à Paris, en termes poſitifs, que le Roi ſon maître ayant ſujet d'être mécontent de la conduite de la Suede, & ayant appris que les ſujets de la république alloient lui prêter une grande ſomme d'argent, il avoit ordre de Sa Majeſté d'écrire à la Régence d'em-

pêcher ce prêt. En conséquence le Gouvernement de Gênes envoya un ordre à la personne principalement intéressée, ainsi qu'à la banque, de suspendre toute opération relative à la souscription (1) ou aux remises.

Bientôt on ne fit plus un secret du projet que formoit la Cour de Versailles, de donner plus de pouvoir au Roi de Suede. La France offrit quatre millions & demi, à condition que la Suede renouvelleroit le Traité de 1738; on répandit parmi les Paysans que si l'argent de la France arrivoit, ils seroient déchargés de leurs contributions. Les *Chapeaux* avoient imaginé que sur ces bruits le peuple demanderoit la convocation d'une Diete extraordinaire à la quelle le Sénat ne pourroit se refuser.

Cependant il nomma des personnes pour traiter de l'alliance défensive avec le Ministre d'Angleterre; mais les négociations alloient lentement, parce

---

(1) Cette prohibition fut révoquée quelques mois après par le Gouvernement de Gênes, sur les remontrances du Ministre Suédois à Vienne.

que le refus de tout ſubſide de la part de l'Angleterre y mettoit un obſtacle inſurmontable. Il étoit indiſpenſable de contre-balancer aux yeux de la Nation la derniere offre de la France. La Suede demandoit à l'Angleterre cinquante mille livres ſterling. Le Sénat propoſoit que ce ſubſide ne commençât que dans deux ans, & en donnoit cinq pour le payer, quoique la durée du traité fut de dix. Dans ſa réponſe à cette propoſition le Miniſtre Britannique adoucit le refus du ſubſide autant qu'il étoit poſſible de le faire; mais il étoit trop clair que quelle que fût la bonne volonté du Sénat il n'auroit pas oſé s'engager ſans avoir quelque indemnité à préſenter aux Suédois pour la perte qu'ils eſſuyeroient des arrérages de la France en cas qu'ils ſe liaſſent avec l'Angleterre.

Tandis que cette affaire demeuroit en ſuſpens, les partis de la Cour & de la France s'occupoient ſans relâche des moyens de parvenir à leur but. Ils formerent un projet qu'ils jugerent avec raiſon ne pouvoir manquer de forcer le Sénat à la convocation d'une

Diete extraordinaire. C'étoit de faire déclarer par le Roi au Sénat, qu'il étoit résolu d'abdiquer la Couronne. Les deux partis de la Cour & de la France garantissoient à Sa majesté que les Etats une fois assemblés le prieroient de la reprendre.

D'après ce plan le Roi produisit un écrit dans le Sénat, désirant qu'il y fût lu par le Prince Royal, & remis pour être inséré daus le protocole.

Il portoit: » Que le Roi avoit été » appellé au Trône par le libre choix » des Etats.

» Qu'il avoit travaillé pour le bon- » heur & la liberté de son peuple; » mais qu'aussi-tôt après la mort du » feu Roi, les Etats avoient éxigé de » lui une assurance conçue dans des » termes bien plus forts que ceux dont » s'étoit servi son prédécesseur immé- » diat; qu'ensuite les Etats avoient » tellement porté atteinte à ses droits » & à ses privileges, qu'il n'étoit plus » que le premier esclave de la Nation.

» Que dans la derniere Diete ils » avoient encore fait des Réglemens » préjudiciables à ses droits, aux-

» quels il déclaroit qu'il ne consenti-
» roit jamais, non plus qu'à la nomi-
» nation du Comte Posse pour être
» auprès de son fils «.

Sur cela deux Sénateurs furent envoyés au Roi, chargés de lui représenter la nécessité d'executer les ordres des Etats & de signer les nouveaux Réglemens : ce que Sa Majesté refusa absolument.

Dans ces conjonctures le parti François ne négligea rien de ce qui pouvoit disposer les esprits du peuple à la démarche extraordinaire que le Roi devoit faire, d'abdiquer la Couronne.

Le Prince Royal fit dans le Royaume une tournée où son adresse insinuante & ses manieres aimables lui gagnerent les cœurs du peuple ; il recueillit diverses plaintes propres à montrer la nécessiité de convoquer les Etats pour redresser les griefs qui les occasionnoient.

Tous les Gouverneurs qui étoient dans les intérêts de la Cour peignirent d'une maniere affligeante leurs Provinces respectives, représentant que les manufactures étoient ruinées & le

peuple dans la plus grande misere. Les Négocians mêmes tâcherent de faire baisser le cours du change afin d'arrêter le travail des forges.

En un mot les *Chapeaux* prirent toutes les mesures capables d'embarrasser l'Administration, quelque ruineuses qu'elles pussent être pour leur pays.

Le Sénat, pour battre en ruine ses adversaires résolut de ne point convoquer de Diete extraordinaire sur une simple déclaration de la part du Roi, & d'attendre que Sa Majesté signât un Acte formel d'abdication, auquel ils pensoient que la Reine n'acquiesceroit jamais.

Si dans cette occurrence ils eussent consenti à la convocation d'une nouvelle assemblée des Etats, c'eût été dans le fait souscrire à leur propre déposition. Lorsque le parti de la France eut perdu toute supériorité dans la Diete précédente, la Nation s'attendoit que les *Bonnets* feroient en état de former un nouveau systême tant au-dehors qu'au-dedans : dès qu'ils ne répondoient point aux espérances qu'on fondoit sur eux, il étoit impossible

qu'ils ſe maintinſſent long-temps dans l'Adminiſtration. On les eût accuſés pour lors avec une ſorte de juſtice, d'avoir perdu les ſubſides de la France & rompu toute liaiſon avec elle, ſans avoir compenſé par rien ce que la Nation y perdoit.

Conformément au plan du parti de la France, le Roi avoit propoſé aux Sénateurs, en février 1768, de convoquer une nouvelle Diete. Cette propoſition fut rejetée par treize voix, & il n'y eut qu'un ſeul Sénateur qui vota pour Sa Majeſté. Les *Chapeaux* étoient déterminés à pourſuivre leur projet à la premiere occaſion favorable. Ils la trouverent dans la mort du Comte Lowenhielm qui arriva bientôt après, dans la guerre qui éclata entre la Ruſſie & la Porte à peu-près dans le même temps, & dans l'arrivée d'un nouveau Miniſtre de France à Stockholm.

La mort du Comte fut un coup fatal au parti des *Bonnets*, tandis que la guerre entre les Ruſſes & les Turcs redonna aux *Chapeaux* un nouveau dégré de force & de vigueur.

Il fut donc réſolu de mettre enfin à éxécution le plan long-temps projeté de l'abdication du Roi.

Sa Majeſté, qui avoit quelques appréhenſions à ce ſujet, fit déclarer à cinq des Chefs du parti François, que la démarche qu'on lui propoſoit lui paroiſſoit trop haſardeuse ſi Elle ne recevoit d'eux quelque ſûreté pour les promeſſes qu'ils lui avoient faites; qu'Elle demandoit en conſéquence un engagement ſolemnel de leur parr, portant que la ſuite du plan de la Cour de France & de celui qui étoit formé pour le changement du Gouvernement, ſeroit la premiere affaire qui occuperoit les Etats dans la Diete ſuivante; & qu'avant que cet objet fût terminé on n'en traiteroit aucun autre. Tous accepterent.

Encouragé par cette aſſurance, le Roi refuſa le 12 Décembre 1768, de ſigner un Acte que lui préſentoit le Sénat, & lui adreſſa une lettre dont la teneur étoit: » Que ſi quelque temps » auparavant Sa Majeſté avoit acquieſ- » cé à la réſolution du Sénat, lorſ- » que la majeure partie des Sénateurs

» s'étoit oppoſée à la convocation des » Etats, Elle l'avoit fait ſans aucune » conviction des principes ſur leſquels ils fondoient leur oppoſition ; » que depuis lors les malheurs publics » avoient augmenté de jour en jour, » comme l'atteſtoient les différentes » Requêtes préſentées à ſon fils, la » décadence ſubite des forges, du » commerce & des manufactures, » & même l'abandon de la culture » des terres ; que ſon cœur paternel » ne pouvoit qu'être vivement touché de l'idée du poids des taxes » préſentes, & des vexations inouies » qu'on commettoit pour les lever ; » que par la baiſſe imprévue du cours » du change, ſes ſujets avoient été » forcés de payer un tiers de plus que » ce qu'ils étoient convenus de donner (1) ; qu'il étoit obligé de prendre connoiſſance de ces maux, puiſ-

(1) Il n'y a preſque point d'eſpeces en Suede, & quoique la valeur nominale du papier monnoyé ſoit toujours la même dans ce pays, ſa valeur courante varie perpétuellement. C'eſt d'après ſa valeur nominale que ſe payent les taxes, de ſorte qu'on peut dire qu'elles augmentent à proportion de ſa valeur courante, & *vice verſâ*.

» qu'il s'étoit engagé par un ferment
» folemnel à conferver à fes fujets
» l'inviolable jouiffance de leurs doits
» & privileges ; qu'il n'inculpoit point
» le Sénat de cette impofition illéga-
» le, mais que, qu'elle qu'en fût la
» caufe, la Nation avoit droit d'exami-
» ner fi elle confentiroit ou non, c'eft-
» à-dire, qu'il falloit affembler les
» Etats le plutôt poffible. Si le Sé-
» nat, ajoutoit-il, s'obftine, contre
» mon attente, à en refufer la con-
» vocation, je fuis forcé de déclarer
» que dans ce cas je renonce au far-
» deau du Gouvernement, que les
» larmes de tant de mes malheureux
» fujets & la décadence de mon
» Royaume me rendent infupporta-
» ble, me réfervant, lorfque mes fi-
» deles Confeillers les Etats feront
» affemblés, de leur expofer les raifons
» qui me portent à me démettre du
» Gouvernement jufqu'à ce moment.
» Cependant je défends très-ftricte-
» ment qu'il foit fait ufage de mon nom
» dans les réfolutions du Sénat ,,.

Signé, Frédéric-Adolphe.

Sa Majefté infifta pour avoir réponfe

dans les vingt-quatre heures. Le Sénat éluda pourtant d'en donner une pendant quelques jours, durant lesquels les Ministres d'Angleterre & de Russie ne négligerent rien pour les engager à tenir ferme.

Le 14, le Roi vint au Sénat, & demanda une réponse immédiate. On lui représenta l'impossibilité d'examiner en si peu de temps toutes les raisons pour & contre la convocation d'une Diete extraordinaire : ils demanderent jusqu'au Lundi suivant pour cet examen ; ajoutant, quant à l'abandon du Gouvernement, qu'ils espéroient que Sa Majesté ne persisteroit pas dans une démarche si contraire aux lois & à ses gracieuses assurances.

Le Roi répliqua qu'il prenoit cette représentation pour un refus ; déclarant que dès ce moment il ne se mêleroit plus de la Régence : aussi-tôt il se leva & quitta le Sénat.

Dès que Sa Majesté fut de retour dans son appartement, Elle envoya le Prince Royal dans un carrosse à six chevaux, accompagné de plusieurs Officiers de Son Altesse Royale, au Col-

lege de la Chancellerie , où Son Altesse Royale demanda formellement, au nom du Roy , qu'on lui remît l'estampille dont on se servoit pour suppléer à la signature de Sa Majesté.

La Chancellerie ayant refusé de satisfaire à cette demande , le Prince se rendit aux autres Colleges ; il leur déclara que le Roi son pere s'étoit démis du Gouvernement, & leur donna un exposé imprimé des raisons qu'il avoit eues.

Cependant le Sénat , qui s'étoit toujours tenu assemblé , deputa quatre de ses Menbres pour supplier le Roi de ne point abandonner la Régence. Sa Majesté répondit qu'Elle persistoit dans sa même résolution.

A leur retour, le Baron Triesendorf, Vice-Président de la Chancellerie , se leva & exposa la confusion dans laquelle alloit tomber tout le Royaume, si le Sénat prétendoit gouverner sans la participation du Roi pendant dix-huit mois qui devoient encore s'écouler jusqu'au terme ordinaire de l'assemblée de la Diete.

Il representa qu'il n'y avoit pas d'i-

dée plus contraire à l'eſprit du peuple en Suede, que celle d'une Ariſtocratie; & conclut à députer de nouveau deux Sénateurs à Sa Majeſté, pour l'informer qu'il y avoit quelque apparence que le Sénat ſe conformeroit à ſes déſirs, & pour la prier de reprendre les rênes du Gouvernement.

La propoſition paſſa à la pluralité de ſix voix contre trois, n'y ayant pas plus de neuf Sénateurs préſens. La réponſe du Roi fut, que ſi l'on convoquoit la Diete, ſa réſignation tomboit d'elle-même.

Le diſcours du Baron Triefendorf avoit découvert les craintes du Sénat; ſes antagoniſtes enhardis tenterent d'engager les Colleges, les Magiſtrats, le Clergé, en un mot tout le pouvoir éxécutif du Gouvernement réſidant à Stockholm, excepté la haute Cour de Juſtice, à embraſſer ouvertement le parti du Roi. Le lendemain de l'abdication de Sa Majeſté, le Sénat avoit publié l'eſpece de proclamation ſuivante, qui paroît vraiment ridicule par l'uſage qu'on y fait du nom du Roi en oppoſition directe avec ce qu'il venoit de faire.

» D'autant que Sa Majeſté eſt in-
» formée dans le Sénat que le Prince
» Royal, par ordre particulier, a no-
» tifié hier à tous les Colleges, que
» le Roi ne prendroit aucune part aux
» affaires du Gouvernement, il de-
» vient indiſpenſable de rappeller aux
» Colleges, comment le Royaume
» doit être gouverné ſelon la forme
» de Gouvernement qu'ils ont juré de
» maintenir, & en conſéquence de
» la quelle les ſeuls ordres valides &
» auxquels on doive obéir, ſont ceux
» émanés du Sénat au nom de Sa
» Majeſté, & duement contre-ſignés;
» *Sa Majeſté* ayant cette confiance
» en tous ceux qui ſervent dans les
« différens emplois du Royaume, que
» dans des circonſtances ſi preſſantes
» & ſi dangereuſes pour la Nation &
» la liberté, ils ſe conduiront ſelon la
» forme du Gouvernement de ma-
» niere qu'ils puiſſent juſtifier leur
» conduite envers Dieu, le Roi, &
» les Etats ».

Les principaux Colleges répondirent que, comme par les lois fondamentales de Suede ils ne pouvoient

pas plus être gouvernés ſans Roi que ſans Sénat, ils reſteroient dans l'inaction, juſqu'à ce que les Etats fuſſent convoqués.

Les Corps chargés du pouvoir exécutif ayant ainſi refuſé d'obéir au Sénat juſqu'à l'aſſemblée des Etats, il n'y eut plus moyen de ſe diſpenſer de la convoquer. Le Sénat fut obligé d'en venir à la réſolution qui ſuit :

» Qu'attendu que les différens Col-
» leges avoient déclaré qu'ils n'obéi-
» roient point aux ordres de Sa Ma-
» jeſté émanés du Sénat, juſqu'à ce
» que les Etats fuſſent convoqués ; que
» la Tréſorerie avoit refuſé de four-
» nir de l'argent ; & que le Colonel
» Ehrenſward & le Général Ferſen,
» commandant les deux régimens en
» quartier dans la ville, avoient dé-
» claré qu'ils ne pouvoient répondre
» de l'obéiſſance des ſoldats, le Sénat
» ſe trouvoit obligé de convoquer une
» aſſemblée des Etats pour le 19 d'A-
» vril ſuivant.

Cette réſolution mit un obſtacle invincible au Traité d'alliance avec l'Angleterre ; le Sénat n'auroit jamais oſé

prendre fur lui de le conclure après avoir convoqué les Etats. Il étoit naturel qu'une affaire de cette importance fût renvoyée au temps de leur affemblée; & indépendamment de la maniere dont ils auroient pu envifager le Traité en lui-même, les Etats euffent eu à fe plaindre de la précipitation du Sénat, s'il s'étoit ingéré d'y mettre la derniere main.

Le parti de la France détruifit ainfi d'un feul coup le nouveau fyftême que les partifans de l'Angleterre avoient introduit en Suede pendant la derniere Diete; fyftême qui fuppofe dans ceux qui l'avoient établi les plus grands talens & le zele le plus infatigable.

Le Roi retourna au Sénat, où il témoigna toute fa fatisfaction de la convocation des Etats. Il ajouta qu'il étoit fûr de pouvoir montrer combien fes intentions avoient été pures dans tout ce qui s'étoit paffé les jours précédens, & qu'il étoit pleinement convaincu que fa conduite feroit approuvée foit à la tenue des Etats, foit dans la fuite.

Ainfi finit l'interregne & la confu-

fion

ſion qui avoit régné quelque temps dans les affaires publiques. La démarche des *Chapeaux*, dans cette occaſion, étoit la plus hardie qu'on eût oſé faire depuis la derniere forme de Gouvernement. Elle prouvoit décidément que les Chefs de ce parti comptoient être puiſſamment ſoutenus par la France à la Diete ſuivante, & qu'ils n'avoient rien à appréhender d'une conduite qui, dans d'autres circonſtances, eût pu conduire à l'échafaud quelques-uns d'entr'eux, & réaliſer l'abdication du Roi.

La France avoit réſolu d'allumer la guerre dans le Nord. On ſait qu'elle eut beaucoup de part à celle où la Ruſſie & la Porte étoient alors engagées. On ne doute guere que ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople n'eût promis aux Turcs que les Suédois feroient une diverſion en leur faveur, en attaquant la Ruſſie dans le Nord, tandis que les armes Ottomanes pourſuivroient leurs opérations dans le Midi.

Au mois d'Août précédent (1) le Miniſtre Suédois à la Porte eut au-

(1) En 1767.

dience du Reis-Effendi, qui lui demanda ſi ce que l'Ambaſſadeur de France à Conſtantinople avoit dit des préparatifs qui ſe faiſoient en Suede, étoit vrai. Le Reis-Effendi lui rappella la générolité qu'avoient eue les Turcs, de remettre la dette de Charles XII, & inſiſta pour obtenir une réponſe poſitive.

La France craignoit de voir diminuer ſon crédit auprès de la Porte, ſi elle n'engageoit les Suédois à faire ce qu'elle avoit promis pour eux aux Turcs. Elle réſolut de ne rien épargner pour recouvrer ſon ancienne influence en Suede, & pour mettre en éxécution à la prochaine Diete le plan projeté depuis quelque temps, de changer la forme du Gouvernement. La deſtinée de cette forme, objet de la Diete, la rendoit l'aſſemblée la plus critique qu'on eût pu voir depuis ſon établiſſemenr; elle l'étoit ſous un autre point de vue, en ce que, dans les circonſtances, elle pouvoit allumer la guerre dans l'Europe entiere.

Tous les partis s'agiterent puiſſamment pour diriger les éléctions des

Membres de la Diete ſelon leurs différens intérêts. Le Miniſtre de France avoit alors un avantage conſidérable ſur ſes adverſaires. Tandis qu'aucun des Miniſtres des autres Cours ne connoiſſoit l'intention de leurs Souverains reſpectifs, par rapport aux meſures qu'éxigeoient des circonſtances ſi extraordinaires, il étoit ſeul muni d'ordres éventuels. On annonçoit que dans peu il auroit à ſa diſpoſition douze millions de livres tournois pour des ſubſides, &c. ſi la Suede vouloit entrer de bonne-foi dans les vues de la France. Bientôt après on apprit qu'il y avoit dix millions dépoſés dans quatre maiſons d'Amſterdam à cette intention. L'Eſpagne même, qui devoit paroître peu intéreſſée aux affaires de Suede, prit part à ce qui s'y paſſoit; & pour détacher le Danemarck des intérêts de l'Angleterre & de la Ruſſie, elle offrit aux Danois la permiſſion de transporter les Negres aux Petites-Indes Eſpagnoles. D'un autre côté, les Marchands Suédois ouvrirent une ſouſcription conſidérable pour ſoutenir les partiſans de la France.

Des préparatifs aussi formidables sembloient annoncer à la fois l'entier rétablissement du systême de la France & la ruine totale des *Bonnets*.

Ceux-ci ne resterent pourtant pas oisifs. La Russie avoit trop d'intérêt à l'événement de la prochaine Diete, pour ne pas les appuyer fortement.

L'Angleterre avoit autorisé son Ministre à Stockholm à aider les *Bonnets* à obtenir la pluralité dans la Diete ; & le Danemarck entra dans les mêmes vues avec autant de zele & de vigueur que la Russie.

Mais les *Chapeaux* avoient de grands moyens d'influer sur les éléctions ; & les ressources que leur donnoit l'appui de la France étoient immenses. A l'ouverture de la Diete, la grande pluralité, parmi les Nobles, le Clergé & la Bourgeoisie, parut bien décidée en faveur du parti de la France. Les *Bonnets* ne conserverent d'ascendant que parmi les Paysans. Les Orateurs des quatre Ordres avoient été élus au gré des *Chapeaux* (1). Le

(1) La nuit qui précéda l'éléction de l'Orateur des Paysans, on répandit pami eux que l'intention des

Général Ferſen, l'un des plus zélés & des plus habiles partiſans de la France, fut nommé Maréchal de la Diete; le parti François ayant à ſa diſpoſition tout le Comité ſecret, dans lequel on n'avoit pas fait entrer un ſeul *Bonnet*, ſe trouva tout de ſuite entiérement poſſeſſeur du Gouvernement, & en état d'exécuter dans toutes ſes parties le plan que favoriſoit la Cour de Verſailles.

Heureuſement pour les *Bonnets*, les partiſans de la France êtoient diviſés en deux partis; l'un entroit dans tous les projets de la Cour pour rendre le Gouvernement abſolu; l'autre n'avoit en vue que de dépoſſéder le Miniſtere actuel pour ſe mettre à ſa place, & ne montroit pas moins d'averſion que les *Bonnets* pour tout changement eſſentiel à la Conſtitution. Les premiers étoient appellés plus particuliérement le *parti de la Cour*; on nommoit les autres les *vieux Chapeaux*. Ils avoient à leur tête le Colonel Pecklin, homme du premier mé-

Bonnets étoit de dépoſer le Roi; ce qui leur fit perdre la ſupériorité dans cette élection.

rite, & qui avoit le plus grand crédit dans la Diete : on peut dire de lui, avec juſtice, qu'il n'appartenoit à un parti qu'autant que ce parti tenoit aux principes dont il ne s'eſt jamais écarté.

On devoit s'attendre que la premiere affaire dont s'occuperoit le Comité ſecret, ſeroit la dépoſition des Membres du Sénat attachés au parti des *Bonnets*. Tous les *Chapeaux* s'accorderent ſur ce point ; ils ne s'étoient pas même fait ſcrupule, quelque temps auparavant, de dire ouvertement que ces Sénateurs ſeroient renvoyés, & feroient place à une Adminiſtration vouée au parti de la France. Rien de plus frivole ou de moins fondé que les motifs qu'on fit valoir contre eux, ſans doute uniquement pour la forme ; puiſqu'innocens ou coupables, ils ne pouvoient manquer de perdre leur place dans une Diete où les *Chapeaux* dominoient.

Ils furent dépoſés dès le commencement de l'aſſemblée des Etats, qui déciderent que tous les Sénateurs remerciés par la Diete précédente ſeroient

rétablis, & que le Comte Eckebladt ſeroit rappellé à la préſidence de la Chancellerie.

La Chambre des Nobles réſolut qu'il ſeroit préſenté une adreſſe à Sa Majeſté pour la remercier de la grande bonté & de l'amour qu'Elle avoit marqué pour ſon peuple, en ſe déterminant à abdiquer la Couronne, ſi le Sénat ne ſe prêtoir pas à l'aſſemblée des Etats; & que le Roi remercieroit à ſon tour les Colleges, de la réſolution qu'ils avoient priſe de ſuſpendre toute affaire ſi ſon abdication avoit lieu.

Les Miniſtres étrangers qui ſoutenoient le parti des *Bonnets*, convaincus de l'inutilité de leurs efforts pour empêcher la dépoſition des Sénateurs, ou le changement de l'Adminiſtration, ne l'entreprirent point; ils réſerverent leurs forces pour l'aſſaut qu'on ſe propoſoit de livrer à la Conſtitution.

Le Miniſtre François ne négligeoi rien pour convaincre les Suédois de la néceſſité d'entrer dans les plus étroites liaiſons avec Sa Majeſté Très-Chré-

tienne. Les *Chapeaux* alléguoient que la Suede manquoit de subsides tant publics que particuliers; qu'on en obtiendroit de la France & non de l'Angleterre; qu'il y avoit une amitié de trente ans entre la Suede & la France qui faisoit actuellement aux Suédois des offres très-avantageuses à leur commerce dans la Méditerranée (1); que l'Angleterre étoit leur rivale pour la construction des vaisseaux & les manufactures; qu'elle parloit ouvertement de tirer son fer de ses propres Colonies, qu'elle en avoit déjà tiré une grande quantité de Russie, pour n'avoir point d'affaires avec la Suede.

Ces argumens auroient pu être de quelque poids si l'on eût payé une partie des arrérages dus par la France; mais leur paiement dépendoit du succès des projets de cette Puissance relatifs à la Constitution. Le parti des *Bon-*

(1) La France venoit de conquérir l'Isle de Corse, & vouloit en faire un port libre. Dans le cas où la Suede se détermineroit à entrer dans une étroite alliance avec Sa Majesté Très-Chrétienne, elle offroit aux Suédois des privileges, qui auroient formé de cette Isle un dépôt pour toutes les marchandises de leur pays.

nets

nets ne manqua pas de tirer avantage de cette circonſtance pour fomenter les mécontentemens du peuple. Ils avançoient que la France n'avoit d'autre but que de les engager dans une guerre contre la Ruſſie; que le Royaume n'avoit déjà que trop ſouffert des deux dernieres; que les ſubſides, qui leur avoient été accordés par la Cour de Verſailles, n'étoient pas ſeulement au-deſſous des dépenſes qu'avoient entrainées leurs liaiſons avec elle; mais que tout inſuffiſans qu'ils étoient, il étoit encore dû tant d'arrérages, que le pays s'en trouvoit réduit à la détreſſe la plus affreuſe; enfin, que dans la conjoncture préſente, l'état des finances, des établiſſemens militaires & de la marine de Suede, lui permettoit ſi peu de prendre aucune meſure vigoureuſe, que le Royaume pouvoit ſe ruiner lui-même ſans faire aucun tort à la Ruſſie.

Les motifs allégués par les *Bonnets*, avoient aſſez de force pour faire impreſſion ſur la Nation; & la diviſion qui régnoit parmi les *Chapeaux* mit les partiſans de l'Angleterre & de la

Russie en état de s'opposer aux vues de la France pendant le reste de la Diete, avec un succès qu'ils ne pouvoient guere se promettre de la tournure qu'elle avoit prise dans le commencement.

Après la déposition des Sénateurs, & lorsque l'administration eut passé entre les mains des *Chapeaux*, il restoit encore aux partisans de la France trois choses à faire, sans lesquelles tous les efforts de cette Cour auroient été inutiles ou peu avantageux pour elle.

Il s'agissoit de changer la Constitution, d'engager les Suédois dans une alliance avec elle, & de leur faire déclarer la guerre à la Russie. L'objet de la Cour de Versailles, étoit principalement de donner au Roi & au Sénat le pouvoir de décider, dans l'intervalle des Dietes, toutes sortes d'affaires de quelque nature qu'elles fussent, & de former des alliances, ou même de faire la guerre sans la participation des Etats. Par ce moyen elle se seroit rendue maîtresse de toutes les forces militaires du Royaume, & n'eût trouvé

aucun obſtacle au deſſein qu'elle avoit de faire une diverſion avantageuſe pour les Turcs.

Les ſuccès des partiſans de la France ne répondirent pas à leur attente. Ayant ſondé leurs amis ſur le projet de donner au Roi la diſpoſition abſolue, & ſans aucune préſentation de tous les emplois militaires juſqu'à celui de Lieutenant-Colonel incluſivement, cette conceſſion ne parut nullement de leur goût. Lorſque l'affaire fut portée devant la Diete, trois Ordres s'éleverent avec chaleur & indignation contre cette propoſition, qui fut rejetée par une très grande pluralité. Le Clergé ſeul décida en leur faveur.

Le parti des *Chapeaux* ne fut pas plus heureux, quant au Traité d'alliance entre les Cours de Stockholm & de Verſailles. Un des articles de ce Traité portoit que la Suede n'en feroit point avec l'Angleterre, ni avec aucune autre Puiſſance, ſans la participation de la France, qui demandoit auſſi le rappel du Miniſtre Anglois, & qu'on n'en recût point déſormais de la Cour de Londres lorſ-

que cette alliance feroit conclue Par un autre article, la Suede devoit tenir quinze mille hommes en Finlande, prêts à marcher au premier fignal; ce qui ne laiffe pas lieu de douter que l'intention de la France ne fût de mettre les Suédois aux prifes avec les Ruffes. Enfin le changement de l'Adminiftration fut le feul avantage qu'elle retira de fes dépenfes & de fes efforts, durant le cours de la Diete; encore n'en recueillit-elle que fort peu de fruit. Ses partifans échouerent dans le projet de donner au Roi & au Sénat le pouvoir de faire une guerre défenfive fans affembler les Etats; & il fut défendu au Sénat de faire paffer des troupes en Finlande avant la prochaine Diete.

Cependant les inftructions du Comité fecret, pour régler la conduite du Sénat après la féparation des Etats, étoient prefque entiérement oppofées à celles quil avoit données dans la Diete précédente.

Elles portoient en fubftance, que quoique le Sénat dût maintenir la bonne intelligence avec toutes les

Cours voiſines, il n'étoit pas prudent d'entrer dans une alliance défenſive avec aucune d'elles pour le preſent, & particuliérement d'entrer dans la Ligue du Nord, projetée depuis quelque temps. Le Comité déclaroit que la France & la Porte Ottomane étoient les alliés naturels de la Suede, & recommandoit auſſi l'Eſpagne & l'Autriche comme des amis, à cauſe de leur union intime avec la France.

Il obſervoit que l'objet de l'Angleterre étoit d'envahir l'empire de la mer, & d'augmenter ſon commerce aux dépens des autres Nations; qu'elle ne devoit donc pas être conſidérée comme bien intentionnée en faveur de la Suede, ſur-tout depuis qu'ayant eu une occaſion de ſe lier étroitement avec les Suédois en leur accordant un ſubſide, elle n'avoit pas voulu en profiter. Il concluoit à ce que le Sénat ne contractât aucun engagement avec la Cour de Londres.

Il inſinuoit en même-temps au Miniſtere François, que quoiqu'il eût été impoſſible à ſes partiſans de ſatisfaire

la Cour de France pendant la Diete, comme ils l'avoient promis, ils ne négligeroient aucun moyen de mettre le Royaume en état de défenſe, & d'empêcher toute Diete extraordinaire à l'avenir; que le mauvais ſuccès de l'affaire de la Conſtitution n'empêcheroit pas l'exécution du plan d'opérations ci-devant arrêté, & que le Miniſtere Suédois ne laiſſeroit pas d'aller en avant pourvu que les arrérages fuſſent payés & qu'on leur fournît de l'argent pour les préparatifs qu'on alloit faire, dès que la Diete ſeroit finie.

Il donnoit à entendre auſſi à la Porte que la ſituation de la Suede ne lui permettoit pas de faire, dans le moment, une diverſion en faveur des Turcs; mais que ſon intention étoit néanmoins de ſaiſir la premiere occaſion de la tenter, & de continuer en même-temps les préparatifs néceſſaires, pour que les troupes Suédoiſes n'euſſent qu'à marcher.

Ce ſont-là tous les événemens dignes d'être rapportés, que préſente la Diete conclue le 30 Janvier 1770.

SECTION V.

RÉVOLUTION de 1772. *Causes qui la déterminerent.*

J'Ai tâché de présenter dans les deux Sections précédentes, un exposé succinct de l'état des affaires de Suede durant les deux Dietes qui précéderent celle où s'est faite la derniere Révolution.

Les desseins de la Cour, la nature des partis, les intrigues des Ministres étrangers, & les vues différentes des Puissances qui les employoient, étoient autant d'objets dont il falloit instruire le lecteur, pour le mettre à portée de connoître les véritables sources du grand événement que je vais rapporter.

Pendant la Diete précédente, le parti de la France n'avoit pu venir à bout de produire le changement dans la Constitution que cette Cour avoit en vue, par le moyen des Etats mêmes; voie, qui étoit à la fois la plus sûre & la mieux appropriée aux dispositions du feu Roi. Ceux qui voyoient dans les Membres de la Diete assez de corruption pour être disposée à se prêter à tout, n'attribuerent point à leur vertu la

conſervation de la forme du Gouvernement; ils imaginerent qu'ils avoient été auſſi bien payés pour faire leur devoir, qu'ils auroient pu l'être pour le trahir.

Parmi les moyens qui pouvoient tendre à changer la Conſtitution, celui d'employer la force, dut paroître d'autant moins impraticable, qu'il ſembloit convenir au caractere des Suédois; mais l'humeur douce & pacifique de Fréderic-Adolphe s'y oppoſoit; ce Prince étoit étranger, & la Nation ne pouvoit avoir en lui la confiance qu'elle auroit miſe dans un Souverain né & élevé chez elle.

Doué de toutes les vertus de la vie privée, mais exempt de cette ambition qui eſt altérée de pouvoir, il n'avoit pas cet eſprit entreprenant qui l'accompagne ordinairement. Fait pour goûter le bonheur domeſtique, ſes ſentimens paternels ne lui auroient jamais permis des démarches, qui, venant à échouer, euſſent pu entraîner la ruine de ſa famille. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il haſarda, quelque temps avant la derniere Diete,

d'abdiquer la Couronne ; l'âge ajoutoit encore aux dispositions naturelles qui le portoient à la tranquillité, & au repos.

Ces raisons devoient éloigner toute appréhension qu'on vînt à tenter, par la force, de changer la Constitution Suédoise, tant que vivroit Frédéric-Adolphe.

Cependant on affectoit de préparer des forces militaires, pour répondre aux assurances données à la Porte par le Ministere Suédois, pour entretenir les Turcs dans l'idée qu'on alloit faire une diversion en leur faveur, & les engager à continuer la guerre avec la Russie.

La lenteur du Danemarck à renvoyer en Suede son Ministre, qui en étoit absent depuis neuf mois, donnoit encore lieu au parti de la France de se flatter qu'il se faisoit, dans le système de la Cour de Copenhague, quelque changement favorable à l'ancien projet d'une alliance entre la Suede & le Danemarck, contre la Russie.

Le prince Royal étoit alors à Paris, & les partisans de la France fondoient

encore de grandes espérances sur l'issue de ce voyage. On supposoit que le Prince l'avoit entrepris pour se rendre au désir exprès du Duc de Choiseul, qui vouloit conférer avec ce jeune Prince sur les moyens de donner plus d'extension à l'Autorité Royale en Suede, & d'y établir le systême de la France sur des fondemens plus solides.

D'un autre côté, les *Bonnets* ayant rompu les mesures les plus essentielles de leurs adversaires, dans la derniere Diete, n'étoient alarmés ni de la situation presente des choses, ni des projets que les partisans de la France paroissoient méditer pour l'avenir.

Les dispositions du feu Roi leur garantissoient que la forme du Gouvernement ne seroit point attaquée par la force, au moins pendant sa vie; & quoique les *Chapeaux* se fussent emparés de l'Administration & des postes les plus importans du Royaume, le vœu de la Nation étoit évidemment contre eux.

Il l'étoit par deux raisons: 1.° Parce que le Peuple étoit pleinement convaincu de son impuissance à soutenir

une guerre contre la Ruſſie, comme le vouloit le parti dominant, pour plaire à la France ; 2.° Parce que les délais de cette derniere Puiſſance par rapport au payement des arrérages, avoient indiſpoſé la Nation contre la Cour de Verſailles.

Les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie ne manquerent pas de chercher à fortifier cette diſpoſition dans la Nation, & à s'aſſurer la prépondérance la plus déciſive dans la Diete prochaine.

Ils repréſentoient que la France paroiſſoit étonnée de la dépenſe que lui occaſionneroit cette conteſtation ; ils ajoutoient que ſi elle n'étoit pas plus heureuſe dans la Diete future, qu'elle ne l'avoit été dans la précédente, elle abandonneroit ſes partiſans & attendroit l'occaſion d'emporter par la force ce qu'elle n'avoit pu obtenir par des voies moins haſardeuſes.

Les intentions de la France étoient bien connues, puiſque, en quelque ſorte, elles étoient avouées. On réveilla par-là dans le parti des *Chapeaux*, la jalouſie de ceux d'entr'eux qui vou-

loient conſerver la forme du Gouvernement en ſon entier, quelque attachés qu'ils fuſſent d'ailleurs au ſyſtême de la France; & on confirma les *Bonnets* dans l'opinion où ils étoient, que pour garantir la Conſtitution des dangers qui la menaçoient, il n'y avoit d'autre moyen que celui de ſe jeter entre les bras de l'Angleterre & de la Ruſſie.

On s'attendoit que les craintes qui travailloient le parti des *Bonnets*, les engageroient, à la Diete ſuivante, à embraſſer l'alliance propoſée par les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie, ſans inſiſter ſur l'article du ſubſide, qui juſqu'alors avoit été le ſeul obſtacle à cette alliance.

Dans ce cas, l'Anglèterre & la Ruſſie devoient garantir à la Suede la forme de ſon Gouvernement; & la grande Ligue du Nord qui étoit indubitablement de l'intérêt de la Grande-Bretagne, eût été probablement la ſuite de l'union de ces trois Puiſſances.

Telle étoit la ſituation des choſes, lorſque la mort du feu Roi (1) donna

(1) En Février 1771.

une nouvelle face aux affaires de la Suede.

Cet événement sembloit aussi fatal aux vues des *Bonnets*, que favorable à celles des partisans de la France. Les obstacles qui avoient empêché d'attaquer à force ouverte la Constitution de Suede, alloient s'applanir. Les partisans de l'Angleterre & de la Russie perdoient par-là la sécurité que leur donnoit l'opinion où ils étoient qu'on ne feroit pas une pareille entreprise, avant qu'ils se fussent suffisamment précautionnés contre elle.

Le Prince Royal apprit à Paris la mort de son pere. Il tâchoit d'y obtenir de la Cour de France certains points que l'Administration Suédoise avoit depuis long-temps vainement sollicités. La dignité Royale, en donnant au Prince négociateur une nouvelle importance, procura un succès inattendu à la négociation même.

La Cour de France convint de payer annuellement à la Suede un million & demi ; & il ne fut plus question de fournir de l'argent pour soutenir ses

partiſans à la Diete ſuivante *. Selon la nouvelle forme de Gouvernement, la nouvelle Diete devoit être convoquée trente jours après la mort du Roi. L'abſence du Prince & la néceſſité de lui laiſſer le temps de régler tout ce qui reſtoit à arranger entre lui & la Cour de France, porterent le Sénat à n'en fixer l'Aſſemblée qu'au mois de Juin ſuivant.

---

(1) Le Lieutenant-Général Comte de Scheffer, qui fut député par le Sénat pour complimenter Sa Majeſté ſur ſon avénement, obtint fort adroitement, de la Cour de France, une partie conſidérable des arrérages qu'elle devoit depuis ſi long-temps à la Suede.

Il étoit nuit quand il arriva à Verſailles, pour informer le feu Roi de France de la mort de Frédéric Adolphe; Sa Majeſté s'étoit retirée dans ſa chambre à coucher, & il eut de la peine à y être introduit. Il lui annonça bruſquement la mort du Roi de Suede Le Roi, qui ne s'attendoit pas à recevoir une viſite à une heure ſi indue, fut frappé de ſurpriſe, & parut fort affecté de la nouvelle. Le Comte ſaiſit ce moment, pour dépeindre à Sa Majeſté la déplorable ſituation des Finances de la Suede & les maux qui en réſultoient; il inſinua adroitement que le défaut de payement des arrérages, dus par la France, en étoit la ſeule cauſe. Dans l'étonnement où il avoit jeté le Roi, l'éloquence du Comte ne pouvoit manquer de faire impreſſion; Sa Majeſté lui promit que, le lendemain, Elle donneroit à ſes Miniſtres l'ordre de ſatisfaire aux demandes des Suédois.

Ce délai favorable aux *Bonnets*, donna aux Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie le loiſir de faire, pendant l'abſence du jeune Roi, leurs efforts pour procurer à leurs partiſans la prépondérance dans la Diete.

Il étoit évident qu'elle décideroit du ſort de la forme du gouvernement Suédois, & que ſi les partiſans de la France y avoient l'aſcendant, ceux de l'Angleterre & de la Ruſſie n'auroient plus aucun moyen de réſiſter au crédit de cette premiere Puiſſance; parce que les changemens projetés par la Cour de Verſailles, leur ôteroient infailliblement le pouvoir de s'y oppoſer dans la ſuite.

Ils firent de ſi grands efforts dans cette occaſion, & ils furent ſi puiſſamment ſoutenus par les Miniſtres d'Anglererre & de Ruſſie, que les Eléctions faites, ils parurent avoir dans les trois Ordres inférieurs, une prépondérance conſidérable de leur côté.

Cependant le jeune Roi écrivoit dans les termes les plus obligeans au

Sénat; approuvant toutes les meſures qu'il avoit priſes, & l'aſſurant pluſieurs fois dans ſa lettre, qu'il entendoit gouverner ſelon les lois.

Le langage des partiſans de la France étoit le même : ils aſſuroient qu'on ne toucheroit point à la Conſtitution ; que leur unique but étoit de faire payer les arrérages dus par la Erance ; mais que pour en obtenir le payement, ils ne feroient rien qui pût juſtement offenſer aucune autre Puiſſance.

Ces propos ne tendoient qu'à adoucir leurs ennemis, & à conſerver l'Adminiſtration juſqu'à ce qu'ils euſſent détruit le parti de leurs adverſaires, & acquis la liberté d'agir enſuite d'après les vues de la France.

A ſon retour de Paris, S. M. Suédoiſe fit une viſite à ſon oncle le Roi de Pruſſe, & lui donna les aſſurances les plus poſitives de ſes intentions pacifiques & de ſon deſir de gouverner ſuivant les lois de ſon pays, ſans aſpirer à la moindre augmentation de ſon autorité. S. M. Pruſſienne lui en témoigna la plus grande ſatisfaction, &

lui

lui recommanda fortement de persévérer dans ces sentimens (1). Le Roi partit aussi-tôt pour Stockholm, où il arriva vers la fin de Mai.

Depuis l'établissement de la derniere forme de Gouvernement en 1720, les Suédois n'avoient vu sur le Trône que des étrangers : Fréderic I & Fréderic-Adolphe. Ni l'un ni l'autre de ces Princes n'avoient eu de droit héréditaire à la Couronne ; & redevables tous deux de la dignité dont ils avoient joui, au choix libre du peuple qu'ils gouvernoient, ils n'avoient pas

(1) On a cru généralement que le Roi de Prusse avoit beaucoup contribué à la derniere révolution. Il en est tout autrement.

Lorsque le Roi de Suede arriva à Brunswick, qui étoit sur sa route à Stockholm, il écrivit au Roi de Prusse, & lui manda qu'il s'étoit avancé jusques-là, dans l'intention de lui faire sa cour à Berlin ; mais que, pressé de retourner en Suede, il lui seroit impossible d'avoir cette satisfaction. Le Roi de Prusse n'eut pas plutôt reçu sa lettre, qu'il envoya chercher le Prince Henri, auquel il dit, qu'il craignoit que son neveu n'eût été détourné de le voir, & qu'il paroîtroit étonnant à toute l'Europe, qu'il eût passé deux fois à Brunswick, sans aller à Berlin. Comme le Prince connoissoit mieux que lui le caractere du jeune Roi, S. M. Prussienne le chargea de lui écrire, à ce sujet, une lettre qui lui fût remise en main propre : ce fut d'après la lettre du Prince, que le Roi de Suede partit pour Potzdam.

imaginé pouvoir prétendre à une autorité plus étendue que celle qui leur avoit été accordée par la Nation : possesseurs d'un Sceptre pour lequel ils n'étoient pas nés, ils durent regarder les honneurs extérieurs de la Royauté comme une acquisition assez importante, & elle put éblouir assez des Princes qui n'avoient pas été accoutumés à l'avoir en perspective dès leur enfance, pour que l'éclat d'une Couronne leur fît oublier combien l'autorité que donnoit celle de Suede, étoit resserrée dans des bornes étroites.

Ce fut peut-être à ces circonstances que la Constitution de Suede dut en partie son maintien sous les regnes de ces deux Monarques ; mais elle n'en fut pas moins redevable à leur caractere & à leurs dispositions particulieres.

Peut-être falloit-il nécessairement deux Princes de cette trempe, pour que la Constitution Suédoise, vicieuse & corrompue comme elle l'étoit, pût subsister plus long-temps. — Mais le fils & le successeur de Frédéric-Adolphe, offroit aux Suédois un Prince d'un génie bien différent.

Gustave III étoit âgé d'environ vingt-cinq ans, lorsqu'il fut proclamé Roi de Suede. Sa mere Reine Douairiere actuelle, sœur du Roi de Prusse, sembla lui avoir transmis le courage & les grandes qualités de son oncle; comme il parut tenir de son pere cette bonté de cœur qui rend encore chere aux Suédois, la mémoire de Frédéric-Adolphe.

Les talens qu'il reçut de la nature, capables d'illustrer quelque rang que ce fût, semblerent s'adapter plus particuliérement à celui qu'il devoit occuper : ses qualités naturelles acquirent, en se développant, tout ce qu'on pouvoit attendre de l'éducation la mieux entendue, & la mieux appropriée à une situation qui devoit probablement un jour exiger qu'il les mît en usage dans toute leur étendue.

La douceur & la force de son éloquence, ses manieres engageantes & une adresse insinuante, lui gagnoient les cœurs de ceux qui ne le voyoient qu'en public; l'étendue de ses connoissances & la profondeur de son jugement, captivoient l'admiration de

ceux qui avoient occasion de l'approcher de plus près. Mais ni les uns ni les autres ne soupçonnoient encore ce génie pour la Politique, cet esprit courageux & entreprenant qui l'ont distingué depuis. On s'attendoit encore moins que ce Prince, en employant ce génie au soutien de ses intérêts particuliers, ne perdroit jamais de vue le bonheur de son peuple; que son courage seroit toujours dirigé par la prudence, & que toute sa conduite seroit caractérisée par une modération aussi touchante qu'elle est rare.

Indifférent pour les plaisirs sans en être ennemi, on le voyoit goûter les amusemens d'une Cour, sans en être dissipé, & conserver au milieu de l'application la plus sérieuse à l'étude, l'aisance & les graces qui font briller dans un cercle. Il s'éxerçoit avec un égal succès dans l'art de gouverner & de plaire, & savoit tout à la fois se concilier le respect & l'affection de ses futurs Sujets.

Sous l'apparence du patriotisme le plus désintéressé, il cachoit une ambition aussi grande que ses talens, & le

zele po le bien de ſes Sujets couvroit ſi bien ſes projets contre la liberté, qu'ils devoient échapper à la pénétration la plus habile.

Tel étoit ce Prince, deſtiné à porter un Sceptre qui ne devoit ni ſatisfaire ſon ambition, ni ouvrir à ſes talens une carriere digne de lui; & qui doué de toutes les qualités qui pouvoient le faire chérir dans un Gouvernement populaire, devoit ſe ſoumettre aux caprices du Sénat, ou aux ſuggeſtions impérieuſes d'un Miniſtre étranger: qui capable de gouverner les autres, ne devoit point avoir de volonté, & qui poſſédant les cœurs de ſes Sujets, ne devoit être leur Roi que de nom; obligé de ſe contenter de la pompe extérieure de la Royauté, qu'il ſavoit dédaigner, & de ſe garder d'aſpirer au pouvoir qui faiſoit le grand objet de ſes déſirs.

Rien n'égale les démonſtrations de joie de la Nation, à l'arrivée du Roi à Stockholm, ſi ce n'eſt la touchante affabilité avec laquelle il reçut tous ceux qui l'approcherent. Rien de plus propre à étendre ſa popularité, juſque

dans les parties les plus reculées de ſes Etats, que la conduite qu'il adopta.

Trois fois par ſemaine, il donnoit réguliérement audience à tous ceux qui ſe préſentoient. Ni le rang, ni la fortune, ni le crédit, n'étoient néceſſaires pour avoir accès auprès de lui. Il ſuffiſoit d'être opprimé, ou d'avoir quelque ſujet légitime de ſe plaindre. Il écoutoit les derniers de ſes ſujets avec la dignité d'un Souverain, & avec la tendreſſe d'un pere. Il entroit dans les détails les plus minutieux ſur ce qui les regardoit; il s'informoit de leurs affaires particulieres, & paroiſſoit prendre à leur bonheur cet intérêt qui flatte tant les infortunés & qu'on rencontre ſi rarement dans ceux que la ſupériorité du rang & de la fortune a mis hors de portée de ſentir, ou même de connoître les ſouffrances des dernieres claſſes de la ſociété.

Un Souverain qui deſcend à des ſoins de cette eſpece, ne peut manquer d'être conſidéré comme le pere de ſes ſujets. Dans la chaleur de leur reconnoiſſance, ils oublierent que l'ambition pouvoit avoir part à une conduite

qui ne paroiſſoit fondée que ſur la plus pure bienveillance; mais ſi la ſuite de ſes actions prouve bien que Sa Majeſté n'avoit à conſulter que son cœur, l'événement a fait voir que la conduite du Roi étoit la plus ſage qu'il eût pu choiſir pour l'exécution du deſſein qu'il méditoit.

En s'attachant à gagner le cœur de ſon peuple, ce Prince travailloit en même-temps à convaincre les principaux de la Nation, de ſon attachement ſincere & inviolable à la Conſtitution de ſon pays; il ſe montroit ſatisfait de la portion de pouvoir que cette Conſtitution lui avoit laiſſée, & ſaiſiſſoit toutes les occaſions de déclarer qu'il ſe glorifioit d'être le premier Citoyen d'un peuple libre.

Il parut porter toute ſon attention à éloigner la corruption & à réunir les eſprits; il diſoit qu'il ne vouloit embraſſer d'autre parti que celui de la Nation; & qu'il rendroit l'obéiſſance la plus implicite à tout ce que la Diete décideroit.

Ces aſſurances, ſuſpectes à quelques perſonnes, inſpirerent au plus grand nombre une ſécurité fatale. Ceux

qui avoient le plus de pénétration, crurent que Sa Majesté s'avançoit trop pour tenir ce qu'Elle promettoit; & quoiqu'Elle gardât l'apparence extérieure de l'impartialité, ils ne purent s'empêcher d'obſerver que tous ſes favoris étoient du parti de la France, & que toute l'Adminiſtration ſembloit vouée à la Cour de Verſailles.

Il étoit évident pour les partiſans de l'Angleterre & de la Ruſſie, que, depuis que ces deux Puiſſances s'étoient mêlées de la politique intérieure de la Suede, ils n'avoient pas eu d'oppoſition auſſi formidable à combattre, que celle qu'ils alloient trouver dans Guſtave

Peu après l'arrivée du Roi à Stockholm, la Cour de France, qui n'avoit employé ci-devant en Suede que des Miniſtres du ſecond ordre, y envoya un Ambaſſadeur (1), qui, par ſes grandes qualités & ſon mérite perſonnel, ſembloit annoncer encore l'importance de la commiſſion dont il étoit chargé. Bientôt on vit arriver un Miniſtre d'Eſpagne; ce qui paroiſſoit in-

(1) M. le Comte de V.......

diquer

exiquer une nouvelle aſſiſtance de la part de la Cour de Madrid, pour le ſoutien de la cauſe & des partiſans de la France dans la Diete qui s'approchoit.

Cependant les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie ne négligerent rien pour ſe précautionner contre les deſſeins de la Cour de Suede ; ils ſavoient qu'ils fermentoient depuis long-temps; & de ſi grands préparatifs leur faiſoient juger qu'ils étoient ſur le point d'éclater.

Le ſeul moyen de s'y oppoſer avec ſuccès, étoit de conclure promptement le Traité d'alliance projeté entre l'Angleterre, la Ruſſie & la Suede, qui devoit faire la baſe de la grande Ligue du Nord. Mais tant que le pouvoir étoit entre les mains d'une Adminiſtration vouée à la France, & fortement ſoutenue par le Roi de Suede, cette négociation ne pouvoit être renouvellée.

La premiere démarche qu'ils avoient à faire, étoit d'obtenir la deſtitution de la plus grande partie des Sénateurs, qui tous étoient dans les intérêts de la

France, & de faire paſſer l'Adminiſtration entre les mains des partiſans du ſyſtême de l'Angleterre & de la Ruſſie.

Ce projet une fois rempli, ils pouvoient abandonner l'exécution du reſte de leur plan aux ſeules appréhenſions, que la découverte ſucceſſive des intentions de S. M. Suédoiſe ne pouvoit manquer d'exciter, & parmi les *Bonnets*, & parmi ceux même du parti des *Chapeaux*, qui, d'ailleurs attachés à la France, n'étoient pas diſpoſés à établir une liaiſon avec cette Puiſſance, aux dépens de leur Conſtitution.

Le Roi pénétroit aiſément les vues de ſes adverſaires & tâchoit de les traverſer par la politique la plus adroite. Lorſque la Diete s'ouvrit, le parti des *Bonnets* parut avoir la pluralité la plus déciſive dans les trois Ordres inférieurs. Les *Chapeaux* à la vérité eurent la ſuperiorité dans la Chambre des Nobles, & compterent par conſéquent le Maréchal de la Diete au nombre de leurs partiſans; ce qui devint dans la ſuite de très-grande con-

séquence pour le Roi; mais le Comité secret, composé de Membres pris dans l'Ordre de la Bourgeoisie, se trouvoit entiérement voué au parti des *Bonnets*; on n'y comptoit que quatre *Chapeaux* élus par le Clergé.

Ce Comité, comme on a pu le voir, possédoit un pouvoir absolu en ce qui concerne les affaires étrangeres, & dirigeoit presque entiérement les opérations de la Diete, qui adoptoit en général ses résolutions. L'ascendant que l'Angleterre & la Russie avoient acquis dans ce Corps, dût faire craindre au Roi que l'influence des partisans de la Cour ne s'évanouît tout à fait.

Jamais situation ne fut plus critique. Si les *Bonnets* devenoient maîtres de la Diete, comme il y avoit lieu de l'appréhender, tous ses amis & ses partisans alloient infailliblement perdre les emplois de confiance & de pouvoir qu'ils occupoient, & leur destitution devoit naturellement être suivie de la conclusion du Traité avec l'Angleterre & la Russie, qui lui eût enlevé pour jamais l'espérance de chan-

ger une Conſtitution, dont les Puiſ-ſances contractantes alloient ſe rendre les garans.

L'aſcendant des *Chapeaux* dans la Chambre des Nobles étoit très-réel; mais ce parti même n'étoit pas à la dévotion de Sa Majeſté. Au lieu de pouvoir compter avec quelque confiance d'être ſoutenue par eux, Elle ſembloit au contraire deſtinée à devoir tout à ſon attachement pour eux.

Leurs Chefs ſe trouvoient trop bien depuis long-temps des largeſſes des Puiſſances étrangeres, pour ſe déterminer aiſément à y renoncer, en conſentant à un changement dans la Conſtitution. Le pouvoir qu'elle leur donnoit étoit leur ſeul titre à ces faveurs. Leurs eſpérances à cet égard s'évanouiſſoient en entier, s'ils laiſſoient porter atteinte à cette Conſtitution.

Le Roi avoit des amis qui lui étoient perſonnellement attachés, & prêts à le ſeconder dans tout ce qu'il voudroit entreprendre; mais leur nombre étoit ſi petit, qu'ils ne pouvoient former un troiſieme parti dans la Diete; ils ne purent même point y prétendre,

& n'agirent d'eux-mêmes en aucune maniere.

A peine assis sur le Trône, n'ayant point encore éprouvé l'affection de ses sujets, ignorant la disposition des gens de guerre, dans un moment où ses projets pouvoient n'avoir pas encore mûri dans toutes leurs parties, ce Prince étoit astreint dans ses démarches à toute la circonspection qu'exigeoit une situation si délicate.

Ce n'étoit point assez pour les desseins du Roi, que le gros du peuple eût vu depuis long-temps la conduite de ceux qui le gouvernoient, avec un mécontentement sombre & muet; il falloit que leur indignation s'allumât au point de se soulever en faveur du Monarque, dans le cas où sa premiere tentative viendroit à échouer. Sa sûreté dépendoit de leur attachement, si ses premiers efforts étoient sans succès. Ce n'étoit qu'en excitant leur courage & en mettant leur zele en action, qu'il pouvoit espérer les moyens de ne pas renouveler ses tentatives en vain.

La patience & la soumission avoient

depuis long-temps été le partage des classes inférieures du peuple; il eût été difficile de les porter à la résistance, & quoiqu'on ne dût pas présumer de l'opposition de leur part au changement de la Constitution, l'on ne devoit pas s'attendre qu'elles y contribuassent, à moins que les esprits n'eussent été préparés d'avance à l'exécution d'un projet, dont la réussite demandoit tout à la fois du temps & des ménagemens infinis.

Le Roi sentoit ainsi, d'une part, le danger de précipiter l'exécution de son plan; &, de l'autre, l'ascendant des partisans de l'Angleterre & de la Russie dans la Diete, lui montroit autant de risque à la retarder.

Sa conduite répondit à tout ce qu'on pouvoit attendre de sa prudence, de son jugement & de sa pénétration. Elle sut en imposer à tous les partis, & les conduire imperceptiblement à ses fins, autant qu'à renverser les projets de ses adversaires.

La déposition du Sénat devoit être un des premiers objets des *Bonnets*; il étoit nécessaire que le Roi s'effor-

çât de la retarder, s'il ne pouvoit la prévenir. Il falloit pour cela tenir la Diete dans l'inaction autant qu'il seroit possible, en faisant naître des difficultés dans toutes les opérations qui, selon le cours ordinaire des affaires, devoient précéder celle-là.

Un des premiers objets dont s'occuperent les Etats assemblés, fut de régler les engagemens qu'on feroit signer à Sa Majesté avant son Couronnement. Il s'éleva à cette occasion une dispute très vive entre la Chambre des Nobles & les autres Ordres. Depuis quelque temps il régnoit entr'eux un refroidissement causé par une démarche fort imprudente, faite par le Sénat l'Eté précédent.

Dans une occasion particuliere, il avoit posé pour maxime, que tous les grands Offices de l'Etat ne pouvoient être remplis que par les Nobles. Les Ordres inférieurs prétendoient que c'étoit aller directement contre les lois fondamentales de la Constitution, & que tout homme de mérite, de quelque rang qu'il fût, pouvoit être admis aux plus grandes charges; ils eus-

ſent même été diſpoſés à accorder à un ſimple Bourgeois, le droit de parvenir à la dignité de Sénateur.

De pareilles conteſtations, dans un Etat libre, ont toujours été fatales à la liberté, & par un vice de la forme du Gouvernement Suédois, elle y étoit par ſa nature plus particuliérement ſujette.

Il étoit de l'intérêt du parti de la Cour d'augmenter la diviſion entre la Chambre des Nobles & les autres Ordres; & rien n'étoit plus propre à produire dans la Diete cette inaction ſi favorable aux vues du Roi.

Quoiqu'il ſoit à préſumer que Sa Majeſté fomentoit ſecretement cette déſunion dans les Etats, Elle avoit l'art d'en tirer tout l'avantage poſſible, & d'acquérir, aux yeux du peuple, tout le mérite de chercher à éteindre des diviſions ſi préjudiciables au bien public.

Il paroiſſoit n'être occupé que de la réconciliation des différens partis, & il les amuſoit par des propoſitions d'accommodement, qu'il ſavoit bien qu'on n'accepteroit pas, & qu'il ne déſira

jamais de voir accéptées. Ses discours paroissoient si sinceres, & son zele, pour le bonheur de son peuple, si ardent; il se montroit si indifférent pour ses propres intérêts, si empressé de rechercher tous les moyens de rétablir la paix dans la Diete, qu'il eût été presque impossible de deviner ses véritables intentions.

« Si, » disoit-il à la fin d'un de ses Discours, » si mes intentions » étoient moins pures, moins inno- » centes, moins sinceres; si mon cœur » n'étoit rempli du plus tendre amour » pour mon pays, pour son indépen- » dance, sa liberté & sa gloire, je » pourrois épier tranquillement l'occa- » sion de tirer avantage, comme quel- » ques-uns de mes prédécesseurs, de » la désunion de mes sujets, aux dé- » pens de leur liberté & de leurs » lois ».

Tel étoit le langage tenu par Sa Majesté; Elle fit plus: Elle envoya demander aux Ministres d'Angleterre & de Russie, si, par leur entremise, il n'y auroit pas moyen de rapprocher les partis désunis.

Sa Majesté entama dans les mêmes vues diverses négociations, dont le but étoit d'exposer aux yeux de la Nation la conduite des Etats, & de mettre la sienne dans le point de vue le plus avantageux. Il réussissoit ainsi tout à la fois à se rendre plus cher au peuple, & à le dégoûter de la forme de Gouvernement.

L'objet de la dispute entre la Chambre des Nobles & les autres Ordres, étoit de savoir si on ajouteroit quelque chose aux engagemens qu'avoit signés le feu Roi en 1751.

Les trois Ordres prétendoient qu'y ayant eu depuis ce temps plusieurs lois nouvelles, il étoit nécessaire de les rappeler dans la formule des engagemens qu'on exigeroit de sa Majesté; la Noblesse insistoit pour qu'on n'y fît aucun changement. Les deux partis tenoient opiniâtrément à leur opinion, & ces débats arrêterent en grande partie les opérations de la Diete.

Les Ordres inférieurs avoient certainement dans cette occasion de justes raisons de se plaindre, & peut-être de suspecter la sincérité du Roi. D'après

la forme du Gouvernement, ce qui avoit été résolu par trois des Ordres ne pouvoit plus être regardé comme un objet de discussion, & devoit avoir force de loi. Mais les Nobles avoient éludé l'autorité de la Constitution, en s'efforçant de mettre le cas dont il s'agissoit, au nombre de ceux qui exigeoient le consentement unanime des quatre Ordres de l'Etat.

Ils prétendoient que leurs privileges recevroient quelqu'atteinte des additions que les Ordres inférieurs proposoient de faire aux assurances Royales. Sa Majesté, en tirant avantage de cette circonstance, & en refusant de signer les assurances sans le concours des Nobles, faisoit assez connoître qu'Elle étoit moins jalouse de ramener l'union entre les Etats, que de persuader à ses sujets qu'Elle en avoit l'intention.

Une raison plus forte venoit à l'appui de cette opinion. Les *Bonnets* avoient dans la Chambre même des Nobles un parti considérable; les amis du Roi, en abandonnant les *Chapeaux*, pouvoient déterminer la pluralité en faveur des premiers. Il dépendoit donc

de Sa Majesté d'obtenir ce concours de la Chambre des Nobles, qu'Elle sembloit attendre pour signer les assurances.

Ces discussions imprudentes entretinrent l'inaction de la Diete, & ses opérations furent tellement suspendues, que quoique les Etats fussent assemblés depuis le mois de Juin, les assurances ne furent réglées & signées par Sa Majesté que huit mois après, en Février suivant.

Alors même il y eut beaucoup de difficulté à s'accorder sur ce point, tant par l'opiniâtreté des Ordres inférieurs, que par l'impuissance où étoient les *Bonnets* d'obtenir l'ascendant dans la Chambre des Nobles; & si l'affaire fut enfin terminée, on ne le dut qu'à la prudence & à la modération de quelques-uns des chefs du parti des *Chapeaux*, qui craignirent qu'on ne portât quelque atteinte essentielle à la Constitution, si la désunion duroit plus long-temps; cette raison les décida à se ranger du côté des *Bonnets* dans la Chambre des Nobles.

Mais cette confusion dans les affai-

res publiques avoit déjà aſſez duré, pour faire ſur le peuple une vive impreſſion, pour rendre ſenſibles les vices de la forme de Gouvernement, pour montrer l'influence que les Puiſſances étrangeres avoient acquiſe dans la Diete, & pour faire briller la ſageſſe, le déſintéreſſement & le patriotiſme du Roi, qui avoit offert ſi ſouvent, quoiqu'en vain, ſa médiation pour terminer ces funeſtes conteſtations. Le déſordre avoit été aſſez long pour donner au Roi le loiſir de préparer l'exécution du projet qu'il méditoit.

Rien n'avoit été négligé pour fomenter les jalouſies qui régnoient entre les différens Ordres, & les porter, s'il étoit poſſible, à une rupture ouverte; des émiſſaires diſtribués dans tout le Royaume aidoient à aigrir le mécontentement des habitans, tâchoient de les détacher du Gouvernement établi, & de les porter à un ſoulevement.

L'objet dont les Etats s'occuperent enſuite, fut l'examen de la conduite du Sénat depuis la derniere Diete. La Commiſſion ſecrete, nommée à cet

effet, ne finit ſon enquête qu'à la fin de Mars. Il en réſulta que, les Sénateurs ayant trahi la confiance des Etats, les trois Ordres inférieurs conclurent à ce qu'ils fuſſent tous dépoſés.

Cette réſolution étoit également violente, injuſte & contraire à la Politique. Le parti des *Bonnets* ne l'adopta que contre l'avis exprès des plus ſages de ſes chefs, & celui des Miniſtres étrangers qui les appuyoient. La prudence la plus ordinaire leur eût fait garder quelques meſures avec les *Chapeaux*; elle eût exigé qu'ils n'euſſent dépoſé qu'autant de Membres du Sénat qu'il étoit néceſſaire pour s'aſſurer la pluralité dans ce Corps. C'étoit le comble de la folie que de réduire l'autre parti au déſeſpoir, dans un temps où ils ſavoient qu'on tramoit des projets contre la Conſtitution, & de rendre les *Chapeaux* indifférens à ſon ſort, en leur ôtant tout intérêt à ſa conſervation. Au commencement de la Diete, il eût été moins dangereux de heurter & d'aigrir ce parti; après un délai de dix mois occaſionné par l'obſtination des trois Ordres inférieurs, délai

dont le Roi avoit tiré les plus grands avantages pour l'exécution d'un plan qui étoit à la veille d'être exécuté, il étoit sans doute impossible que les *Bonnets* tinssent une conduite plus propre à accélérer l'événement qu'ils vouloient prévenir. On peut donc regarder cette faute comme une des principales causes de la facilité extraordinaire avec la quelle s'opéra cette révolution.

Les *Bonnets* des Ordres inférieurs devenus maîtres absolus de la Diete s'enivrerent de leurs succès. Ils ne voulurent plus être gouvernés par les conseils de l'Envoyé Britannique & du Comte Osterman, auxquels ils devoient principalement la supériorité qu'ils avoient acquise sur leurs adversaires.

N'écoutant que leur animosité contre le parti opposé, égarés par leur avidité pour les émolumens attachés aux places, & par la soif du pouvoir, ils ne mirent point de bornes à leurs désirs, ils bannirent toute modération de leurs demandes ; rien ne pouvoit les satisfaire que l'expulsion totale des *Chapeaux* de

tout Office de rapport & de tout emploi de confiance ou de dignité. Dans la frénésie de leur avidité, ils oublierent que quant au maintien de la Constitution, plusieurs Membres du parti opposé n'avoient qu'un sentiment avec eux. Ils oublierent les dangers qui la menaçoient, & ne songerent plus au besoin qu'ils auroient du secours du parti contraire, pour détourner le coup qui devoit probablement bientôt entraîner sa chûte.

Le Roi, à la sagacité duquel rien n'échappoit, & dont la vigilance saisissoit habilement toutes les occasions qui pouvoient servir ses desseins, sentit la folie des *Bonnets* & ne perdit pas un instant pour en tirer avantage.

On vit avec surprise la résolution des trois Ordres inférieurs, relativement à la déposition des Sénateurs, n'essuyer aucune difficulté de la part de la Chambre des Nobles. On s'attendoit qu'elle auroit été contrariée puissamment par le parti de la Cour, & le succès des *Bonnets* en cette occasion, fut considéré comme la défaite entiere du parti des *Chapeaux*. On l'eût mieux

jugé

jugé en le regardant comme un trait de cette politique profonde qui dirigeoit la conduite de Sa Majesté.

S'il avoit été intéressant pour le Roi d'avoir, au commencement de la Diete, un Sénat voué au parti des *Chapeaux*, cet intérêt avoit désormais cessé. Il lui suffisoit d'avoir, pendant un certain temps, empêché que l'Administration ne fût au pouvoir des *Bonnets*, & il y avoit réussi. Plus leur parti mit ensuite de violence dans ses procédés, moins Sa Majesté avoit à appréhender l'opposition qu'Elle pouvoit attendre de la part de ceux des *Chapeaux*, qui jusques-là, s'étoient montrés partisans zélés de la Constitution. Peut-être le Roi devoit-il désirer de les voir dépouillés de leurs emplois & de leur pouvoir, & proscrits en quelque sorte par leurs antagonistes; c'étoit dans la conjoncture présente, les mettre jusqu'à un certain point dans sa dépendance, & les accoutumer à le regarder comme leur unique soutien.

Tel étoit le but apparent de quelques démarches faites auparavant. Au mois de Décembre précédent, il avoit

été ſignifié au parti des *Chapeaux*, que tout ſecours pécuniaire ceſſeroit dès ce moment ; leur mécontentement fut d'autant plus grand, que pluſieurs d'entr'eux n'avoient d'autre reſſource que l'argent qu'ils recevoient de leurs chefs, pour vivre pendant le temps de la Diete. On tâcha néanmoins de les appaiſer, en leur promettant de la faveur & de l'avancement auprès du Roi.

Les *Chapeaux* ſe virent dès lors privés, non-ſeulement de leur pouvoir & de leur crédit, mais de tout eſpoir de les recouvrer, ſi le plan des Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie venoit à réuſſir. Ils prévirent que leur ruine ſeroit la conſéquence immédiate de la nouvelle Adminiſtration des *Bonnets*, qui les avoient ſupplantés. Ils ſentirent que, privés de l'appui de la France, ils alloient être à la merci d'un parti qu'ils avoient ſi ſouvent opprimé, dont ils avoient conduit ci-devant les chefs à l'échafaud, & dont le reſſentiment contre eux ſe manifeſtoit par tant de preuves. Ils durent voir enfin leurs rivaux s'élever ſur leurs ruines, & prêts

à adopter un plan qui devoit leur ôter à jamais toute part dans le Gouvernement.

Il étoit naturel que leurs craintes pour la Conſtitution, cédaſſent à des conſiderations perſonnelles, devenues ſi preſſantes ; pluſieurs pencherent en ſecret à ſe prêter à tout ce que le Roi voudroit entreprendre ; & parmi ceux qui s'étoient le plus ouvertement déclarés contre tout changement qui tendroit à renverſer la Conſtitution, il y en eut pluſieurs qui s'éloignerent de Stockolm, & ſe retirerent dans leurs maiſons de campagne, pour y attendre tranquillement l'événement.

Au nombre de ces derniers, fut le Feld-Maréchal Comte Ferſen, l'un des chefs les plus habiles du parti des *Chapeaux*, partiſan zélé de la Cour de France, mais qui n'étoit pas moins inébranlablement attaché à la forme de Gouvernement établie. L'abſence du Comte, qui étoit en même-temps Colonel des Gardes, devint pour les vues de ſa Majeſté, la circonſtance la plus favorable qu'euſſent pu déſirer ceux qui

étoient le plus fortement voués à ses intérêts.

Lorsque les Etats eurent arrêté la déposition du Sénat, ils procéderent au choix des personnes qui devoient former la nouvelle Administration. Par la méthode que prescrivoit la Constitution dans cette occasion, il étoit au pouvoir du parti de la Cour, de retarder cette opération autant que l'exigoient encore les vues de Sa Majesté : cette circonstance & l'affaire du Couronnement, prolongerent les opérations de la Diete aussi long-temps qu'il fut jugé néessaire.

Cependant le Roi assembla un corps d'environ cent-cinquante Officiers, commandés par le Lieutenant-Colonel Spring-Porten, sous prétexte de les exercer à des manœuvres militaires ; mais dans le fait, pour sonder leurs dispositions & les attacher à ses intétêts. Ils le suivoient par-tout. Son affabilité lui gagna leur affection, & les remplit de zele pour sa cause.

L'habileté de ce Prince sût mettre à profit tous les incidens que le hasard

lui préſenta. Il y eut alors dans le Royaume une cherté accidentelle de grains, qui reduiſit les habitans à la plus grande détreſſe. Le parti de la Cour s'empreſſa de répandre parmi le peuple, que la diſette étoit uniquement l'effet de la négligence des Etats, qui auroient pu la prévenir en favoriſant l'importation des grains étrangers. Le reproche cependant étoit mal fondé. Les Etats avoient fait leurs efforts pour ſoulager le peuple; ils avoient envoyé dans cette vue une grande quantité de blé aux Gouverneurs de différentes provinces, pour le diſtribuer parmi les habitans de leurs diſtricts reſpectifs. Mais le parti du Roi, qui ne cherchoit qu'à aigrir le mécontentement de la Nation, réuſſit à perſuader à ceux des Gouverneurs qui étoient voués à la Cour, de retenir les ſecours que la Diete leur avoit adreſſés, & parvint à aggraver ainſi le malheur public, en ajoutant une diſette artificielle à celle qu'occaſionnoient déjà les mauvaiſes récoltes des années précédentes. Rien ne pouvoit être plus propre à indiſpoſer le peuple contre le

Gouvernement, & la ruſe eut le ſuccès qu'on pouvoit attendre de la politique qui l'avoit ſuggérée. Le Royaume retentit des plaintes de toutes les provinces; & il n'y eut que l'humeur endurante des Suédois qui les empêcha de ſe ſoulever.

Ces menées réuſſirent, non-ſeulement à préparer le peuple à un changement de maîtres, mais encore à lui faire déſirer impatiemment de le voir arriver, & les amis du Roi tenterent tous les moyens qui pouvoient tendre à produire un ſoulévement.

Des émiſſaires, répartis dans les différentes provinces, exhorterent le peuple à ſe rendre à Stockholm, & à porter ſes plaintes au pied du Trône. On uſa des mêmes moyens juſque dans la Capitale; & s'il fut difficile de leur perſuader de recourir à la violence, au moins furent-ils préparés à voir avec indifférence le renverſement de leur Conſtitution.

Pendant que Sa Majeſté & ceux qui avoient ſa confiance s'occupoient ainſi, une nouvelle Adminiſtration, compoſée des partiſans de l'Angleterre & de

la Ruſſie, remplaça l'ancienne. On renoua ſur-le-champ la négociation du Traité projeté entre la Suede & la Grande-Bretagne ; il y en eut une autre d'entamée, pour jeter les fondemens d'un Traité entre la Suede & la Ruſſie. On devoit s'attendre que, dans la criſe actuelle, ils auroient été l'un & l'autre conclus avec toute la promptitude que ſembloient exiger de pareilles circonſtances. Les mêmes difficultés, qu'on avoit élevées auparavant, reparurent dans toute leur force ; on objecta la perte des quinze cents mille livres qu'on recevoit annuellement de la France, & la néceſſité de les remplacer par un ſubſide. On inſiſta ſur cet objet auſſi fortement que jamais. La nouvelle Adminiſtration parut plus jalouſe d'enlever tout pouvoir au parti des *Chapeaux*, qu'empreſſée d'adopter le ſeul moyen qui pouvoit conſolider le ſien.

Elle étoit ſans doute pleinement convaincue de la néceſſité de cette meſure, & il n'étoit pas ſi facile de juſtifier les vrais motifs qui la portoient à y mettre obſtacle, que les raiſons oſ-

tenſibles qu'elle alléguoit de ſa conduite.

Dès le mois de Juin, les Etats avoient reçu de différentes perſonnes, dignes de foi, des avis ſur la réalité des deſſeins du Roi contre la Conſtitution; mais ils ignoroient la maniere dont ces deſſeins devoient être mis en exécution, & ſe répandoient à cet égard dans des conjectures de toute eſpece. Les uns s'appuyoient ſur cette incertitude pour affecter de rejeter ces avis; d'autres ne voyoient rien que d'impraticable dans les différens plans dont ils avoient ouï parler; le plus grand nombre ſe perſuadoit qu'en admettant qu'on eſſayât d'en réaliſer quelques-uns, il ſeroit fort aiſé de faire échouer l'entrepriſe.

Tels étoient au moins les différens propos tenus à cette accaſion; mais dans le fait, la corruption de certains Membres de la Diete étoit ſi déplorable, qu'ils refuſoient même leur conſentement à des points auxquels leur ſalut étoit attaché.

Les trois Ordres inférieurs ſe prévalurent trop du pouvoir de faire paſſer

leurs

leurs résolutions, malgré la Chambre des Nobles; le désir de montrer cet avantage, qui, par la Constitution, appartenoit a la pluralité des trois Ordres contre le quatrieme, n'aboutit qu'à mécontenter la Noblesse, & produisit de grands maux.

On a vu que, lorsqu'il s'étoit agi de la déposition des Sénateurs, les *Bonnets* perdirent absolument de vue les dangers auxquels ils s'exposoient, en refusant d'écouter les pressantes instances des Ministres des Puissances qui les soutenoient. Ils tinrent la même conduite dans les délais qu'ils mirent à former une alliance, d'où dépendoit leur existence même. Ils abandonnerent leur sûreté à la sollicitude que ces Puissances avoient témoignée pour la conclusion de cette alliance, & parloient hautement des moyens de prolonger la Diete, tandis qu'ils négligeoient les démarches nécessaires pour conserver la forme de Gouvernement, sur laquelle elle étoit établie & fondée.

Un mois se perdit ainsi en de vaines tentatives, de la part de la Grande-

Bretagne & de la Ruſſie, pour faire paſſer l'affaire des Traités dans les différens Ordres; & on touchoit au moment qui alloit décider du ſort de la Conſtitution.

Les craintes du parti dominant furent enfin réveillées par un incident qui confirma trop bien l'avis d'un deſſein formé contre la Conſtitution, pour leur permettre de reſter plus longtemps dans l'inaction.

Juſques-là, les partiſans du Roi avoient gardé quelque ménagement & quelque ſecret dans leurs tentatives, pour fomenter les mécontentemens du peuple. Mais alors on trouva des placards affichés dans toutes les places publiques de Stockholm, tendans à exciter les habitans à la révolte. Les chefs des *Bonnets* prirent auſſitôt l'alarme. Ils s'aſſemblerent, & réſolurent de porter l'affaire devant le Comité ſecret, où il ſeroit propoſé des moyens pour ſe garantir de ſurpriſe.

Le Maréchal de la Diete, qui étoit entiérement dévoué au Roi, refuſa de laiſſer aſſembler le Comité ce jour-là, & retarda ainſi des meſures, qui

ne pouvoient être priſes trop promptement.

Cependant lorſque le Comité fut aſſemblé, il ordonna à un bataillon du régiment d'Upland de ſe tenir prêt à marcher. Le Colonel Spring-Porten, qu'on ſoupçonnoit & dont on redoutoit la préſence à Stockholm, reçut ordre de ſe rendre en Finlande, ſous le prétexte d'empêcher qu'il n'y arrivât du tumulte; mais, dans le fait, pour le tenir éloigné. Le Général Rudbeck, grand Gouverneur de Stockholm, en qui le Comité avoit la plus grande confiance, & qui étoit en même-temps l'un des plus populaires du Royaume, fut envoyé en Scanie, à Gottembourg & à Calſcrona, pour calmer l'eſprit des habitans & détruire les manœuvres des émiſſaires de la Cour; le Général Pecklin, le plus hardi & le plus habile parmi les chefs des *Bonnets*, fut chargé de pourvoir à la tranquillité de la ville, en l'abſence du Gouverneur.

La Commiſſion, qui nommoit le Général à cet emploi, fut envoyée le même jour au Roi, qui étoit à une de

ſes maiſons de campagne, pour qu'il la ſignât. Sa Majeſté ne jugea pas à propos de le faire, ni d'en parler enſuite dans le Sénat; de ſorte que le Général ne put entrer en exercice, que lorſque le Roi jugea qu'il étoit trop tard pour s'oppoſer à ſes deſſeins.

Le grand déſavantage qu'éprouvoit l'Adminiſtration dans cette occaſion, étoit de ne pouvoir prendre aucune meſure ſans la participation du Roi, ni rien exécuter ſans l'approbation du Comité ſecret; la réuſſite de leurs plans dépendoit alors en grande partie de la volonté du Maréchal de la Diete, ſans le conſentement duquel le Comité ne pouvoit s'aſſembler; & on a vu combien le Maréchal étoit attaché aux intérêts de Sa Majeſté.

Les Royaliſtes parurent fort alarmés des précautions qu'on prenoit contre eux. Le Roi ſeul n'en parut point ému; ſa contenance & ſes diſcours n'annoncerent pas la moindre agitation.

Il continua à déguiſer ſes intentions, de maniere à en impoſer à ceux qui s'en méfioient le plus.

Il choisit ce temps-là même, pour avoir une entrevue avec le Ministre de Russie ; il l'informa de l'intention où il étoit d'aller visiter l'Impératrice de Russie, d'abord après la conclusion de la Diete ; il ajouta qu'il déclareroit le lendemain sa résolution au Sénat, & qu'il obtiendroit, pour son voyage, le consentement de ce même Comité, qu'il comptoit réduire si-tôt à l'impuissance de lui accorder ou de lui refuser aucune demande.

Les *Bonnets* commencerent alors à déplorer la lenteur qu'on avoit mise à la conclusion du Traité entre la Grande-Bretagne & la Russie ; ils parurent sincérement disposés à souscrire aux propositions de ces deux Puissances. Ce changement de disposition fut trop tardif. Il falloit un certain temps pour terminer une affaire de cette nature, & le Roi étoit trop prudent pour ne pas tirer avantage de ce délai. Sa Majesté se crut alors sûre de la plus grande partie des Officiers de la garnison de Stockholm ; mais il lui importoit de se former un parti puissant parmi les Troupes Provinciales.

Il n'étoit pas aisé d'y réussir. L'armée Suédoise consiste dans une Milice dispersée, qui ne se rassemble qu'à certains temps de l'année : il étoit impossible de leur faire prendre les armes dans un autre temps & contre la coutume, sans une raison plausible. Le Roi prévoyoit un obstacle insurmontable à ses vues, si les Etats, prenant l'avance sur lui, nommoient, pour les commander, des Généraux du parti des *Bonnets*. Il étoit absolument impraticable d'engager cette Milice à se soulever d'elle-même, pour entrer dans les vues du Roi ; de la décider à rompre de longues habitudes de soumission, & à tourner ses armes contre ceux auxquels elle étoit accoutumée d'obéir.

Les deux freres du Roi, le Prince Charles & le Prince Frédéric, étoient alors dans les Provinces de Scanie & d'Ostrogothie, où ils avoient résidé quelque temps sous divers prétextes.

Leur but réel avoit été de se concilier l'affection des Officiers, des Soldats & du peuple : ils userent des mêmes moyens que le Roi avoit em-

ployés à Stockholm, & s'en servirent à-peu-près avec le même succès. Mais aucun prétexte ne pouvoit favoriser encore l'assemblée des Troupes Provinciales. Les freres du Roi n'avoient sur elle aucune autorité légale; plusieurs des Officiers tenoient au parti des *Bonnets*, & on ne devoit pas s'attendre qu'ils voulussent obéir à des ordres donnés sans droit & sans autorité. D'après la forme de Gouvernement, une pareille obéissance eût pu être envisagée comme une trahison. Il devenoit donc indispensable de faire naître des circonstances capables de justifier les Officiers de s'être écartés de la rigueur de leur devoir, s'ils venoient à assembler leurs Corps respectifs, à la simple invitation d'un frere du Roi, sans attendre les ordres formels du Comité secret.

On avoit formé, depuis quelque temps, un plan pour cet objet. Parmi les Officiers subalternes, avec lesquels le Roi avoit occasion de converser, un Capitaine, nommé Hellichius, se faisoit remarquer par cet esprit hardi & entreprenant, que l'ambition peut porter aux entreprises les plus hasar-

deuſes. Long-temps il avoit aſpiré aux honneurs de la Nobleſſe, & brûloit de trouver l'occaſion de ſe diſtinguer. Le Roi démêla ſon caractere, & réſolut d'en faire l'un des principaux inſtrumens de ſes deſſeins.

Hellichius fut admis dans le ſecret de la révolution projetée, & on l'inſtruiſit du rôle qu'il devoit y jouer. Il étoit Commandant de la Fortereſſe de Chriſtianſtadt, l'une des plus importantes du Royaume. On arrêta qu'à un certain jour fixé, il publieroit contre les Etats un manifeſte, dans lequel il inſiſteroit ſur les malheurs du peuple, ſur la cherté inouie des choſes néceſſaires à la vie, & qu'il attribueroit tous ces maux à l'influence des Puiſſances étrangeres, & à la corruption qui régnoit dans la Diete.

Il devoit auſſi-tôt après exciter les troupes qu'il commandoit à la révolte, fermer les portes de la Fortereſſe, & ſe préparer à la défendre. Il fut convenu qu'il dépêcheroit en même-temps au Prince Charles un officier, qui, ſous le prétexte de s'être échappé, l'informeroit de ce qui venoit d'arriver,

& lui donneroit un motif d'engager les Officiers des régimens voiſins à raſſembler leurs troupes, & à ſe mettre eux-mêmes ſous ſon commandement, dans la vue très-plauſible d'étouffer cette révolte naiſſante. Jamais plan ne fut mieux conçu, ni plus heureuſement exécuté.

Hellichius exécuta littéralement ſes inſtructions, & le Prince parut preſqu'auſſi-tôt après à la tête de cinq régimens.

Comme ces troupes s'étoient miſes volontairement ſous les ordres du Prince Charles, elles ne pouvoient connoître quelles étoient ſes véritables intentions; & rien n'étoit plus facile que de leur inſpirer des diſpoſitions favorables à ſes vues, dans l'ignorance où elles étoient de ce qui ſe paſſoit à Stockholm. On fit répandre dans l'armée le bruit que la Conſtitution étoit en danger. On ſe diſoit à l'oreille, qu'il y avoit une conſpiration formée contre le Roi, & qui tendoit peut-être à quelque choſe de plus qu'à le priver de ſa Couronne; qu'on vouloit établir une forme de Gouvernement ariſto-

cratique, ſous la direction de la Ruſſie; Puiſſance contre laquelle les Suédois entretenoient une ſi ancienne antipathie. Ces bruits, qu'il étoit alors impoſſible de contredire, ne pouvoient manquer de faire impreſſion. Si le Roi eût échoué dans ſes projets à Stockholm, toutes les meſures que les Etats auroient pu prendre, euſſent été régardées comme autant de preuves de la vérité de ces rapports. Si le Sénat eût fait arrêter Sa Majeſté, on l'auroit attribué, non à la néceſſité où Elle les auroit mis de recourir à ce remede violent; mais au deſſein prémédité dont ils avoient été accuſés d'avance; & dans ce cas, les troupes ainſi diſpoſées, & ſous le commandement du frere de leur Souverain, n'auroient pas héſité de marcher à ſon ſecours.

C'eſt ainſi qu'engagée dans une entrepriſe où le ſecret étoit ſi néceſſaire, qu'il avoit à peine été confié à ſix perſonnes dans le Royaume, Sa Majeſté ſut pourvoir aux moyens de parer à tous les accidens qui pouvoient arriver. L'événement prouva qu'il n'avoit pas beſoin d'autres reſſources, que celles

qu'il tiroit de ſes talens & de ſa popularité.

Le Général Rudbeck, qui faiſoit ſa tournée dans la Scanie, ayant voulu viſiter la Fortereſſe de Chriſtianſtadt, & ayant appris ce qui s'y étoit paſſé, retourna ſur-le-champ à Stockholm, où il arriva, le 16 d'Août, bien avant dans la nuit; le Comité ſecret s'étant aſſemblé le lendemain matin, il l'informa de la révolte d'Hellichius.

D'après ſon rapport, le Comité réſolut qu'on feroit venir à Stockholm un bataillon du régiment d'Upland, & un autre du régiment de Sudermanie, & que la Cavalerie des Bourgeois feroit la patrouille dans les rues pendant la nuit.

Il fut auſſi réſolu de faire, ſur-le-champ, inveſtir la Fortereſſe de Chriſtianſtadt par deux régimens de Cavalerie; & l'on fit une députation au Sénat, pour lui communiquer ces réſolutions, & pour qu'il eût à les faire exécuter.

Le Sénat pria le Roi de reſter dans la ville, & dépêcha deux couriers aux

Princes ſes freres, pour leur ordonner de revenir ſur-le-champ.

Quoique dès-lors la premiere démarche, qui devoit décider la révolution, eût été réellement faite, il auroit été impoſſible de pénétrer les deſſeins de Sa Majeſté, d'après l'examen le plus attentif de ſa conduite, ſi d'autres motifs n'avoient pu la faire ſoupçonner.

La ſurpriſe avec laquelle le Roi reçut la nouvelle de la révolte, le chagrin qu'il en témoigna, ſon zele à entrer dans toutes les meſures que le Sénat jugeroit à propos de prendre, non-ſeulement pour étouffer la rebellion, mais encore pour ſa propre ſûreté, étonnerent tout à la fois le petit nombre de ceux qui ſuſpectoient ſa conduite, & en impoſerent completement à ceux qui étoient ſans méfiance.

Lorſque le Général Rudbeck lui porta cette nouvelle, Sa Majeſté l'embraſſa, l'appella ſon meilleur ami, & parla des obligations qu'Elle lui avoit avec tant de chaleur, que le vieux Général ſe retira convaincu que, non-ſeulement le Roi n'avoit eu aucune

connoiſſance de la révolte tramée en Scanie, mais qu'il étoit impoſſible que les bruits qui s'étoient répandus ſur ſes deſſeins contre la Conſtitution euſſent aucun fondement. Cette perſuaſion de la part du Général étoit d'autant plus extraordinaire, qu'il avoit été l'un des premiers à ſuſpecter l'intention de Sa Majeſté. Le Roi n'attendoit probablement, pour porter le dernier coup au pouvoir des Etats, que d'avoir appris que le Prince Charles étoit venu à bout d'aſſembler un corps conſidérable de Troupes Provinciales & de ſe mettre à leur tête. Il donna dans l'intervalle une nouvelle preuve de ſon habileté à mettre dans ſes intérêts tous ceux avec leſquels il avoit occaſion de converſer.

Il accompagnoit la Cavalerie Bourgeoiſe, qui avoit ordre de faire la patrouille dans les rues. Le Sénat ne pouvoit blâmer une attention qui n'annonçoit, dans Sa Majeſté, qu'un zele louable pour maintenir la tranquillité dans la Ville. Mais le Roi ſut faire ſervir cette démarche à un autre uſage. Tel fut l'aſcendant de ſon habileté à

ſe concilier les eſprits, que, dans l'eſpace de deux nuits ſeulement, ceux que les Etats avoient armés pour leur défenſe, devinrent les partiſans les plus zélés de la cauſe du Monarque, & furent bientôt après les premiers à ſe déclarer en ſa faveur.

Lorſque le Roi eut appris du Prince Charles, qu'il étoit à la tête de cinq régimens, il envoya ſur-le-champ ſa lettre au Sénat, qui la mit ſous les yeux du Comité ſecret. Le Prince marquoit un ardent déſir d'être continué dans le commandement des troupes qu'il avoit aſſemblées, & ſaiſiſſoit cette occaſion de montrer l'attachement le plus inviolable à la liberté. Le Sénat cependant refuſa, comme on devoit s'y attendre, de lui accorder ce qu'il demandoit, & déſigna un de ſes propres membres pour commander à la place du Prince.

Le moment critique étoit arrivé, où toute eſpece de délai, loin d'être encore néceſſaire aux deſſeins du Prince, ne pouvoit au contraire que leur être fatal.

Il n'y avoit pas plus de deux jours

que la nouvelle de la révolte de Scanie s'étoit répandue dans Stockholm. Le Roi avoit employé une partie de ce temps à gagner la Cavalerie des Bourgeois. Le reste fut employé, par ses émissaires, à parler & à traiter avec les soldats des Gardes & de l'Artillerie (1). Sa Majesté elle-même assembloit tous les Officiers qui lui étoient dévoués, se montroit à leur tête dans les rues, autant pour se faire voir au peuple, que pour converser avec ceux qui s'approchoient de lui. Les Sénateurs & d'autres, qui étoient le plus intéressés aux suites de ce qui se passoit, furent avertis de ces mouvemens. Les uns s'en reposoient avec confiance sur les précautions déjà prises & à la veille d'avoir leur exécution; les autres, & c'étoit le plus grand nombre, intimidés par l'affection du peuple pour le Roi, & par l'attachement que les Of-

(1) Un soldat donna, dans cette occasion, un exemple de fidélité, qui mérite d'être cité. La nuit qui précéda la révolution, le Roi vint à l'arsenal pour le visiter, & donna ordre à la sentinelle de le laisser entrer. Le soldat le refusa. Sais-tu à qui tu parles, lui dit le Roi? Je le sais, répondit le soldat; mais je sais aussi quel est mon devoir.

ficiers lui témoignoient, penſoient que ſi on entreprenoit de confiner le Roi dans ſon Palais, ou qu'on montrât trop ouvertement la méfiance qu'il donnoit aux Etats, on accéléreroit la révolution, & on la feroit éclater avant que les régimens commandés pour la ſûreté de la Ville, & qui étoient encore à un jour de marche, euſſent eu le temps d'arriver.

Mais les mêmes raiſons qui empêcherent le Sénat de ſe porter à aucune démarche violente avant l'arrivée de ces régimens, obligeoient Sa Majeſté de hâter l'exécution de ſon plan avec toute la diligence poſſible.

Si nous jetons actuellement un coup-d'œil ſur l'état de la Suede, depuis que l'Angleterre & la Ruſſie avoient cherché à balancer l'influence que la France y avoit acquiſe, on verra tous les défauts & les vices du Gourvernement parvenus dans le cours de cette période à leur maturité complette. Les germes de corruption que recéloit originairement la contexture même de la Conſtitution, couvés & développés par le concours des Puiſſances étrangeres qui

qui les entretenoient, étoient venus au point de porter, parmi les Suédois, la vénalité la plus vile à son dernier période.

Dans les rangs les plus élevés parmi le peuple, l'attachement à la Constitution, ou même à la Patrie, étoit étouffé par la violence des partis, ou distrait par l'avidité du gain dans les rangs inférieurs : une soumission abjecte & servile & le trafic des suffrages dans les Dietes, avoient avili l'esprit & le caractere de la Nation. La contagion de la corruption s'étoit répandue de la Capitale dans les Provinces les plus éloignées. Une Constitution destinée à servir de fondement à la liberté, n'avoit été, entre les mains de ceux qui avoient quelque pouvoir, qu'un instrument, ou un prétexte pour attirer l'or étranger. Pendant les neuf dernieres années, le Gouvernement n'avoit cessé d'être agité par deux différentes especes d'hommes opposés d'intérêts, suivant des systêmes contraires, soutenus par des Puissances rivales, persécuteurs & persécutés tour-à-tour, & qui, dès qu'ils avoient quelque avan-

tage, ne ſongeoient qu'à venger leurs injures ou à ſe prémunir contre le reſſentiment de leurs antagoniſtes. On ne devoit pas s'attendre qu'un Gouvernement auſſi mal conduit, ſe conciliât le reſpect & la confiance du peuple.

Si l'on conſidere enſuite la politique avec laquelle le Roi fit ſervir ces circonſtances à ſes intérêts, l'adreſſe avec laquelle il ſut fomenter les mécontentemens du peuple, ſon habileté à préparer les eſprits au changement qu'il méditoit, le ſuccès avec lequel il mit au grand jour la venalité & la corruption des Etats, par l'effet d'une conduite qui lui concilia en même-temps l'affection de ſes ſujets. Si, à ces conſidérations, on ajoute celle de la haute vénération que les Suédois ont eue de tout temps pour la dignité Royale à un degré qui n'a point d'exemple en Europe, peut-être jugera-t-on que le Roi, dans cette conjoncture, ne couroit que peu de riſque, ou n'en couroit aucun d'entreprendre de renverſer d'un ſeul coup un édifice ébranlé dans toutes ſes parties, dont on avoit déjà ſappé depuis long-temps les fondemens, & qui,

par la dépravation de ceux qui étoient intéressés à le défendre, se trouvoit alors sans appui & sans soutien.

Il n'en étoit pas ainsi. Ces circonstances, il est vrai, favorisoient infiniment le Roi ; mais, d'un autre côté, il étoit sûr de rencontrer de l'opposition de la part d'un parti qui tenoit seul les rênes du Gouvernement ; il n'avoit lui-même aucune part dans le pouvoir exécutif ; il ne pouvoit donner des ordres à la seule Compagnie de ses propres Gardes, à l'insçu du Sénat, sans enfreindre la Constitution. Le Sénat connoissoit ses intentions contre lui ; il avoit pris les précautions convenables ; & des troupes commandées par des Officiers dévoués au parti dominant, n'étoient plus qu'à quelques heures de marche de Stockholm.

Sûre de l'affection de son peuple, Sa Majesté pouvoit peut-être n'attendre aucune opposition de sa part ; mais la soumission de ce même peuple ne lui laissoit aucun lieu d'espérer qu'il agît en sa faveur. Tout dépendoit de l'impression que feroit sa premiere harangue sur les Soldats. Pour peu qu'ils

héſitaſſent d'embraſſer ſa cauſe , il n'avoit plus pour perſpective que la tragique cataſtrophe de 1756 , ſuite d'une entrepriſe ſemblable à la ſienne.

Le 19 Août au matin , Sa Majeſté ſe décida à lever le maſque , & à s'emparer, par la force , d'un pouvoir dont les Etats avoient ſi long-temps abuſé , ou à périr dans cette tentative.

Au moment où Elle ſe diſpoſoit à quitter ſon apartement , il parut quelque agitation dans ſa contenance , mais elle ne paroiſſoit venir d'aucune inquiétude pour ſon propre ſort. Quelle que fût l'ambition de ce Prince , ſon humanité ne cédait en rien à ce ſentiment ; il appréhendoit que le ſang de quelques-uns de ſes ſujets ne fût verſé dans une entrepriſe où il étoit difficile de réuſſir ſans avoir recours à la violence ; & ſa conduite , ſoit pendant ce jour mémorable , ſoit après la révolution , juſtifie bien cette conjecture. Nombre d'Officiers & d'autres perſonnes attachées à la cauſe du Roi , avoient été avertis de ſe rendre le matin auprès de Sa Majeſté. Avant dix heures le Roi

monta à cheval, & paſſa en revue le régiment d'Artillerie. Il ſe montra, dans les rues, encore plus civil qu'à l'ordinaire, ſaluant familiérement juſqu'au plus bas peuple. A ſon retour au Palais, le détachement qui devoit monter la garde ce jour-là, s'étant mis ſous les armes, ainſi que celui qu'il venoit relever, Sa Majeſté fit entrer tous les Officiers dans ſa Salle des Gardes, & leur adreſſa la parole avec cette éloquence qu'il poſſede ſi bien. Après leur avoir fait entrevoir que ſa vie étoit en danger, il leur peignit, de la maniere la plus vive, le malheureux état du Royaume, les entraves dans leſquelles le tenoit l'or des Puiſſances étrangeres, & les diſſentions & les troubles qui en étoient réſultés & qui avoient déchiré la Diete pendant quatorze mois. Il les aſſura que ſon unique but étoit de mettre fin à ces déſordres, de bannir la corruption, de rétablir la vraie liberté, & de faire revivre l'ancien éclat du nom Suedois, ſi long-temps terni par une vénalité auſſi publique que déshonorante. Enfin, leur proteſtant, dans les termes les plus forts, qu'il renonçoit à

tout pouvoir abſolu, ou à ce que les Suédois appellent *Souveraineté* ; il finit par ces paroles : » Je ſuis obligé » de défendre ma propre liberté & » celle du Royaume contre l'ariſto- » cratie qui regne ; voulez-vous m'être » fideles, comme vos ancêtres l'ont » été à Guſtave-Vaſa & à Guſtave- » Adolphe II ? alors je riſquerai ma » vie pour votre bien & celui de mon » pays ».

Des Officiers qui, pour la plupart, étoient de jeunes gens dont le Roi connoiſſoit depuis long-temps l'attachement, qui peut-être ne virent pas toute l'étendue de ce qu'il leur propoſoit, & à qui on ne laiſſoit pas le temps de la réflexion, conſentirent à tout, & jurerent de lui être fideles.

Trois cependant réfuſerent. L'un deux, Frédéric Cederſtrom, Capitaine d'une Compagnie des Gardes, allégua qu'il avoit déjà & depuis peu de temps, prêté ſerment de fidélité aux Etats, & qu'il ne pouvoit par conſéquent prêter à Sa Majeſté celui qu'Elle exigeoit de lui. Le Roi le regardant d'un œil ſévere, lui dit : Songez à ce que vous allez faire ?

Cederſtrom répondit : « J'y ſonge, &
» ce que je penſe aujourd'hui, je le
» penſerai demain ; ſi j'étois capaple
» de violer le ſerment, par lequel je
» me ſuis engagé envers les Etats,
» je ſerois également capable de man-
» quer à celui qu'exige de moi Votre
» Majeſté ».

Le Roi lui ordonna de remettre ſon épée, & le mit aux arrêts. Cependant, craignant l'impreſſion que la conduite juſte & réſolue de Cederſtrom pouvoit faire ſur l'eſprit des autres Officiers, il radoucit ſa voix ; & s'adreſſant de nouveau à Cederſtrom, il lui dit que, pour preuve de ſa confiance & de la bonne opinion qu'il avoit de lui, il lui rendoit ſon épée, ſans inſiſter ſur le ſerment, & qu'il le prioit ſeulement de le ſuivre ce jour-là. Cederſtrom demeura ferme : il répondit à Sa Majeſté, qu'Elle ne pouvoit mettre ſa confiance en lui ce jour-là, & qu'il la ſupplioir de le diſpenſer du ſervice.

Tandis que le Roi étoit ainſi enfermé avec les Officiers, le Sénateur Kalling, à qui le commandement des

Troupes de la Ville avoit été donné deux jours auparavant, se présenta à la porte de la Salle des Gardes, & on lui dit qu'il ne pouvoit entrer. Il insista sur ce qu'il devoit être présent à l'ordre, & il le fit demander au Roi. On lui répondit de se rendre au Sénat, où Sa Majesté lui parleroit.

Les Officiers reçurent alors du Roi l'ordre d'assembler sur-le-champ les deux régimens des Gardes & de l'Artillerie, & de poster un détachement de trente-six Grenadiers à la porte de la Chambre du Conseil, pour empêcher qu'aucun des Sénateurs ne sortît.

Mais, avant l'exécution de ces ordres, il falloit que le Roi fît une autre démarche, dont le succès de l'entreprise alloit dépendre, c'étoit celle de haranguer lui-même les soldats, qui ignoroient entiérement ses desseins, & qui étoient, depuis long-temps, accoutumés à obéir aux ordres du Sénat, qu'on leur avoit appris à recevoir avec le plus grand respect.

Lorsque Sa majesté, accompagnée des Officiers, se rendoit, dans cette vue,

tue, de la Salle des Gardes à la parade, quelques-uns de ceux qui le ſuivirent, plus circonſpects, ou peut-être plus timides que les autres, commencerent à appréhender les ſuites de l'engagement qu'ils venoient de prendre. Ils témoignerent au Roi l'inquiétude où ils étoient qu'il ne réuſsît pas, ſi quelques perſonnes d'un plus grand poids & d'une plus grande conſidération ne paroiſſoient épouſer ſa cauſe. Le Roi s'arrêta un inſtant, & parut héſiter. Le ſort de la révolution tenoit à cet inſtant. — Un Sergent des Gardes qui avoit entendu leur diſcours, s'écria : — » il réuſſira : Vive Guſtave ! « — Sa Majeſté reprit ſur le champ : — » Allons, je ſuivrai ma fortune «. Et marchant aux ſoldats, il leur tint à-peu-près le même diſcours qu'aux Officiers & avec autant de ſuccès. Ils lui répondirent par de grandes acclamations. Une ſeule voix s'écria : *Non* ; mais on n'y fit pas attention.

Cependant quelques-uns des émiſſaires du Roi avoient répandu dans la Ville que Sa Majeſté étoit arrêtée. Ce bruit attira le peuple en foule vers le

Palais, où ils arriverent à l'inſtant que le Roi venoit de finir ſon diſcours aux Gardes. Ils exprimerent, par des acclamations réitérées, leur joie de le voir ſain & ſauf. Cette diſpoſition devint le pronoſtic de ſes ſuccès.

On s'aſſura dans l'inſtant même des Sénateurs. Ils avoient vu, des fenêtres de la Chambre du Conſeil, ce qui ſe paſſoit à la parade devant le Palais; & curieux de la cauſe de ces acclamations, ils deſcendoient pour s'en éclaircir, lorſque trente Grenadiers, la baïonnette au bout du fuſil, leur notifierent que le bon plaiſir de Sa Majeſté étoit qu'ils demeuraſſent où ils étoient. Ils commencerent à ſe plaindre fort hautement. On ne leur répondit qu'en pouſſant & fermant la porte ſur eux.

Lorſque le Comité ſecret eut appris que le Sénat étoit arrêté, il ſe ſépara de lui-même, chacun de ſes Membres cherchant à pourvoir à ſa propre ſûreté. Alors le Roi monta à cheval, &, ſuivi de ſes Officiers, d'un gros corps de Soldats & d'une nombreuſe populace, il ſe rendit aux autres quartiers de la

Ville, où étoient postées les Troupes qu'il avoit ordonné de rassembler. Il les trouva toutes également disposées à embrasser sa cause, & prit leur serment de fidélité. A mesure qu'il passoit dans les rues, il annonçoit au peuple qu'il n'avoit d'autre but que celui de les défendre & de sauver son pays, & que, s'ils ne vouloient pas lui donner leur confiance, il quitteroit le sceptre & abdiqueroit la Royauté. Il étoit tellement chéri du peuple, qu'ils le conjuroient, les larmes aux yeux, & quelques-uns même à genoux, de ne les point abandonner.

Le Roi poursuivit l'exécution de son dessein; &, en moins d'une heure, il sut se rendre maître de toutes les forces militaires de Stockholm.

On distribua de la poudre & des balles aux soldats. On tira de l'Arsenal plusieurs pieces de canon, qui furent postées au Palais, sur les ponts, & dans d'autres endroits de la Ville; mais particuliérement à toutes les avenues qui y conduisoient. Des soldats y étoient placés en faction, avec leurs mêches allumées. Toute communica-

tion au-dehors fut fermée, & il ne fut permis à perſonne de ſortir de la Ville ſans un paſſe-port de Sa Majeſté.

On afficha dans toutes les rues une Déclaration du Roi à ſes fideles ſujets. Elle portoit » que, par ces préſentes,
» Sa Majeſté exhortoit tous ſes fideles
» ſujets & habitans de la Ville capi-
» tale à demeurer tranquilles & reſ-
» pectueux ſpectateurs de toutes les
» meſures qu'exigeoient la conſerva-
» tion de la ſûreté publique, l'indé-
» pendance du Royaume & ſa vraie
» liberté; attendu que Sa Majeſté
» avoit été obligée d'uſer du pouvoir
» qui lui reſtoit encore, pour s'affran-
» chir Elle même & le Royaume,
» du Gouvernement ariſtocratique,
» diſpoſé actuellement à opprimer
» plus que jamais tous ſes fideles
» ſujets.

» Sa Majeſté enjoint auſſi tres-ex-
» preſſément à ſes fideles ſujets & ha-
» bitans de cette Ville, de reſter dans
» leurs maiſons & d'en tenir les por-
» tes fermées, pour prévenir les dé-
» ſordres; déclarant que toute per-
» ſonne, de quelque état ou rang

» qu'elle puiſſe être, qui s'oppoſe-
» roit à ſon Roi légitime, ou tranſ-
» greſſeroit ſon ſerment ou devoir de
» Sujet, ſera punie à l'inſtant, ou ſe-
» lon les circonſtances. Sa Majeſté en-
» joint également de n'obéir à aucuns
» ordres autres que ceux qui ſe-
» ront donnés par Sa Majeſté, ſous
» peine d'être traité comme Sujet in-
» fidele «.

On dépêcha un Officier, portant ordre aux régimens d'Upland & de Sudermanie, qui étoient à quelques heures de marche de Stockholm, de retourner dans leurs quartiers, & à l'Officier commandant, qui étoit l'un des Membres les plus violens du parti des *Bonnets*, de ſe rendre ſur-le-champ à Stockholm. Ces meſures n'éprouverent pas la plus légere difficulté, attendu que, par la précaution qu'avoit priſe le Roi de ne laiſſer ſortir perſonne de la Ville, ces Troupes ignoroient abſolument ce qui venoit de s'y paſſer. Les ordres donnés dans cette occaſion étoient dans la forme ordinaire, contre-ſignés du Secrétaire-d'Etat. Il étoit impoſſible que l'Officier comman-

dant pût ſavoir s'ils émanoient ou non du Comité ſecret, & le parti le plus ſage pour lui étoit d'y obéir purement & ſimplement.

Un autre Officier, dépêché au Général Pecklin, n'eut pas le même ſuccès. Le Général avoit ſon paſſe-port & des ordres ſignés par le Roi deux jours auparavant, pour aſſembler ſon régiment & deux autres. Il étoit parti de Stockholm avant midi. Le même jour il y eut d'autres ordres donnés pour le ſuivre & le faire revenir. L'Officier qui en étoit chargé le trouva partant de Suder-Zelir, à ſept lieues environ de Stockholm. Il fit part de ſon meſſage au Général, qui lui demanda s'il avoit des ordres par écrit, &, ſur la réponſe qu'il n'en avoit point, le Général répliqua que les ſiens l'étoient, & qu'il n'étoit pas tenu de croire la premiere perſonne qui viendroit lui faire une hiſtoire. L'Officier n'étant pas en force pour l'arrêter, il échappa pour le moment.

Outre les Sénateurs qu'on avoit confinés dans des appartemens ſéparés du Palais, le Général Rudbeck & tous

les chefs du parti des *Bonnets*, avec plusieurs autres moins distingués, furent mis aux arrêts. Aucun ne tenta de résister, de se plaindre ou d'échapper; & le Roi, qui le matin s'étoit levé le Prince le plus limité de l'Europe, se rendit, en deux heures, aussi absolu à Stockholm, que le Roi de Prusse peut l'être à Berlin, ou le Grand-Seigneur à Constantinople.

Le parti des *Chapeaux*, transporté de la chûte de ses adversaites, parut oublier, dans l'ivresse de sa joie, que la subversion du parti opposé étoit en même-temps celle de la Constitution. Ils virent, avec un délire insensé, arracher le pouvoir des mains de leurs rivaux, sans songer qu'ils ne gagnoient rien à un événement dont le Roi seul recueilleroit tout l'avantage.

Les *Bonnets*, se défiant réciproquement les uns des autres, & ignorant la plupart jusqu'où s'étendoient les desseins du Roi, & jusqu'où les *Chapeaux* y étoient entrés, obéirent sans murmurer aux ordres de Sa Majesté; plusieurs même s'empresserent de faire leur cour au Roi, à l'envi des *Cha-*

peaux, & de lui témoigner leur ſatisfaction de ce qui étoit arrivé ; le plus grand nombre parut moins affligé de la perte de leur liberté, que jaloux d'en obtenir le dédommagement dans la faveur de Sa Majeſté ; les dernieres claſſes du peuple, qui n'avoient pas aſſez d'importance pour être de quelque parti, ſe réjouiſſoient de la chûte d'un gouvernement auquel elles n'avoient aucune part, & dont elles ne recueilloient aucun avantage. Elles virent avec ſatisfaction le pouvoir d'une ariſtocratie, dont ils n'avoient éprouvé que de l'inſolence & de l'oppreſſion, paſſer dans les mains d'un Monarque qui étoit déjà leur idole.

Ce fut ainſi que, ſans verſer une goutte de ſang, ſans la plus légere apparence de tumulte & de déſordre, les habitans de Stockholm renoncerent à cette Conſtitution, que leurs ancêtres leur avoient léguée, après la mort de Charles XII, comme un boulevart contre le deſpotiſme de leurs Monarques futurs.

Au commencement de la révolution, le Roi envoya prier les Miniſtres

étrangers de se rendre au Palais. Lorsqu'ils y arriverent, il leur adressa ces paroles : » C'est pour votre sûreté, » Messieurs, que j'ai souhaité de vous » voir ici. Je serois très-fâché qu'il » vous fût arrivé quelque chose de dé- » sagréable, & la crise du moment » ne m'a pas permis de répondre de » l'événement. Je ne vous dirai rien » au sujet de ce qui se passe ; vous » avez dû le prévoir depuis long- » temps. Mais il y a une chose, que » je ne veux pas vous laisser ignorer » un instant, & que je vous prie de » communiquer incessamment à vos » Cours respectives, c'est que tout ce » qui est arrivé ne change rien au désir » que j'ai de la paix, & que je culti- » verai avec soin l'amitié de mes » voisins & alliés «.

Le reste du jour fut employé, par Sa Majesté, à visiter les différens quartiers de la Ville, à recevoir les sermens des Magistrats, des Colleges & de la Milice.

Son cortege se grossissoit à chaque instant, les Officiers des deux partis se réunissant à sa suite. Ils lierent tous

un mouchoir blanc autour de leur bras gauche, à l'imitation de Sa Majesté, qui, au commencement de l'entreprise, en avoit fait autant, & avoit souhaité que ses partisans se distinguassent, par cette marque, de ceux qui ne l'étoient pas.

Il passa toute la nuit suivante à faire sa ronde dans la Ville, où les Troupes resterent sous les armes.

Non contente de recevoir les sermens de tous les Officiers civils & militaires, Sa Majesté étoit résolue de faire prêter au Corps entier de la Nation, s'il étoit possible, un serment général de fidélité : mesure qui, vu la disposition religieuse qui regne dans les classes inférieures du peuple Suédois, n'étoit certainement pas sans utilité. Le bruit de son intention s'étant répandu daus la Ville, plusieurs milliers d'habitans s'assemblerent, le 20, dans une grande place. Lorsque le Roi y arriva, il se fit un profond silence ; Sa Majesté, à cheval & l'épée nue à la main, s'avança quelques pas en avant de son cortege ; Elle fit au peuple un long & pathétique discours, d'une

voix ſi claire & ſi diſtincte, que l'auditoire n'en perdit pas une ſyllabe. Il déclara que ſon unique but étoit de rendre la tranquillité à ſa patrie, de réprimer la licence, d'abolir la forme ariſtocratique du Gouvernement, de faire revivre l'ancienne liberté Suédoiſe & les anciennes lois de Suede, telles qu'elles étoient avant 1680. — » Je renonce dans ce moment, ajou- » ta-t-Elle, comme je l'ai déjà fait, » à toute idée d'un deſpotiſme abhor- » ré, ou à ce qu'on appelle *Souverai-* » *nete*, faiſant conſiſter à preſent, » comme je l'ai fait ci-devant, ma » plus grande gloire à être le pre- » mier Citoyen d'un peuple vraiment » libre ».

La populace, qui, depuis Charles XII, n'avoit pas entendu ſon Souverain parler Suédois, l'écouta avec toute l'admiration que devoit lui cauſer naturellement une démarche auſſi nouvelle. Le Roi fut ſouvent interrompu par les plus vives acclamations, & pluſieurs d'entr'eux verſerent des larmes de joie. Le Roi lut enſuite le ſerment qu'il faiſoit au peuple, après

avoir lu celui que le peuple devoit lui prêter.

Les Héraults ſe rendirent dans les différens quartiers de la Ville, pour y proclamer une aſſemblée des Etats, pour le lendemain. Cette proclamation menaçoit tout Membre de la Diete, qui oſeroit s'abſenter, d'être regardé & puni comme traître à ſa patrie.

Tandis que Sa Majeſté accompliſſoit ainſi l'exécution de ſes deſſeins, à Stockholm, Elle n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit en aſſurer le ſuccès dans les Provinces. Les régimens, qui étoient en marche pour la Capitale, s'étoient, comme nous l'avons dit, tranquillement retirés dans leurs quartiers. Les freres du Roi étoient, l'un & l'autre, à la tête d'un corps conſidérable de Troupes; Hellichius avoit remis Chriſtianſtadt entre les mains du Prince Charles; le Prince Frédéric avoit confiné le Général Pécklin dans le Château de Gripsholm, à cauſe d'un Manifeſte qu'il avoit publié, & dont le Roi s'étoit procuré une copie: tous les ordres adreſſés aux Gouverneurs

des Forteresses & des Provinces, étant expédiés dans la forme prescrite par la Constitution, furent par-tout exécutés avec exactitude. Tout se passa dans l'intérieur des Provinces avec aussi peu de tumulte & d'opposition, que dans la Capitale.

Les soldats & le peuple des Provinces ignoroient, à la vérité, en grande partie, ce qui étoit arrivé à Stockholm, & le Roi eut la sagesse de ne leur en laisser parvenir aucune nouvelle authentique, avant que les Etats, assemblés en Diete, eussent ratifié, de la maniere la plus solemnelle, les changemens qu'il avoit faits.

Ce fut par cette raison que le Roi fixa, par la proclamation, l'Assemblée des Etats, au 21; Assemblée dans laquelle ils devoient abolir l'ancienne forme de Gouvernement, & le Roi en proposer une nouvelle, qui, par les mesures qu'on avoit prises, ne devoit pas éprouver d'opposition.

On sema, dans cette vue, adroitement le bruit, qu'un corps considérable de Troupes, que le Roi faisoit venir de Finlande, étoit actuellement

aux portes de Stockholm, & on leur assigna des quartiers, comme si le fait eût été vrai. Les Etats ne pouvoient manquer d'en être d'autant plus intimidés, que, personne ne pouvant sortir de la Ville, sans un passe-port du Roi, il étoit impossible de s'assurer de la vérité, ou de la fausseté de ce rapport.

Sa Majesté ne s'en tint pas là. Le 21, au matin, un détachement considérable des Gardes reçut ordre d'occuper la place, où est la Chambre des Nobles. Le Palais fut investi de tous côtés par des Troupes; des canons furent braqués dans la cour qui fait face à la Salle, où les Etats devoient s'assembler. Ils étoient chargés; & les soldats, la mêche à la main, prêts à y mettre le feu au premier ordre.

On ne permit point, dans cette occasion, aux différens Ordres des Etats, de s'assembler dans leurs Chambres respectives, & de marcher en Corps, précédés de leurs Orateurs, selon l'usage. Chacun des Membres se rendit comme il put au Palais, où ils entrerent tous, sans observer aucune forme

ou cérémonie ; tous ne ſongeant qu'à éviter la peine décernée contre ceux qui s'abſenteroient. On remarqua que le Maréchal de la Diete entra dans la Salle des Etats, ſans le bâton, qui étoit la marque de ſon office.

Le Roi, aſſis ſur ſon Trône, environné de ſes Gardes & d'une troupe nombreuſe d'Officiers, adreſſa aux Etats une harangue, dans laquelle il peignit des plus vives couleurs les excès, les déſordres & les malheurs dans leſquels avoit été plongée la Nation, par les diviſions des partis. Il leur rappela les peines qu'il s'étoit données pour les accorder, & l'ingratitude dont ils l'avoient payé. Il inſiſta ſur l'infamie dont ils s'étoient couverts par leur vénalité publique, par la baſſeſſe qu'ils avoient eue de ſacrifier à l'or étranger les intérêts les plus chers de la Patrie. Et, ſe levant tout-à-coup au milieu de ſon diſcours, il s'écria : » Si quelqu'un » de vous peut nier ce que j'ai avan- » cé, qu' il ſe leve & qu'il parle «.

On s'étonnera peu que, dans la ſituation où ſe trouvoit l'Aſſemblée, perſonne n'oſât répondre au Roi. D'ail-

leurs, il y avoit tant de vérité dans ce qu'il avoit avancé, que la honte pût avoir autant de part que la crainte au ſilence que garderent unanimement tous les Membres des Etats.

Lorſque Sa Majeſté eut fini, Elle ordonna à un Secrétaire de lire la nouvelle forme de Gouvernement qu'Elle propoſoit, pour être acceptée par les Etats. Elle conſiſtoit en cinquante-ſept articles; il ſuffira d'en citer quatre, pour donner une idée de la plénitude de pouvoir dont alloit jouir S. M. Suédoiſe. Par un de ces articles, le Roi a le droit d'aſſembler & de ſéparer les Etats à volonté. Par un autre, il a ſeul la diſpoſition de l'Armée, de la Marine, des Finances, & de tous les emplois civils & militaires. Par un troiſieme, quoique Sa Majeſté ne prétende pas ouvertement au pouvoir de mettre des impôts dans tous les cas, cependant les impoſitions éxiſtantes ſont rendues perpétuelles; & en cas d'invaſion ou de *néceſſité preſſante*, le Roi ſe réſerve la faculté d'en établir quelques-unes *en attendant* l'Aſſemblée des Etats. Or, c'étoit Sa Majeſté

qui

qui devoit être juge de cette néceſſité ; & nous avons vu que l'Aſſemblée des Etats dépendoit abſolument de ſon bon plaiſir. Par un quatrieme, les Etats aſſemblés ne pouvoient délibérer que ſur les objets propoſés par le Roi.

La forme de Gouvernement ayant été lue, le Roi demanda aux Etats s'ils l'approuvoient. Forcés par les circonſtances, ils ne répondirent que par des acclamations. Un Membre de la Nobleſſe s'éleva, pour propoſer de limiter les contributions à un certain nombre d'années ; mais le Maréchal de la Diete refuſa de mettre la queſtion en délibération, ſans le conſentement du Roi, qui témoigna qu'il déſiroit que les Nobles euſſent dans ſes ſoins paternels la même confiance que les autres Ordres, qui n'avoient point propoſé cette limitation.

Le Maréchal de la Diete & les Orateurs des autres Ordres ſignerent la forme de Gouvernement, & les Etats prêterent au Roi le ſerment que Sa Majeſté dicta elle-même. Cette ſcene extraordinaire ſe termina d'une ma-

niere qui ne l'étoit pas moins. Le Roi tira un livre de prieres de ſa poche, & ôtant ſa Couronne, il entonna le *Te Deum*, qui fut très-dévotement chanté par toute l'Aſſemblée. Sa Majeſté ne prétendoit certainement pas en impoſer aux Etats, par une dévotion affectée; mais cette cérémonie devoit néceſſairement faire une vive impreſſion ſur le peuple, dont le tour d'eſprit eſt fort religieux en Suede.

La révolution fut alors accomplie; les Princes Charles & Frédéric avoient été informés de ce qui ſe paſſoit à Stockholm. Auſſi-tôt que le changement du Gouvernement eut reçu la ſanction des Etats, ces Princes aſſemblerent les Officiers des Troupes qu'ils commandoient, &, après leur avoir fait lecture des lettres qu'ils avoient reçues du Roi, ils leur ordonnerent de prêter à l'heure même le ſerment de fidélité à Sa Majeſté. Aucun n'héſita de ſe ſoumettre à des ordres, revêtus en apparence de l'autorité des Etats; peut-être même ces Officiers n'étoient-ils pas exactement inſtruits de la maniere dont on

avoit obtenu le consentement des Etats, ni de la nature des changemens qu'avoit fait le Roi.

Les Princes se rendirent, avec une diligence égale à leur zele, dans toutes les Villes de quelque importance, & y reçurent, au nom du Roi, le serment de fidélité à sa Majesté, de la part des Habitans & des Troupes. La révolution qui, à Stockholm, avoit été l'ouvrage de quelques heures, s'opéra, dans tout le Royaume, dans l'espace de quelques jours, sans opposition & sans murmure.

Les Sénateurs & tous ceux qui avoient été arrêtés, à la réserve du Général Pecklin & d'un autre Officier-Général en Finlande (1), furent mis en liberté, dès qu'ils eurent prêté serment de fidélité. La plus profonde tranquillité & l'unanimité la plus entiere semblerent régner parmi les habitans d'un pays, qui, peu de jours auparavant, étoit en proie aux dissentions civiles & à toute l'animosité des partis. Le calme, qui succéda tout-à-

(1) Ils furent aussi élargis quelques mois après.

coup au trouble & à la confuſion, la clémence, la ſageſſe & l'impartialité que montra le Roi, l'amour que lui portoient la plus grande partie de ſes Sujets, & l'admiration que ne pouvoient lui refuſer ceux mêmes qui avoient le plus de penchant à s'oppoſer à ſes deſſeins, tout contribua à faire goûter ce changement au corps entier de la Nation, & à convaincre le petit nombre de ceux qui y perdoient, de l'impuiſſance où ils étoient de s'oppoſer aux diſpoſitions du peuple en faveur du Monarque.

L'acquieſcement fut donc général, & la plus grande partie de la Nation vit avec plaiſir, avec reconnoiſſance même, la conduite du Roi; elle faiſoit autant d'honneur à ſon humanité, qu'à ſon génie & à ſes talens. Le 19, dans le cours même de l'entrepriſe la plus dangereuſe, la plus critique & la plus importante dont il pût s'occuper, il donna les preuves les plus frappantes de cette bienveillance qui le diſtingue particuliérement. Rien ne la caractériſe mieux que l'attention qu'il témoigna, au milieu même du

tumulte & des agitations de cette journée mémorable, aux parens ou aux amis de ceux qu'il avoit fait arrêter. Il envoya des meſſages particuliers aux femmes & aux parens des priſonniers, les faiſant prier de n'être point inquiets, & les aſſurant que tous ceux qui étoient renfermés recouvreroient bientôt leur liberté. Le Général Rudbeck, qui étoit de ce nombre, adreſſa au Roi une lettre qu'il écrivoit à ſon épouſe, ſuppliant Sa Majeſté de lui permettre de l'envoyer à ſon adreſſe. Le Roi y ajouta de ſa propre main quelques lignes, dans leſquelles il la prioit, dans les termes les plus obligeans, d'être tranquille ſur la ſituation de ſon mari, qui n'éprouveroit qu'une détention de quelques jours. Il envoya un exprès aux enfans même d'un pauvre Curé, qui avoit été arrêté, pour leur dire que leur pere leur ſeroit bientôt rendu, & qu'ils n'avoient rien à apprehender pour lui. Des ſoins ſi délicats, dans un moment où l'on devoit préſumer que toutes les penſées de Sa Majeſté ſeroient abſorbées par des objets plus importans pour Elle, décelent infail-

fiblement la bonté de fon cœur. En effet, on ne peut fe difpenfer de reconnoître que, durant tout le cours de cette entreprife, le Roi parut bien plus inquiet qu'il n'arrivât le moindre malheur au dernier de fes Sujets, que du fuccès même de fes deffeins.

Le traitement que la Famille Royale avoit effuyé de la part de quelques-uns des Chefs, fous la derniere forme de Gouvernement, eût pu juftifier en quelque forte le reffentiment du Roi, devenu poffeffeur du pouvoir fuprême; Sa Majefté toujours impartiale, n'en témoigna pas le plus léger fouvenir. Elle fembla n'avoir acquis d'autorité, que pour répandre des faveurs & diftribuer des récompenfes, & non pour faire fentir à fes Sujets le fardeau de fa Puiffance. Ceux qui avoient particuliérement été les inftrumens de fes deffeins, furent récompenfés au-delà de leurs efpérances. Le refte de la Nation partagea également fa faveur, fans aucune diftinction de parti. Plufieurs des *Bonnets* furent continués dans des emplois de la plus grande confiance & du plus grand re-

venu. Le Roi en conféra même de cette eſpece à quelques-uns de ceux qui, dans la Diete de 1756, avoient foulé aux pieds avec tant d'indécence les droits de la Couronne, & conduit avec tant d'injuſtice les amis du feu Roi à l'échafaud. Une conduite ſi impartiale & ſi noble devoit lui concilier en général tous les eſprits, comme il avoit auparavant ſu ſe concilier tous les cœurs.

Un de ſes premiers ſoins fut d'abolir l'horrible uſage de la queſtion, ſouvent employée, comme nous l'avons vu, dans les Cours extraordinaires de Juſtice. Le Roi fit enſuite une proclamation, pour abolir ces noms qui avoient diſtingué les différens partis, dans les quels les Suédois avoient été ſi long-temps diviſés, & qui avoient attiré tant de malheurs ſur leur pays. Cette défenſe devoit produire des effets d'autant plus ſalutaires, que le Roi lui-même montroit le premier, par ſa conduite, qu'il regardoit ces diſſenſions comme entiérement éteintes.

Peu de temps après que les Etats eurent donné leur conſentement à la nouvelle forme de Gouvernement, ils

s'assemblerent de nouveau, & résolurent de présenter une adresse au Roi, pour le remercier de ce qu'il avoit exposé sa personne, pour délivrer le Royaume de l'anarchie & de la confusion. La Chambre des Nobles fit frapper une médaille, en mémoire de cet événement, & les trois autres Ordres voulurent contribuer à cette dépense. La Diete finit le 9 Septembre suivant; & Sa Majesté prévint les Etats, qu'Elle les rassembleroit dans six ans.

Ce congé donné aux Etats, étoit tout ce qui manquoit pour mettre la derniere main à l'ouvrage que le Roi venoit d'achever si heureusement.

Le Maréchal de la Diete & les Orateurs des trois autres Ordres ne se bornerent pas à donner dans leurs harangues les plus grands éloges au Roi; ils se condamnerent eux-mêmes d'une maniere qui les rendoit vraiment ridicules.

Rien ne dut mieux contribuer à justifier la conduite du Roi, que ce que publierent les Etats mêmes, dans un acte appelé le *Recez* de la Diete:

» Une

» Une division déjà ancienne dans » la Nation, disent-ils, a brisé les » liens, qui auroient dû réunir les » Sujets dans une confiance & un » amour réciproques. Sa Majesté, » ajoutent-ils, a souvent tâché, dans » ses gracieuses harangues, de rap- » procher les esprits divisés, & de » ramener l'union, la concorde & le » zele patriotique, le fondement du » bonheur & de la force des Nations » libres: mais, voyant que les effets » de sa bienveillance seroient perdus, » tant que les lois ne seroient pas im- » muables, qu'il n'y auroit point de » balance du pouvoir dans le Gou- » vernement, & que l'on pourroit » abuser de la libetté; notre généreux » Monarque a enfin fait éclore, au » milieu de la tempête, un moment » de calme, pour nous donner le » temps de réfléchir plus mûrement » sur notre situation & celle de no- » tre pays.

» Il seroit superflu de rappeler ici » le changement qui se fit dans le » Gouvernement du Royaume, lorf- » que les Suédois considéroient la

» Puiſſance Royale comme plus dan-
» gereuſe, & que nous craignions
» plutôt que nous n'aimions celui qui
» régnoit. Une expérience également
» longue & douloureuſe nous a con-
» vaincus que les lois fondamentales
» ont été ſouvent ſoumiſes à des chan-
» gemens, à des interprétations for-
» cées & des reſtrictions hors de pro-
» pos; qu'on s'eſt permis, ſur le pou-
» voir de la Couronne, des uſurpa-
» tions, d'où il eſt réſulté une foule
» de déſordres; que l'exécution des
» lois a ſouvent été confiée à ceux-
» mêmes qui en étoient les auteurs;
» que, la corruption des mœurs étant
» devenue générale, les lois n'obte-
» noient plus le reſpect, & les Juges
» l'obéiſſance, qui leur étoient dûs;
» des vues étrangeres influoient ſur
» les délibérations nationales; les ſe-
» mences de la diſcorde étoient ſoi-
» gneuſement cultivées, dans un ſol
» déjà malheureuſement trop bien
» préparé à leur faire produire une
» moiſſon abondante; la haine & la
» vengeance éclatoient par des perſé-
» cutions publiques; l'ambition &

» l'envie ont fait couler le sang, & » causé des mécontentemens, des » troubles sans nombre; on sentoit » que l'amélioration de la Constitu- » tion étoit indispensablement néces- » saire, pour soutenir un édifice chan- » celant; qu'il falloit à la sûreté publi- » que de nouvelles lois; enfin que le » joug imposé aux citoyens, insup- » portable en tout temps, avoit acca- » blé un peuple, qui devoit s'appli- » quer entiérement à regagner son » ancienne force & son ancienne » splendeur, par le recouvrement de » sa liberté légitime, sous un Roi, » qui faisoit des lois la regle de sa » conduite.

» Ce devoit être l'ouvrage de no- » tre Roi chéri, le Magnanime Gu- » stave III; & ce sera pour lui une » gloire immortelle d'avoir, avec l'ai- » de de la Providence, par sa propre » intrépidité, & par le courage & » l'amour patriotique de leurs Al- » tesses Royales, les Princes Charles » & Frédéric, sauvé le Royaume sur » le penchant de sa ruine. Nous re- » connoissons & révérons l'intrépidité

» & la clémence de notre Roi. Nous
» béniſſons ce grand ouvrage, accom-
» pli par un Monarque ſoumis aux
» lois, qui, de ſon propre mouve-
» ment, a abjuré le deſpotiſme, par
» un nouveau ſerment & une nou-
» velle aſſurance. Nous voyons l'an-
» cienne liberté & la ſûreté des Sué-
» dois confirmées, dans la nouvelle
» forme de Gouvernement, que nous
» avons acceptée, approuvée & con-
» firmée, tant en notre nom, qu'à
» celui de nos deſcendans, le vingt-
» un Août de cette année, & que
» nous acceptons, approuvons & con-
» firmons en derniere inſtance, com-
» me ſi elle étoit inſérée ici mot pour
» mot. Par ce moyen, la Suede a ob-
» tenu l'avantage de voir ſon Trône
» rempli par un véritable Roi, &
» tous les Habitans de l'État peuvent
» laiſſer à preſent, ſans inquiétude,
» l'Adminiſtration entre les mains
» d'un Monarque, à qui il convient
» de les gouverner & de les protéger;
» qui eſt Roi, non pas pour ſon avan-
» tage particulier, mais pour celui
» de ſes Sujets, & qui met ſa plus

» grande gloire à régner ſur un peu-
» ple indépendant, & à être le pre-
» mier Citoyen d'une Société libre «.

Tel étoit le langage tenu par ces mêmes États, qui, quelques ſemaines auparavant, n'héſitoient pas à mettre la ſignature du Roi à des résolutions directement contraires à ſa volonté. Telle fut la concluſion d'un événement qui, d'un côté, rendit au Roi tous les anciens droits de ſa Couronne, & qui, de l'autre, bannit du Royaume les diviſions des partis, la corruption & l'influence étrangere.

En donnant, dans la premiere partie de cet ouvrage, un expoſé ſuccinct de tout ce qui peut, dans l'hiſtoire de Suede, contribuer à répandre quelque lumiere ſur le caractere national & le génie des Suédois, je me ſuis attaché à montrer à quel point ils étoient capables de conſtituer un peuple libre. J'ai tâché de développer les défauts de la derniere forme de Gouvernement, & la conduite abſurde & corrompue de ſes Adminiſtrateurs. On a vu, dans le principe, le fondement des révolutions auxquelles la Suede a

été de tout temps ſujette, auſſi bien que de celle qui vient d'arriver. Ce que j'ai dit des vices du Gouvernement, nous conduit aux cauſes particulieres de la facilité étonnante avec laquelle le Roi régnant eſt venu à bout de détruire la Conſtitution. Peut-être ſeroit-il ſuperflu d'ajouter aucune réflexion ſur les événemens que j'ai décrits ; mon objet n'ayant été que de mettre le lecteur à portée de juger & de réfléchir lui-même.

Je me bornerai à remarquer que cette révolution nous fournit un exemple frappant, & je puis dire encore utile, des funeſtes effets de la corruption : car, dans la Grande-Bretagne même, ce vice funeſte a trouvé des apologiſtes. Cet exemple prouve qu'il eſt également dangereux de trop reſtreindre le pouvoir de la Couronne, & de refuſer aux claſſes inférieures du peuple la jouiſſance légitime des avantages que doit procurer une Conſtitution libre ; que quand on éloigne la Nation des branches populaires de la légiſlation & qu'on la porte à ſe méfier de ſes Repréſentans, on ſappe le

Gouvernement; & enfin que la célérité & la facilité avec lesquelles cette révolution s'eſt faite, doivent apprendre à un peuple libre à ne jamais trop ſe repoſer ſur l'opinion qu'il peut avoir habituellement de la ſûreté de ſes libertés, & à ne pas ſe livrer à l'idée qu'il n'y a point de danger prochain, parce qu'il n'y en a point d'apparent.

Par rapport au Roi de Suede, je me contenterai de remarquer que, ſi jamais Monarque a pu être juſtifié d'avoir renverſé la Conſtitution de ſon pays, S. M. Suédoiſe ſe trouve particuliérement dans ce cas. En effet, il n'a ôté à ſes Sujets qu'une forme de Gouvernement incapable, par ſa nature, d'être bien adminiſtrée, pour lui en ſubſtituer une, qui peut l'être bien, & qui le ſera certainement, tant qu'il régnera.

En ceſſant de s'arrêter aux attraits que le Pouvoir Souverain offroit à un Prince jeune & ambitieux, & à la force qu'ils devoient acquérir à ſes yeux, daus cet état d'inaction & d'ennui, où une politique mal-entendue tenoit les Rois de Suede; l'influence

des Puiſſances étrangeres dans les Etats & le Sénat, les vices & les défauts du Gouvernement, & la vénalité impudente de ceux qui en tenoient les rênes, juſtifient peut-être l'entrepriſe de Sa Majeſté, autant que l'uſage qu'Elle a fait de ſon pouvoir a prouvé depuis combien Elle étoit digne de ces ſuccès.

Si Elle a détruit la Conſtitution, Elle a ſauvé l'indépendance de ſon pays; car cette Conſtitution ne ſervoit, depuis long-temps, qu'à aſſujettir la Suede aux vues de ſes ambitieux voiſins, ou de ſes prétendus amis.

En un mot, ſi S. M. Suédoiſe continue de régner comme Elle a fait jusqu'à préſent, nous verrons s'accomplir le ſouhait de Milord Bolingbroke : » Nous verrons un Roi ami » du peuple, & un Roi patriote, à » la tête d'une Nation unie ».



APPENDICE,

Contenant les diſcours du Roi régnant de Suede, depuis le temps de ſon acceſſion au Trône, juſqu'à la clôture de la Diete de 1772, avec quelques autres pieces relatives à la Révolution.

DISCOURS du Roi à l'ouverture de la Diete, le 23 Juin 1771.

TOUT, dans ce moment, juſqu'à la place que j'occupe, me rappele notre grande & commune perte. Lorſque les Etats du Royaume terminerent leur derniere Aſſemblée, ils virent, dans ce Palais, un Roi également reſpecté & chéri, environné de Sujets fideles & de trois fils, qui leur diſputoient l'avantage de lui donner les plus fortes preuves de leur vénération & de leur amour. Au lieu de ce ſpectacle impoſanr, vous ne voyez aujourd'hui que trois fils, privés d'un pere chéri, & plongés dans la douleur,

qui mêlent leurs larmes aux vôtres, & qui sentent leurs plaies se rouvrir, à la vue de celles dont vos cœurs paroissent déchirés.

Les larmes des Sujets sont le plus glorieux monument qu'on puisse élever à la mémoire d'un bon Roi; celles que vous répandez aujourd'hui sont pour moi un aiguillon, qui m'anime encore à la vertu, & un encouragement pour mériter, à l'exemple d'un pere si sincérement regretté, votre attachement & votre confiance, par la clémence & la bonté.

Je ne vous parlerai pas ici des changemens arrivés dans le Gouvernement, depuis votre derniere Assemblée. Vous en serez informés par les pieces qui vous seront communiquées. Mon absence m'a empêché de rien faire pour le bien public. Si nous avons aujourd'hui le bonheur de voir la paix régner au-dedans & au-dehors, l'amitié & la confiance bien établies avec nos voisins & les plus anciens Alliés de ce Royaume, ce sont les fruits de la prudence & de la sagesse d'une Administration, pour laquelle je suis

bien aiſe de témoigner ici publiquement ma reconnoiſſance.

Quant à l'objet qui vous raſſemble aujourd'hui, je ne crois pas qu'il ſoit beſoin de vous en parler. Vous ſavez ce que le grand changement arrivé dans l'Etat exige de vous. Vous connoiſſez vos droits, & c'eſt pour les exercer que vous avez été convoqués. Je vous ſouhaite pour cela la bénédiction du Ciel, afin que la paix & l'union préſident à vos Conſeils, & leur préparent un heureux ſuccès.

Né & élevé parmi vous, j'ai appris, dès ma tendre jeuneſſe, à aimer la Patrie, à regarder comme mon plus grand bonheur d'être Suédois, & comme ma plus grande gloire d'être le premier Citoyen d'un peuple libre. Tous mes déſirs ſeront remplis, ſi les réſolutions que vous allez prendre contribuent à affermir la félicité, la gloire & l'indépendance de la Suede. Mon premier objet eſt de la voir heureuſe, le dernier terme de mon ambition eſt de gouverner un peuple libre & indépendant. Ne croyez pas que ce ſoient là de vaines paroles, démenties peut-être

par les mouvemens ſecrets de mon cœur ; elles ſont la fidelle expreſſion des ſentimens de ce cœur, qui brûle du plus ardent amour de la gloire & de ſa Patrie ; d'un cœur trop ſincere pour n'être pas de bonne-foi dans ſes promeſſes, & trop fier pour manquer jamais à ſes engagemens.

J'ai vu pluſieurs pays, j'ai tâché d'en connoître les mœurs & le Gouvernement, & de m'inſtruire des avantages & des déſavantages de la ſituation du Peuple. J'ai trouvé que ce n'eſt ni le pouvoir abſolu, ni le luxe, ni la magnificence, ni les tréſors amaſſés par l'économie, qui ſont le bonheur des Sujets, mais l'unanimité & l'amour de la Patrie : il ne dépend donc que de nous d'être la plus heureuſe Nation de la terre. Puiſſe cette Diete être à jamais diſtinguée dans nos annales, par le ſacrifice de toute vue particuliere, de toutes haines & de toutes jalouſies perſonnelles, au grand intérêt du bien public ! Je contribuerai de mon côté, autant qu'il dépendra de moi, à rapprocher les eſprits diviſés, à réunir les cœurs alié-

nés les uns des autres, afin que cette Aſſemblée puiſſe, avec l'aide du Tout-Puiſſant, devenir l'époque de la félicité de ce Royaume.

RÉPONSE du Roi aux Députés de la Nobleſſe, le 20 Juin 1771.

L'AFFLICTION que témoigne la Nobleſſe, r'ouvre dans mon ſein une bleſſure, que le temps ſeul eſt capable de guérir parfaitement. Les larmes, que le Peuple a répandues ſur la tombe d'un ſi bon Roi, m'invitent à imiter ſon exemple. Le bonheur du Roi eſt ſi intimement lié à celui de la Patrie & de la Nobleſſe, que vous devez être aſſurés que je ne négligerai rien de ce qui peut contribuer au vôtre. Ma premiere attention ſera de maintenir les lois & la liberté de mon Peuple, de préparer, de fortifier & d'augmenter leur union. Deſcendu d'un Gentilhomme Suédois, qui mérita la Couronne, pour avoir éteint le feu de la diſcorde, & délivré ſon pays des chaînes étrangeres, je ne puis tenir ce Sceptre à un titre plus noble, ni

donner de plus fortes preuves de la droiture de mes intentions, qu'en m'attachant à ſuivre ſes traces.

Discours du Roi au Sénat aſſemblé, le 28 Novembre 1771.

IL n'eſt pas poſſible, Meſſieurs, que la triſte perſpective d'une malheureuſe diviſion dans l'Etat, ait échappé à votre pénétration & à votre zele pour mon ſervice & celui de la Patrie. L'expérience montre à quels excès la haine & la diſcorde civiles peuvent ſe porter, particuliérement dans un pays libre, & quelles en ſont les funeſtes conſéquences pour le Royaume. Fortement pénétré de ces conſidérations, j'ai déclaré aux Etats, à l'ouverture de la Diete, que mon premier ſoin feroit de réunir leurs cœurs, d'éteindre ces animoſités qui, ſi long-temps, ont agité le Royaume, ſous mes deux auguſtes prédéceſſeurs. Ma conſcience m'eſt un ſûr garant de la ſincérité de mes ſentimens, & ce qui s'eſt paſſé dans le cours de cette Diete, ſous les yeux de toute la Suede, ſera un té-

moignage non-ſuſpect que mes actions ont répondu à ce que je promis alors.

Mais, plus j'ai pris de peines pour parvenir à ce but ſalutaire, plus j'ai été affligé de voir les diviſions des deux partis ſe changer en une diſſenſion plus dangereuſe, & diviſer les Ordres mêmes. Je ne puis plus en douter, je ne puis même plus être cenſé l'ignorer, depuis qu'un Mémoire authentique, avoué des Ordres de l'État, a informé le Royaume de leurs différens. Sans remonter à des cauſes éloignées, je n'ai beſoin que de conſulter mon cœur, qui m'avertit aſſez des dangers de ma Patrie, & c'eſt lui que je conſulte en ce moment. Si ma naiſſance & mon devoir n'avoient pas irrévocablement lié mon bonheur avec celui de l'Etat, ſi je ne regardois pas comme le plus grand honneur de régner ſur un peuple libre & indépendant, je reſterois tranquille ſpectateur de l'événement, ou je m'aſſurerois à moi-même, dans l'avenir, une ſituation plus brillante aux dépens de votre liberté. Mon cœur n'eſt pas ſuſceptible de pareils ſentimens. J'ai pro-

mis volontairement à mon Peuple d'être le gardien de ses libertés, & je le serai, tant que la Providence me permettra de porter ce Sceptre. C'est en conséquence de cette intention, Messieurs, que je me trouve obligé de déposer dans votre sein mes inquiétudes. Je ne désire point entrer dans les délibérations des Etats; mais je pense qu'il est autant de votre devoir que du mien, de prévenir les suites que la turbulence d'esprits enflammés peut occasionner, suites qui peuvent avoir les effets les plus funestes, & détruire la liberté de l'Etat. J'ai résolu de mander les quatre Orateurs des Etats, pour leur représenter les dangers de notre situation présente; les affaires de la Diete sont suspendues, mes assurances remises, le temps de mon Couronnement que j'avois fixé au 24 Septembre dernier, est encore indéterminé. Que de semences de dissension germent à toute heure, & quelles inquiétudes ne doit pas ressentir le Royaume, témoin de ces événemens! rien ne peut être plus intéressant pour nous tous. Notre pays a

besoin

besoin d'un prompt secours, qu'il ne peut recevoir que de moi & des Etats. Tout ce que je veux dire tournera, j'espere, à leur avantage & au maintien des lois. Je suis leur Roi & l'enfant de l'Etat. Par mes droits & mon devoir, je n'appartiens pas plus à un Ordre qu'à un autre, & je suis attaché à tous, avec le même degré de tendresse. Telle est, Messieurs, la résolution que je voulois vous communiquer, conformément aux lois du Royaume. Mais j'y suis encore plus porté, par l'opinion que j'ai de vos talens, & de l'intérêt que vous prenez au bien de la Patrie.

DISCOURS du Roi au Maréchal de la Diete, & aux Orateurs des différens Ordres, le 28 Novembre 1771.

IL y a près de trois mois que j'ai informé les Etats, par un extrait des registres du Sénat, de mon désir de voir la cérémonie de mon Sacre, pour mettre aux pieds de l'Eternel la Couronne de mes ancêtres, qu'il lui a plu de placer sur ma tête. J'ai attendu

en ſilence la réponſe des Etats ; mais il eſt arrivé depuis des événemens, on ne peut pas plus inattendus, dont les fatales conſéquences me donnent la plus grande inquiétude. Je ne croi-rois pas remplir, je ne dis pas les devoirs d'un Roi, mais ceux d'un Citoyen, les plus forts & les plus ſacrés que j'aye jamais contractés depuis ma naiſſance, ſi je voyois tranquillement la ſituation actuelle des affaires publiques.

Depuis le moment où je me ſuis trouvé, par la volonté de la Providence, inopinément placé ſur le Trône, par l'événement le plus affligeant & le plus inattendu, mon premier ſoin a été conſtamment de rétablir l'harmonie dans mon Royaume diviſé. Mes actions ſont connues de tous ; & par elles, vous pouvez juger de la droiture de mes intentions. C'eſt avec ces intentions que je reçus les Etats à l'ouverture de la Diete. Je leur annonçai que je ferois tous mes efforts pour concilier leurs différens & réunir leurs cœurs aliénés. Je ne prévoyois pas qu'avant la fin de la Diete, l'eſprit

de parti produiroit les altercations les plus funestes pour la liberté de la Nation.

J'ai trop de considération pour les Etats, & trop de respect pour les lois, pour m'ingérer dans leurs Délibérations. Loin de moi une telle pensée; mais, lorsque le danger est imminent, ce seroit un crime que d'en rester spectateur indifférent; ce seroit une mauvaise preuve d'attachement pour mon pays & d'amour pour mes Concitoyens, que de voir, sans émotion, des événemens qui peuvent les conduire au précipice. Pénétré de ces sentimens, j'ai cru devoir vous mander, vous, Maréchal de la Diete & Orateurs des trois Ordres, pour vous donner à connoître l'affliction que me donnent les querelles subsistantes entre les quatre Ordres qui composent conjointement les Etats du Royaume. Je ne puis plus les ignorer, depuis qu'elles ont paru authentiquement imprimées, & qu'elles ont attiré l'attention, tant chez l'étranger, que dans l'intérieur du Royaume.

Si mes intentions étoient moins pu-

res, moins droites, moins innocentes ; si mon cœur n'étoit pas pénétré du plus ardent amour pour mon pays, pour sa prospérité, son indépendance, sa liberté, sa gloire & son bonheur, je pourrois attendre tranquillement les événemens, &, d'après l'exemple de plusieurs de mes prédécesseurs, épier l'occasion de profiter de leurs divisions, aux dépens des lois & de la liberté. Mais la premiere fois que je saluai les Etats, comme leur Roi, je contractai avec eux un engagement, d'autant plus sacré, qu'il étoit libre ; engagement trop solemnel, pour me permettre d'oublier ce que m'impose mon honneur, & encore plus ce qu'exigent de moi les sentimens de mon cœur. Je sais que les Rois de ce pays ont été assez malheureux pour avoir quelquefois été regardés, moins comme de tendres Peres appelés à unir les cœurs de leurs enfans, que comme des Puissances Etrangeres, avec lesquelles il falloit capituler. Mais je me sens animé d'un zele si sincere pour mon pays, si dégagé de tout intérêt personnel, que j'espere établir, entre

le Roi & ſes Sujets, cette confiance mutuelle, que les temps antérieurs n'ont que trop détruite.

C'eſt avec ces intentions, que j'ai communiquées ce matin au Sénat, que je vous avois mandés, pour que vous repréſentiez aux Etats, de la maniere la plus forte, les fatales conſéquences qu'eux & le Royaume en général ont à craindre, s'ils ne les préviennent pas à temps, s'ils ne mettent pas fin à ces querelles rebutantes, d'autant plus dangereuſes, dans le temps où nous ſommes, que la diſette générale d'argent rend la prolongation de la Diete un fardeau très-lourd, & qu'une mauvaiſe récolte ſemble nous menacer de la famine, de la peſte ou de quelqu'autre maladie contagieuſe. Toutes ces calamités, qui nous menacent en même-temps, exigent de prompts remedes, de mûres délibérations, des réſolutions pleines de force & de vigueur.

Heureux d'y pouvoir contribuer, en ce qui me regarde, je m'offre, comme un lien de concorde, entre les Etats, mes chers Concitoyens & mes Sujets.

Je leur laiſſe à déterminer comment & de quelle maniere ils veulent faire uſage de mes bonnes intentions. Ils peuvent me confier cette importante tâche, avec d'autant plus de ſécurité, que je leur ai déjà déclaré & que je leur déclare de nouveau, en préſence de leurs Orateurs, que, ſatisfait des droits qu'ils me laiſſent, je ne demande rien pour moi-même. Je ſuis la ſeule perſonne dans le Royaume, qui, née enfant de l'Etat, n'appartient particuliérement à aucun Ordre, qui les aime tous également; & comme mon ſort eſt intimement lié avec les intérêts de l'Etat, ſeul je puis être impartial dans une affaire ſi délicate. Je déſire que toutes ces conſidérations ſoient miſes ſous les yeux des Etats, auxquels je prie le Maréchal de la Diete & les autres Orateurs, de rendre compte de cette Déclaration.



Discours du Roi au Sénat assemblé le 21 Août 1772.

PÉNÉTRÉ de la plus vive douleur, à la vue de la situation malheureuse de la Patrie, je me trouve obligé d'exposer au grand jour des vérités ameres. Lorsque le Royaume est à deux doigts de sa perte, vous ne devez pas être surpris si je ne vous reçois pas avec les mêmes sentimens de joie dont mon cœur étoit rempli, lorsque vous vous assembliez devant le Trône. Je n'ai pas à me reprocher de vous avoir jamais rien déguisé. Deux fois je vous ai parlé, avec la franchise qu'exigeoit ma dignité, & avec la sincérité que l'honneur inspire. La même sincérité, la même franchise, vont me guider dans ce discours. Il faut vous rappeler le passé, pour porter remede au présent.

C'est une vérité bien triste, mais généralement reconnue, que la haine & la discorde ont déchiré le Royaume. Depuis long-temps la Nation est en proie aux dissensions de deux partis,

qui en ont fait, pour-ainſi-dire, deux peuples diſtincts, mais conſpirant enſemble à la ruine de la Patrie. La diviſion a produit la haine; la haine a inſpiré la vengeance; la vengeance a excité la perſécution; de-là ces nouvelles, ces fréquentes révolutions.

Ces ſecouſſes, produites par l'ambition d'un petit nombre de perſonnes, ont ébranlé le Royaume. L'un & l'autre parti ont fait couler des flots de ſang, & le Peuple a été la victime d'une déſunion, qui ne l'intéreſſoit que par les malheurs qu'elle a entraînés après elle, & dont il eſt accablé le premier. L'unique but de ceux qui dominoient, étoit d'affermir leur pouvoir. Tout devoit s'y rapporter, ſouvent aux dépens des Citoyens, & toujours au détriment de l'Etat. La Loi étoit-elle claire ? ils en altéroient le texte; étoit-elle évidemment contraire à leurs vues ? ils la détruiſoient entiérement. Rien n'étoit ſacré pour des hommes guidés par la haine & la vengeance. La licence enfin a été portée ſi loin, que c'étoit une opinion preſque généralement reçue, que la plu-

ralité des ſuffrages étoit au-deſſus des lois, & qu'elle n'avoit d'autres bornes que celles qu'on vouloit y mettre.

C'eſt ainſi que la liberté, le droit le plus noble de l'humanité, a été changée en un deſpotiſme ariſtocratique, dans la main du parti dominant, qui étoit bientôt terraſſé par le parti oppoſé, lequel étoit ſubjugué lui-même par un petit nombre de particuliers. On trembloit à l'approche d'une Diete. Au lieu de penſer aux moyens les plus propres pour diriger les affaires du Royaume, toute l'attention d'un parti ſe portoit à s'aſſurer une pluralité de voix, qui pût le garantir de la ſupériorité & de la violence de l'autre. Si la ſituation intérieure du Royaume étoit périlleuſe, combien ne devoit-elle pas être humiliante au dehors? J'ai honte de le dire. Né Suédois, & Roi de Suede, il devroit m'être impoſſible de croire que des vues étrangeres ayent pu entrer dans le cœur d'un Suédois, encore moins que leur influence ait été préparée par les moyens les plus vils & les plus bas. Vous m'entendez, & ma rougeur ſuf-

fit pour vous faire ſentir à quel degré d'ignominie vos diſſenſions ont réduit le Royaume.

C'eſt dans cette funeſte ſituation que j'ai trouvé l'Etat, lorſque, par les décrets de la Providence, j'ai été élevé au Trône. Vous ſavez que je n'ai rien épargné pour vous réunir. J'ai toujours inſiſté, lorſque je vous ai parlé comme votre Roi, & dans d'autres occaſions, ſur l'union néceſſaire entre vous, & ſur l'obéiſſance aux lois. J'ai ſacrifié tout ce qui pouvoit me toucher perſonnellement, tout ce qui peut être cher à un Roi. Je ne me ſuis refuſé à aucun engagement, à aucune démarche, quelque pénible qu'elle fût, pour parvenir à un but ſi ſalutaire à la Nation. S'il y a quelqu'un parmi vous qui oſe nier cette vérité, qu'il ſe leve hardiment, & qu'il dépoſe contre moi.

J'eſpérois que mes efforts romproient les liens que l'or étranger, les haines mutuelles, la licence vouloient vous impoſer; que l'exemple des autres Nations ſeroit pour vous un avertiſſement menaçant. Tout a été inutile. Tantôt vous avez été ſéduits par

vos Chefs, tantôt vous avez été entraînés par votre propre vengeance. Toutes les barrieres ont été renversées, toutes les conventions enfreintes, toutes les promesses oubliées. La licence a franchi toutes les digues, les plus grands efforts n'ont pu la réprimer; les Citoyens les plus vertueux & les plus éclairés ont été sacrifiés, d'anciens Officiers, recommandables par leur zele & leur fidélité, ont été déshonorés; des corps entiers de Magistrats déposés; le Peuple même, oui, le Peuple a été foulé, sa voix étouffée, ses plaintes traitées de sédition, & la liberté a dégénéré en un joug aristocratique, odieux à tout Citoyen Suédois.

Le Tout-Puissant a manifesté sa colere contre l'injustice de ceux qui avoient usurpé la domination. La terre a fermé son sein, elle a refusé ses dons. La cherté, la famine ont répandu la calamité dans tout le pays; & vous, bien loin de recourir aux remedes, dans le temps que je vous en pressois, vous ne pensiez qu'à satisfaire vos vengeances particulieres, tandis que vous deviez voler au secours de

ceux qui vous avoient confié leurs intérêts. Lorſque la néceſſité vous a forcés enfin à prendre des meſures pour ſecourir un Peuple malheureux, le remede eſt venu trop tard. C'eſt ainſi que vous avez prolongé, pendant une année entiere, une Diete onéreuſe à l'Etat, & que, faiſant tout pour vous, vous n'avez rien fait pour la Nation. Mes repréſentations ayant été inutiles, mes efforts ſuperflus, j'ai gémi ſur le ſort de ma chere Patrie; j'ai attendu, dans le ſilence, ce que la Nation penſeroit de la conduite de ſes Députés, tant envers moi qu'envers elle-même. Une partie de cette Nation a porté patiemment le joug en ſoupirant, ne ſachant où trouver du ſecours contre tant de maux, & quel parti elle devoit prendre pour ſauver la Patrie. Le déſeſpoir a éclaté dans un coin du Royaume, & l'on y a pris les armes.

Dans cette circonſtance, le Royaume, la vraie liberté, & la ſûreté publique, ſans parler de ma propre vie, étoient expoſés au plus grand danger. Je n'ai trouvé, après l'aſſiſtance du Très-Haut, d'autre remede à nos maux,

que celui de recourir aux moyens dont toutes les Nations courageuſes ſe ſont ſervies, & que la Suede elle-même mit autrefois en uſage, lorſque, ſous les drapeaux de Guſtave-Vaſa, elle briſa le joug de la tyrannie & de l'oppreſſion. J'ai vu tout-à-coup ſe ranimer, dans l'eſprit de mes peuples, ce zele pour la Patrie, qui enflamma Engelbrecht & Guſtave-Ericſon. Tout a heureuſement réuſſi. J'ai ſauvé ma perſonne & le Royaume, ſans qu'aucun de mes Sujets ait eſſuyé le moindre préjudice.

Vous êtes dans l'erreur, ſi vous me ſuppoſez d'autres vues que de faire régner la liberté & les lois. J'ai promis de gouverner un Peuple libre; cette promeſſe eſt d'autant plus ſacrée qu'elle étoit volontaire, & ce qui arrive aujourd'hui ne me fera point déſiſter d'une réſolution qui n'eſt pas fondée ſur la néceſſité, mais ſur ma conviction intime. Loin de porter atteinte à la liberté, je ne veux qu'abolir la licence, & ſubſtituer à l'arbitraire qui juſqu'ici a gouverné le Royaume, une forme de Gouvernement ſage & régu-

liere, telle que la prefcrivent les anciennes lois de Suede, & quelle étoit établie fous mes glorieux prédéceffeurs.

La feule fin que je me fuis propofée, c'eft de rétablir une vraie liberté. Elle feule, mes chers Sujets, peut vous rendre heureux. Les lois étant immuables, vos propriétés en feront plus affurées, l'induftrie honnête n'aura plus aucune entrave, l'adminiftration de la Juftice fera impartiale, le bon ordre régnera dans les Villes & dans les campagnes, tout concourra à l'augmentation de l'opulence générale, chacun jouira de la fienne fans trouble; enfin nous verrons renaître une piété pure, dégagée de toute hypocrifie & de toute fuperftition.

Pour parvenir à ce bonheur, il faut que le Royaume foit gouverné par une loi invariable, dont la lettre claire & précife ne laiffe point lieu à de fauffes interprétations; qui lie non-feulement le Roi, mais réciproquement les Etats; qui ne puiffe être abrogée ni changée fans le confentement libre du Roi & des Etats; qui permette à un Roi zélé

pour la Partie, de consulter avec les Etats, sans que ces derniers s'en fassent un objet d'alarme & d'épouvante ; qui réunisse enfin le Roi & les Etats dans un même intérêt, le bien commun du Royaume.

Cette loi qui doit nous lier respectivement, est celle qu'on va vous lire.

Vous remarquerez, par tout ce que je viens de vous dire, que je n'ai aucune vue particuliere, & que je rapporte tout au bien de l'Etat. Si j'ai été forcé de vous montrer la vérité dans son plus grand jour, je ne l'ai pas fait par des motifs de ressentiment, mais uniquement par amour pour votre bien. Je ne doute point que vous ne receviez avec reconnoissance ces nouvelles dispositions, & que vous ne soyez prêts à concourir avec moi, pour asseoir sur un fondement solide & inébranlable, l'édifice de la félicité publique & de la vraie liberté.

Des Rois illustres, dont la mémoire sera immortelle, ont porté le Sceptre que j'ai dans les mains. Je n'ai pas la présomption de me comparer à eux ;

mais je le diſpute à tous en fait de zele & d'amour pour mon Peuple.

Si vos cœurs ſont également bien diſpoſés pour la Patrie, j'eſpere que le nom Suédois acquerra bientôt la conſidération & la gloire dont il jouiſſoit du temps de nos ancêtres.

Le Dieu Tout-Puiſſant, devant qui rien n'eſt caché, lit dans mon cœur les ſentimens dont je ſuis pénétré. Que ſa bonté daigne répandre ſa bénédiction ſur vos conſeils & ſur vos déciſions !

Discours du Roi au Sénat, le 25 Août 1772.

PÉNÉTRÉ de la plus vive reconnoiſſance pour les bontés du Tout-Puiſſant, je m'adreſſe aujourd'hui à vous, avec la confiance & l'ancienne ſimplicité dont nos ancêtres nous ont donné l'exemple.

Après tant de ſecouſſes violentes, le calme a reparu parmi nous; nous n'avons plus enfin qu'un même but, le bien de la Patrie. Il exige, ce bien,

que nous ſéparions bientôt une aſſemblée, qui a déjà duré quatorze mois. Pour cet effet, j'ai reſtreint, autant que je l'ai pu, les propoſitions que j'ai à vous faire.

Les beſoins ſont grands, mais ce ſont ceux du Royaume. Je veillerai, de mon côté, à l'économie; & ce que vous m'accorderez, ſera uniquement employé pour le plus grand avantage de l'Etat.

Discours du Roi aux Etats, à la clôture de la Diete, le 9 Septembre 1772.

En terminant cette aſſemblée des Etats, l'une des plus mémorables entre celles qui diſtingueront nos annales, je me ſuis pénétré de la reconnoiſſance la plus vive envers le Tout-Puiſſant, qui a daigné protéger notre Patrie, & diſſiper l'orage deſtructeur qui menaçoit nos libertés & nous-mêmes.

L'ouverture de la Diete a été marquée par les regrets, qu'excitoit en nous la perte d'un bon Roi & d'un

pere chéri. La diſcorde & l'animoſité des partis ont ſouvent interrompu vos délibérations. On diroit que la Providence n'a permis aux maux qui ont opprimé nos ancêtres de parvenir à leur comble, que pour mieux montrer la force de ſa Puiſſance dans le changement qui leur a ſuccédé.

Cette heureuſe révolution eſt devenue, ſous les auſpices du Tout-Puiſſant, le remede immédiat des maux qui déſoloient le Royaume, depuis plus d'un ſiecle. D'une Nation livrée auparavant aux diſſenſions les plus cruelles, elle en a fait un Peuple uni, libre, puiſſant, indépendant, brûlant de zele pour le bien public. C'eſt dans de pareilles circonſtances que le Gouvernement du Royaume paſſe de vos mains dans les miennes. La liberté eſt aſſurée, les lois ſont fixées, la concorde renaît. Concevez, s'il ſe peut, avec quels ſentimens de tendreſſe & de ſatisfaction je vous vois aujourd'hui raſſemblés autour du Trône.

Le peu de temps qui s'eſt écoulé, depuis ce changement important, a ſuffi pour m'offrir les preuves les plus

certaines de votre affection & de votre confiance. J'ai vu ces vertus, ces grandes qualités, par lesquelles vos ancêtres surent illustrer leur siecle, germer dans vos cœurs & se manifester dans vos actions. Elles n'ont pas cessé d'y exister, elles n'attendoient que les circonstances actuelles pour se développer avec éclat.

J'ai vu renaître ce courage, cet attachement pour le Roi & la Patrie, dont s'honoroient jadis les Nobles Suédois; & leurs efforts puissans m'ont soutenu. On a vu reparoître dans le Clergé la soumission aux décrets de la Providence, le zele pour la gloire de Dieu, l'obéissance à leurs Supérieurs, l'amour de la paix & du bien public. Soyez attentifs à inspirer les mêmes sentimens à vos freres absens. Le zele de l'Ordre des Bourgeois, pour le commerce du Royaume, s'est montré, dès qu'ils ont acquis des idées justes sur leurs véritables intérêts, & sur leur prospérité réelle. Le respect de l'Ordre des Paysans, envers Dieu & le Gouvernement, a paru complétement, en ce

qu'aussitôt qu'ils ont été livrés à eux-mêmes, ils n'ont plus consulté que cet amour de la Patrie, qui, dans tous les temps, a caractérisé le Peuple Suédois.

Je ne vous quitte donc aujourd'hui qu'avec un cœur plein de reconnoissance & de joie. Après avoir concouru avec moi à rétablir l'ancienne liberté, & à lui donner les fondemens les plus solides; après avoir donné la sanction à une forme de Gouvernement qui la favorise; après vous être unis à moi, par les liens les plus puissans, des temps plus heureux vont remplir vos espérances.

Soyez assurés que mes soins & mon attention à mériter la confiance que vous avez placée en moi, feront sans bornes. Si par votre union mutuelle, votre économie & votre modération, vous secondez mes efforts pour le bien de l'Etat, je regarderai sa prospérité comme certaine; je verrai mes espérances comblées, en vous recevant, dans six ans, comme un Peuple fidele, heureux, uni, libre & indépendant.

DISCOURS du Maréchal de la Diete, à la même occasion.

C'EST avec la joie la plus pure & la plus profonde vénération, qu'à l'ouverture de la Diete, les Nobles témoignerent ici à Votre Majesté leur soumission, leur zele, & leur fidélité inaltérable. C'est avec une satisfaction aussi pure & aussi inexprimable, qu'au pied du Trône, ils renouvellent aujourd'hui à Votre Majesté l'hommage des mêmes sentimens qu'ils ont toujours montrés, & qu'ils ne cesseront jamais d'avoir pour la personne sacrée d'un Roi également honoré & chéri.

Dans le cours de la Diete, les Nobles ont donné les plus fortes preuves du respect dont ils sont pleins pour les droits de Votre Majesté; sachant bien que, si la Noblesse Suédoise pouvoit se séparer des intérêts du Trône, elle pourroit aller également jusqu'à oublier ce qu'elle doit à son Pays, à son propre Corps & à sa postérité. Aussi a-t-elle concouru avec Votre Majesté dans tous les moyens que son patrio-

tiſme & ſon zele éclairé lui ont ſuggérés, pour le ſoulagement & l'indépendance de la Nation.

Il ne nous reſte, à la clôture de cette Aſſemblée, qu'à former les vœux les plus ardens, pour que Dieu conſerve Votre Majeſté. Puiſſe le bonheur de vos Sujets durer autant que votre précieuſe vie, & puiſſent les Nobles contribuer déſormais à la force & à la gloire de ce regne fortuné !

DISCOURS de l'Orateur du Clergé.

LORSQUE les Repréſentans du Clergé, d'après les ordres de Votre Majeſté, s'aſſemblent, pour la derniere fois pendant la Diete, devant le Trône, leurs cœurs ſont tellement remplis de vénération, de zele & de reconnoiſſance, qu'il ne ſeroit au pouvoir de perſonne, & moins encore au mien, de les pouvoir exprimer dignement.

Si cette Diete forme l'époque la plus mémorable de l'hiſtoire de Suede, tout homme qui penſe doit y reconnoître la main du Tout-puiſſant, &

contempler, dans une ſainte vénération, les grands deſſeins de la Providence.

Il n'eſt aucun Gouvernement qui ne porte l'empreinte de la foibleſſe humaine, qui n'ait ſes imperfections & ſon inſtabilité. Tous ont leur commencement, leur progrès & leur fin.

Comme un individu peut abréger ſes jours, par une vie deſordonnée, ainſi le Peuple, qui abuſe de ſa liberté, peut devenir lui-même l'artiſan de ſa propre deſtruction.

Heureuſe la Nation, qui, dans un pareil changement, peut conſerver cette liberté, qui fait l'ame de la ſociété civile! Heureux le Peuple Suédois, de voir dans Votre Majeſté l'inſtrument, employé par le Seigneur, pour affranchir la liberté Suédoiſe de tout ce qui pouvoit l'avilir ou la dégrader! Heureux les Etats de Suede, de pouvoir, malgré ce changement, prendre congé du Roi, avec autant d'aſſurance & de liberté, qu'ils en ont eu la premiere fois qu'ils l'ont vu!

Cette Aſſemblée mémorable retracera à jamais l'époque où les larmes,

qu'une juſte douleur faiſoit verſer ſur la tombe d'un Monarque regretté, furent remplacées par des larmes de joie, répandues au pied du Trône d'un Roi né parmi nous, qui a de beaucoup devancé notre attente dans les grandes eſpérances que ſon Pays avoit conçues de lui, dès le moment de ſa naiſſance.

Les Etats, en ſe ſéparant, voient la Couronne reprendre ſur ſa tête ſon ancienne ſplendeur; les nuages qu'avoient raſſemblés les viciſſitudes du temps pour en obſcurcir l'éclat, ont été diſſipés par Votre Majeſté, non par la violence d'une tempête, mais par la douce influence d'une bonté, qui répand au loin ſes rayons bienfaiſans, émanés d'une ſource céleſte.

Le Clergé s'eſtime heureux d'avoir été témoin d'un événement ſi extraordinaire, qui eſt l'accompliſſement des décrets de la Providence ſur Votre Majeſté, & par lequel le Tout-Puiſſant a réſolu de répandre ſa grace & ſa miſéricorde ſur ce Royaume déſolé, en ſe ſervant de Votre Majeſté, pour remédier aux maux ſous leſquels il gé-

miſſoit, avant qu'ils euſſent eu le temps de le corrompre & d'en achever la deſtruction. Que Votre Majeſté ſoit bénie à jamais, pour avoir ſi ſouvent tenté de rétablir la paix, la tranquillité & l'union parmi des eſprits ſi agités & ſi diviſés.

Puiſſe la diſcorde être ſi bien étouffée, qu'elle ne ſe remontre jamais en Suede, & qu'elle n'attire plus ſur nous les juſtes châtimens du Seigneur! Que Votre Majeſté ſoit bénie dans tout ce qu'Elle ſe propoſe encore pour accomplir le grand ouvrage entrepris au nom de l'Eternel, dans ſes efforts pour rétablir la tranquillité dans le Royaume, & pour le rendre floriſſant & glorieux; afin que Votre Majeſté ne ſe ſacrifie pas envain pour un Peuple, dont l'amour & la fidélité lui ſont dévolus, à titre d'héritage, avec la Couronne même.

Les Députés du Clergé ſe ſéparent aujourd'hui, pleins de joye, de ce qu'ils ont vu s'accomplir, par la main du Seigneur. Ils s'empreſſeront de répandre parmi leurs freres & dans leurs

aſſemblées les louanges de Dieu & du Roi. Ils publieront, dans le Royaume, que Votre Majeſté a non-ſeulement offert, mais réellement expoſé ſa perſonne ſacrée, pour devenir l'heureux centre d'union entre ſes Sujets.

Leur miniſtere ſera employé, auprès du Citoyen, courbé ſous le poids de la miſere, à l'encourager par la douce eſpérance d'un avenir plus heureux ; jamais elle n'aura été mieux fondée que dans ce moment, où le Grand Guſtave a ajouté, aux titres que lui donne la Royauté, celui de premier Citoyen d'un Peuple libre. Ils feront ſans ceſſe aux pieds du Pere céleſte, lui adreſſant les vœux les plus ardens pour Votre Majeſté, lui demandant, pour notre Monarque, la force de porter long-temps cette Couronne, que l'amour extrême de Votre Majeſté pour ſon pays a rendue plus péſante qu'elle n'étoit, quand vous l'avez reçue. Oui, avec l'aide de Dieu, ils ne négligeront rien pour contribuer à la ſatisfaction de Votre Majeſté dans l'exercice de leurs fonctions, perſua-

dés qu'ils rempliront ainsi la volonté de leur maître céleste, & qu'ils travailleront au bien de son Eglise.

DISCOURS de l'Orateur des Bourgeois.

L'ORDRE des Bourgeois porte au pied du Trône de Votre Majesté l'hommage de son respect & de sa reconnoissance, à la clôture d'une Diete si heureusement terminée.

Cette Assemblée des Etats a vu arriver le moment, d'où le bonheur & l'indépendance de la Suede dateront désormais, & formeront une époque nouvelle.

Depuis l'avénement de Votre Majesté à la Couronne, Elle a continuellement raffermi les fondemens du Gouvernement.

L'attention la plus vigilante pour le bien-être de vos Sujets, le desir le plus ardent de contribuer au bonheur de votre Royaume & de suivre sans obstacles le glorieux exemple de vos ancêtres, la sagesse la plus profonde, ont guidé les pas de Votre Majesté

dans le chemin de la gloire; & l'amour de vos Sujets, autant que leur ferment & leur devoir, garantit désormais le pouvoir & l'autorité de Votre Majesté.

Les grandes qualités qui la distinguent, ses vertus éprouvées & son amour extrême pour son Pays, rendroient toute forme de Gouvernement inutile. Mais Votre Majesté a sagement considéré les temps à venir; & le Royaume, sous le Sceptre de Vasa, peut se promettre le plus haut degré de bonheur & de prospérité.

Puisse l'Eternel rendre le regne de Votre Majesté également long & heureux! Que la liberté, le droit le plus cher au genre-humain, soit défendue & protégée par les lois, sous le Sceptre de Votre Majesté; que la licence soit à jamais bannie, & que la vertu reprenne son empire; que l'union & la concorde mutuelle découvrent les véritables intérêts du Royaume, & rapellent, avec sa dignité, son antique splendeur; que la discorde n'habite plus dans le cœur des Suédois; que l'obéissance remplisse le but des Loix;

que l'induſtrie & l'activité rendent les ſujets heureux; que leur proſpérité devienne la plus grande ſatisfaction de Votre Majeſté, & la proſpérité du Royaume ſa premiere & ſa plus grande gloire.

Discours de l'Orateur de l'Ordre des Payſans.

A la clôture d'une Diete auſſi longue qu'heureuſe dans ſa concluſion, l'Ordre des Payſans ne s'approche du Trône qu'en ſe rappelant avec la plus profonde vénération que le Royaume, tout près de ſa deſtruction, doit uniquement ſon ſalut au zele & aux tendres ſoins de Votre Majeſté; que, par eux, il s'eſt établi une balance de pouvoir, qui manquoit juſqu'à preſent au Gouvernement, & que la Suede eſt rentrée dans ſon ancienne liberté & ſon indépendance : événemens qui ont tout à la fois étonné l'Europe & ſurpaſſé les eſpérances des Suédois.

L'expreſſion me manque pour peindre le profond reſpect & l'attachement

plein de zele de l'Ordre des Payſans, & de leurs freres abſens pour Votre Majeſté.

Les Payſans croient remplir les vœux des abſens, en mettant humblement au pied du Trône les cœurs ſinceres des Suédois, comme un bien ſur lequel Votre Majeſté a acquis les droits les plus étendus, par l'amour qu'Elle a pour ſon pays.

Les chaînes qui flétriſſoient des Citoyens libres ont été rompues, les droits & l'ancienne ſûreté des Suédois ſont rétablis; la force du Royaume repoſe ſur des fondemens poſés de maniere à rendre à la Suede ſa gloire & ſa grandeur paſſée; ce jour commence une époque nouvelle, où l'induſtrie, juſqu'à préſent opprimée, va prendre ſon eſſor, où les manufactures déchues recouvreront leur proſpérité, & où les Sujets ne feront que ſuivre leur inclination, en s'attachant à reſpecter le Gouvernement, à aimer ſon pays & à obéir aux lois.



MANIFESTE du Capitaine Hellichius, Commandant dans la Ville de Chrifstianftadt.

AFIN d'inftruire les Citoyens du véritable motif des mefures qui ont été prifes, pour mettre cette Ville & la Forterefle en état de défenfe, & pour y établir une garde fuffifante, on déclare par ce manifefte qu'on a été forcé à cette démarche, parce que des gens, par rufe & par violence, & aux dépens des lois & du peuple, ont ofé porter injuftement le nom d'*Etats du Royaume de Suede*. Ils ont exercé un pouvoir tyrannique; ils fe font écartés des lois du Royaume, & ils ont outragé la Juftice; ils ont exclu l'honnêteté de leurs actions, & favorifé des vues étrangeres. En fe livrant à ces excès, ils n'ont pris aucune précaution pour prévenir la difette de grains, & la mifere qui opprime et afflige la plus grande partie du Royaume; ils n'ont pris aucunes mefures pour procurer les reffources néceffaires, & pour favorifer le Commerce & la cir-

culation de l'argent. Les forteresses n'ont point été réparées, & sont restées sans défense. Le Royaume est sur le penchant de sa ruine. Il n'y a aucune sûreté, ni pour l'Etat en général, ni pour les particuliers. La réputation, l'honneur & les biens des Citoyens sont en danger. On a porté les plus violentes atteintes au pouvoir juste & légitime du Roi; l'obéissance, les devoirs, les égards même dus à Sa majesté, tout a été violé.

Dans cette circonstance, la Garnison de cette Ville & de cette Forteresse, considérant que cette maniere de gouverner tend au pouvoir illimité, auquel tout Citoyen est obligé de s'opposer en vertu de son serment & de ses engagemens envers la Patrie, refuse de déférer & d'obéir aux soi-disans Etats : elle regarde & déclare tout ce qu'ils ont fait comme nul & non avenu : & pour porter remede à tant de maux, elle est déterminée à persister dans le parti qu'elle a pris de ne mettre bas les armes, que lorsque l'Etat seroit rentré dans la forme qu'il doit avoir.

Braves Suédois, l'ouvrage eſt enfin commencé. Rappelez-vous vos obligations envers le Roi & la Patrie. Donnez des preuves de votre zele chacun dans l'état qu'il occupe ; uniſſez-vous à nous. C'eſt le ſeul moyen qui nous reſte pour ſauver le Royaume de ſa chûte, & peut-être du joug étranger, dont nous ſommes menacés. Nous proteſtons, devant Dieu & à la face de toute la Terre, que nos intentions ſont pures. Elles tendent uniquement au bien de la Patrie, & à rendre à Dieu ce qui eſt à Dieu, & au Roi ce qui eſt au Roi.

A Chriſtianſtad, le 1 Août 1772.

ORDONNANCE du Roi, relative aux factions qui ont troublé ſes Etats.

NOs ſoins pour votre union générale ont eu, par la puiſſante protection & la bénédiction de Dieu, le ſuccès le plus heureux ; les Etats du Royaume ont unanimement reçu, & confirmé par ſerment, une nouvelle forme de Gouvernement, qui a établi la ſûreté des Sujets de la maniere la

plus solemnelle, & mis fin en même-temps à toutes les causes de discorde & de division; Nous sommes bien fondés à Nous flatter que, de ce moment, l'ancien esprit de parti, qui a divisé & déchiré la Nation, a entierement disparu : Nous ne verrons plus le pere opposé au fils, le frere au frere, & chaque famille, en proie aux divisions les plus fatales, se déshonorer par des actions aussi contraires à toutes les lois divines & humaines, qu'affligeantes pour tous les honnêtes gens, qui avoient peine à se persuader que des mœurs aussi corrompues pussent exister parmi des Chrétiens.

Pour accomplir avec plus de promptitude nos desseins, & pour voir remplir plutôt nos espérances, nous nous croyons obligés d'ordonner qu'on s'abstienne, dans toute espece d'écrits, d'aucun reproche, qui pût offenser les différens partis qui ont régné jusqu'ici, & de défendre d'employer à l'avenir aucun des noms qui ont servi à les distinguer, dans le sens odieux qu'on avoit coutume de leur donner.

La confiance que nous inspire la

fidélité de nos Sujets, nous fait espérer que l'amour du repos & de la tranquillité du pays, fera également observer dans les conversations particulieres ce qui est dit & ordonné par rapport aux écrits & aux discours publics. Par-là les lois & les mœurs concourront également au même but, & feront des Suédois une Nation heureusement unie dans son respect pour Dieu, dans l'obéissance & l'amour de la Patrie, & dans la pratique de toutes les vertus sociales.

Donné au Château de Stockholm, le 24 Août 1772.

GUSTAVE.

JEAN DE HELAND.

LETTRE du Roi au Prince Charles.

GUSTAVE, par la grâce de Dieu, Roi de Suede, &c. Au Sérénissime Prince Charles, notre cher & bien aimé frere, Prince héréditaire de Suede : SALUT.

Sérénissime Prince, notre cher & bien aimé frere.

Votre A. R. Nous a informé, par

ſa lettre du 24 de ce mois, de ce que Nous avions déjà prévu, que le Capitaine Hellichius a remis, à la premiere ſommation de V. A. R. la Forteresse de Chriſtianſtadt, dont il étoit en poſſeſſion depuis quelque temps. Il a été prouvé par-là au public, qu'il n'a point été un ſéditieux; que ce brave officier ne s'eſt révolté que contre la licence & la fureur des partis, mais nullement contre Nous, ou contre le pays.

Nous le nommons ſeul, parce qu'il étoit à la tête de l'entrepriſe. Nous nous ſouviendrons cependant toujours avec tendreſſe de ceux qui l'ont aidé, ſoit qu'ils appartiennent ou non à la Garniſon. Incertains du ſuccès, ils ont tous riſqué leur vie; ils n'ont même craint ni les tortures, ni les châtimens les plus ignominieux; la vraie gloire les brave tous. Dieu connoît leurs cœurs, & ſait qu'ils étoient tous pour Nous & pour la Patrie. Leurs vœux ſont remplis, la liberté eſt rétablie; l'oppreſſion, la perſécution & toutes les vues étrangeres ont diſparu, & Nous avons recouvré l'Autorité Royale,

ſous laquelle ce Royaume peut compter ſes époques les plus glorieuſes. Plus le doigt de la Providence eſt marqué dans cette révolution, plus Nous ſommes portés à témoigner au Capitaine Heliichius, & à ceux qui l'ont aidé, ou qui ont obéi à ſes ordres, notre gracieuſe reconnoiſſance & le plaiſir que Nous ont fait leur courage, leur fermeté & leur conduite loyale. Il n'y a point de voie plus honorable pour leur en faire part, que V. A. R., dont l'exemple frappant d'amour pour Nous & notre pays, eſt l'objet de leur vénération. C'eſt pourquoi Nous en donnons la commiſſion à V. A. R., l'aſſurant en même-temps de notre royale faveur & affection fraternelle. Sur ce, Dieu vous ait en ſa ſainte & digne garde.

Du Château de Stockholm, le 28 Août 1772.

GUSTAVE.

CHARLES CARLSKIOLD.

FIN.

TABLE.

Fin de la Table.

